Talents à l'étranger

UNE REVUE DES ÉMIGRÉS TUNISIENS

TUNISIE



OCDE

Financé par
l'Union européenne

Talents à l'étranger

UNE REVUE DES ÉMIGRÉS TUNISIENS

OCDE
DES POLITIQUES MEILLEURES
POUR UNE VIE MEILLEURE

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :
OCDE (2018), *Talents à l'étranger : Une revue des émigrés tunisiens*, Éditions OCDE, Paris.
https://doi.org/10.1787/9789264308855-fr

ISBN 978-92-64-30884-8 (imprimé)
ISBN 978-92-64-30885-5 (pdf)

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Crédits photo : © Colin Anderson/Blend Images/Inmagine LTD.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : *www.oecd.org/editions/corrigenda*.

© OCDE 2018

La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu OCDE pour une utilisation personnelle sont autorisés. Il est possible d'inclure des extraits de publications, de bases de données et de produits multimédia de l'OCDE dans des documents, présentations, blogs, sites internet et matériel pédagogique, sous réserve de faire mention de la source et du copyright. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à *rights@oecd.org*. Toute demande d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales devra être soumise au Copyright Clearance Center (CCC), *info@copyright.com*, ou au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), *contact@cfcopies.com*.

Avant-propos

Les émigrés peuvent jouer un rôle important pour la promotion du commerce et du développement économique, notamment en raison des compétences et du réseau qu'ils ont acquis à l'étranger. S'ils choisissent de revenir dans leur pays d'origine, leur réintégration sur le marché du travail et dans la société sera facilitée par le fait qu'ils parlent la langue locale, qu'ils détiennent du capital social spécifique et qu'ils possèdent des qualifications reconnues localement.

S'appuyer sur les ressources humaines des émigrés nécessite cependant de maintenir des liens avec eux et de mener des politiques adaptées aux besoins spécifiques de chaque communauté expatriée. Cela implique, comme condition préalable, d'être en mesure d'identifier précisément où, quand et pourquoi les individus ont émigré, leurs caractéristiques sociodémographiques et leurs compétences, ainsi que de bien comprendre la dynamique du phénomène migratoire et des aspirations des émigrés.

Les systèmes statistiques des pays d'origine sont généralement mal équipés pour entreprendre cet exercice d'observation. Il est donc utile, voire nécessaire, de construire un système d'information directement à partir de sources de données des pays de destination. Cela implique de collecter des données, à partir de définitions et de concepts comparables, pour un grand nombre de pays où résident les émigrés. La base de données de l'OCDE sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC), qui regroupe des données de recensement et des données d'enquêtes, permet d'identifier les individus selon leur pays de naissance, leur niveau d'éducation et leur situation sur le marché du travail. Cette base de données est un outil puissant pour effectuer une cartographie des diasporas, en particulier lorsqu'il est complété par des sources nationales disponibles et de nombreuses autres sources de données internationales.

Cette série de rapports par pays intitulée *Talents à l'étranger* vise à fournir une image précise, actualisée et dynamique des diasporas par pays d'origine. Sur cette base, et grâce aux expériences accumulées en matière de mobilisation des diasporas, il est possible de formuler des recommandations en termes de politiques publiques afin de renforcer les liens avec les émigrés et de mobiliser leurs compétences au profit du développement économique dans leur pays d'origine.

Le troisième volume de cette série porte sur la Tunisie. Ces dernières années, la Tunisie connait des transformations économiques, sociales et politiques. Compte tenu de l'émigration importante de la population tunisienne et de la reconnaissance des apports de la diaspora, les autorités tunisiennes cherchent à

mieux connaître ce vivier de talents installé à l'étranger. Pour répondre à ces besoins, cette étude a été commandée par Expertise France dans le cadre du projet LEMMA, financé par l'Union européenne et soutenu par un consortium associant la Belgique, la France, l'Italie, la Pologne, le Portugal et la Suède.

Dans le contexte du printemps arabe et des événements qu'ont connus depuis 2011 les pays du Sud de la Méditerranée, l'Union européenne a souhaité donner la priorité au voisinage Sud en vue d'une coopération stratégique renforcée sur la migration et la mobilité. Ainsi le Partenariat pour la mobilité UE-Tunisie a été signé le 3 mars 2014 entre l'Union européenne, la Tunisie et dix États membres de l'Union européenne (Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Italie, Pologne, Portugal, Royaume-Uni et Suède). Son objectif est d'offrir un cadre de dialogue politique et de coopération tout en mutualisant les compétences et ressources de l'Union européenne et de ses États Membres, sur un large champ de thématiques liées à la migration – couvrant les quatre piliers de l'Approche Globale sur la Migration et la Mobilité : promotion de la migration légale, prévention de la migration irrégulière, optimisation de l'impact de la migration sur le développement, et promotion de la protection internationale.

Ce Partenariat aborde tous les aspects des politiques migratoires d'intérêt commun entre l'Union européenne et la Tunisie. Il est mis en œuvre par des initiatives concrètes financées par l'Union européenne ou les États Membres signataires. L'un des projets phare du Partenariat pour la Mobilité UE-Tunisie est le projet LEMMA, d'un budget global de 5 millions d'euros, dont l'objectif est de renforcer les capacités du gouvernement tunisien à développer et mettre en œuvre sa politique nationale migratoire. Il tend plus spécifiquement à :

- Renforcer la capacité des autorités tunisiennes compétentes à gérer la migration de travail et la mobilité professionnelle à travers une coopération accrue avec leurs partenaires européens (composante 1)
- Améliorer la connaissance des caractéristiques et tendances des principales communautés tunisiennes en Europe et mettre en place un programme ciblé de mobilisation des diasporas (composante 2)
- Renforcer les capacités des autorités tunisiennes compétentes et des organisations de la société civile à apporter un soutien à la réinsertion des personnes retournant au pays (composante 3)

La publication *Talents à l'étranger : Une revue des émigrés tunisiens*, réalisée dans le cadre de la composante 2 du projet LEMMA, constitue une contribution majeure du projet au renforcement des connaissances et à l'amélioration de l'action publique du gouvernement tunisien. Cette publication permet d'appuyer de futurs programmes d'action répondant aux enjeux prioritaires liés à la situation des Tunisiens résidant à l'étranger.

L'analyse approfondie de la diaspora tunisienne présentée dans cette publication de l'OCDE permet de déterminer le potentiel économique des émigrés. Combien y a-t-il d'émigrés, et où se trouvent-ils ? Sont-ils en âge de travailler, et quel est leur niveau d'éducation ? Quelles sont les évolutions récentes de leur nombre et

leur profil socio-économique ? Dans quelle mesure participent-ils au marché du travail du pays d'accueil et quelles professions occupent-ils ? Quelle est leur motivation pour émigrer, et quels sont ceux qui reviennent ? Comment contribuent-ils au développement économique de la Tunisie ?

Remerciements

Ce rapport a été rédigé par Charlotte Levionnois et Erik Vickstrom, sous la supervision de Jean-Christophe Dumont et Gilles Spielvogel. Des commentaires précieux ont été reçus des experts de la Délégation de l'Union Européenne et d'Expertise France, en particulier Sophiane Mehiaoui. Le Secrétariat de l'OCDE tient à remercier Expertise France ; sans son soutien, cette étude n'aurait pas été possible. Des remerciements particuliers vont à Theodora Xenogiani, Michele Tuccio, Friedrich Poeschel et Philippe Hervé pour leur aide dans la réalisation de cette étude. L'assistance éditoriale fournie par Joanne Dundon, Anna Tarutina et Lucy Hulett est grandement appréciée. Nos remerciements vont également aux membres de la Division des migrations internationales de l'OCDE pour leurs commentaires.

Table des matières

Avant-propos **3**

Remerciements **6**

Résumé et recommandations **12**

Chapitre 1. Effectifs et lieux de résidence des émigrés tunisiens **23**

Contexte historique de l'émigration tunisienne 24
Une population émigrée en expansion dans les pays de l'OCDE 26
Composition démographique de la diaspora tunisienne 31
La diaspora tunisienne est concentrée en France et quelques autres pays de destination 34
Qui vit où ? 39
Des motifs d'émigration variés 44
La majorité des émigrés tunisiens ont la nationalité de leur pays d'accueil 47
Les enfants d'émigrés tunisiens en Europe sont encore jeunes 51
Conclusion 51
Références 53
Annexe 1.A. Sources de données sur les émigrés tunisiens 55
Annexe 1.B. Graphiques et tableaux additionnels 59

Chapitre 2. Tendances récentes de l'émigration tunisienne **65**

Les flux des tunisiens vers les pays de l'OCDE 66
Perspectives d'émigration au sein de la population vivant en Tunisie 76
Conclusion 84
Références 85

Chapitre 3. Les caractéristiques sociodémographiques de la diaspora tunisienne **87**

Les émigrés tunisiens dans les pays de l'OCDE ont majoritairement un faible niveau d'éducation, mais il augmente 88
Les descendants d'émigrés tunisiens ont en moyenne un niveau d'éducation inférieur aux natifs sans ascendance migratoire 98
Au-delà des niveaux d'éducation, les émigrés tunisiens ont des niveaux de compétences variés 100
Une intégration sociale dans les pays d'accueil globalement réussie 105
Conclusion 106
Notes 107
Références 108
Annexe 3.A. Graphiques additionnels 109

Chapitre 4. Situation des émigrés tunisiens sur le marché du travail **111**

Une intégration sur le marché du travail assez délicate 112
Une intégration sur le marché du travail différenciée selon les caractéristiques sociodémographiques 117
Des emplois dans des secteurs et professions peu qualifiés 121

Conclusion 131
Notes 132
Références 133
Annexe 4.A. Graphiques additionnels 134

Chapitre 5. Les liens entre la Tunisie et sa diaspora : migrations de retour et contributions économiques 135

Intentions de retour des émigrés tunisiens 136
Caractéristiques des émigrés tunisiens rentrés en Tunisie 137
Contributions économiques des émigrés tunisiens 146
Conclusion 155
Références 157
Annexe 5.A. Graphiques et tableaux additionnels 159

Tableaux

Tableau 1.1. Principaux pays de destination des émigrés tunisiens âgés de 15 ans et plus, 2000/01 et 2015/16 35
Tableau 4.1. Taux d'emploi et de chômage des émigrés tunisiens dans les pays de l'OCDE selon le sexe, 2000/01 et 2015/16 117
Tableau 4.2. Taux d'emploi et de chômage selon le niveau d'éducation et le pays de naissance dans les pays de l'OCDE, 2005/06, 2010/11 et 2015/16 119

Tableau d'annexe 1.B.1. Termes et définitions 59
Tableau d'annexe 1.B.2. Composition des populations émigrées dans la zone OCDE, pays d'Afrique du Nord, 2015/16 60
Tableau d'annexe 1.B.3. Émigrés tunisiens par pays de destination, 2015/16 60
Tableau d'annexe 1.B.4. Distribution par âge des émigrés tunisiens dans les principaux pays de destination, 2015/16 61
Tableau d'annexe 1.B.5. Acquisitions de nationalité de ressortissants tunisiens dans les principaux pays de destination, 2000-16 62

Graphiques

Graphique 1.1. Principaux pays d'origine des émigrés vivant dans les pays de l'OCDE, 2000/01 et 2015/16 27
Graphique 1.2. Population émigrée originaire des pays d'Afrique du Nord vivant dans les pays de l'OCDE, 2000/01 et 2015/16 30
Graphique 1.3. Taux d'émigration pour les pays avec 500 000 émigrés ou plus dans les pays de l'OCDE, 2015/16 31
Graphique 1.4. Composition par sexe de la population émigrée tunisienne vivant dans les pays de l'OCDE, 2000/01 et 2015/16 32
Graphique 1.5 Part de femmes parmi les émigrés en provenance des principaux pays d'origine et des principaux pays d'origine de la région, 2015/16 32
Graphique 1.6. Distribution par âge des émigrés tunisiens vivant dans les pays de l'OCDE, 2000/01 et 2015/16 33
Graphique 1.7. Principaux pays de destination des émigrés tunisiens dans la zone OCDE, 2000/01 et 2015/16 35
Graphique 1.8. Distribution géographique des émigrés tunisiens, 2015/16 37

Graphique 1.9. Distribution des émigrés tunisiens dans les principaux pays de destination par sexe et âge, 2015/16 40
Graphique 1.10. Distribution régionale des émigrés tunisiens en France, 2015 41
Graphique 1.11. Distribution départementale des émigrés tunisiens en Île-de-France, 2015 42
Graphique 1.12. Distribution régionale des émigrés tunisiens en Italie, 2016 43
Graphique 1.13. Distribution régionale des émigrés tunisiens en Allemagne, 2016 44
Graphique 1.14. Émigrés tunisiens par raison déclarée de la migration, 2014 45
Graphique 1.15. Principaux pays de destination des étudiants en mobilité internationale originaires de la Tunisie, 2016 46
Graphique 1.16. Proportion des émigrés tunisiens détenant la nationalité du pays d'accueil, 2015/16 48
Graphique 1.17. Acquisitions de la nationalité du pays de résidence de ressortissants tunisiens dans quelques pays de l'OCDE, 2006-15 49
Graphique 1.18. Nationalité des émigrés tunisiens dans quelques pays de l'OCDE, 2015/16 50
Graphique 2.1. Entrées de ressortissants tunisiens dans les pays de l'OCDE, 2000-16 67
Graphique 2.2. Permis de séjour délivrés par les principaux pays de destination européens de l'OCDE à des ressortissants tunisiens, par durée de permis, 2008-17 68
Graphique 2.3. Entrées de migrants dans les pays de l'OCDE en provenance des pays d'Afrique du Nord, 2000-16 69
Graphique 2.4. Entrées de ressortissants tunisiens dans les principaux pays de destination de l'OCDE, 2008-17 70
Graphique 2.5. Permis de séjour délivrés par les principaux pays de destination européens à des ressortissants tunisiens, par catégorie d'admission, 2008-17 72
Graphique 2.6. Permis de séjour délivrés par tous les pays de destination européens de l'OCDE à des ressortissants des pays d'Afrique du Nord, par catégorie d'admission, 2008-17 73
Graphique 2.7. Permis pour motif d'études délivrés à des ressortissants tunisiens dans les pays européens de l'OCDE, 2008-17 74
Graphique 2.8. Motifs de titre en fin d'année des Tunisiens ayant obtenu un premier titre de séjour en France au motif étudiant en 2008, 2009-15 75
Graphique 2.9. Composition des entrées de migrants tunisiens dans les principaux pays de destination européens, 2013-16 76
Graphique 2.10. Intentions d'émigrer dans les pays d'Afrique du Nord, 2007-13 77
Graphique 2.11. Intentions d'émigrer parmi les 15-24 ans dans les pays d'Afrique du Nord, 2007-13 79
Graphique 2.12. Changements qui devraient se produire en Tunisie pour que l'émigrant potentiel reste, 2010-13 80
Graphique 2.13. Opinions des personnes nées en Tunisie, observées en Tunisie et à l'étranger, 2009-15 82
Graphique 2.14. Personnes nées en Tunisie qui considèrent quitter la Tunisie, selon leur situation sur le marché du travail et éducation, 2009-15 83
Graphique 3.1. Émigrés selon le niveau d'éducation et le lieu de naissance dans les principaux pays de destination de l'OCDE, 2015/16 89
Graphique 3.2. Distribution des émigrés des pays d'Afrique du Nord par niveau d'éducation dans les pays de l'OCDE, 2015/16. 90
Graphique 3.3. Distribution des émigrés tunisiens par pays de destination OCDE selon leur niveau d'éducation, 2015/16 91
Graphique 3.4. Distribution des 15 ans et plus par niveau d'éducation selon le lieu de naissance dans les pays de destination OCDE des émigrés tunisiens, 2000/01 et 2015/16 92
Graphique 3.5. Distribution des émigrés par niveau d'éducation selon le lieu de naissance et la durée de résidence dans les pays de l'OCDE, 2000/01 et 2015/16 93

Graphique 3.6. Proportion d'émigrés tunisiens ayant un niveau d'éducation intermédiaire ou élevé par sexe dans les pays de l'OCDE, entre 2000/01, 2005/06, 2010/11 et 2015/16 95
Graphique 3.7. Distribution des émigrés tunisiens et des autres émigrés (15 ans et plus) par niveau d'éducation selon le sexe et la durée de résidence dans les pays de l'OCDE, 2015/16 96
Graphique 3.8. Distribution du niveau d'éducation des émigrés tunisiens selon la nationalité dans les principaux pays d'accueil, 2015/16 98
Graphique 3.9. Distribution du niveau d'éducation des descendants d'émigrés tunisiens dans une sélection de pays européens 99
Graphique 3.10. Niveaux d'éducation des descendants d'émigrés tunisiens en France et de l'ensemble des personnes nées en France, 2008-09 100
Graphique 3.11. Niveaux de compétences en littératie et numératie des adultes dans les pays de l'OCDE : émigrés tunisiens, autres émigrés et personnes nées dans le pays, 2012 101
Graphique 3.12. Langues reçues en famille pendant l'enfance par les émigrés et descendants d'émigrés de Tunisie en France, 2008-09 104
Graphique 3.13. Langue maternelle de la diaspora tunisienne en Italie selon la génération, 2011-12 104
Graphique 3.14. Volonté de quitter la France par âge et niveau d'éducation de la diaspora tunisienne en France, 2012 106
Graphique 4.1. Taux de participation des 15-64 ans selon le pays de destination et le lieu de naissance dans les pays de l'OCDE, 2015/16 112
Graphique 4.2. Taux d'emploi des émigrés de 15 à 64 ans selon le pays de destination et le lieu de naissance dans les pays de l'OCDE, 2015/16 114
Graphique 4.3. Taux de chômage des émigrés de 15 à 64 ans selon le pays de destination et le lieu de naissance dans les pays de l'OCDE, 2015/16 115
Graphique 4.4. Situation des émigrés tunisiens sur le marché du travail en France et en Italie, en 2000/01 et 2015/16 116
Graphique 4.5. Taux d'emploi selon le sexe et le pays de naissance dans les cinq principaux pays d'accueil de l'OCDE, 2015/16 118
Graphique 4.6. Situation sur le marché du travail des émigrés tunisiens selon les motifs de la migration dans quelques pays européens, 2014 120
Graphique 4.7. Taux d'emploi des descendants d'émigrés tunisiens et d'autres groupes dans quelques pays européens, selon le niveau d'éducation, 2014 121
Graphique 4.8. Répartition sectorielle des émigrés tunisiens et des personnes nées dans le pays dans quelques pays de l'OCDE, 2010/11 122
Graphique 4.9. Distribution des émigrés tunisiens par profession et par sexe dans les pays de l'OCDE, 2015/16 124
Graphique 4.10. Distribution des émigrés tunisiens par profession dans les principaux pays OCDE de destination, 2015/16 125
Graphique 4.11. Professionnels de santé nés dans les pays d'Afrique du Nord émigrés dans les pays de l'OCDE par pays d'origine, 2010/11 127
Graphique 4.12. Professionnels de l'éducation émigrés dans un pays de l'OCDE, par pays de naissance, 2010/11 128
Graphique 4.13. Taux de déclassement selon l'origine dans les principaux pays de destination des émigrés tunisiens au sein de l'OCDE, 2010/11 129
Graphique 4.14. Taux de déclassement dans les pays européens selon l'origine, 2014 130
Graphique 4.15. Taux de déclassement en France selon l'origine, 2008-09 131
Graphique 5.1. Proportion des émigrés tunisiens ayant l'intention de de quitter leur pays de destination, quelques pays sélectionnés, 2009-15 137
Graphique 5.2. Distribution par sexe et âge des migrants de retour et de la population générale, 2014 138
Graphique 5.3. Migrants de retour tunisiens par pays de provenance et sexe, 2014 139

Graphique 5.4. Gouvernorat de résidence des émigrés tunisiens de retour, 2014 141
Graphique 5.5. Migrants de retour par niveau d'éducation et sexe, 2014 143
Graphique 5.6. Raisons données par les émigrés tunisiens pour retourner en Tunisie, 2014 145
Graphique 5.7. Résultats sur le marché du travail des migrants de retour comparés à la population générale, personnes âgées de 15 ans et plus, 2014 147
Graphique 5.8. Distribution de l'emploi par professions parmi les migrants de retour et les non-migrants, 2014 148
Graphique 5.9. Situation professionnelle des migrants de retour en Tunisie et de la population générale, 2014 150
Graphique 5.10. Envois de fonds en pourcentage du PIB, pays d'Afrique du Nord, 2017 152
Graphique 5.11. Envois de fonds annuels de tous les émigrés tunisiens vers la Tunisie, entre 2005 et 2017 153

Graphique d'annexe 1.B.1. Nationalité des émigrés tunisiens selon l'âge dans quelques pays de l'OCDE, 2015/16 63
Graphique d'annexe 3.A.1. Niveau d'éducation des émigrés tunisiens récents dans quelques principaux pays de destination, 2000/01 et 2015/16 109
Graphique d'annexe 4.A.1. Taux de participation des émigrés tunisiens en France et en Italie, 2000/01 et 2015/16 134
Graphique d'annexe 5.A.1. Détenteurs de permis de séjour à long terme dans l'Union européenne en 2017, par nationalité, pays d'Afrique du Nord 159

Encadrés

Encadré 1.1. Différentes définitions des Tunisiens résidant à l'étranger 27
Encadré 1.2. L'émigration de la Tunisie vers Israël 39
Encadré 2.1. Fiabilité des intentions d'émigration autodéclarées 81
Encadré 3.1. L'Enquête PIAAC et l'évaluation des compétences 101
Encadré 4.1. Informations de référence sur la mesure du déclassement 129
Encadré 5.1. Données sur les migrants de retour en Tunisie 140
Encadré 5.2. Retour des étudiants tunisiens 143
Encadré 5.3. Le rôle de la diaspora tunisienne pendant la transition démocratique 154

Suivez les publications de l'OCDE sur :

http://twitter.com/OECD_Pubs
http://www.facebook.com/OECDPublications
http://www.linkedin.com/groups/OECD-Publications-4645871
http://www.youtube.com/oecdilibrary
http://www.oecd.org/oecddirect/

Résumé et recommandations

La première cartographie de la diaspora tunisienne : une image de la diaspora à la sortie de la révolution tunisienne

Cette revue fournit la première cartographie de la diaspora tunisienne dans les pays de l'OCDE, où 97 % des émigrés tunisiens résident. Elle dresse ainsi une image détaillée et actuelle de la diaspora et de sa dynamique, au sortir de la révolution tunisienne. Différentes vagues d'émigration en provenance de Tunisie peuvent être distinguées, des années 1960 à aujourd'hui. A une première vague d'émigrés tunisiens arrivant en France pour répondre aux besoins de main d'œuvre peu qualifiée, a succédé une installation des familles de ces émigrés. L'émigration tunisienne est aujourd'hui caractérisée par une part relativement importante d'émigrés qualifiés et ayant un niveau d'éducation élevé, les perspectives sur le marché du travail tunisien étant assez limitées pour les Tunisiens diplômés du supérieur, et les possibilités d'émigration étant élargies à de nouveaux pays. Si l'histoire de la diaspora tunisienne est fortement liée à l'émigration vers la France, où résident six émigrés tunisiens sur dix vivant dans les pays de l'OCDE, la diversification des pays de destination entraine une variété croissante de situations.

Les émigrés tunisiens sont de plus en plus impliqués dans le développement économique et social de la Tunisie. Ils ont d'ailleurs exprimé un fort désir d'implication dans le sillage de la révolution. La communauté tunisienne à l'étranger est ainsi dorénavant considérée comme partie intégrante de la société tunisienne, et l'appareil institutionnel à son égard a été renforcé. Bien que les politiques visant à soutenir l'émigration aient émergé dans les années 1960 afin de soutenir la migration de travailleurs peu qualifiés, la politique à l'égard des émigrés tunisiens a aujourd'hui une teneur bien plus globale et dépasse les questions de circulation de travailleurs ou d'envoi de fonds. En dressant un portrait des talents tunisiens dans les pays de l'OCDE, cette revue vise à renforcer la connaissance sur cette communauté, et ainsi contribuer à consolider la pertinence des politiques déployées pour les émigrés tunisiens.

La diaspora représente un potentiel important pour la Tunisie et nécessite un traitement adapté à ses besoins et à ses aspirations

La diaspora tunisienne se caractérise aujourd'hui par une certaine hétérogénéité, qui résulte des vagues migratoires successives. Elle se compose de groupes assez diversifiés selon l'ancienneté de leur départ et l'intensité de leurs liens avec la Tunisie, les motifs de leur émigration, leur niveau d'éducation, leur intégration

économique et sociale dans les pays de destination, leurs aspirations et perspectives de mobilité et de retour. Malgré une stabilisation récente des flux d'émigration de la Tunisie vers les pays de l'OCDE, ces flux pourraient s'amplifier si les intentions d'émigration exprimées aujourd'hui par les Tunisiens se réalisent et si les conditions d'insertion sur le marché du travail des jeunes ne connaissent pas d'amélioration.

Le développement et le succès de politiques publiques en direction de la diaspora dépendent de la prise en compte de la diversité des profils au sein de celle-ci et de la capacité à mettre en place des mesures adaptées aux besoins et aspirations de ses membres. Les résultats de cette étude peuvent servir de base empirique pour de telles politiques publiques.

La diaspora tunisienne dans les pays de l'OCDE est en expansion et représente une part importante de la population née en Tunisie

En 2015/16, environ 630 000 personnes âgées de 15 ans et plus nées en Tunisie résidaient dans les pays de l'OCDE, un effectif relativement modeste en termes absolus, plaçant la diaspora tunisienne au 52e rang mondial et au troisième rang en Afrique du Nord. Toutefois, en termes relatifs, cette diaspora représentait en 2015/16 près de 7 % des personnes nées en Tunisie, un taux d'émigration qui la place au 26e rang mondial (parmi les pays ayant au moins 500 000 émigrés) et au deuxième rang en Afrique du Nord, derrière le Maroc.

Entre 2000/01 et 2015/16, le nombre d'émigrés tunisiens a augmenté de 145 000 personnes, soit une augmentation de 30 %, assez modérée par rapport aux évolutions observées pour les autres pays de la région.

La diaspora « étendue » inclut également les descendants d'émigrés tunisiens qui sont nés à l'étranger. Leur présence est surtout significative dans certains pays européens, où l'immigration tunisienne est ancienne. En 2014, ce groupe comptait ainsi 500 000 personnes âgées de 15 ans et plus, dans une sélection de 26 pays européens pour lesquels cette information était disponible.

Plus de 90 % des émigrés tunisiens résident en Europe, notamment en France

La répartition géographique de la diaspora tunisienne reflète les conditions historiques de sa formation. La quasi-totalité des émigrés tunisiens (98 %) résidant dans la zone OCDE en 2015/16 étaient concentrés dans seulement dix pays, plus de 90 % d'entre eux résidant dans des pays européens. La France, premier pays de destination, accueille 385 000 émigrés tunisiens (61 % du total) – dont près de 150 000 dans la seule région Ile-de-France. Les deux pays suivants sont l'Italie (104 000) et l'Allemagne (32 000). La plupart des autres personnes résident en Israël, au Canada ou en Belgique. Entre 2000/01 et 2015/16, la population des personnes nées en Tunisie a plus que doublé au Canada, en Belgique et au Royaume-Uni, mais une grande partie de la croissance absolue de la diaspora tunisienne pendant cette période a eu lieu en France et en Italie.

Près de 55 % des émigrés tunisiens vivant dans les pays de l'OCDE possèdent la nationalité de leur pays d'accueil, une proportion comparable à celle observée par exemple au sein de la diaspora égyptienne et sensiblement inférieure à celle de la diaspora algérienne (66 %), mais plus élevée que celle de la diaspora marocaine (44 %). Cela dénote d'un ancrage important dans les sociétés d'accueil.

Au sein de la diaspora tunisienne, les émigrés évoquent surtout des motifs familiaux et professionnels pour leur installation en Europe

Plus de la moitié (56 %) des émigrés tunisiens vivant dans l'Union européenne (UE) évoquent des raisons familiales comme motif de migration. Le travail est le deuxième motif le plus fréquent et concerne un quart des émigrés tunisiens de l'UE. Parmi les principales destinations, la France est le pays où la proportion de motifs familiaux est la plus importante (près de 70 %), tandis que la part du motif professionnel est assez faible (15 %). A l'inverse, près de la moitié des émigrés tunisiens en Italie indiquent des raisons professionnelles et environ un tiers des raisons familiales.

De plus en plus d'étudiants tunisiens poursuivent des études dans les pays de l'OCDE

En 2016, près de 17 000 étudiants tunisiens étaient en mobilité internationale dans les pays de l'OCDE, ce qui représentait un peu plus de 5 % de l'ensemble des étudiants tunisiens, une proportion sensiblement supérieure à celle observée pour les autres pays d'Afrique du Nord. Les principales destinations des étudiants tunisiens dans la zone OCDE étaient la France (56 %), l'Allemagne (20 %), le Canada (6 %) et l'Italie (6 %). Le nombre d'étudiants tunisiens en mobilité internationale a augmenté de 20 % entre 2013 et 2016, une hausse plus élevée que celle observée dans les pays voisins. Cette hausse reflète notamment l'investissement effectué par la Tunisie pour encourager la mobilité des étudiants et le rôle des programmes d'échanges existants.

Des intentions d'émigration élevées en Tunisie, notamment parmi les jeunes

Entre 2007 et 2013, près d'un tiers (27 %) des Tunisiens vivant en Tunisie exprimaient un souhait de s'installer à l'étranger de manière permanente s'ils en avaient la possibilité. Ce pourcentage est l'un des plus élevés enregistrés en Afrique du Nord ; seul le Maroc affichait un pourcentage légèrement supérieur. Les intentions d'émigration sont particulièrement élevées parmi les jeunes : près de la moitié des 15-24 ans en Tunisie déclaraient avoir l'intention d'émigrer, le pourcentage le plus élevé en Afrique du Nord. Ces pourcentages très élevés sont vraisemblablement liés aux faibles perspectives d'emploi des jeunes, en particulier les diplômés du supérieur.

Des flux d'émigration tunisienne significatifs, qui ont été intensifiés ponctuellement par la révolution

En termes d'effectifs absolus, les flux migratoires légaux en provenance de Tunisie vers les pays de l'OCDE ne figurent pas parmi les plus importants de la région. Cependant, rapportés à la population du pays, ils sont pour les années récentes comparables aux flux en provenance du Maroc (2.2 émigrés par an pour mille habitants pour la Tunisie en 2014-16, contre 2.4 pour mille pour le Maroc) et nettement supérieurs à ceux en provenance d'Algérie (1 pour mille) ou d'Égypte (0.4 pour mille).

Entre 2000 et 2013, les flux migratoires légaux de la Tunisie vers les pays de l'OCDE ont augmenté de façon significative : alors qu'ils s'élevaient à 14 000 personnes par an en 2000, près de 27 000 personnes ont émigré de Tunisie vers les pays de l'OCDE en 2013. Au cours des dernières années, ces flux se sont stabilisés autour de 25 000 personnes par an. L'effet de la révolution tunisienne est visible dans les flux d'émigration vers les pays de l'OCDE, notamment en Italie, où une pic d'entrées de Tunisiens a eu lieu en 2011. Les permis de séjour délivrés pour des raisons autres que professionnelles ou familiales ont par ailleurs fortement augmenté, laissant suggérer une augmentation des flux tunisiens pour motifs humanitaires vers ce pays.

Une croissance continue de l'émigration vers la France et un déclin des flux vers l'Italie

Les flux de Tunisiens vers la France ont augmenté de 50 % depuis 2008, atteignant près de 12 000 en 2017. Dans le même temps – à l'exception des flux exceptionnels des années 2010-11 – les flux vers l'Italie ont diminué de 40 %. Alors que ceux-ci représentaient près de 40 % des flux de Tunisiens vers les pays européens de l'OCDE en 2008-09, cette part était inférieure à 20 % en 2016-17. En revanche, au cours de cette même période, la part des flux vers la France est passé d'un peu moins de 50 % à près de 60 %. L'attractivité persistante de la France pour les émigrés tunisiens peut s'expliquer par plusieurs facteurs, notamment le partage de la langue française, l'importance de la diaspora tunisienne déjà présente en France, ainsi que les perspectives d'emploi qualifié plus favorables que dans les autres destinations proches, comme l'Italie et l'Espagne.

Les flux comprennent un nombre considérable de migrants familiaux

Dans les pays européens, en 2014-16, les migrants tunisiens ayant obtenu un premier titre de séjour pour un motif familial représentaient environ trois quarts des flux annuels (hors étudiants). Les titres obtenus pour l'exercice d'une activité professionnelle ne représentaient qu'environ 15 % du total. Au cours des dix dernières années, cette catégorie a toutefois augmenté de façon significative dans les titres délivrés par la France et par l'Allemagne, tandis qu'elle a diminué en Italie.

Par rapport aux flux en provenance des autres pays d'Afrique du Nord et à destination des pays européens de l'OCDE, la Tunisie a un profil proche de celui du Maroc. Les ressortissants algériens ont en revanche plus souvent des titres pour motif familial et moins fréquemment des titres pour motif professionnel. A l'inverse, plus d'un tiers des flux en provenance d'Égypte sont liés à une activité professionnelle et moins de la moitié à des motifs familiaux.

Une diaspora peu féminisée et en cours de vieillissement

Depuis le début des années 2000, la proportion de femmes au sein de la diaspora tunisienne dans les pays de l'OCDE a légèrement diminué pour atteindre 43 % en 2015/16. Cette proportion est nettement plus faible que celle observée parmi les autres grandes diasporas installées dans les pays de l'OCDE, la part des femmes parmi l'ensemble des immigrés étant de 52 %. Parmi les principaux pays de destination, les femmes sont particulièrement peu représentées en Italie (37 %) et en Allemagne (33 %).

Parmi les émigrés tunisiens d'âge adulte, trois quarts sont d'âge actif (15 à 64 ans), dont près de la moitié dans la tranche d'âge 25-44 ans. Malgré la prédominance des plus jeunes, la diaspora tunisienne dans les pays de l'OCDE est en cours de vieillissement : la part des personnes d'âge actif a baissé de façon significative entre 2000/01 et 2015/16, tandis que celle des émigrés tunisiens âgés de 65 ans et plus a augmenté, passant de 19 % à plus de 24 %.

Ces évolutions démographiques peuvent contribuer à modifier les interactions de la diaspora avec la Tunisie, notamment le nombre et le profil des migrants de retour, ainsi que les tendances et la finalité des transferts financiers effectués par les émigrés. De plus, le vieillissement de la population émigrée appelle à porter une attention particulière aux modalités de portabilité des droits à la retraite acquis à l'étranger.

Près de la moitié des émigrés tunisiens ont un faible niveau d'éducation

Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, près de la moitié (47 %) des émigrés tunisiens ont un niveau d'éducation inférieur ou égal au premier cycle de l'enseignement secondaire. Cette proportion est similaire à celle observée parmi les émigrés venant des autres pays d'Afrique du Nord.

La distribution de l'éducation parmi les émigrés tunisiens varie entre les différents pays de résidence, suivant les vagues d'émigration concernées. En Italie, par exemple, plus de 70 % des émigrés tunisiens sont peu éduqués, ce qui reflète à la fois la demande de main d'œuvre peu qualifiée en Italie et la proximité géographique entre les deux pays. Dans certains pays européens, où la diaspora tunisienne est implantée depuis de nombreuses années et où les migrations familiales ont succédé à une immigration de travail relativement peu qualifiée, la proportion d'émigrés tunisiens peu éduqués est également assez élevée : c'est notamment le cas en Belgique (56 %) et en France (45 %). A l'inverse, les

émigrés tunisiens ayant un niveau d'éducation faible sont peu nombreux au Canada (7 %) et aux États-Unis (15 %).

Un cinquième des émigrés tunisiens diplômés du supérieur résident au Canada ou aux États-Unis

Dans les pays de l'OCDE, un quart des émigrés tunisiens sont diplômés de l'enseignement supérieur. Cette population ne réside pas uniformément dans tous les pays, elle est notamment surreprésentée en Amérique du Nord. Au Canada, plus de huit émigrés tunisiens sur dix sont diplômés du supérieur et ils plus de six sur dix aux États-Unis. Ces deux pays concentrent ainsi près de 20 % des émigrés tunisiens diplômés du supérieur résidant dans les pays de l'OCDE, alors qu'ils accueillent moins de 6 % du total des émigrés tunisiens. Destinations plus récentes pour les émigrés tunisiens, les États-Unis et le Canada offrent des salaires plus élevés que la plupart des pays européens dans les professions qualifiées, mais les émigrés n'y bénéficient pas des mêmes effets de réseau facilitant leur installation. Seuls les émigrés les plus éduqués sont donc à même de remplir les conditions d'entrée souvent exigeantes et de tirer parti des opportunités qu'ils peuvent y trouver.

Une tendance à la hausse du niveau d'éducation…

Entre 2000/01 et 2015/16, la proportion des émigrés tunisiens dans les pays de l'OCDE ayant un diplôme de l'enseignement supérieur est passée de 16 % à 24 %, tandis que la part de ceux ayant un niveau d'éducation faible est passée de 56 % à 47 %. Cette hausse du niveau d'éducation des émigrés tunisiens reflète non seulement la hausse du niveau d'éducation de la population tunisienne, mais aussi la plus grande mobilité de cette population, notamment en raison des perspectives restreintes sur le marché du travail en Tunisie. Ces évolutions sont toutefois différenciées selon les pays de destination, reflétant les dynamiques spécifiques des marchés du travail nationaux : alors que la part des diplômés du supérieur parmi les émigrés tunisiens a augmenté de 18 points de pourcentage au Canada et de 17 points pourcentage en Israël, elle n'a progressé que de sept points de pourcentage en France et de deux points en Italie.

…particulièrement parmi les émigrées tunisiennes

Le nombre de femmes émigrées tunisiennes diplômées du supérieur a plus que doublé entre 2000/01 et 2015/16, alors que le nombre de leurs homologues masculins a augmenté de 80 %. Cette tendance est encore plus marquée parmi les émigrées arrivées récemment. La forte mobilité des femmes tunisiennes diplômées du supérieur témoigne de leur autonomisation. Cette tendance reflète aussi l'évolution relative des effectifs d'hommes et de femmes hautement éduqués en Tunisie. Néanmoins, même si la part des hommes parmi les émigrés tunisiens ayant un niveau d'éducation élevé diminue, ils restent majoritaires puisqu'ils représentent encore 57 % de cette catégorie.

Le niveau d'éducation des descendants d'émigrés tunisiens est supérieur à celui de l'ensemble des enfants de natifs

Les personnes nées en Europe dont au moins un parent est né en Tunisie sont largement plus diplômées que les émigrés tunisiens eux-mêmes et également plus diplômées que les personnes n'ayant pas de parent immigré. En Europe, un tiers des descendants d'émigrés sont diplômés du supérieur, alors qu'un quart de l'ensemble des personnes nées dans le pays ont ce niveau d'éducation. En France, les descendants d'émigrés tunisiens âgés de 25 à 44 ans sont surreprésentés aux extrémités de la distribution de l'éducation : 45 % d'entre eux sont diplômés du supérieur tandis que cette part est de 41 % pour les descendants de natifs du même groupe d'âge. Les descendants d'émigrés tunisiens sont aussi 13 % à n'avoir aucun diplôme, soit cinq points de plus que les descendants de natifs. Le potentiel en termes de ressources humaines et économiques que représente cette diaspora « étendue » est donc particulièrement important pour la Tunisie, qui devrait mettre en place des politiques spécifiques visant ce groupe cible.

Un taux d'emploi des émigrés tunisiens relativement bas, en particulier dans leurs deux principaux pays de destination

Les émigrés tunisiens ont une insertion insatisfaisante dans l'emploi dans les pays de l'OCDE : alors que le taux d'emploi moyen des natifs de ces pays était de 66 % en 2015/16, celui des émigrés tunisiens s'élevait seulement à 53 %. Les émigrés tunisiens souffrent également de la comparaison avec les immigrés dans leur ensemble qui avaient un taux d'emploi de 69 % dans les pays de l'OCDE en 2015/16. Les disparités entre pays de destination sont toutefois importantes. En 2015/16, à peine plus de la moitié des émigrés tunisiens d'âge actif en France et en Italie avaient un emploi, alors que cette proportion était proche de 70 % au Canada et aux États-Unis. Ces disparités en termes d'intégration sur le marché du travail renvoient aux différences de composition des flux d'émigration tunisienne vers les différents pays, la France et l'Italie ayant accueilli un grand nombre de travailleurs tunisiens faiblement qualifiés tandis que l'émigration tunisienne qualifiée plus récente est notamment en hausse vers le Canada.

Les émigrés tunisiens peu qualifiés sont moins bien insérés sur le marché du travail

En 2015/16, seulement 44 % des émigrés tunisiens d'âge actif ayant niveau d'éducation faible étaient en emploi dans les pays de l'OCDE, alors que le taux d'emploi des émigrés tunisiens diplômés du supérieur était de 66 %. Les émigrés tunisiens peu éduqués ont également un taux d'emploi inférieur à celui des natifs ayant un niveau d'éducation identique. Le taux d'emploi des émigrés tunisiens peu éduqués est particulièrement faible dans certains pays, comme la Belgique (34 %) ou la France (40 %), alors qu'il est nettement plus élevé aux États-Unis (66 %). Parmi les émigrés tunisiens diplômés du supérieur, les différences de taux d'emploi selon le pays de résidence sont bien moindres. Ces différences entre pays en termes d'intégration professionnelle des personnes peu éduquées tiennent notamment à la part plus importante de l'immigration familiale dans les pays

européens et aux différences de fonctionnement du marché du travail. Certains émigrés peuvent également souffrir de désavantages spécifiques liés à la discrimination ou à un manque d'accessibilité à certains emplois.

Les femmes sont peu insérées dans l'emploi mais l'écart avec les hommes s'atténue avec le temps

En 2015/16, parmi les émigrés tunisiens, le taux d'emploi des femmes s'élevait à 39 % dans les pays de l'OCDE, alors que celui des hommes atteignait 62 %. Bien que les femmes émigrées tunisiennes soient nettement moins bien insérées sur le marché du travail, leur participation est en hausse et les différences hommes-femmes sur le marché du travail s'atténuent. Entre 2000/01 et 2015/16, parmi les émigrés tunisiens, le ratio entre le taux d'emploi des hommes et celui des femmes est passé de 1.8 à 1.6. Le taux de chômage des femmes est élevé dans les principaux pays de destination, à l'exception d'Israël, du Canada et des États-Unis, où les hommes sont plus souvent au chômage.

Les descendants d'émigrés tunisiens sont plutôt bien insérés sur le marché du travail

Sur le marché du travail européen, les descendants d'émigrés tunisiens sont presque aussi souvent en emploi que les autres natifs : 60 % d'entre eux sont en emploi contre 63 % pour les natifs. Des différences marquées existent en fonction du niveau d'éducation. Le taux d'emploi des descendants d'émigrés tunisiens diplômés du supérieur s'élève à 80 %, contre près de moitié moins pour les individus ayant un niveau d'éducation faible. Dans l'ensemble, avec un taux d'emploi supérieur, les enfants d'émigrés tunisiens restent mieux intégrés sur le marché du travail que l'ensemble des enfants d'émigrés originaires d'Afrique du Nord.

Les émigrés tunisiens occupent majoritairement des emplois peu qualifiés…

Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, environ un tiers des émigrés tunisiens occupent un emploi élémentaire, c'est-à-dire un métier faisant appel à des compétences équivalentes à celles apprises dans l'enseignement primaire. Les hommes sont plus représentés dans ces emplois : 36 % d'entre eux occupent un emploi élémentaire contre 29 % pour les femmes. Les hommes occupent plus souvent des emplois peu qualifiés dans l'industrie tandis que les femmes occupent plus souvent des emplois peu qualifiés dans les services à la personne, où 28 % d'entre elles sont employées. La distribution des professions des émigrés tunisiens est également contrastée selon les pays : en Europe du Sud, les émigrés tunisiens travaillent ainsi plus fréquemment dans des professions peu qualifiées que dans les autres pays de l'OCDE.

…mais des milliers occupent des emplois qualifiés et spécialisés

En dépit de leur surreprésentation dans les emplois peu qualifiés, les émigrés tunisiens sont toutefois nombreux dans certains pays de l'OCDE à exercer des professions où le niveau de qualification requis est élevé. Au Canada par exemple, six émigrés tunisiens sur dix occupant un emploi exercent une profession qualifiée. En France, où cette part est de 40 %, cela représente plus de 57 000 personnes. Les émigrés tunisiens dans les pays de l'OCDE sont plus représentés que l'ensemble des émigrés dans certaines professions, comme par exemple celles du corps médical ou de l'enseignement. Dans ces professions, les tunisiens sont nombreux à exercer à l'étranger : en 2010, 20 % des médecins tunisiens et 4% des infirmiers exerçaient dans un pays de l'OCDE, ce qui représente 3 200 médecins et 1 600 infirmiers. Le potentiel constitué par ces compétences à l'étranger peut représenter une ressource pour le développement de la Tunisie grâce à des instruments permettant de favoriser la mobilité de ces professionnels ou d'autres opportunités d'échanges de savoirs.

Les émigrés tunisiens ont un risque de déclassement professionnel comparable à celui des natifs dans les pays de l'OCDE

Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, le taux de déclassement des émigrés tunisiens s'élève à 29 % contre 28 % pour l'ensemble des personnes nées dans le pays. De plus, le déclassement professionnel des émigrés tunisiens est inférieur de six points de pourcentage à celui de l'ensemble des émigrés, ce qui peut s'expliquer par la part significative des émigrés tunisiens diplômés de l'enseignement supérieur ayant fait une partie de leurs études dans leur pays de destination. Parmi les principaux pays d'émigration des Tunisiens, les pays d'Europe du Nord sont ceux où leur risque de déclassement est le plus fort. Ce sont aussi les pays où les écarts entre les émigrés tunisiens et les natifs sont les plus élevés : 54 % des émigrés tunisiens diplômés du supérieur occupent des emplois peu qualifiés, tandis que le taux de déclassement est seulement de 13 % pour les natifs. Dans ces pays, la barrière de la langue, particulièrement marquée, rend plus difficile la valorisation des diplômes. Les descendants d'émigrés tunisiens sont aussi touchés par le déclassement : dans les pays européens, un quart d'entre eux sont déclassés.

Les migrants de retour reviennent généralement pour des raisons familiales ou économiques, sont en âge de travailler, et se concentrent dans la capitale

Les Tunisiens installés à l'étranger expriment parfois le souhait de revenir temporairement ou définitivement dans leur pays d'origine. Au-delà des circonstances personnelles qui peuvent conduire ou non à la concrétisation de ce projet, les types de permis de séjour qu'ils détiennent peuvent dans certains cas constituer un obstacle à cette mobilité des émigrés. Au total, on peut estimer que l'effectif total des Tunisiens de retour âgés de 15 ans et plus résidant en Tunisie en 2014 était de l'ordre de 60 000, dont 20 000 revenus après 2009. Deux tiers d'entre eux résidaient auparavant dans un pays de l'OCDE. Ces migrants de retour

sont plus éduqués et plus fréquemment d'âge actif que la population générale de la Tunisie, et ils s'installent plus souvent dans la région de la capitale. Bien que le retour soit souvent motivé par des raisons familiales, l'emploi est également un motif clé du retour, et l'absence d'opportunités d'emploi en Tunisie peut constituer un obstacle majeur à la réinstallation dans le pays.

La diaspora tunisienne peut apporter de précieuses contributions économiques et sociales au développement du pays, mais cela nécessite des conditions favorables

À leur retour, les émigrés tunisiens contribuent à l'économie de la Tunisie au travers de leur insertion sur le marché du travail. Ils occupent souvent des emplois complémentaires de ceux occupés par les non migrants. Les migrants de retour hautement qualifiés jouent à ce titre un rôle clé et il est indispensable de valoriser au mieux leurs compétences en minimisant le risque d'un déclassement professionnel. Les migrants de retour, mais aussi les émigrés tunisiens résidant encore à l'étranger, contribuent également au développement économique de la Tunisie au travers de la création d'entreprises ou d'investissements, qui sont des moteurs clés de la création de nouveaux emplois. La réalisation de ces opportunités repose non seulement sur une bonne mobilisation des compétences et des ressources financières des émigrés, mais également sur l'amélioration de l'attractivité de la Tunisie en termes économiques et institutionnels.

Comme le montre le niveau toujours élevé des transferts de fonds et la mobilisation civique des Tunisiens de l'étranger lors des récentes échéances électorales, l'implication de la diaspora dans la construction et le progrès de la société tunisienne est forte. Le renforcement des liens de la Tunisie avec sa diaspora pour une meilleure mobilisation des énergies et des compétences passe par une prise en compte plus précise de ses atouts et de ses difficultés lors du retour, mais aussi par une consolidation de la confiance entre les institutions tunisiennes et les émigrés résidant à l'étranger.

Des données récentes et détaillées sont nécessaires pour mieux connaitre la diaspora tunisienne

Afin de dessiner une image complète et détaillée de la diaspora tunisienne dans les différents pays de destination, il est nécessaire de mobiliser de nombreuses sources de données statistiques. L'avantage des données utilisées dans cette étude, notamment celles portant sur les effectifs des émigrés tunisiens, est leur comparabilité entre les différents pays de destination et à travers le temps, ce qui permet des analyses détaillées sur l'évolution de la taille de la diaspora, mais aussi sur son profil en termes de genre, d'âge, de niveau d'éducation, de motif d'émigration et de durée de séjour dans le pays.

Compte tenu du dynamisme de la diaspora tunisienne et de son évolution rapide, il est nécessaire de pouvoir mettre à jour cette cartographie régulièrement. Cela est rendu partiellement possible grâce à l'accès public des données concernant les émigrés tunisiens résidant dans les pays de l'OCDE. Les données du recensement tunisien, peu exploitées à ce jour, pourraient être une excellente source

complémentaire de données. En effet, elles permettraient de mieux appréhender la dynamique des départs et des retours des émigrés tunisiens.

Pour mettre en place des politiques pertinentes de mobilisation de la diaspora, les institutions tunisiennes pourraient tirer parti d'un meilleur partage des connaissances et des expériences, notamment statistiques. La répartition institutionnelle des responsabilités et des compétences sur les questions migratoires en Tunisie requiert un échange d'informations plus approfondi et régulier.

Chapitre 1. Effectifs et lieux de résidence des émigrés tunisiens

Ce chapitre détermine les effectifs totaux des émigrés nés en Tunisie résidant dans les pays de l'OCDE. Les principaux pays d'accueil des migrants tunisiens sont identifiés, avant de décrire leur composition par âge et par sexe. L'évolution des effectifs et des lieux de résidence entre 2000/01 et 2015/16 est ensuite étudiée. Des comparaisons sont notamment effectuées d'une part entre les personnes nées en Tunisie et les citoyens tunisiens vivant à l'étranger, et d'autre part entre les émigrés tunisiens et les émigrés issus des principaux pays d'origine ou des pays d'Afrique du Nord. Le chapitre présente par ailleurs des informations sur les motifs d'émigration et sur les étudiants en mobilité internationale.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Suite à plusieurs vagues d'émigration, la population d'émigrés tunisiens présente dans les pays de l'OCDE est en expansion. Les données utilisées dans ce chapitre reposent sur les recensements et enquêtes emploi des pays de l'OCDE et couvrent donc tous les émigrés tunisiens dans ces pays d'une manière représentative. Elles permettent ainsi des analyses à la fois détaillées et comparables entre pays de destination. Les résultats de ces analyses peuvent donc servir comme base empirique fiable au développement d'initiatives et politiques ciblées sur la diaspora tunisienne.

Contexte historique de l'émigration tunisienne

Quatre vagues d'émigration des années 1950 aux années 2000, principalement dirigées vers l'Europe

Depuis les années 1950, les vagues migratoires en provenance de Tunisie ont été principalement à destination des pays d'Europe occidentale (Pouessel, 2017[1]). Quatre vagues distinctes d'émigration tunisienne peuvent être identifiées en tenant compte de la période d'émigration, du type de mouvement et le pays de destination (Mesnard, 2004[2]; Pouessel, 2017[1]). Premièrement, des années 1950 au début des années 1960, les émigrés tunisiens sont arrivés dans les pays d'Europe occidentale en réponse à un besoin croissant de main-d'œuvre peu qualifiée lors de la reconstruction de l'économie européenne. La principale destination de cette émigration de travailleurs était la France. Par rapport aux vagues ultérieures des émigrés tunisiens, cette première vague était moins encadrée et comprenait plus de migration temporaire de travailleurs masculins, qui ont pu entrer sur le marché du travail français grâce à des arrangements privés avec les employeurs. Parallèlement, entre les années 1950 et les années 1970, plus de 30 000 Juifs tunisiens ont émigré vers Israël (voir Encadré 1.2).

Dans la deuxième vague, du début des années 1960 au milieu des années 1970, les flux migratoires vers les pays d'Europe occidentale ont continué d'augmenter (Pouessel, 2017[1]). La Tunisie a signé des accords bilatéraux sur la migration des travailleurs temporaires avec plusieurs pays d'Europe occidentale, notamment avec la France (1963), l'Allemagne (1965) et la Belgique (1969) (Pouessel, 2017[1]). Ces flux, dorénavant régulés, étaient encore caractérisés par une population de migrants masculins et peu qualifiés. Dans le même temps que les flux des Tunisiens augmentaient vers les destinations européennes, la Libye est également devenue un pays de destination important, en raison de son industrie pétrolière en plein essor et des possibilités d'emploi dans le secteur informel.

La troisième vague, du milieu des années 1970 au début des années 1980, a marqué un tournant dans l'évolution de la migration tunisienne (Pouessel, 2017[1]). Dans le sillage de la crise pétrolière de 1974, les pays d'Europe occidentale ont mis fin aux accords de travailleurs temporaires et ont mis en place des régimes de visa, dans l'espoir que les travailleurs immigrés tunisiens, considérés comme temporaires, rentreraient chez eux. Ces obstacles à la circulation ont conduit les émigrés à faire venir leurs familles dans leur pays de

destination via le regroupement familial, nouvellement introduit en Europe occidentale, et à s'installer.

Les tensions politiques entre la Libye et la Tunisie dans les années 1970 ont conduit à la diminution des flux migratoires vers la Libye et au retour de nombreux migrants en Tunisie. Ces deux nouvelles conditions, en Europe et en Libye, ont conduit à un nouveau type de migration vers les pays du Golfe et vers de « nouveaux » pays européens, en particulier l'Italie. La migration vers ces pays était principalement composée des travailleurs relativement vulnérables (Pouessel, 2017[1]).

Enfin, la quatrième vague de migration, du milieu des années 1980 au milieu des années 2000, a été notamment définie par une nouvelle population d'émigrés tunisiens qualifiés. Le taux de chômage élevé parmi les diplômés du supérieur en Tunisie, ainsi que l'expansion des possibilités de migration pour les travailleurs hautement qualifiés en Europe et en Amérique du Nord, ont conduit un nombre croissant de diplômés du supérieur tunisiens à émigrer (Pouessel, 2017[1]). La mobilité étudiante a également augmenté au cours des dernières années, notamment à destination de la France, de l'Allemagne et de l'Amérique du Nord (Natter, 2015[3]). Cette période est aussi marquée par la création d'une institution dédiée aux émigrés tunisiens : l'Office des Tunisiens à l'Étranger, créé en 1988 (Brand, 2002[4]).

Une émigration plus récente liée à la révolution de 2011

La révolution de 2011 a constitué un tournant non seulement pour la société tunisienne mais aussi pour sa diaspora. De nombreux Tunisiens ont fait face à des difficultés au cours de la décennie précédant la révolution : le chômage structurellement élevé et le manque de perspectives ont particulièrement affecté les diplômés du supérieur et les populations des régions intérieures, économiquement plus en difficulté. Parallèlement, la diffusion dans le pays des médias sociaux a permis de rendre plus visibles les défaillances liées à la présidence de Ben Ali, exacerbant ainsi le mécontentement au sein de la société tunisienne. Malgré une répression sévère et de nombreuses arrestations, des manifestations de masse ont mené à une révolution qui a abouti au renversement du président Ben Ali en janvier 2011, après 23 ans au pouvoir.

La révolution et l'émigration ont été intrinsèquement liées. La crise économique en Europe, qui a entraîné une baisse du tourisme et une baisse des exportations, ainsi que le resserrement des contrôles de l'immigration et des frontières, ont réduit les perspectives d'emploi en Tunisie et les opportunités de migration pour les Tunisiens, renforçant le mécontentement des jeunes Tunisiens ayant un niveau d'éducation élevé (Natter, 2015[3]). À l'aune de la crise, près d'un quart des chômeurs étaient diplômés du supérieur (Bel Haj Zekri, 2011[5]). Dans le même temps, les causes sous-jacentes de la révolution – montée du chômage, propagation de la pauvreté et répression politique – ont alimenté les aspirations d'émigration des Tunisiens.

La révolution a eu un triple effet sur les migrations (Natter, 2015[3]). Le manque de sécurité a d'abord entraîné l'absence effective des contrôles frontaliers tunisiens au début de 2011, entraînant une hausse temporaire de l'émigration irrégulière vers l'Europe. Ensuite, plusieurs centaines de milliers de personnes ont franchi la frontière libyenne vers la Tunisie début 2011 après le renversement du président libyen (Boubakri, 2013[6]). Pour la Tunisie, cela a entraîné des difficultés pratiques immédiates qui ont poussé le gouvernement intérimaire à élaborer de nouvelles lois sur la migration et l'asile. Enfin, le processus de démocratisation après 2011 a déclenché un important activisme de la société civile, notamment pour plaider en faveur de plus de droits, y compris pour les migrants en Tunisie et à l'étranger (Boubakri, 2013[6]). Cela a conduit à une implication accrue des émigrés tunisiens dans la politique intérieure et au suivi des processus décisionnels tunisiens par la société civile.

Une population émigrée en expansion dans les pays de l'OCDE

Suite aux vagues d'émigration tunisienne, plusieurs estimations de l'effectif total des Tunisiens vivant à l'étranger ont été avancées ces dernières années. Le chiffre dépend bien entendu de ce qu'on entend par « Tunisiens résident à l'étranger » (voir l'Encadré 1.1 pour une discussion des différentes définitions). Dans cette analyse, le terme « émigré tunisien » est réservé aux personnes qui sont nées en Tunisie mais qui résident à l'étranger. Selon les estimations des Nations unies, en 2015, environ 97 % des personnes nées en Tunisie et résidant à l'étranger vivaient dans des pays de l'OCDE (United Nations, 2017[7]). Les recensements réalisés dans les pays de l'OCDE évaluaient à 630 000 le nombre d'émigrés tunisiens de plus de 15 ans vivant dans les pays de l'OCDE en 2015/16 (voir l'Annexe 1.A pour une description de toutes les sources de données utilisées dans l'analyse). Si les enfants de moins de 15 ans nés en Tunisie sont également comptabilisés, l'effectif total des émigrés tunisiens atteint 644 000 en 2015/16. Ces enfants ne peuvent toutefois pas (encore) jouer un rôle dans le développement économique de la Tunisie et ils ne sont pas couverts de manière systématique par toutes les sources de données disponibles. C'est pourquoi le groupe de référence des analyses de cette étude ne comprendra que les Tunisiens adultes (âgés de 15 ans et plus) et les comparera aux autres populations émigrées.

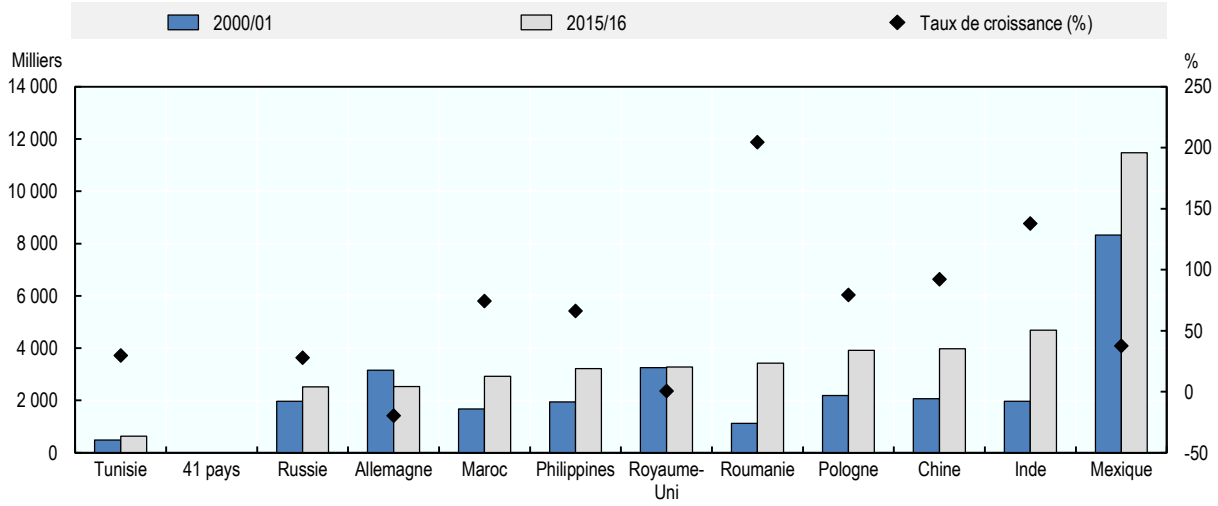
Les émigrés tunisiens constituaient le 52^{e} plus grand groupe d'émigrés dans les pays de l'OCDE en 2015/16, et représentaient ainsi environ 0.5 % des émigrés résidant dans cette zone (voir le Graphique 1.1). Un nombre comparable d'émigrés venait d'Argentine ou de Hong Kong (653 000 et 633 000 émigrés, respectivement). Si l'on exclut les pays d'origine de l'OCDE (notamment le Mexique), les émigrés tunisiens étaient le 37^{e} groupe le plus important.

Partant d'un effectif proche de 485 000 en 2000/01, le nombre d'émigrés tunisiens a augmenté de 145 000 jusqu'en 2015/16, ce qui représente une augmentation de 30 % (voir le Graphique 1.1). L'augmentation relative de la diaspora tunisienne entre 2000/01 et 2015/16 était classée 33^{e} parmi les pays avec un effectif d'émigrés supérieur à celui de la Tunisie et était comparable à celle de la

Jamaïque et du Portugal. L'essentiel de la croissance (53 000 personnes) de la population émigrée tunisienne s'est produite entre 2010/11 et 2015/16 pour un taux de croissance de 9 % sur cette période. Entre 2005/06 et 2010/11, la population émigrée tunisienne a aussi augmenté de 50 000 personnes, soit près de 10 % du niveau de 2005/06.

Graphique 1.1. Principaux pays d'origine des émigrés vivant dans les pays de l'OCDE, 2000/01 et 2015/16

Population émigrée totale âgée de 15 ans et plus (échelle de gauche) et croissance sur la période 2000/01-2015/16 (échelle de droite)



Note: Le taux de croissance est la différence entre les effectifs en 2000/01 et en 2015/16 rapportée au niveau en 2000/01. Donnés 2000/01 disponibles pour 32 pays de l'OCDE (Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chili, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pologne, Portugal, République Slovaque, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie). Données 2015/16 disponibles pour 30 pays de l'OCDE (Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chili, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Lettonie, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, République Slovaque, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovénie, Suède, Suisse).
Source: Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2000/01 et 2015/16, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Encadré 1.1. Différentes définitions des Tunisiens résidant à l'étranger

Il n'y a pas de définition unique qui capture tous les individus que l'on pourrait qualifier de Tunisiens résidant à l'étranger. La définition la plus utilisée dans le contexte de l'émigration identifie les Tunisiens résidant à l'étranger comme des individus nés en Tunisie et qui résident à l'étranger. L'alternative principale est de les identifier comme étant les individus de nationalité tunisienne qui résident à l'étranger.

Les deux définitions présentent des avantages et des inconvénients. La définition comprenant les personnes nées en Tunisie n'inclut pas les individus nés hors de la Tunisie mais qui sont par ailleurs de nationalité tunisienne, comme les enfants de ressortissants tunisiens nés à l'étranger ou les personnes qui ont acquis la nationalité tunisienne mais ne vivent pas en Tunisie. Par contre, cette définition comprend les personnes nées en Tunisie (et résidant à l'étranger) mais de parents étrangers. La définition comprenant les ressortissants tunisiens ne comprend pas les personnes qui sont nées en Tunisie mais n'ont jamais obtenu la nationalité tunisienne ou l'ont abandonnée. La définition basée sur la nationalité permettrait aussi de de prendre en compte les enfants d'émigrés tunisiens nés hors de Tunisie.

En raison de la disponibilité des données, cette étude utilise la définition du pays de naissance, mais des statistiques concernant les ressortissants tunisiens sont également présentées. Pour clarifier quelle définition est utilisée dans chacun des cas, l'étude fait référence aux « émigrés tunisiens » ou « personnes nées en Tunisie » quand le critère est celui du pays de naissance. Les détenteurs de la nationalité tunisienne seront toujours appelés « ressortissants tunisiens ». Les deux groupes se regroupent largement : de nombreux ressortissants tunisiens sont également nés en Tunisie et vice-versa.

Selon ces définitions, le groupe des émigrés tunisiens représente la « première génération » des émigrés – ceux qui sont nés en Tunisie. Il est également couramment fait référence aux « seconde génération » des émigrés pour désigner les personnes nées hors de Tunisie mais ayant au moins un parent né en Tunisie. En utilisant cette définition, il est possible d'inclure dans certaines analyses les enfants d'émigrés tunisiens (voir la fin de ce chapitre).

Les sources de données disponibles (voir l'Annexe 1.A) offrent beaucoup moins d'information sur les ressortissants tunisiens que sur les émigrés tunisiens. En particulier, les ressortissants tunisiens qui ne sont pas nés en Tunisie ne peuvent pas être identifiés dans tous les pays de l'OCDE. Par conséquent, le nombre total de ressortissants tunisiens qui résident dans les pays de l'OCDE ne peut être établi. Uniquement pour les pays de l'Union européenne, il est possible d'identifier les personnes qui ne détiennent pas d'autre nationalité que la nationalité tunisienne et qui ne sont pas nées en Tunisie. Ce groupe étant petit (voir plus bas), le nombre total d'émigrés tunisiens et le nombre total de ressortissants tunisiens à l'étranger sont vraisemblablement très proches.

Les données disponibles ne permettent pas de déterminer la composition par nationalité des émigrés tunisiens (voir plus bas). Une seule nationalité est enregistrée pour chaque personne. Quand une personne a la nationalité de son pays de résidence, celle-ci est enregistrée. Il n'est pas possible de savoir combien de ces personnes ont aussi la nationalité tunisienne.

Toutefois, on peut supposer que presque tous les émigrés tunisiens sont aussi des ressortissants tunisiens car la nationalité tunisienne est normalement acquise à la naissance et ne peut être perdue ou abandonnée que dans des circonstances exceptionnelles. Ceci implique que les émigrés tunisiens dont on sait qu'ils ont la nationalité d'un pays de l'OCDE ont en général la double nationalité.

Le biais consiste à utiliser le lieu de résidence dans ces définitions : les personnes qui sont nées en Tunisie, y vivent, mais travaillent à l'étranger ne sont pas comptées dans les émigrés tunisiens ; de même pour les ressortissants tunisiens. Cela concerne en particulier les personnes qui résident en Tunisie et sont employées de façon temporaire ou saisonnière dans les pays de l'OCDE. Si les travailleurs temporaires ou saisonniers sont rarement considérés comme des émigrés, leur nombre peut être élevé.

En général, les effectifs estimés dépendent considérablement de la définition utilisée pour les Tunisiens résidant à l'étranger. En effet, les effectifs présentés par le gouvernement tunisien sont souvent basés sur le registre des consulats tunisiens et dépassent largement les effectifs obtenus dans cette étude, qui sont basés sur des recensements dans les pays de l'OCDE (voir l'Annexe 1.A). Par exemple, selon les dernières estimations de l'Office des Tunisiens à l'Étranger, elles-mêmes basées sur les données consulaires du Ministère des Affaires Étrangères, l'effectif total serait d'environ 1.2 million en 2012 (Office des Tunisiens à l'Étranger (OTE), 2015[8]) tandis que la Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) l'évaluait à 644 000 personnes en 2015/16 (y compris les enfants de moins de 15 ans dans quelques pays).

Cette différence s'explique vraisemblablement par plusieurs facteurs, dont certains sont liés aux différences de définitions. L'effectif basé sur le registre consulaire inclut des descendants d'émigrés tunisiens. D'autres facteurs relèvent de la nature des données. Le registre consulaire couvre des pays hors de la zone OCDE, en particulier dans la région MENA. Alors que les Tunisiens résidant à l'étranger ne sont pas tous inscrits auprès des consulats, ceux qui le sont resteront souvent enregistrés même s'ils sont entretemps repartis.

Les définitions des autres termes et variables utilisés dans cette étude sont présentées dans le Tableau d'annexe 1.B.1.

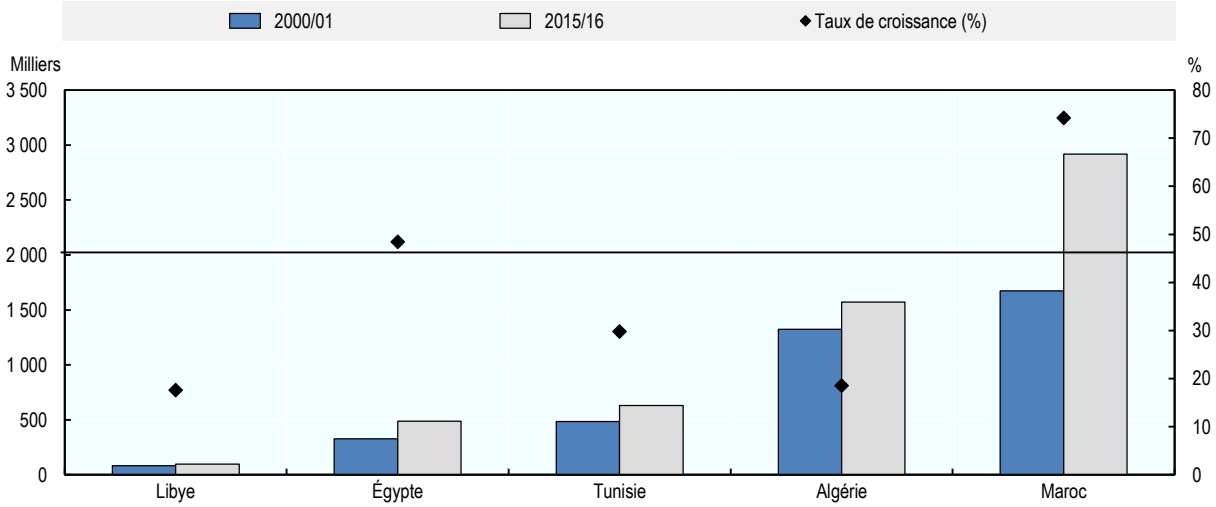
Au sein de la région d'Afrique du Nord (Algérie, Égypte, Libye, Maroc et Tunisie), la Tunisie était le troisième pays d'origine des émigrés dans les pays de l'OCDE en 2015/16 (voir le Graphique 1.2). Les émigrés tunisiens ont représenté 11 % des près de 6 millions d'émigrés provenant de la région d'Afrique du Nord en 2015/16. En 2000/01, les Tunisiens représentaient aussi le troisième groupe d'émigrés originaires d'Afrique du Nord, mais la part des émigrés tunisiens était légèrement supérieure (12 %) à leur part en 2015/16. L'augmentation relative de

l'effectif d'émigrés d'Afrique du Nord entre 2000/01 et 2015/16 était de 46 %, supérieur à celle de la Tunisie (30 %). Seule l'Algérie (19 %) a affiché une augmentation relative inférieure à celle de la Tunisie parmi les pays nord-africains.

Le nombre d'émigrés tunisiens est également important au regard de la population de la Tunisie et de l'économie du pays (voir le Graphique 1.3). En 2015/16, les émigrés représentaient près de 7 % de la population totale de la Tunisie, une part qui a augmenté depuis 2010/11 (voir les chiffres concernant la Tunisie dans (OCDE, 2015[9])). Alors que la Tunisie était à la 52e position dans le classement de la population émigrée totale, elle occupait la 26e position dans le classement des taux d'émigration pour les pays d'origine avec 500 000 émigrants ou plus vivant dans les pays de l'OCDE. Le taux d'émigration pour la Tunisie était supérieur à celui des pays comptant un plus grand nombre d'émigrants, tels que le Royaume-Uni, l'Italie et l'Allemagne. Bien qu'inférieur au taux d'émigration du Maroc (10 %), le taux d'émigration de la Tunisie était supérieur à celui de l'Algérie voisine (5 %).

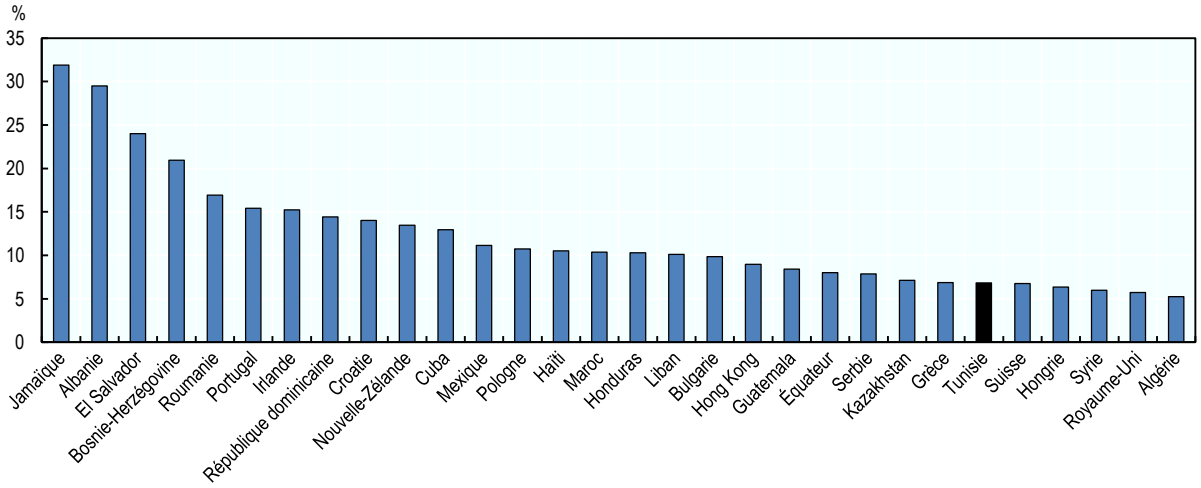
Graphique 1.2. Population émigrée originaire des pays d'Afrique du Nord vivant dans les pays de l'OCDE, 2000/01 et 2015/16

Population émigrée âgée de 15 ans et plus (échelle de gauche) et croissance sur la période 2000/01-2015/16 (échelle de droite)



Note : Le taux de croissance moyen des pays d'Afrique du Nord est représenté par la ligne horizontale.
Source: : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2000/01 et 2015/16, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Graphique 1.3. Taux d'émigration pour les pays avec 500 000 émigrés ou plus dans les pays de l'OCDE, 2015/16



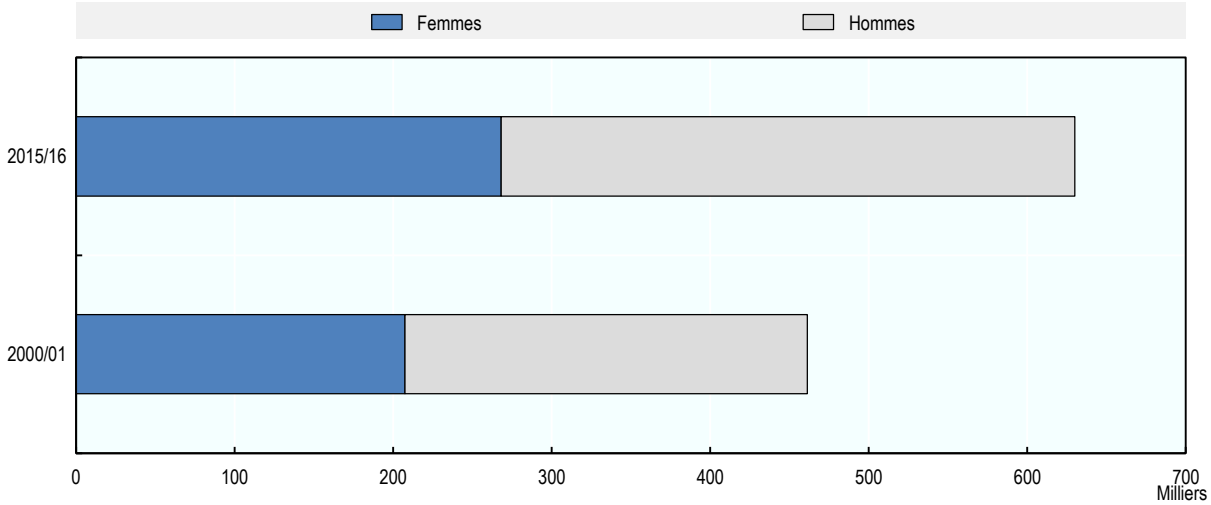
Note : Le taux d'émigration est défini comme le nombre de personnes nées dans le pays et qui vivent à l'étranger divisé par le nombre total de personnes nées dans le pays, où qu'elles résident.
Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2015/16, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Composition démographique de la diaspora tunisienne

Une diaspora plutôt masculine

Les émigrés tunisiens vivant dans les pays de l'OCDE en 2015/16 comprenaient sensiblement plus d'hommes (362 000) que de femmes (268 000), comme le montre le Graphique 1.4. La proportion des femmes a légèrement diminué, passant de presque 45 % en 2000/01 à 43 % en 2015/16. Le nombre de femmes n'a augmenté que de 29 % entre 2000/01 et 2015/16 (61 000), tandis que le nombre d'hommes a augmenté de 43 % (108 000).

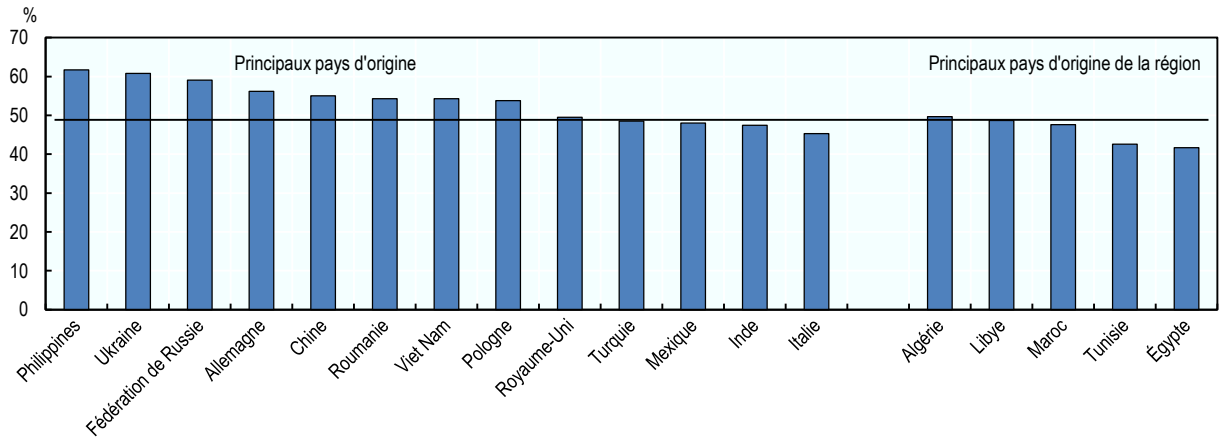
Graphique 1.4. Composition par sexe de la population émigrée tunisienne vivant dans les pays de l'OCDE, 2000/01 et 2015/16



Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2000/01 et 2015/16, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

La part des femmes parmi les émigrés tunisiens est restée faible par rapport aux émigrés des principaux autres pays d'origine (voir le Graphique 1.5). Alors que la part de femmes était comparable parmi les émigrés du Pakistan et du Bangladesh (43 % dans les deux cas), la proportion de femmes était plus importante pour la plupart des principaux pays d'origine, atteignant même 60 % et plus dans le cas de l'Ukraine et des Philippines. La part des femmes parmi les émigrés issus des principaux pays de la région d'Afrique du Nord était aussi faible que parmi les émigrés tunisiens, comme le montre également le Graphique 1.5.

Graphique 1.5 Part de femmes parmi les émigrés en provenance des principaux pays d'origine et des principaux pays d'origine de la région, 2015/16



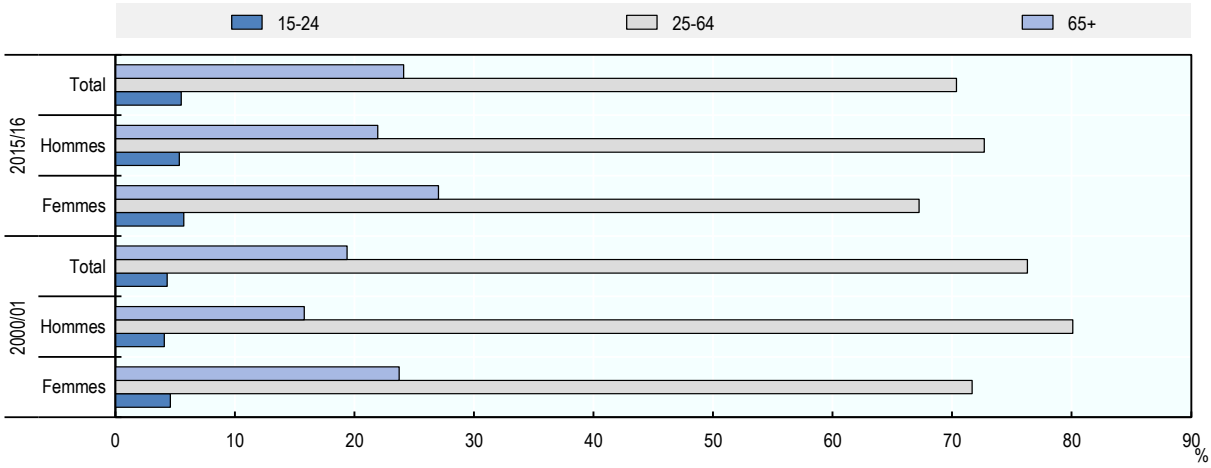
Source: Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2015/16, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Trois émigrés tunisiens d'âge adulte sur quatre sont en âge de travailler, mais la diaspora tunisienne vieillit

Les émigrés tunisiens en âge de travailler (c'est-à-dire âgés de 15 à 64 ans) sont plus à même de jouer un rôle économique pour le développement de la Tunisie, parce qu'ils sont disponibles pour occuper un emploi en Tunisie, ou parce qu'ils ont acquis des compétences et des réseaux dans le cadre de leurs activités économiques actuelles. En 2015/16, presque 76 % des émigrés tunisiens adultes dans les pays de l'OCDE étaient en âge de travailler. La tranche des 15-24 ans représentait à elle seule 6 % du total, tandis que ceux âgés de 25 à 64 ans représentaient 70 %. Une grande partie des individus du premier groupe étant susceptible d'être encore scolarisée, la deuxième tranche d'âge est considérée comme celle de l'âge d'activité professionnelle maximale. Au sein du groupe d'âge d'activité professionnelle maximale, la distribution par âge est à peu près uniforme: les tranches d'âge 25-34 ans et 35-44 ans représentaient respectivement 17 % et 18 % des émigrés tunisiens, tandis que les tranches d'âge 45-55 ans et 55-64 ans représentaient respectivement 17 % et 19 %.

Malgré la prépondérance des émigrés tunisiens en âge de travailler, les données montrent un processus de vieillissement qui a affecté les émigrés tunisiens entre 2000/01 et 2015/16 (voir le Graphique 1.6). La part des émigrés tunisiens en âge de travailler a baissé de façon significative au cours de cette période, passant de 81 % à 76 %. La part des émigrés tunisiens âgés de 65 ans et plus a augmenté en conséquence, passant de 19 % à 24 %. Ce processus de vieillissement a été plus prononcé chez les hommes, dont la part des plus de 65 ans a davantage augmenté que chez les femmes, et la part des 15-24 ans davantage baissé. La répartition par classe d'âge des émigrés tunisiens est similaire à celles des émigrés issus des principaux autres pays d'origine, ou des pays d'origine d'Afrique du Nord (voir le Tableau d'annexe 1.B.2).

Graphique 1.6. Distribution par âge des émigrés tunisiens vivant dans les pays de l'OCDE, 2000/01 et 2015/16



Note : Les effectifs ne comprennent pas les émigrés tunisiens âgés de moins de 15 ans.
Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2000/01 et 2015/16, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Un émigré sur dix est arrivé récemment

Les émigrés qui sont arrivés dans leur pays d'accueil au cours des cinq dernières années peuvent être considérés comme des émigrés récents. Cela reflète les vagues de migration plus récentes, qui sont souvent plus mobiles que les émigrés installés, ne restant que quelques années avant de rentrer ou de repartir ailleurs. Parmi les émigrés tunisiens, les données DIOC montrent que 10 % étaient des émigrés récents en 2015/16, alors que cette part était de 6 % en 2000/01. La proportion des émigrés récents est plus faible pour les diasporas de l'Algérie (8 %) et du Maroc (9 %), alors que les parts d'émigrés récents de l'Égypte et de la Libye étaient plus élevées (voir le Tableau d'annexe 1.B.2). Les données DIOC montrent que les femmes sont plus nombreuses parmi les émigrés installés que parmi les émigrés récents : en 2015/16, 44 % des émigrés tunisiens installés étaient des femmes, contre 42 % parmi les émigrés récents.

La diaspora tunisienne est concentrée en France et quelques autres pays de destination

La quasi-totalité des émigrés tunisiens (98 %) observés dans la zone OCDE en 2015/16 résidaient dans seulement dix pays : la France, l'Italie, l'Allemagne, Israël, le Canada, la Belgique, la Suisse, les États-Unis, le Royaume-Uni, et la Suède (voir le Tableau 1.1 et le Graphique 1.8). La France abritait à elle seule 61 % des émigrés tunisiens de l'OCDE : comptant 385 000 personnes en 2015/16, l'effectif des émigrés tunisiens en France était considérablement plus élevé que dans tous les autres pays. Un grand nombre de Tunisiens résidaient aussi en Italie (104 000) et en Allemagne (32 000). Ces trois pays accueillaient conjointement plus de 82 % des émigrés tunisiens des pays de l'OCDE. La plupart des autres (12 %) résidaient dans quatre pays : Israël (26 000 émigrés tunisiens), le Canada (23 000), la Belgique (15 000), et la Suisse (10 300). Les États-Unis, le Royaume Uni et la Suède comptaient chacun entre 5 000 et 10 000 émigrés tunisiens en 2015/16. D'autres pays de destination notables comprenaient les Pays-Bas (4 400 émigrés tunisiens), l'Autriche (3 200) et l'Espagne (1 200).

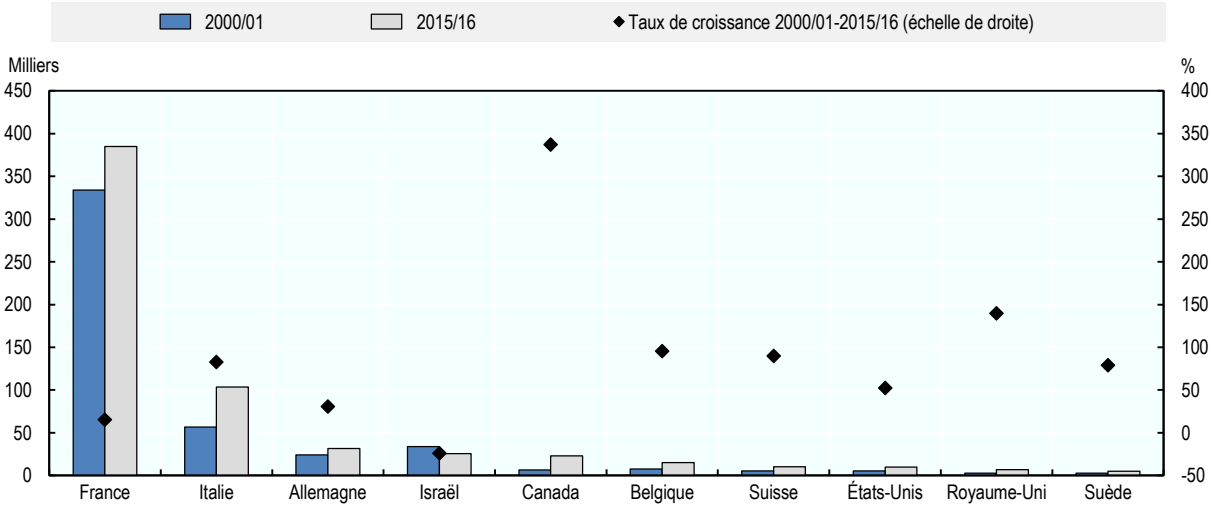
Tableau 1.1. Principaux pays de destination des émigrés tunisiens âgés de 15 ans et plus, 2000/01 et 2015/16

	2015/16			2000/01		
	Total (miliers)	% de tous les émigrés tunisiens	% récents (≤5 ans)	Total (miliers)	% de tous les émigrés tunisiens	% récents (≤5 ans)
France	384 900	61.1	8.2	333 900	68.8	2.6
Italie	103 600	16.4	8.1	56 600	11.7	16.5
Allemagne	31 600	5.0		24 200	5.0	0.0
Israël	25 700	4.1	2.8	33 800	7.0	0.0
Canada	22 900	3.6		5 200	1.1	25.2
Belgique	15 100	2.4	8.4	7 700	1.6	20.1
Suisse	10 300	1.6	49.5	5 400	1.1	27.4
États-Unis	10 000	1.6	20.7	6 500	1.3	33.9
Royaume-Uni	7 100	1.1	38.7	2 900	0.6	0.0
Suède	5 000	0.8	27.6	2 800	0.6	19.3
Total OCDE	630 100		10.3	485 500		6.3

Note : En 2000/01, l'information sur les émigrés récents est indisponible pour Israël, l'Allemagne et le Royaume-Uni. En 2015/16, l'information sur les émigrés récents est indisponible pour l'Allemagne.
Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2000/01 et 2015/16, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Graphique 1.7. Principaux pays de destination des émigrés tunisiens dans la zone OCDE, 2000/01 et 2015/16

Population émigrée tunisienne âgée de 15 ans et plus (échelle de gauche) et évolution sur la période 2000/01-2015/16 (échelle de droite)



Source: Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2000/01 et 2015/16, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Le Graphique 1.7 décrit l'évolution du nombre d'émigrés tunisiens dans les principaux pays de destination entre 2000/01 et 2015/16. L'effectif d'émigrés tunisiens a considérablement augmenté en termes relatifs dans la plupart de ces pays destination pendant cette période, notamment en Italie, au Canada, en

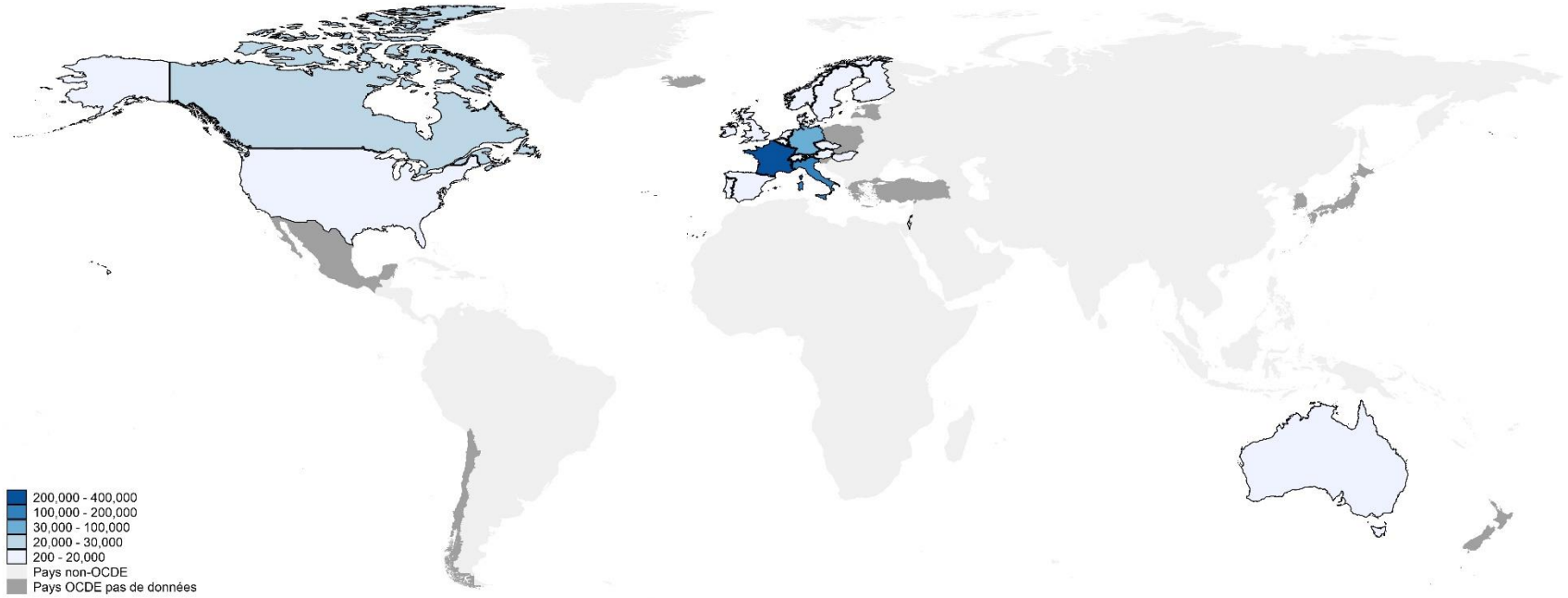
Belgique et au Royaume Uni, où la population tunisienne émigrée a plus que doublé pendant cette période. Ces augmentations relatives importantes coïncidaient avec des augmentations absolues limitées en Belgique (+ 7 400) et au Royaume Uni (+ 4 100). La croissance absolue était plus importante en France (+ 51 500), en Italie (+ 47 000) et au Canada (+ 18 000). Parmi les pays qui accueillaient moins de 10 000 émigrés tunisiens en 2000/01, le Canada a connu l'augmentation la plus forte de sa diaspora tunisienne ces dernières années. La France accueillait déjà 334 000 émigrés tunisiens en 2000/01 (ce qui représentait alors 69 % du total OCDE), la hausse observée correspond donc à une augmentation de 15 %. Seul Israël a connu une diminution du nombre d'émigrés tunisiens (de 8 000), reflétant le fait que l'émigration vers Israël a surtout consisté en une vague importante il y a plusieurs décennies (voir l'Encadré 1.2).

La forte augmentation du nombre d'émigrés tunisiens en Italie est liée à plusieurs facteurs. Outre la relative proximité géographique, un grand nombre d'émigrés a pu au fil des années entrer en Italie et trouver du travail, avec ou sans autorisation légale (OCDE, 2006[10]). Sur les 58 000 ressortissants tunisiens travaillant en Italie en 2008, 48 % travaillaient dans l'industrie, 37 % dans les services et 13 % dans l'agriculture (CENSIS, 2008[11]). Le nombre de ressortissants tunisiens travaillant à leur compte est passé de 6 500 en 2007 à 11 500 en 2011, et un grand nombre d'entre eux avaient une activité de bâtiment (CENSIS, 2007[12]; CENSIS, 2011[13]). La situation sur le marché du travail des émigrés tunisiens, y compris en Italie, est abordée en détail au chapitre 4 de cette étude. Au fil des années, les décideurs italiens ont procédé à une série de régularisations, qui ont également bénéficié à un grand nombre d'émigrés tunisiens (OCDE, 2006[10]).

En 2000/01, les pays européens de l'OCDE accueillaient déjà l'immense majorité (90 %) des émigrés tunisiens, d'après les données DIOC. Alors que le nombre total des émigrés tunisiens dans les pays de l'OCDE hors Europe a augmenté de 13 000 (27 %) entre 2000/01 et 2015/16, il a aussi augmenté (de 132 000, ou 30 %) dans les pays européens de l'OCDE. En conséquence, la proportion des émigrés tunisiens vivant en Europe a légèrement augmenté pour atteindre 91 % (soit 570 000 personnes) en 2015/16. Cette évolution n'a toutefois pas modifié l'importance des dix principaux pays de destination : ensemble, ils accueillaient 98 % de tous les émigrés tunisiens dans l'OCDE en 2000/01 contre 97 % en 2010/11 et 98 % en 2015/16. Malgré la forte croissance relative de la diaspora tunisienne dans les pays nord-américains, l'augmentation absolue en France et en Italie a conduit à la poursuite de la concentration européenne de cette population (voir le Graphique 1.7). Un autre facteur a été la diminution enregistrée en Israël, qui est le pays de l'OCDE non européen comptant la plus grande communauté tunisienne. La croissance de la population d'émigrés tunisiens des pays non-européens est plus marquée si l'on exclut la baisse enregistrée en Israël : partant de seulement 12 000 en 2000/01, cette population a augmenté de plus de 165 % (20 000 personnes). L'importance de l'Europe en général et de la France, l'Italie et l'Allemagne en particulier en tant que destinations des émigrés tunisiens est évidente dans le Graphique 1.8, qui montre une forte concentration géographique de cette population.

Graphique 1.8. Distribution géographique des émigrés tunisiens, 2015/16

Effectifs



Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2015/16, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

L'augmentation rapide du nombre d'émigrés tunisiens se traduit logiquement aussi par une proportion élevée d'émigrés récents (c'est-à-dire arrivés depuis moins de cinq ans), comme le montre le Tableau 1.1. Au Canada et au Royaume Uni, près d'un tiers d'émigrés tunisiens étaient récemment arrivé en 2015/16 alors que cette part était de 21 % aux États-Unis et de près de 50 % en Suisse. Ces proportions témoignent d'une nouvelle dynamique de l'émigration tunisienne vers ces pays où il y avait beaucoup moins d'émigrés tunisiens en 2000/01. Dans le cas de l'Italie, qui a connu une très forte augmentation de sa diaspora tunisienne, la part des émigrés récents en 2015/16 était toutefois plus faible qu'en 2000/01, ce qui reflète la temporalité spécifique des flux dans ce pays, discutée plus en détail dans le chapitre 2 : les flux de Tunisiens à destination de l'Italie ont été très importants dans les années 2000, avant de diminuer fortement depuis 2009.

Dans certains pays de destination, le nombre d'émigrés tunisiens était suffisamment élevé pour constituer une part importante de la population totale née à l'étranger. En France, plus de 5 % de la population née à l'étranger en 2015/16 était née en Tunisie. En Italie, les émigrés tunisiens représentaient 2 % de la population née à l'étranger alors que leur part était de près de 2 % en Israël. Dans tous les autres pays de destination, les émigrés tunisiens ne représentaient pas plus de 1 % de la population née à l'étranger. Lorsque suffisamment d'émigrés en provenance d'un même pays arrivent régulièrement, une communauté peut se former et commencer à jouer un rôle économique et social. Ces communautés aident les émigrés en fournissant des biens et des services connus dans le pays d'origine, mais elles peuvent ralentir l'acquisition de la langue du pays d'accueil et, de manière plus générale, l'intégration. Le chapitre 3 se penche sur les liens sociaux des émigrés tunisiens en tant qu'indicateur de leur intégration, tandis que le chapitre 4 évalue leurs résultats sur le plan de l'emploi.

Encadré 1.2. L'émigration de la Tunisie vers Israël

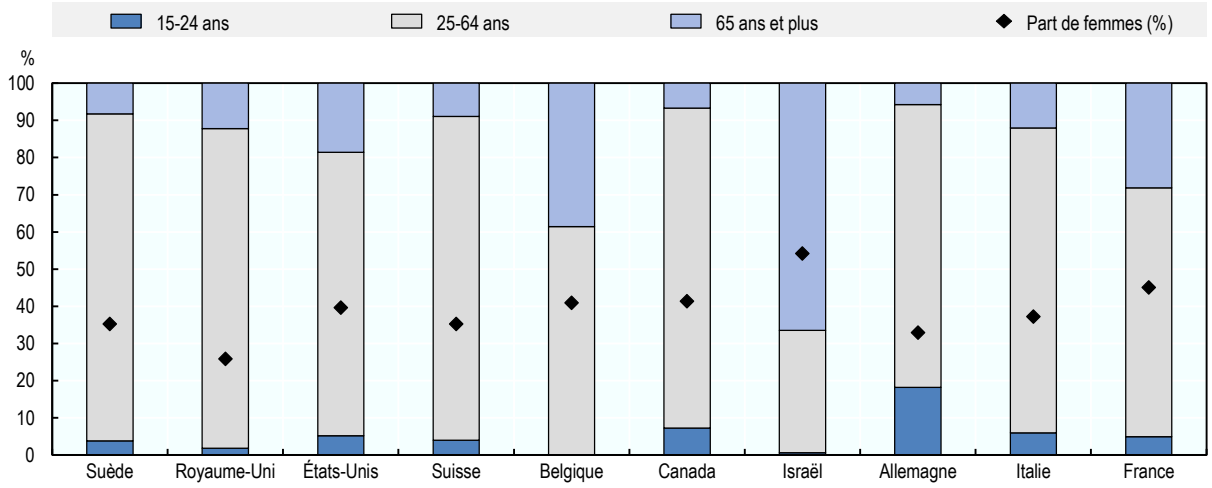
Alors que 105 000 Juifs vivaient en Tunisie à la fin de la Second Guerre mondiale, plus de 30 000 d'entre eux avaient émigré en Israël entre 1949 et 1967, d'après Petrucci et Fois (2016[14]). L'immigration vers Israël des Juifs et de leur famille avait été encouragée par la « Loi du retour », qui leur donnait droit à la nationalité israélienne à leur arrivée (OCDE, 2011[15]). Les sources citées par Petrucci et Fois (2016[14]) indiquent trois vagues d'émigration de Juifs tunisiens vers Israël. La première s'est déroulée entre 1949 et 1951 et a compté plus de 10 000 émigrés, principalement composée des plus religieux et des classes populaires des grandes villes. Après une diminution pendant quelques années, la deuxième vague, entre 1954 et 1956, a vu 15 000 départs. Ces émigrés étaient plus hétérogènes que ceux de la première vague, avec des départs des zones moins urbanisées du sud du pays et des profils socio-économiques plus diversifiés comprenant des commerçants, des artisans et d'autres membres des classes moyennes. La dernière grande vague d'émigration vers Israël a commencé en 1967 avec près de 8 000 départs. En plus de ces flux vers Israël, plus de 30 000 Juifs tunisiens sont partis entre 1952 et 1967 vers d'autres destinations, notamment la France, l'Italie, le Canada et les États-Unis (Petrucci and Fois, 2016[14]).

Qui vit où ?

Différences entre pays de destination

Il existe des différences notables entre les principaux pays de destination concernant la répartition des émigrés tunisiens par âge et par sexe (voir le Graphique 1.9 et le Tableau d'annexe 1.B.4). Avec 54 %, la proportion des femmes en 2015/16 était la plus élevée en en Israël, ce qui s'explique par l'ancienneté des flux vers ce pays et par conséquent la moyenne d'âge élevée de cette diaspora (voir Encadré 1.2). La part des femmes n'a dépassé 40 % que dans trois autres pays parmi les dix premiers pays : la France (45 %), le Canada (41 %) et la Belgique (41 %). Dans la plupart des autres pays de destination, les femmes représentaient entre 35 % et 39 % de tous les émigrés nés en Tunisie, à l'exception du Royaume Uni (26 %).

Graphique 1.9. Distribution des émigrés tunisiens dans les principaux pays de destination par sexe et âge, 2015/16



Note : Les données correspondent à celles présentées dans le Tableau d'annexe 1.B.4.
Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2000/01 et 2015/16, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

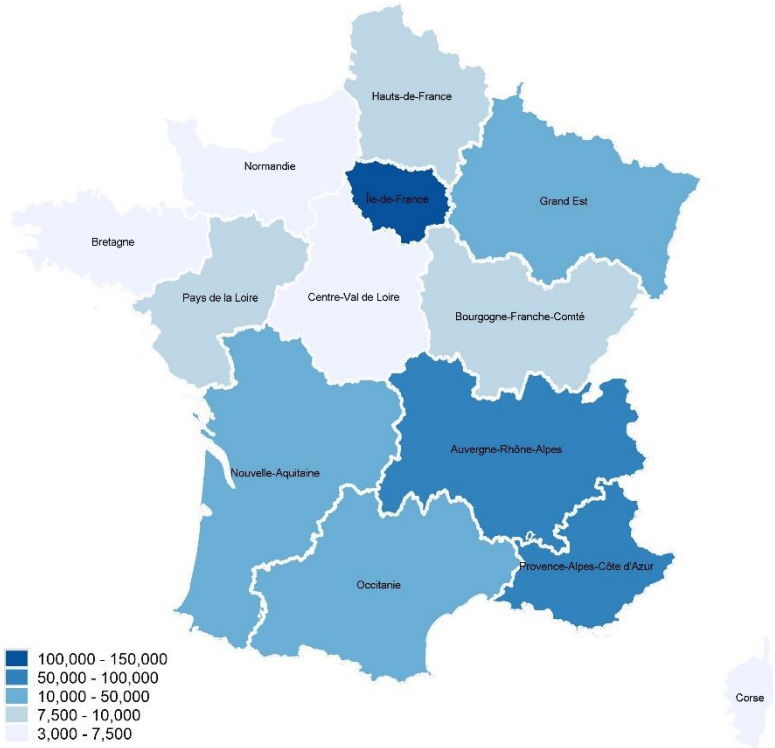
Les émigrés tunisiens âgés de 15 à 24 ans représentaient 10 % ou moins de la population d'émigrés tunisiens dans tous la plupart principaux pays de destination (voir le Graphique 1.9 et le Tableau d'annexe 1.B.4). Ce groupe était légèrement plus important en Allemagne, où ils représentaient 18 % des émigrés tunisiens. En revanche, ce groupe représentait seulement 4 % de la population émigrée en Suisse et en Suède. En Israël, quasiment aucun des émigrés tunisiens ne faisait partie de cette tranche d'âge ; au contraire, la proportion des plus de 65 ans était de 67 %. La tranche d'âge des plus de 65 ans était également assez importante en France (28 %), aux États-Unis (19 %), et en Italie (12 %). Les émigrés tunisiens en âge de travailler (15 à 64 ans) constituaient l'essentiel de la communauté en Suisse (87 %), aux Pays Bas (91 %) et au Royaume-Uni (86 %). Le Tableau d'annexe 1.B.4 présente les effectifs détaillés par tranche d'âge et révèle que les enfants (âgés de moins de 15 ans) sont relativement nombreux au Canada et en Allemagne.

Répartition géographique des émigrés tunisiens au sein des principaux pays de destination

Des sources de données nationales permettent d'étudier la localisation des émigrés tunisiens dans les trois principaux pays de destination et de cartographier leur répartition régionale. Il s'agit du Recensement de la population de 2014 en France, de l'Enquête des forces du travail (*Rilevazione sulle Forze di Lavoro*) de 2015-16 en Italie, et du registre des étrangers (*Ausländerzentralregisters*) de 2016 en Allemagne. Les données des recensements de 2011 au niveau régional fournies par Eurostat permettent une comparaison avec la distribution géographique de la population générale et la population née à l'étranger.

Graphique 1.10. Distribution régionale des émigrés tunisiens en France, 2015

Effectifs par région de résidence en France métropolitaine



Note : Nouvelles régions de 2016 (NUTS 2).
Source : Recensement de la population 2014.

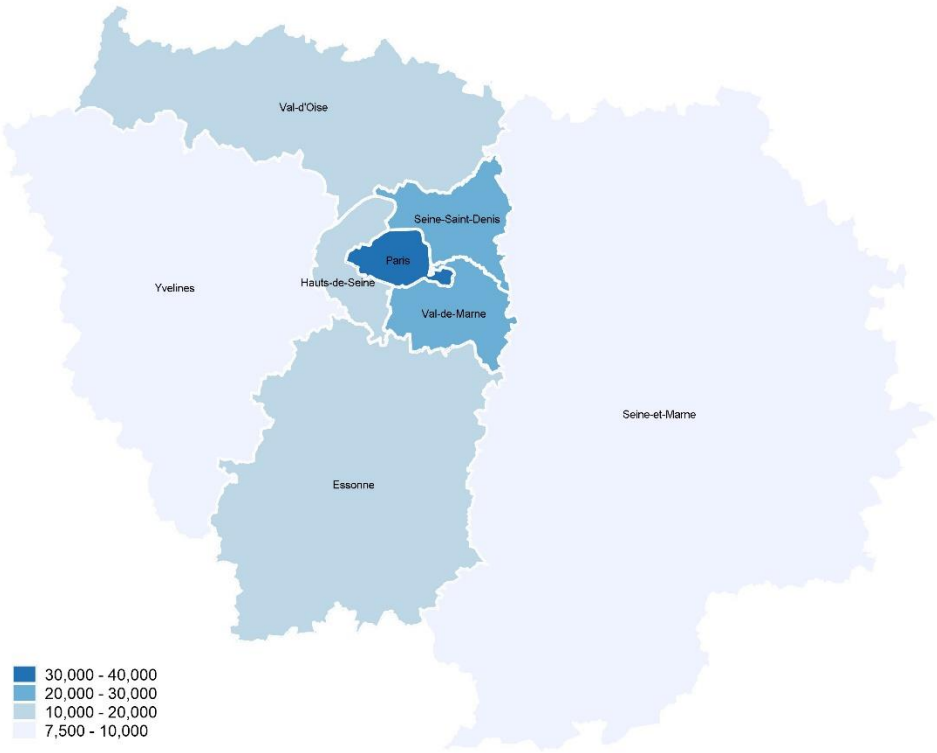
Les émigrés tunisiens en France se concentrent dans trois régions, qui accueillent à elles seules les trois quarts de cette population (voir Graphique 1.10). La région Île de-France abrite plus de 145 000 émigrés tunisiens, soit 37 % des émigrés tunisiens en France. Un quart des émigrés tunisiens en France habite la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit presque 100 000 personnes (25 % du total des émigrés tunisiens). La région Auvergne-Rhône-Alpes accueille plus de 50 000 émigrés tunisiens (13 %). En comparaison, d'après les données Eurostat, la population générale était moins concentrée dans ces trois régions : 18 % en Île-de-France, 8 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur et 12 % en Auvergne-Rhône-Alpes. Les émigrés sont même légèrement plus concentrés dans ces trois régions que la population née à l'étranger, dont 34 % réside en Île-de-France, 12 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur et 13 % en Auvergne-Rhône-Alpes. En revanche, il y a très peu d'émigrés tunisiens en Normandie (moins de 2 % du total, alors que cette région abrite 5 % de la population totale).

L'Île-de-France à elle seule compte 145 000 émigrés tunisiens, soit 40 % de plus que l'Italie, deuxième pays de destination de la diaspora tunisienne. Au sein de cette région , les émigrés tunisiens sont concentrés dans les départements de Paris, du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis (voir le Graphique 1.11). La ville de Paris accueille près de 40 000 émigrés tunisiens, soit plus d'un quart de la

population d'Île-de-France née en Tunisie et 10 % des émigrés tunisiens résidant en France. Les départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne abritent respectivement 29 000 et 20 000 émigrés tunisiens, soit 20 % et 14 % du total de l'Île-de-France.

Graphique 1.11. Distribution départementale des émigrés tunisiens en Île-de-France, 2015

Effectifs par département de résidence

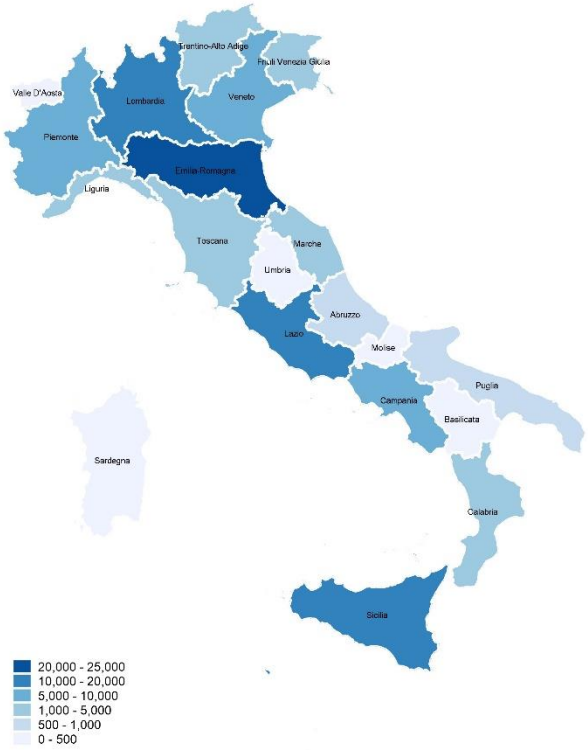


Note : Régions NUTS 3.
Source : Recensement de la population 2014.

Les données de l'Enquête des forces du travail en Italie permettent d'étudier la distribution régionale des émigrés tunisiens résidant dans ce pays (voir Graphique 1.12). Ces données montrent que les émigrés tunisiens se concentrent particulièrement dans les régions d'Émilie-Romagne (21 % des émigrés tunisiens résidant en Italie) et de Lombardie (15 %) au Nord du pays. Plus de 10 % des émigrés tunisiens en Italie se trouvent aussi en Sicile (13 %) et dans le Latium (11 %). Cette distribution géographique diffère de celles de la population générale de l'Italie et de la population née à l'étranger. Les émigrés tunisiens sont plus concentrés dans la région d'Émilie-Romagne, qui accueille 7 % de la population générale et 10 % de tous les émigrés. La part des émigrés tunisiens est aussi plus élevée en Sicile, qui représente 8 % de la population générale et seulement 5 % des émigrés. Alors que la Lombardie est la deuxième région de résidence des émigrés tunisiens en Italie, ils y sont moins concentrés que les émigrés en général, puisque 21 % habitent cette région.

Graphique 1.12. Distribution régionale des émigrés tunisiens en Italie, 2016

Effectifs par région de résidence

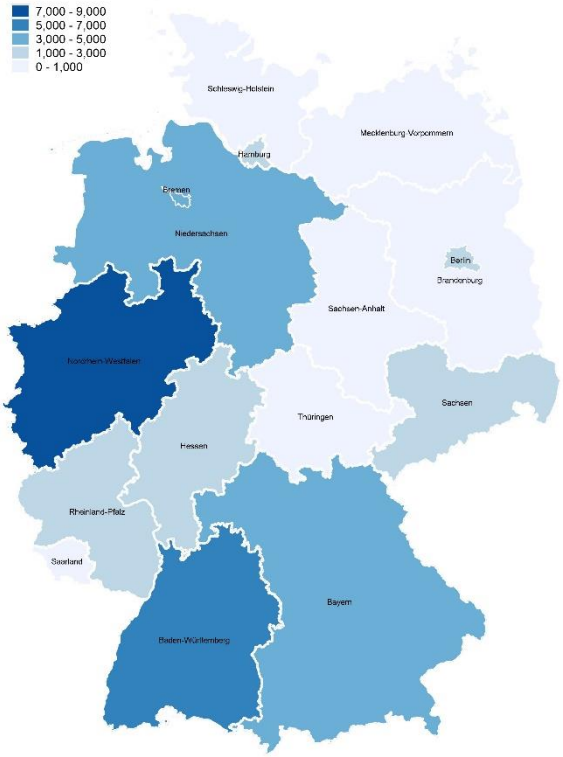


Note : Régions NUTS 2.
Source : Rilevazione sulle Forze di Lavoro, 2016.

Le registre des étrangers en Allemagne permet aussi d'étudier la distribution régionale des émigrés tunisiens installés dans ce pays (voir Graphique 1.13). Un quart des émigrés tunisiens se trouvent en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, alors que le Bade-Wurtemberg et la Bavière accueillent respectivement 17 % et 15 %, de la population tunisienne en Allemagne. Cette distribution régionale reflète largement les distributions de la population générale et la population des émigrés résidant en Allemagne. La Rhénanie-du-Nord-Westphalie contient 22 % de la population totale et 25 % des émigrés, soit des proportions similaires à la part des émigrés tunisiens. Les émigrés tunisiens et les émigrés en général (16 %) sont légèrement plus concentrés dans le Bade-Wurtemberg que la population générale (13 %), alors que la part des émigrés tunisiens en Bavière est presque égale à celles de la population totale et les émigrés en général (16 % dans les deux cas).

Graphique 1.13. Distribution régionale des émigrés tunisiens en Allemagne, 2016

Effectifs par région de résidence



Note : Régions NUTS 1.
Source : Ausländerzentralregisters, 2017

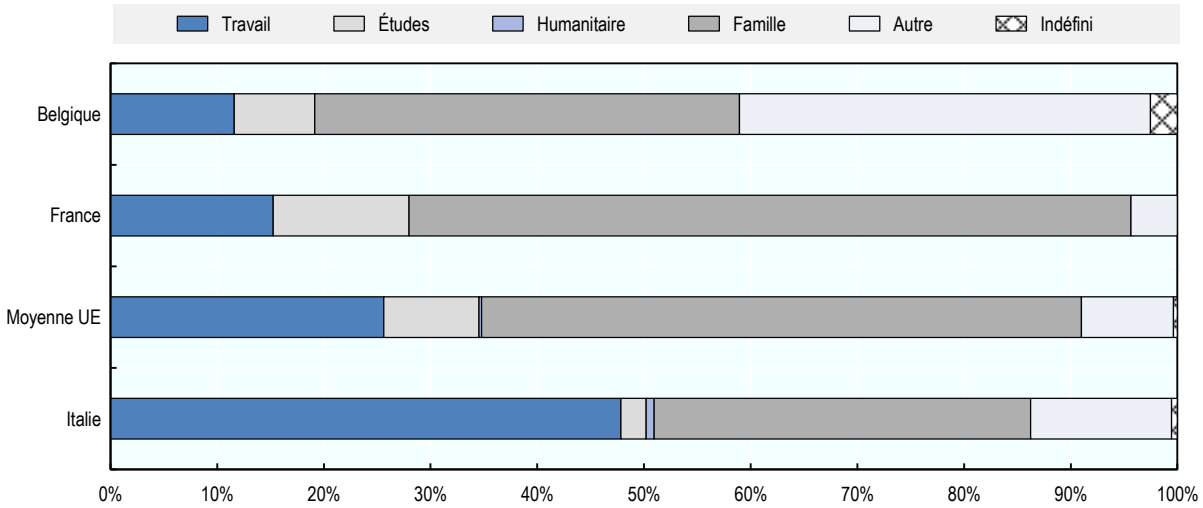
Des motifs d'émigration variés

Des raisons familiales ou professionnelles pour la plupart des émigrés tunisiens

S'agissant des émigrés tunisiens dans l'Union européenne (hors Danemark, Allemagne, Irlande et Pays-Bas), le motif du départ peut être déterminé à partir du module ad hoc 2014 de l'Enquête sur les forces de travail dans l'Union européenne (voir l'Annexe 1.A). Le Graphique 1.14 montre le principal motif de migration donné par les émigrés tunisiens dans les pays de destination européens et dans l'ensemble de l'Union européenne. Ces raisons déclarées ne correspondent pas nécessairement aux types de permis de séjour détenus par les émigrés tunisiens à leur arrivée et incluent également les réponses de ceux ayant immigré de manière irrégulière. Il convient aussi de garder à l'esprit que ces réponses reflètent seulement les motifs de émigrés tunisiens qui résidaient encore dans leur pays de destination en 2014. Les informations disponibles sur les flux migratoires vers les principaux pays de destination sont présentées au chapitre 2.

Graphique 1.14. Émigrés tunisiens par raison déclarée de la migration, 2014

Population émigrée tunisienne âgée de 15 ans et plus



Note : Les chiffres sont basés sur la raison principale da la dernière migration avancée par les personnes nées en Tunisie enquêtées dans les pays de destination respectifs. Cette information n'est pas disponible pour le Danemark, l'Irlande, les Pays-Bas et l'Allemagne qui ne sont donc pas inclus dans la moyenne UE. Les données pour l'Autriche, le Royaume-Uni et la Suède sont comprises dans la moyenne UE. La catégorie « famille » comprend les familles accompagnant les travailleurs, les familles migrant dans le cadre du regroupement familial et les migrations pour création d'une famille.
Source : Enquêtes sur les forces de travail dans l'Union européenne, module ad hoc 2014 sur la situation des immigrés et des personnes nées de parents immigrés sur le marché du travail.

Les raisons familiales ont été les plus fréquemment invoquées, par 56 % des émigrés tunisiens dans l'Union européenne et par 68 % de ceux vivant en France (voir Graphique 1.14). Le travail a été la deuxième raison la plus fréquente, concernant 26 % des émigrés tunisiens de l'Union européenne. L'Italie compte une proportion élevée de personnes déclarant avoir émigré pour raisons professionnelles (48 %), contre seulement 15 % en France et 12 % en Belgique. Cela traduit probablement le fait que l'émigration tunisienne vers l'Italie est un phénomène plus récent que vers la France et la Belgique : l'emploi est peut-être le motif initial prédominant mais les raisons familiales deviennent plus fréquentes à mesure que les premiers émigrés font venir leur famille ou fondent une famille avec un conjoint de leur pays d'origine.

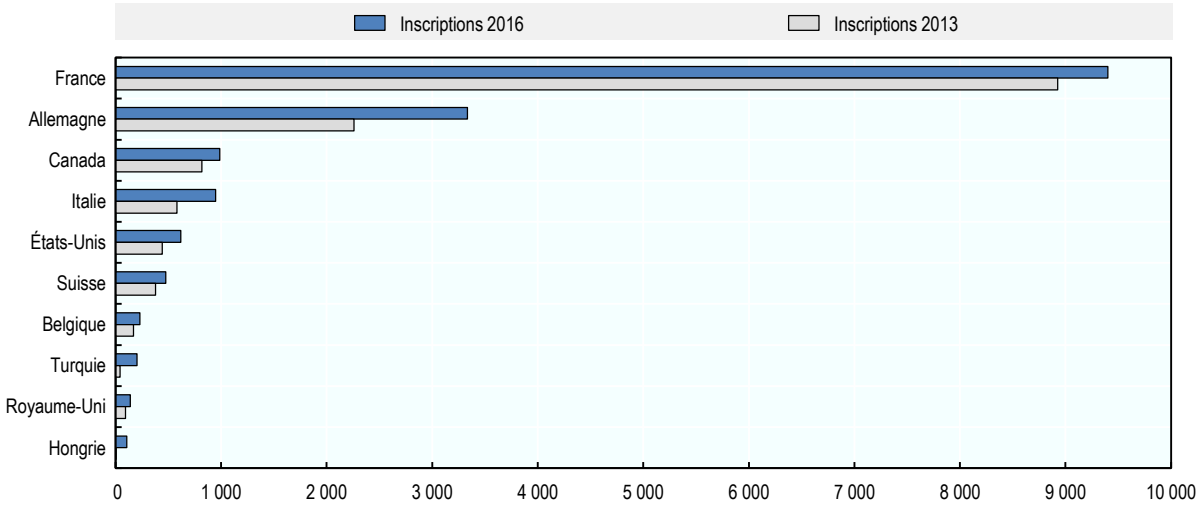
À elles deux, les raisons familiales et professionnelles concernent 80 % des émigrés tunisiens de l'Union européenne (voir Graphique 1.14). Les autres raisons, y compris les motivations non connues, ne représentent donc qu'un faible pourcentage. Pour une proportion non négligeable d'émigrés tunisiens en France et en Belgique (respectivement 13 % et 8 %), les études ont été le principal motif d'émigration. Ce motif représente globalement presque 9 % des émigrés tunisiens dans l'UE.

De plus en plus d'étudiants tunisiens font des études supérieures dans les pays de l'OCDE

Le nombre total d'étudiants en mobilité internationale originaires de la Tunisie était proche de 17 000 en 2016, comme le montre le Graphique 1.15. Cela représentait un peu plus de 5 % de l'ensemble des étudiants tunisiens (inscrits en Tunisie ou à l'étranger), une proportion sensiblement supérieure à celle observée pour les autres pays d'Afrique du Nord. L'effectif d'étudiants tunisiens a augmenté de 20 % depuis 2013, quand il s'élevait à 13 000. Avec plus de 9 000 étudiants en 2016, c'est la France qui accueille, et de loin, le plus grand groupe d'étudiants en mobilité internationale de la Tunisie. Viennent ensuite l'Allemagne avec 3 300 étudiants et l'Italie et le Canada avec plus de 900 étudiants chacun. Les mêmes données relatives aux années précédentes permettent de constater que le nombre d'étudiants en mobilité internationale en provenance de Tunisie a été stable sur la période 2013-16 en France mais a augmenté en Italie (de 63 %), en Allemagne (de 48 %), au Canada (de 21 %) et aux États-Unis (de 40 %). Au total, le nombre d'étudiants tunisiens en mobilité internationale a augmenté de 20 % entre 2013 et 2016, une hausse plus élevée que celle observée dans les pays voisins.

Graphique 1.15. Principaux pays de destination des étudiants en mobilité internationale originaires de la Tunisie, 2016

Ressortissants tunisiens inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur qui ne détiennent pas la nationalité du pays de destination



Note : Dans le cas des États-Unis, les données font référence aux étudiants qui ont leur résidence habituelle hors des États-Unis (non-résidents).
Source : UNESCO-OCDE-Eurostat (UOE), Statistiques de l'OCDE sur l'éducation, http://dx.doi.org/10.1787/edu-data-fr.

La majorité des émigrés tunisiens ont la nationalité de leur pays d'accueil

L'acquisition de la nationalité du pays d'accueil est souvent perçue comme un passeport pour une meilleure intégration des immigrés (OCDE, 2011[16]). La naturalisation permet en effet une meilleure intégration sur le marché du travail (voir chapitre 4) mais aussi et surtout une meilleure intégration dans la société. Elle permet notamment l'accès à certains droits, dont le droit de vote et facilite certaines dimensions de l'intégration, comme l'accès au logement (OCDE, 2011[16]). Toutefois, obtenir la nationalité du pays d'accueil nécessite certains prérequis, comme une durée de séjour minimale. Ces critères d'accession à la citoyenneté varient considérablement d'un pays à l'autre. En France par exemple, des tests de citoyenneté attestent de la connaissance minimale de la langue française par les immigrés candidats à l'acquisition de la nationalité ou encore de son histoire et de ses institutions.

Dans les données disponibles sur les émigrés tunisiens exploitées dans ce chapitre, la nationalité tunisienne n'est enregistrée que lorsqu'un émigré n'a pas la nationalité du pays d'accueil ou – dans le cas de l'Enquête sur les forces de travail dans l'Union européenne – celle d'un autre pays de l'UE (voir l'Annexe 1.A). Le nombre total de citoyens tunisiens résidant en dehors de la Tunisie ne peut donc pas être établi mais des indications peuvent être obtenues sur la nationalité de ceux qui sont nés en Tunisie. De plus, il n'est pas possible d'établir avec précision le nombre d'émigrés tunisiens résidant dans les pays de l'OCDE qui possèdent une double nationalité.

D'après les données DIOC de 2015/16, environ 342 000 personnes nées en Tunisie (soit 54 % de tous les émigrés tunisiens âgés de 15 ans et plus) avaient la nationalité de leur pays de résidence. Cette proportion est relativement élevée par rapport à l'ensemble des émigrés dans les pays de l'OCDE, qui ne sont que 51 % à avoir la nationalité de leur pays d'accueil. Pour 270 000 émigrés tunisiens (43 %), il est en revanche établi qu'ils ne possédaient pas la nationalité de leur pays d'accueil en 2015/16. Pour 18 000 émigrés tunisiens (3 %), on ignore s'ils possèdent ou non la nationalité de leur pays d'accueil. Cela comprend notamment les émigrés tunisiens vivant en Belgique et en Autriche.

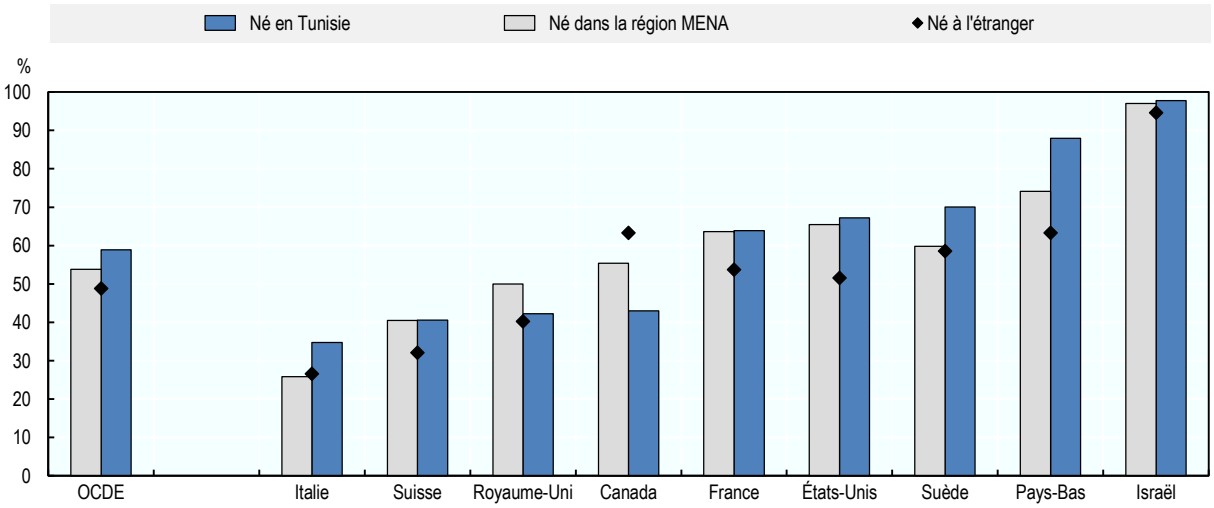
Il est fort probable que la quasi-totalité des émigrés tunisiens n'ayant pas la nationalité de leur pays d'accueil détiennent uniquement la nationalité tunisienne. Des informations complémentaires apportées par la base de données DIOC permettent de vérifier cette hypothèse pour quatre pays (France, Italie, Suède et Suisse), qui accueillaient au total 504 000 émigrés tunisiens en 2015/16 : 58 % des émigrés tunisiens vivant dans ces pays avaient la nationalité de leur pays d'accueil, 28 % semblaient avoir uniquement la nationalité tunisienne et seulement 1 % ont pu être identifiés comme n'ayant ni la nationalité tunisienne, ni celle du pays d'accueil.

Une proportion variable d'émigrés tunisiens ont la nationalité de leur pays d'accueil

Dans les pays de l'OCDE, la proportion d'émigrés tunisiens qui possédaient la nationalité de leur pays de destination en 2015/16 était très variable (voir Graphique 1.16). La part d'émigrés tunisiens ayant la nationalité israélienne est par exemple très élevée – la quasi-totalité des émigrés ont la nationalité de ce pays – tandis qu'elle est particulièrement faible en Italie, où seuls un tiers d'entre eux ont la nationalité italienne. Dans la plupart des principaux pays de destination, une nette majorité d'émigrés tunisiens ont acquis la nationalité du pays d'accueil et les émigrés tunisiens acquièrent la nationalité de ce pays dans une proportion similaire à celle des autres émigrés. C'est notamment le cas en France où 64 % des émigrés tunisiens détiennent la nationalité française. L'une des raisons expliquant la faible proportion d'émigrés tunisiens naturalisés en Italie est la part élevée d'émigrés récents parmi les émigrés tunisiens dans ce pays (voir Tableau 1.1). De ce fait, nombre d'entre eux ne sont par exemple pas encore éligibles à la naturalisation. Cependant, la proportion d'émigrés ayant acquis la nationalité italienne est faible pour l'ensemble des émigrés.

Graphique 1.16. Proportion des émigrés tunisiens détenant la nationalité du pays d'accueil, 2015/16

Population émigrée tunisienne âgée de 15 ans et plus

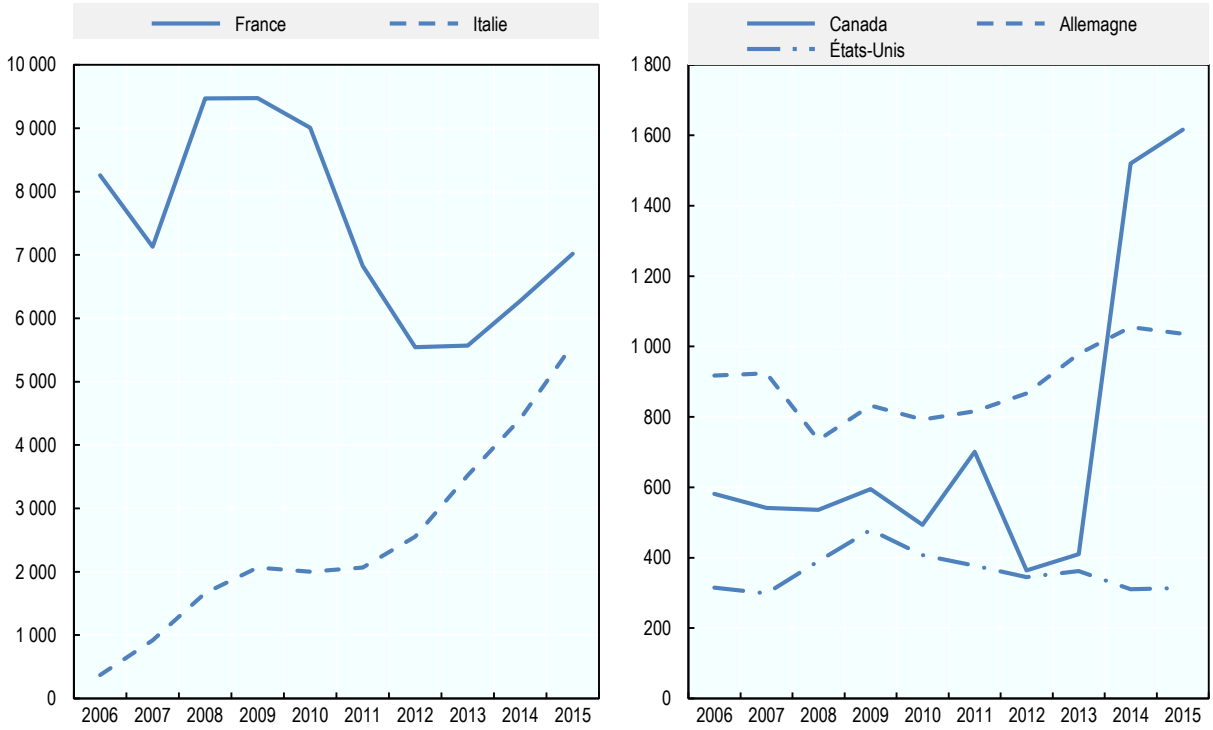


Note : La moyenne OCDE est calculée à la base de tous les pays avec des données disponibles. Les données de l'Allemagne ne sont pas disponibles.
Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2015/16, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Le Graphique 1.17 montre toutefois que le nombre annuel d'acquisitions de la nationalité italienne de citoyens tunisiens augmente rapidement. Le nombre annuel d'acquisitions de la nationalité italienne d'émigrés tunisiens est passé de 370 en 2006 à 5 600 en 2015 avec une forte augmentation entre 2011 et 2015. À un niveau nettement moindre, le nombre d'acquisitions de la nationalité de

citoyens tunisiens a augmenté au Canada, passant de 400 en 2012 à 1 600 en 2015. En revanche, les acquisitions de la nationalité de ressortissants tunisiens en France ont sensiblement diminué sur cette période, passant de 9 500 en 2008 à 7 000 en 2015 (voir le Tableau d'annexe 1.B.5 pour les chiffres de tous les principaux pays de destination à l'exception d'Israël). Dans les autres principaux pays de destination, les chiffres correspondants sont restés essentiellement stables pendant cette période.

Graphique 1.17. Acquisitions de la nationalité du pays de résidence de ressortissants tunisiens dans quelques pays de l'OCDE, 2006-15



Note : Les données pour chaque pays de destination sauf Israël sont aussi présentées dans le Tableau d'annexe 1.B.5.
Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, http://dx.doi.org/10.1787/data-00342-fr.

L'acquisition de la nationalité du pays de destination varie selon l'âge

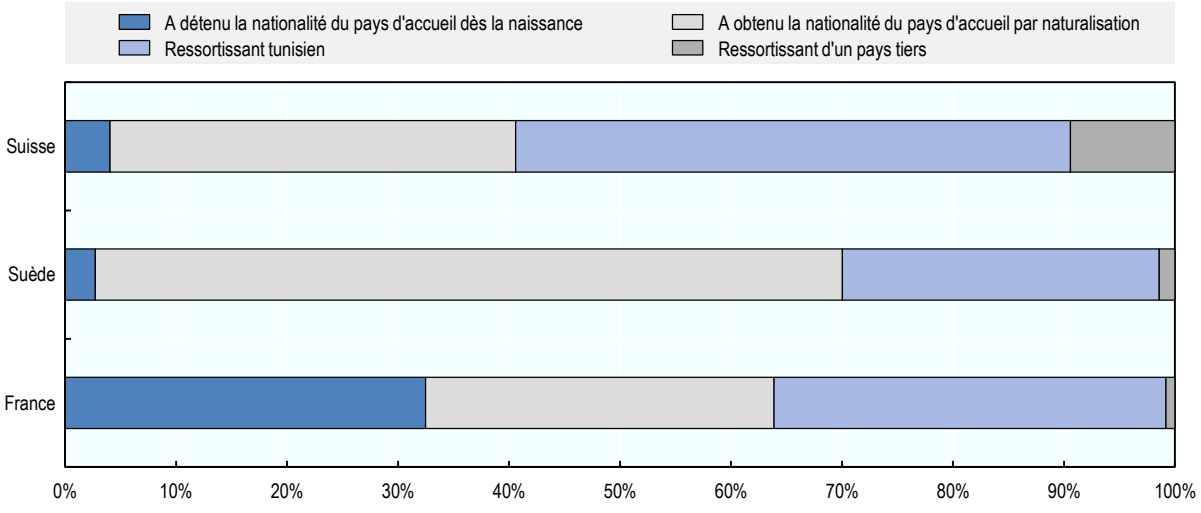
Cette section explore en quoi les émigrés tunisiens ayant la nationalité de leur pays d'accueil diffèrent de ceux qui ne l'ont pas. Des informations issues des données DIOC, bien qu'uniquement disponibles pour trois des principaux pays de destination, donnent plus de détails sur la nationalité des émigrés tunisiens en 2015/16 (voir Graphique 1.18). Parmi les émigrés tunisiens en France, 33 % ont obtenu la nationalité française lors de leur naissance en Tunisie : il est probable que leurs parents étaient des citoyens français, avec ou sans origine tunisienne. De fait, une part importante des émigrés originaires des anciens protectorats et

colonies françaises en Afrique du Nord ont acquis leur nationalité du pays d'accueil à la naissance, comme c'est le cas pour les Algériens nés en Algérie avant 1962 (Weil, 2003[17]). La part correspondante était moins de 5 % en Suisse et en Suède. La majorité (67 %) des émigrés tunisiens en Suède ont obtenu la nationalité par naturalisation. Les citoyens naturalisés représentaient également un tiers environ des émigrés tunisiens en France (31 %) et en Suisse (37 %). Près de 60 % des émigrés tunisiens en Suisse n'avaient pas la nationalité du pays d'accueil, avec 10 % déclarant la nationalité d'un pays tiers.

Enfin, il est possible de ventiler les informations du Graphique 1.18 par groupe d'âge, comme le montre le Graphique d'annexe 1.B.1. Si l'on compare la répartition par âge dans chaque pays, il en ressort pour chaque pays que les ressortissants tunisiens sont généralement les plus jeunes des quatre groupes. Les émigrés tunisiens en France qui avaient déjà la nationalité française à leur naissance sont les plus âgés des quatre groupes – la plupart d'entre eux étaient certainement des citoyens Français ayant immigré à l'époque de l'indépendance de la Tunisie. En France, Suisse et Suède, la plupart des émigrés tunisiens qui obtiennent la nationalité du pays de résidence ont entre 45 et 54 ans. Une partie de ces différences reflètent les facteurs identifiés dans cette section (un âge plus avancé rend l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil plus probable) mais soulignent également les différentes politiques d'acquisition de la nationalité dans les pays de destination ainsi que des différences dans la composition démographique des émigrés tunisiens.

Graphique 1.18. Nationalité des émigrés tunisiens dans quelques pays de l'OCDE, 2015/16

Population émigrée tunisienne âgée de 15 ans et plus



Note : L'information est disponible dans DIOC pour les pays présentés uniquement.
Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2015/16, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Les enfants d'émigrés tunisiens en Europe sont encore jeunes

Dans le cadre de cette étude, la catégorie des enfants d'émigrés tunisiens comprend les personnes, quel que soit leur âge, qui sont nées en dehors de la Tunisie mais qui ont au moins un parent né en Tunisie. Parmi les sources de données disponibles dans les différents pays, seul un module spécial de l'Enquête sur les forces de travail dans l'Union européenne donne des informations sur le pays de naissance des parents (voir l'Annexe 1.A). D'après ces données, les enfants d'émigrés tunisiens dans les pays de l'UE peuvent être identifiés dans le pays où ils résident. Leur nombre constitue ainsi la limite inférieure du total des enfant d'émigrés tunisiens. En 2014, il atteignait 510 000 personnes âgées de 15 ans et plus.

Parmi les enfants d'émigrés tunisiens de l'Union européenne identifiables, près de 185 000 personnes (soit 36 %) avaient deux parents nés en Tunisie. Pour environ 200 000 personnes (39 %), seul le père était né en Tunisie ; pour 127 000 personnes (25 %), seule la mère y était née. La majorité (55 %) avaient entre 15 et 34 ans, tandis que 40 % avaient entre 35 et 54 ans et seulement 5 % étaient âgés de 55 ans et plus. Les données tirées du module spécial de l'EFT de l'UE n'incluent pas les jeunes âgés de moins de 15 ans. Si on les ajoutait au total, le groupe des moins de 35 ans serait encore plus prépondérant.

L'effectif total et certaines caractéristiques des enfants d'émigrés tunisiens peuvent être établis pour certains pays à partir des sources de données nationales correspondantes. D'après l'Enquête « Trajectoires et Origines », on dénombrait 175 000 enfants d'émigrés tunisiens de 18 à 60 ans en France en 2008, dont la grande majorité (72 %) avait moins de 35 ans. Ils représentaient 4 % de tous les enfants d'émigrés résidant en France. Environ 23 % des enfants d'émigrés tunisiens en France avaient un parent né en Tunisie et un parent né en France, tandis que certains avaient un parent né en Algérie ou au Maroc.

Conclusion

Les émigrés tunisiens représentaient un groupe d'émigrés en expansion dans les pays de l'OCDE en 2015/16. Entre 2000/01 et 2015/16, leur nombre a augmenté de 145 000 pour atteindre 630 000 personnes, ce qui représentait 97 % de tous les émigrés tunisiens résidant dans le monde entier. La majeure partie de cette croissance (plus de 50 000 personnes) a eu lieu entre 2010/11 et 2015/16. La composition de la diaspora tunisienne n'a guère changé au cours des dernières années : la proportion de femmes a légèrement diminué à 43 % et un processus de vieillissement est observé chez les émigrés, mais 76 % d'entre eux sont encore en âge de travailler. Les pays européens de l'OCDE représentaient 91 % de tous les émigrés tunisiens dans les pays de l'OCDE en 2015/16, et 83 % résidaient en France, en Italie ou en Allemagne. La croissance de l'effectif était particulièrement élevée en Italie et au Canada, en grande partie attribuable aux jeunes et aux nouveaux émigrés. La plupart des émigrés tunisiens sont citoyens de leur pays d'accueil et les acquisitions de nationalité en Italie et au Canada ont

récemment fortement augmenté, alors qu'elles ont diminué en France. L'effectif des enfants d'émigrés tunisiens dans les pays de l'UE avoisine les 500 000, et la majorité d'entre eux ont encore moins de 35 ans.

Références

Arslan, C. et al. (2015), "A New Profile of Migrants in the Aftermath of the Recent Economic Crisis", *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, No. 160, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/5jxt2t3nnjr5-en. [19]

Bel Haj Zekri (2011), *La gestion concertée de l'émigration entre la Tunisie et l'Union Européenne : limites des expériences en cours et perspectives*. [5]

Boubakri, H. (2013), "Les migrations en Tunisie après la révolution", *Confluences Méditerranée*, Vol. 87/4, p. 31, http://dx.doi.org/10.3917/come.087.0031. [6]

Brand, L. (2002), "States and their Expatriates: Explaining the Development of Tunisian and Moroccan Emigration-Related Institutions", No. 52, University of California, San Diego. [4]

CENSIS (2011), *Immigration and Foreign Residents in Italy, 2010-2011*. [13]

CENSIS (2008), *Immigration and Foreign Presence in Italy, 2008-2008*. [11]

CENSIS (2007), *Immigration and Foreign Presence in Italy, 2006-2007*. [12]

Mesnard, A. (2004), "Temporary migration and capital market imperfections", *Oxford Economic Papers*, Vol. 56/2, pp. 242-262, http://dx.doi.org/10.1093/oep/gpf042. [2]

Natter, K. (2015), "Revolution and Political Transition in Tunisia: A Migration Game Changer?", *Migration Information Source*, http://www.migrationpolicy.org/article/revolutionandpoliticaltransitiontunisia-migrationgamechanger. [3]

OCDE (2015), *Resserrer les liens avec les diasporas : Panorama des compétences des migrants 2015*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264241763-fr. [9]

OCDE (2011), *La naturalisation: un passeport pour une meilleure intégration des immigrés ?*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264099623-fr. [16]

OCDE (2011), "Les migrations internationales en Israël et leur impact", in *Perspectives des migrations internationales 2011*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2011-9-fr. [15]

OCDE (2008), *A profile of immigrant populations in the 21st century : Data from OECD countries.*, OECD. [18]

OCDE (2006), "L'incidence économique des migrations", in *Études économiques de l'OCDE : Italie 2005*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-ita-2005-6-fr. [10]

Office des Tunisiens à l'Étranger (OTE) (2015), *Répartition de la communauté tunisienne à l'étranger (2012)*, http://www.ote.nat.tn/fileadmin/user_upload/doc/Repartition_de_la_communaute_tunisienne_a_l_etranger__2012.pdf. [8]

Petrucci, F. and M. Fois (2016), "Attitudes towards Israel in Tunisian political debate: from Bourguiba to the new constitution", *Journal of North African Studies*, Vol. 21/3, pp. 391-410, http://dx.doi.org/10.1080/13629387.2016.1152188. [14]

Pouessel, S. (2017), "Tunisia and Its Diaspora: Between Protection and Control", in *Emigration and Diaspora Policies in the Age of Mobility, Global Migration Issues*, Springer International Publishing, Cham, http://dx.doi.org/10.1007/978-3-319-56342-8_13. [1]

United Nations (2017), *Trends in International Migrant Stock: The 2017 Revision*. [7]

Weil, P. (2003), "Nationalité : l'originalité française", *Études*, Vol. Tome 398/3, pp. 321-331, https://www.cairn.info/revue-etudes-2003-3-page-321.htm (accessed on 03 October 2018). [17]

Annexe 1.A. Sources de données sur les émigrés tunisiens

Les émigrés étant établis dans une multitude de pays, les analyses comparatives les concernant nécessitent des données portant sur plusieurs pays. Afin de garantir une comparaison valable des émigrés résidant dans les différents pays, les définitions utilisées et les normes de collecte des données ne doivent pas présenter de différence majeure d'un pays à l'autre. Par ailleurs, la taille des échantillons doit être suffisamment importante pour qu'un pays donné soit inclus dans l'étude, même si les émigrés ne représentent bien souvent qu'une toute petite part de la population du pays d'accueil.

Les sources de données souvent uniques auxquelles cette analyse a recours répondent à ces critères. Lorsque la taille de l'échantillon est trop petite, les données de plusieurs pays sont fusionnées afin d'obtenir au moins le contexte général. Chaque source de données peut fournir des informations sur un aspect différent de l'émigration au départ de la Tunisie, comme l'expose ci-après la description associée à chaque source de données portant sur plusieurs pays. Les analyses entre pays sont complétées par des analyses recourant à des groupes de données détaillées portant sur un seul pays. À la fin de chaque chapitre de cette étude, des liens renvoient vers d'autres informations qui n'ont pas été mentionnées dans le chapitre.

Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC), 2000/01, 2005/06, 2010/11 et 2015/16

La Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) couvre les pays de destination de l'OCDE pour lesquels des données ont été collectées à la fois en 2000/01, 2005/06, 2010/11 et en 2015/16. Les principales sources des données DIOC sont les registres administratifs nationaux et les recensements de population. Lors des recensements réalisés en 2000/01, quasiment tous les pays de l'OCDE ont collecté des informations sur le pays d'origine des émigrés, afin qu'il soit possible pour la première fois d'avoir une vision approfondie des effectifs d'émigrés dans les pays de l'OCDE (pour plus d'informations générales sur la base DIOC, voir OCDE (2008[18]) et Arslan et al. (2015[19])). Lorsque les recensements n'étaient pas disponibles ou incomplets, ils ont été remplacés par des enquêtes sur la main-d'œuvre. La version 2015/16 est, pour le moment, préliminaire car la collecte de données auprès des pays de l'OCDE n'est pas encore terminée. Néanmoins, la version préliminaire 2015/16 contient déjà les dix premiers pays de destination des émigrés tunisiens recensés en 2010/11.

La base DIOC contient des informations sur les populations âgées de 15 ans et plus provenant de plus de 200 pays d'origine qui résident dans des pays de destination de l'OCDE. Les variables principales sont le pays de résidence, le

pays de naissance, le sexe et le niveau d'études. D'autres variables – âge, durée du séjour, participation au marché du travail et profession – peuvent être croisées avec les variables principales mais pas toujours entre elles. Les données portant sur l'emploi et la profession sont généralement disponibles pour la population âgée de plus de 15 ans. Dans certaines parties, l'étude se penche sur les personnes en âge de travailler, à savoir ayant entre 15 et 64 ans.

Les informations sur la nationalité sont obtenues par deux variables. L'une indique si la personne est un ressortissant du pays de résidence ou un étranger ; cette variable existe pour la plupart des pays de l'OCDE, sauf notamment pour Israël et la Suisse. La seconde donne des informations plus détaillées mais n'est disponible que pour quelques pays de l'OCDE, notamment la France. La double nationalité n'est pas enregistrée.

Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, 2000-16

Reposant en grande partie sur les contributions individuelles des correspondants nationaux (le Groupe d'experts de l'OCDE sur les migrations), cette base de données couvre les flux annuels de migration légale. Le réseau de correspondants couvre la plupart des pays de l'OCDE ainsi que les pays baltes, la Bulgarie et la Roumanie. Les données n'ont pas nécessairement été harmonisées au niveau international et doivent par conséquent être interprétées avec prudence. Par exemple, les flux vers les États-Unis incluent uniquement les migrants permanents, alors que d'autres pays incluent aussi les migrants temporaires tels que les travailleurs saisonniers ou les étudiants. Par ailleurs, les critères d'enregistrement des populations et les conditions d'obtention d'une carte de séjour varient selon les pays, ce qui a d'importantes répercussions sur les mesures obtenues.

Programme international de l'OCDE pour l'évaluation des compétences des adultes (PIAAC)

Le PIAAC est une étude portant sur les adultes en âge de travailler (16 à 65 ans) qui a pour ambition d'évaluer leurs compétences selon un cadre permettant des comparaisons internationales. Les tests évaluent en particulier les compétences nécessaires pour participer de manière efficace à la société et remplir ses fonctions au travail. Les compétences testées comprennent la lecture, l'écriture, le calcul et la capacité à résoudre des problèmes dans un environnement à forte composante technologique. En complément, un questionnaire porte sur la manière dont les adultes utilisent leurs compétences à la maison et au travail. En 2011/12, l'enquête a été menée simultanément dans 24 pays, dont la plupart sont membres de l'OCDE. En Belgique, seule la Flandre est couverte, et au Royaume-Uni, uniquement l'Angleterre et l'Irlande du Nord. Sa mise en œuvre a été confiée à sept instituts de recherche et les échantillons comptaient 5 000 personnes dans la plupart des pays participants.

Enquête sur les forces de travail dans l'Union européenne (EFT UE)

Afin de produire l'Enquête annuelle sur les forces de travail dans l'Union européenne (EFT UE), Eurostat rassemble les données recueillies auprès des

ménages dans les 28 États membres de l'Union européenne, les trois pays de l'AELE (Norvège, Suisse et Islande) ainsi que la Turquie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine. Les données de l'Enquête sur les forces de travail dans l'Union européenne couvrent notamment la participation au marché du travail, l'âge, le sexe, la profession et le niveau d'études des individus âgés de 15 ans et plus. Pour les immigrés, la durée de séjour écoulée est enregistrée en nombre d'années passées dans le pays de résidence actuelle. Les informations sur la nationalité issues de ces données permettent d'identifier les ressortissants tunisiens qui ne sont pas nés en Tunisie. La double nationalité n'est pas enregistrée et la nationalité d'un pays de l'Union européenne est enregistrée autant que possible.

Par deux fois (2008 et 2014), l'Enquête sur les forces de travail a été complétée par un module ad hoc (MAH) qui surreprésentait les immigrés dans l'échantillon et introduisait quelques questions supplémentaires visant spécialement à explorer la situation des immigrés et de leur famille. À partir de ces données, les informations sur la catégorie des immigrés sont disponibles (immigration pour raisons professionnelles, rapprochement familial, étudiant international, immigré humanitaire) et peuvent être croisées avec plusieurs variables, notamment l'éducation, le statut de l'activité professionnelle et la durée du séjour. De nombreux pays européens (notamment l'Allemagne et les Pays-Bas) ne sont toutefois pas couverts par le module ad hoc de 2014.

D'après les informations obtenues sur le pays de naissance du père et de la mère, les enfants d'émigrés tunisiens peuvent être identifiés dans le module ad hoc de 2014. Ces données ayant été obtenues par cumul dans les 26 pays de l'Union européenne couverts, il est toutefois impossible d'établir le nombre d'enfants d'émigrés tunisiens par pays. Il est possible d'en dériver le total pour l'ensemble de l'Union européenne mais il ne s'agit que d'une approximation de l'effectif réel : les enfants d'émigrés nés en dehors du pays de l'UE dans lequel ils résident ne peuvent être distingués des personnes nées en Tunisie de parents tunisiens.

Enquête mondiale Gallup

L'Enquête mondiale Gallup couvre un vaste ensemble de thèmes comportementaux et économiques. Elle est réalisée dans environ 140 pays sur la base d'un questionnaire commun, traduit dans la langue prédominante de chaque pays. Chaque année depuis 2006, plus de 100 questions ont été posées à un échantillon représentatif d'environ 1 000 personnes âgées de 15 ans et plus. Dans certains pays, Gallup collecte des échantillons élargis dans les régions ou les villes présentant un intérêt particulier. Au total, 10 000 observations ont été faites sur la Tunisie (1 000 en 2009, 2013, 2014 et 2015 respectivement, et 2 000 en 2010, 2011 et 2012 respectivement). Il existe au total 220 observations réalisées sur les émigrés tunisiens interrogés dans leurs pays d'accueil entre 2009 et 2015 (de 20 à 45 observations pour chaque année). Au total, 80 de ces observations ont été recueillies dans des pays de l'OCDE. Certains pays comptent de nombreuses observations (Israël, Émirats Arabes Unis, France, Belgique, Qatar et Bahreïn) ;

presque aucune observation n'a pu être faite en Allemagne, aux États-Unis ou au Royaume-Uni.

Étudiants en mobilité internationale (base de données de l'UOE)

La base de données créée par l'UNESCO-OCDE-Eurostat (UOE) sur les statistiques en matière d'éducation est compilée à partir de sources administratives nationales, publiées par le ministère de l'Éducation ou l'Office national des statistiques du pays. Afin d'évaluer la mobilité des étudiants, une distinction est faite entre les étudiants étrangers résidents, c'est-à-dire qui résident dans le pays en raison d'une immigration antérieure de leur fait ou de leurs parents – et les étudiants étrangers non-résidents, c'est-à-dire qui sont venus dans le pays expressément pour y poursuivre leurs études. On entend par « étudiants en mobilité internationale » les étudiants dont la résidence permanente se situe en dehors du pays en question, et les données sur les étudiants n'ayant pas la nationalité du pays ne sont utilisées que lorsque les informations sur les étudiants étrangers non-résidents ne sont pas disponibles. Les données sur les étudiants en mobilité internationale ne sont disponibles que depuis 2013.

Annexe 1.B. Graphiques et tableaux additionnels

Tableau d'annexe 1.B.1. Termes et définitions

	Définitions
Faible niveau d'éducation	Niveau d'éducation faible selon la classification internationale type de l'éducation 1997 (CITE 0/1/2) ou 2011 (CITE 0/1/2)
Niveau d'éducation moyen	Niveau d'éducation moyen selon la classification internationale type de l'éducation 1997 (CITE 3/4) ou 2011 (CITE 3/4)
Diplômés du supérieur / niveau d'éducation élevé	Niveau d'éducation tertiaire selon la classification internationale type de l'éducation 1997 (CITE 5/6) ou 2011 (CITE 5/8)
Taux d'émigration	Le nombre de personnes nées dans le pays et qui vivent à l'étranger divisé par le nombre total de personnes nées dans le pays, où qu'elles résident
Taux d'émigration des diplômés du supérieur	Le taux d'émigration des diplômés du supérieur est calculé suivant la même formule en se basant sur les diplômés du supérieur uniquement
Émigré récent	Personne née à l'étranger qui réside depuis au plus cinq ans dans le pays de destination
Enfant d'émigré tunisien	Personne née en dehors de la Tunisie mais qui a au moins un parent né en Tunisie
Immigré	Personne née à l'étranger, de nationalité autre que tunisienne, résidant en Tunisie, dont la résidence passée se trouvait à l'étranger
Émigré tunisien de retour	Personne de nationalité tunisienne, résidant en Tunisie, dont la résidence passée se trouvait à l'étranger ; aussi « migrant de retour »
Population en âge de travailler	Population entre 15 et 64 ans
Taux d'emploi	Il est calculé en divisant le nombre d'actifs occupés par la population en âge de travailler
Taux de chômage	Le nombre de personnes au chômage en pourcentage de la population active (c'est-à-dire les chômeurs et les personnes ayant un emploi)
Taux d'activité / taux de participation au marché de travail	Le nombre d'actifs (c'est-à-dire les chômeurs et les personnes ayant un emploi) rapporté à l'ensemble de la population en âge de travailler
Professions hautement qualifiées	Les professions de dirigeants et cadres supérieurs, professions intellectuelles et scientifiques et les professions intermédiaires des sciences physiques et techniques sont considérées comme des professions hautement qualifiées
Diplômés du supérieur dans les professions faiblement ou moyennement qualifiées	Pourcentage de personnes en emploi diplômées du supérieur qui exercent des professions qui ne sont pas considérées comme hautement qualifiées

Tableau d'annexe 1.B.2. Composition des populations émigrées dans la zone OCDE, pays d'Afrique du Nord, 2015/16

	Total en 2015/16		En 2016/16, pourcentage de la population émigrée qui était… (%)						Total en 2000/01	
	Milliers	% de tous les émigrés dans la zone OCDE	Récents (<= 5 ans)	Femmes	15-24 ans	25-64 ans	Diplômés du supérieur	Niveau d'éducation intermédiaire	Milliers	% de tous les émigrés dans la zone OCDE
Maroc	2 918.2	2.6	9.3	47.6	8.6	78.7	24.9	16.9	1 674.9	2.1
Algérie	1 570.9	1.4	7.4	49.7	5.5	65.1	31.0	24.7	1 325.4	1.7
Tunisie	630.1	0.6	10.2	42.6	5.5	70.4	27.1	22.8	485.5	0.6
Égypte	487.1	0.4	16.5	41.7	8.2	70.8	29.2	54.3	328.1	0.4
Libye	96.5	0.1	16.6	48.7	6.9	58.2	28.0	35.5	82.1	0.1

Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2000/01 et 2015/16, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Tableau d'annexe 1.B.3. Émigrés tunisiens par pays de destination, 2015/16

	Total	25-64 ans	Part des émigrés nés en Tunisie dans la population née à l'étranger (%)	Part de femmes (%)
France	384 900	257 700	5.3	45.1
Italie	103 600	85 000	1.9	37.2
Allemagne	31 600	24 000	0.3	32.9
Israël	25 700	8 400	1.5	54.2
Canada	22 900	19 700	0.3	41.4
Belgique	15 100	9 300	1.0	40.9
Suisse	10 300	9 000	0.5	35.2
États-Unis	10 000	7 600	0.0	39.6
Royaume-Uni	7 100	6 100	0.1	25.8
Suède	5 000	4 400	0.3	35.2
Pays-Bas	4 400	4 000	0.3	30.1
Autriche	3 200	3 000	0.3	38.5
Espagne	1 200	700	0.0	14.5
Luxembourg	1 200	1 100	0.5	82.6
Norvège	1 000	900	0.1	30.2
Danemark	900	800	0.2	32.4
Finlande	700	700	0.2	19.4
Australie	500	300	0.0	44.8
Irlande	300	300	0.0	28.6
République Tchèque	300	300	0.1	0.0
Hongrie	200	100	0.1	23.1
Portugal	200	200	0.0	0.0

Note : Le tableau comprend seulement les observations pour lesquelles l'information à la fois sur l'âge et le sexe est disponible. Aucune personne née en Tunisie n'est observée au Chili, en Estonie, en Grèce, en Lettonie, au Mexique, en Pologne, en Slovaquie ou en Slovénie. Les données 2015/16 n'était pas disponible pour la Turquie, la Corée, le Japon, la Nouvelle-Zélande, et l'Islande à la date de la publication. Les effectifs inférieurs à 50 ne figurent pas dans le tableau.
Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2015/16, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Tableau d'annexe 1.B.4. Distribution par âge des émigrés tunisiens dans les principaux pays de destination, 2015/16

	0-15 ans	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et plus	Part des 0-15 ans (%)
France	8 600	18 800	56 900	52 900	57 700	90 100	108 500	2.2
Italie	1 700	6 200	16 500	29 900	29 100	9 500	12 400	1.6
Allemagne	1 300	5 800	11 600	7 300	3 300	1 800	1 800	3.9
Israël	0	200	300	300	2 200	5 600	17 100	0.0
Canada	2 400	1 700	6 600	7 900	3 400	1 700	1 500	9.3
Suisse	0	400	2 700	2 400	2 300	1 600	900	0.0
États-Unis	100	500	1 500	3 400	1 500	1 300	1 900	1.0
Royaume-Uni	0	100	3 300	1 100	400	1 300	900	0.0
Suède	100	200	1 200	1 200	1 200	800	400	2.7
Pays-Bas	0	200	500	1 400	1 300	800	200	0.8
Total OCDE	14 400	34 500	102 600	109 400	103 800	115 000	146 100	2.5

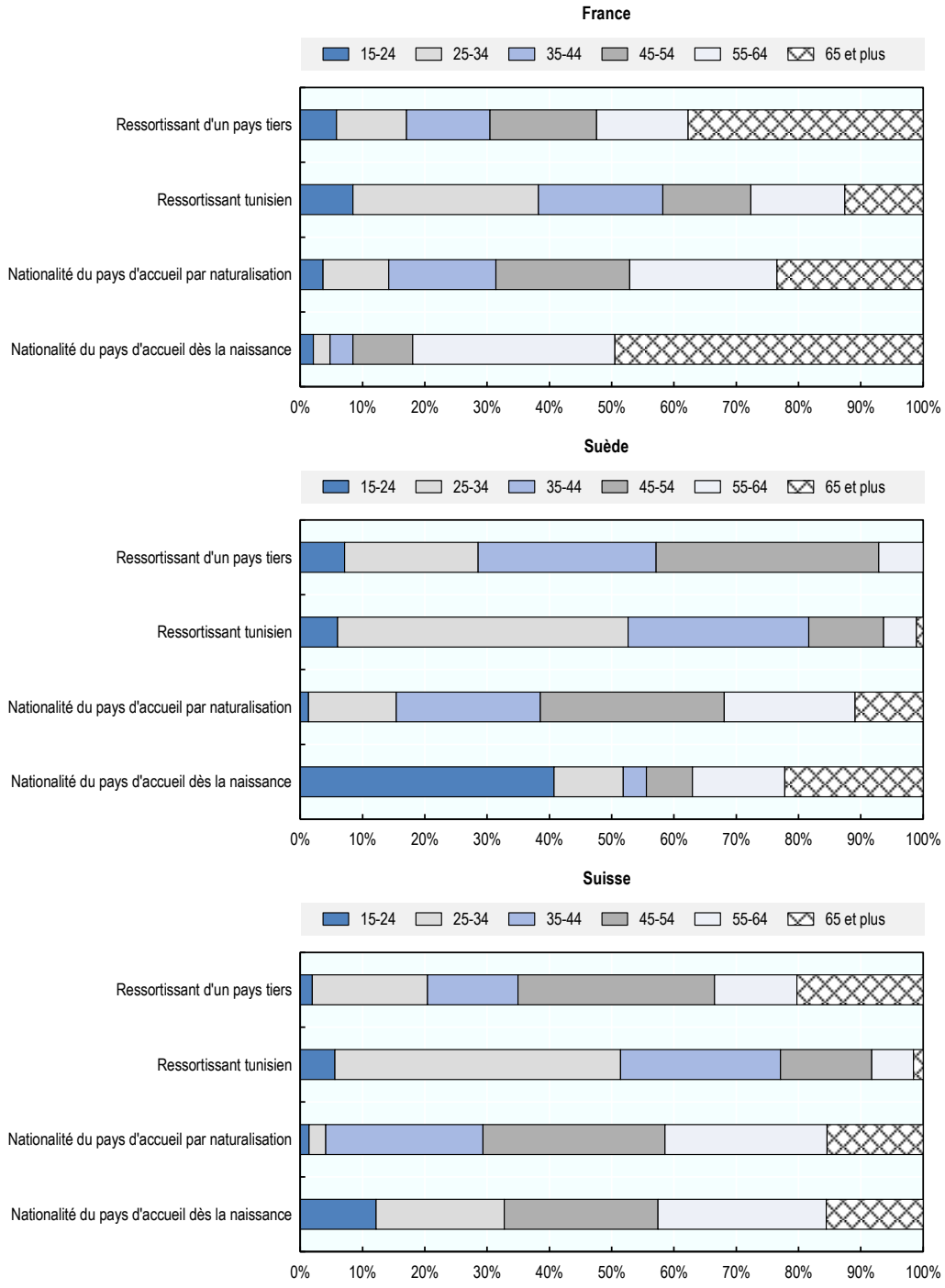
Note : Les données pour Israël et le Royaume-Uni n'incluent pas la tranche d'âge 0-15. Des données détaillées sur l'âge des émigrés ne sont pas disponibles pour la Belgique.
Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2015/16, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Tableau d'annexe 1.B.5. Acquisitions de nationalité de ressortissants tunisiens dans les principaux pays de destination, 2000-16

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Allemagne	1 515	1 488	1 264	1 175	1 089	976	917	924	734	832	792	816	867	979	1 055	1 036	1 132
Belgique	859	729	521	383	406	297	388	414	374	374	354	282	369	275	180	227	293
Canada	244	243	174	217	224	458	581	541	536	595	493	696	361	409	1 497	1 607	701
États-Unis	167	157	165	119	192	226	315	299	390	479	407	377	345	362	310	314	352
France	12 763	10 251	9 956	11 412		12 012	8 255	7 131	9 471	9 476	9 008	6 828	5 546	5 569	6 274	7 018	7 663
Italie	208	215	175	271	258		371	920	1 666	2 066	2 003	2 067	2 555	3 521	4 411	5 585	4 882
Royaume-Uni	125	98	201	154	193	233	127	183	152	243	206	194	252	245	162	182	180
Suisse															250	230	291
Suède	121	92	92	68	92	73	151	135	114	122	126	141	142	151	153	166	167

Note : Les chiffres font référence au nombre de naturalisations de personnes qui ont à un moment détenu la nationalité tunisienne. Comprend tous les groupes d'âge. Les données pour Israël, l'Italie (2005), la Suisse (2000-2013) et la France (2004) ne sont pas disponibles.
Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, http://dx.doi.org/10.1787/data-00342-fr.

Graphique d'annexe 1.B.1. Nationalité des émigrés tunisiens selon l'âge dans quelques pays de l'OCDE, 2015/16



Note : L'information est disponible dans DIOC pour les pays présentés uniquement.
Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2015/16, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Chapitre 2. Tendances récentes de l'émigration tunisienne

Ce chapitre analyse les flux de migrations récentes en provenance de Tunisie, ainsi que les intentions d'émigration observées au sein de la population tunisienne. Les flux de migration de la Tunisie vers les pays de l'OCDE sont comparés aux flux provenant d'autres pays d'Afrique du Nord. La composition des flux migratoires en provenance de la Tunisie est détaillée en termes de catégorie de migration et de certaines variables socio-démographiques des émigrés. En utilisant des données d'enquêtes internationales, le chapitre présente ensuite les résultats sur les intentions d'émigration déclarées au sein de la population tunisienne, pour certains groupes spécifiques de la population, ainsi que par rapport aux autres pays d'Afrique du Nord. Une attention particulière est accordée au lien entre les intentions d'émigration et la situation du marché du travail en Tunisie.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Ce chapitre s'appuie sur les données relatives aux flux migratoires annuels pour présenter l'évolution de l'émigration tunisienne au cours des dernières années. Puisque ces flux sont imputables à des décisions d'émigration récentes, ils sont représentatifs des comportements d'émigration actuels. À l'inverse, les chiffres sur les effectifs d'émigrés tunisiens résidant dans les pays de l'OCDE présentés dans le chapitre précédent correspondent au cumul des flux d'émigration sur une longue période. Ce chapitre présente également une analyse détaillée des données d'une enquête sur les intentions d'émigration de la population tunisienne, donnant ainsi un aperçu de ce que pourraient être les flux migratoires futurs, notamment de certains groupes démographiques. Bien que dans la plupart des cas, les intentions d'émigration ne se concrétisent pas, elles sont liées aux flux d'émigration observés et permettent de comparer les intentions d'émigration de groupes démographiques spécifiques.

Les flux des tunisiens vers les pays de l'OCDE

Une hausse des flux après la révolution de 2011, mais une stagnation depuis quelques années

La Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales (voir l'Annexe 1.A dans le chapitre 1) fournit des données annuelles sur les flux migratoires légaux de migrants permanents et temporaires. Puisque les flux migratoires irréguliers ne sont pas observés et ne peuvent pas être pris en compte, les flux migratoires légaux sont nécessairement inférieurs aux flux migratoires réels. Selon ces données, les flux migratoires annuels légaux de la Tunisie vers les pays de l'OCDE ont augmenté de 74 % entre 2000 et 2013 pour culminer à près de 27 000 personnes (voir Graphique 2.1). Depuis 2013, toutefois, ces flux se sont stabilisés autour de 25 000 personnes par an. Il apparaît donc que la tendance à la hausse observée jusqu'en 2013 a laissé la place à une tendance à la stagnation.

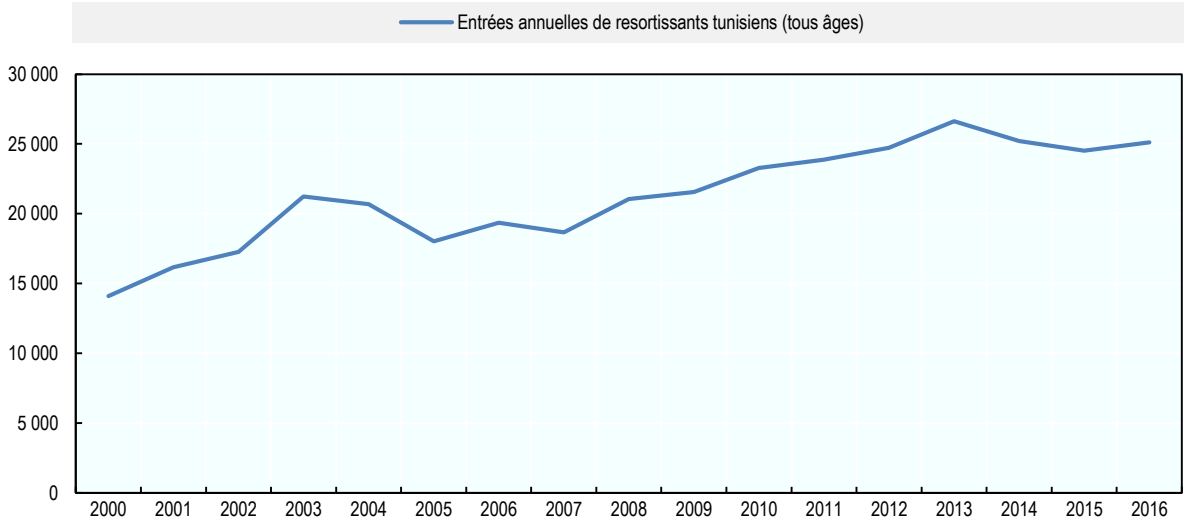
En 2016 la Tunisie occupait la 62^{e} position parmi tous les pays d'origine en termes de flux migratoires à destination des pays de l'OCDE. Le Taipei chinois (25 900 personnes) et l'Équateur (25 200) étaient juste devant la Tunisie dans le classement des flux par pays d'origine, alors que la Nouvelle-Zélande (24 200) et l'Afrique du Sud (23 900) suivaient la Tunisie.

Les données de permis de séjour délivrés par les pays européens collectées par Eurostat confirment cette tendance récente (Graphique 2.2) : depuis 2008, le nombre de premiers titres de séjour d'une durée au moins égale à un an délivrés par les pays européens de l'OCDE à des ressortissants tunisiens avoisine les 20 000 par an, avec des fluctuations modestes (le minimum étant observé en 2012 avec 17 000 permis et le maximum en 2008 et 2017 avec près de 22 000 titres).

Toutefois, si l'on prend en compte les permis de séjour d'une durée inférieure à 12 mois, une image un peu différente émerge qui reflète les flux migratoires qui se sont produits à l'occasion de la révolution tunisienne en 2010-2011. Comme l'indique le Graphique 2.2, le nombre de permis délivrés à des ressortissants tunisiens pour une durée inférieure à 12 mois a connu une forte augmentation

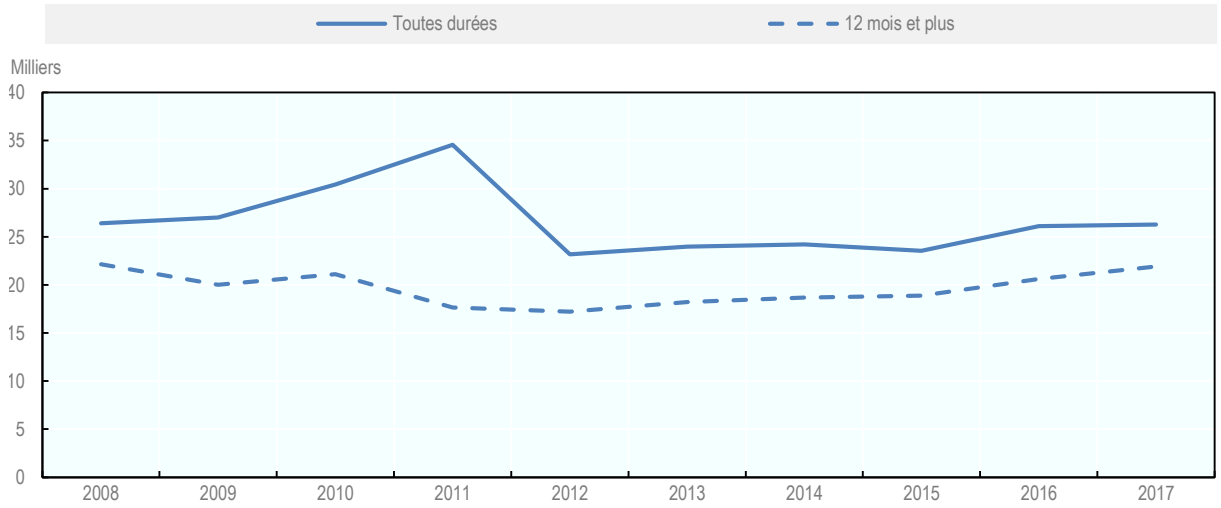
durant ces deux années. En effet, au cours du premier trimestre de l'année 2011, des milliers de Tunisiens ont fui vers l'île de Lampedusa en Italie (Ben Khalifa, 2013[1]). Afin de gérer ces arrivées de migrants en situation irrégulière, un accord signé entre les gouvernements tunisien et italien prévoyait notamment la régularisation de plusieurs milliers de Tunisiens en Italie. Par ailleurs, environ 5 000 Tunisiens ont demandé l'asile en Italie en 2011, un chiffre très élevé par rapport aux années précédentes et suivantes, mais très peu ont obtenu une décision positive. Du fait de ces flux exceptionnels, on observe un pic dans la délivrance à des ressortissants tunisiens de permis de moins de douze mois de la part des pays européens de l'OCDE en 2010-2011 (Graphique 2.2), qui est essentiellement attribuable aux flux enregistrés vers l'Italie.

Graphique 2.1. Entrées de ressortissants tunisiens dans les pays de l'OCDE, 2000-16



Note : Les chiffres présentés sont la somme des entrées brutes pour les pays pour lesquels ces chiffres sont disponibles.
Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, http://dx.doi.org/10.1787/data-00342-fr.

Graphique 2.2. Permis de séjour délivrés par les principaux pays de destination européens de l'OCDE à des ressortissants tunisiens, par durée de permis, 2008-17



Note : Les données correspondent aux premiers titres de séjour délivrés à des ressortissants tunisiens, à l'exception des titres délivrés pour motif d'études.
Source : Pays européens sauf Italie : Eurostat (base de données « Permis délivrés pour la première fois par raison, durée de validité et nationalité »); Italie : Istat.

Les flux tunisiens sont moins élevés que ceux des autres pays d'Afrique du Nord, mais leur croissance est plus forte

En termes d'effectifs, les flux migratoires en provenance de Tunisie vers les pays de l'OCDE ne sont pas les flux les plus importants de la région d'Afrique du Nord. Les flux en provenance du Maroc, d'Égypte et d'Algérie sont plus élevés que les flux tunisiens (voir Graphique 2.3).

En revanche, la croissance des flux migratoires tunisiens vers les pays de l'OCDE entre 2000 et 2016 est plus importante que celle des flux en provenance des autres pays d'Afrique du Nord, à l'exception de l'Égypte : alors que les flux en provenance de Tunisie ont cru de 78 % au cours de cette période, les flux en provenance du Maroc ont diminué de 10 %, ceux originaires d'Algérie ont augmenté de 56 %, les flux Libyens ont augmenté de 23 % et les flux en provenance d'Égypte ont cru de 128 %.

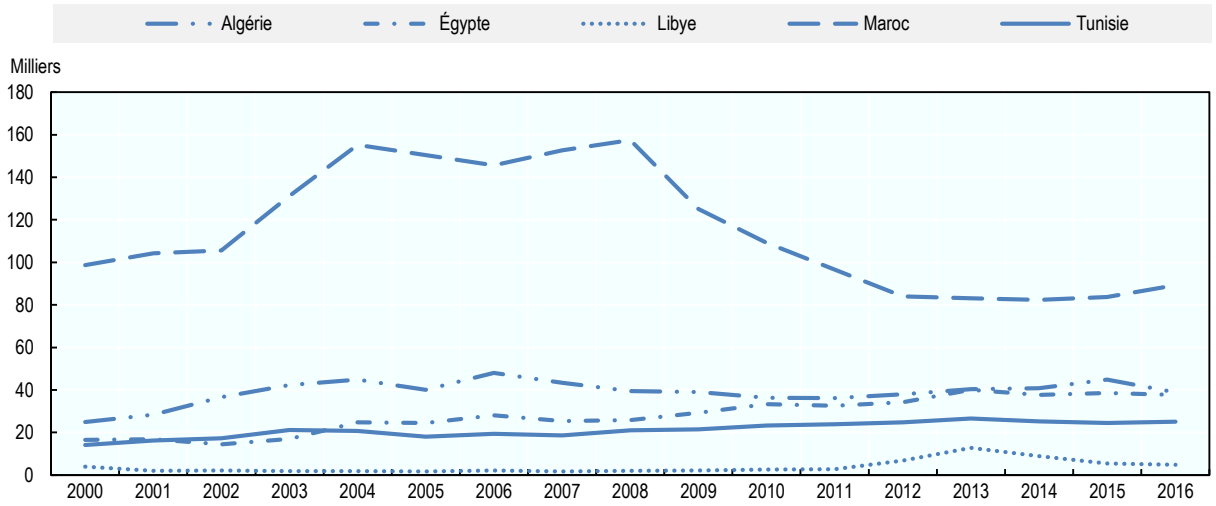
Un facteur explicatif des différences entre les trajectoires de la Tunisie et du Maroc depuis quelques années est la moindre concentration des flux tunisiens vers des destinations fortement affectées par la crise économique en termes d'emploi. En particulier, alors que les flux d'émigrés marocains vers l'Espagne étaient très élevés jusqu'en 2008, ils ont connu une très forte diminution dans les années suivantes en raison de la dégradation très forte de la situation sur le marché du travail espagnol. En effet, le taux de chômage des émigrés marocains en Espagne a atteint 56 % en 2010/11 (OCDE, 2017[2]). A l'inverse, les flux tunisiens sont principalement orientés vers la France, et secondairement vers l'Italie et l'Allemagne, trois pays qui ont connu des évolutions du chômage moins

dramatiques que l'Espagne dans le contexte de la crise. Le chapitre 4 de cette revue présente plus d'analyse sur la situation sur le marché du travail des émigrés tunisiens dans les pays de l'OCDE.

Par ailleurs, les évolutions politiques en Tunisie, en Libye et en Égypte depuis le début des années 2010 ont conduit à un accroissement des flux à caractère humanitaire depuis ces pays, tandis que le Maroc et l'Algérie n'ont pas connu le même contexte. Toutefois, selon Fargues et Fandrich (2012[3]), la hausse des flux d'émigration en provenance des pays de la région MENA n'est pas principalement une conséquence des printemps arabes, mais reflète essentiellement des tendances à la hausse persistantes liées aux conditions économiques et sociales dans les pays d'origine.

Graphique 2.3. Entrées de migrants dans les pays de l'OCDE en provenance des pays d'Afrique du Nord, 2000-16

Entrées annuelles par nationalité (tous âges)



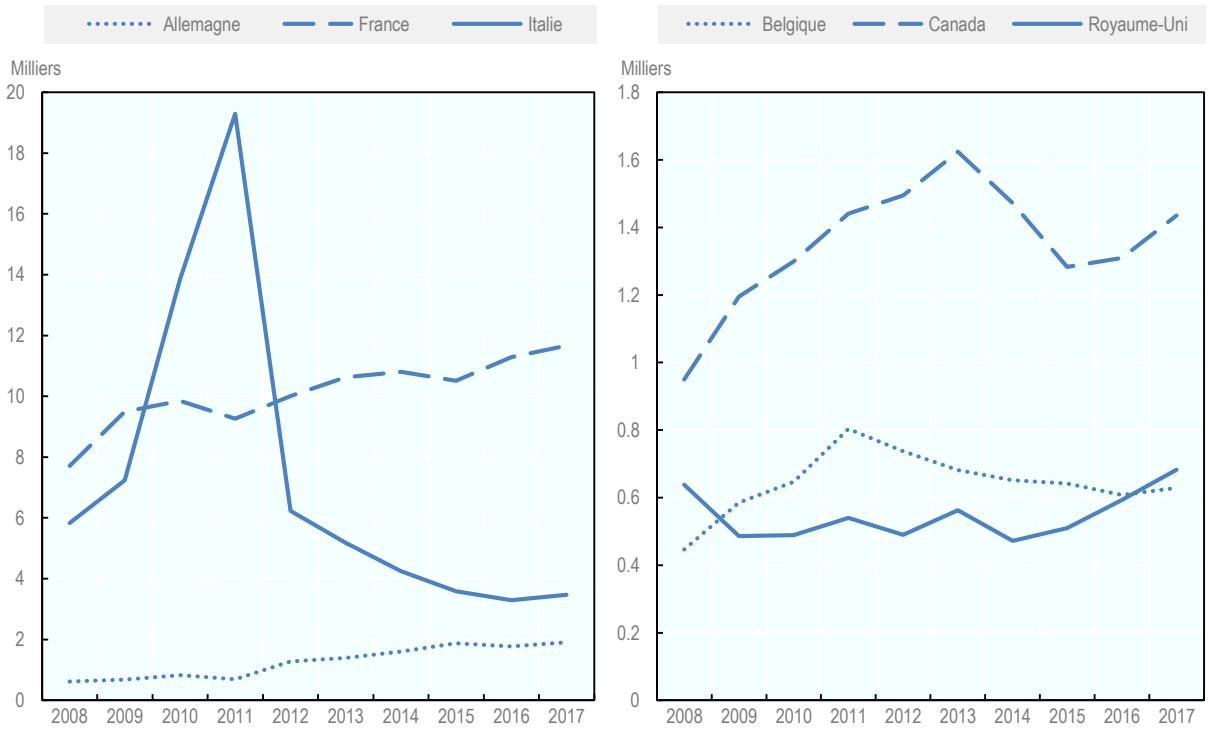
Note : Les chiffres sont la somme des entrées brutes pour les pays pour lesquels ces chiffres sont disponibles.
Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, http://dx.doi.org/10.1787/data-00342-fr.

Une augmentation régulière des flux vers la France et un déclin récent des flux vers l'Italie

Le Graphique 2.4 présente les flux d'émigration récents en provenance de Tunisie vers les six principaux pays de destination actuels de l'OCDE, sur la base des permis de séjour délivrés annuellement (hors permis délivrés pour motif d'études). Tous ces pays font partie des 10 principaux pays de résidence de la diaspora tunisienne. Parmi les pays où la diaspora est nombreuse, seul Israël présente désormais des flux très modestes (moins de 100 personnes par an) : comme souligné dans le chapitre 1 (voir Encadré 1.3), l'émigration tunisienne à destination d'Israël remonte en effet à plusieurs décennies. Les flux vers ces six

principaux pays représentaient en 2016 plus de 90 % des flux totaux à destination des pays de l'OCDE.

Graphique 2.4. Entrées de ressortissants tunisiens dans les principaux pays de destination de l'OCDE, 2008-17



Note : Les données correspondent aux premiers titres de séjour délivrés à des ressortissants tunisiens, quelle que soit la durée, à l'exception des titres délivrés pour motif d'études.
Source : Pays européens sauf Italie : Eurostat (base de données « Permis délivrés pour la première fois par raison, durée de validité et nationalité »); Italie : Istat ; Canada : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, http://dx.doi.org/10.1787/data-00342-fr.

L'évolution la plus marquante des flux tunisiens récents en direction des principaux pays de destination est la hausse des flux vers la France et l'Allemagne et la diminution des flux vers l'Italie. Les flux de Tunisiens vers la France ont augmenté de 50 % depuis 2008, passant de 7 800 à près de 12 000 en 2017, tandis que les flux vers l'Allemagne ont plus que triplé (environ 600 en 2008 contre près de 2 000 en 2017). Dans le même temps – à l'exception des flux exceptionnels des années 2010-2011 discutés plus haut – les flux vers l'Italie ont diminué de 40 % : alors que presque 6 000 Tunisiens y ont obtenu un premier titre en 2008, ce chiffre s'élevait seulement à 3 500 en 2017.

Alors que les flux vers l'Italie représentaient près de 40 % des flux de Tunisiens vers les pays européens de l'OCDE en 2008-2009, cette part était inférieure à 20 % en 2016-2017. En revanche, au cours de cette même période, la part des flux vers la France est passé d'un peu moins de 50 % à près de 60 %. L'attractivité persistante de la France pour les émigrés tunisiens peut s'expliquer par plusieurs

facteurs, notamment le partage de la langue française, l'importance de la diaspora tunisienne déjà présente en France, ainsi que les perspectives d'emploi qualifié plus favorables que dans les autres destinations proches, comme l'Italie et l'Espagne.

Parmi les autres destinations principales des émigrés tunisiens en Europe, les flux vers la Belgique ont augmenté de 40 % entre 2008 et 2017 alors que les flux à destination du Royaume-Uni ont stagné. Les flux migratoires tunisiens ont également augmenté vers d'autres pays de l'OCDE non-européens : les flux à destination du Canada ont augmenté de plus de 50 % entre 2008 et 2017, tandis que ceux vers les États-Unis ont augmenté d'un quart. Au total, les flux vers les pays non-européens de l'OCDE restent toutefois modestes, avec environ 2 000 personnes par an, et essentiellement dirigés vers l'Amérique du Nord.

Des flux toujours dominés par des motifs familiaux, mais une augmentation récente des flux pour motifs professionnels

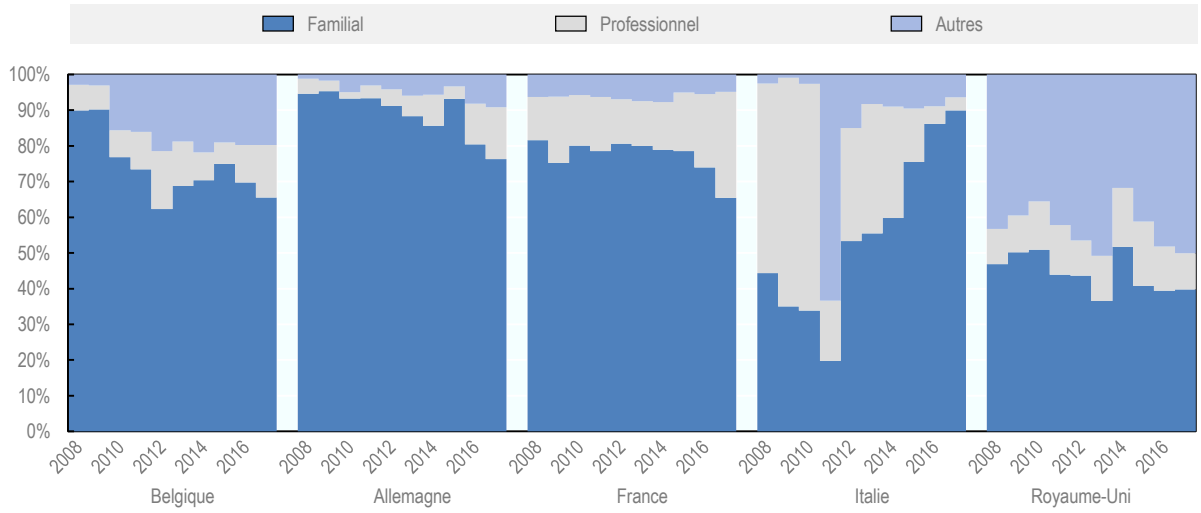
Une décomposition des flux d'entrées par catégories de titres permet d'appréhender l'importance relative des flux d'émigrés tunisiens liés à des motifs familiaux, professionnels et humanitaires. Comme le montre le Graphique 2.5, les flux en provenance de Tunisie vers les principaux pays de destination européens sont généralement dominés par les migrations familiales. C'est par exemple le cas des flux vers la France (77 % des permis en moyenne sur la période 2008-17), l'Allemagne (87 %), la Belgique (73 %) et vers l'Italie (43 % pour 2008-17, mais 67 % depuis 2012). En revanche, pour le Royaume-Uni, la part des permis familiaux est plus réduite (44 %).

La part des permis délivrés pour motifs professionnels est en moyenne faible pour la Belgique (10 %) et l'Allemagne (7 %). Elle est un peu plus élevée dans le cas des flux vers la France (17 %) et le Royaume-Uni (13 %). Dans le cas de l'Italie, la part des titres pour motifs professionnels était très élevée en 2008-10 (61 %), mais elle a par la suite fortement diminué : en 2016-17, les migrations professionnelles ne représentent plus que 4 % des flux de Tunisiens vers l'Italie.

Un fait saillant de l'évolution récente des flux vers la France, et dans une moindre mesure vers l'Allemagne, est l'importance croissante des permis pour motifs professionnels. Dans le cas de la France, cette hausse s'explique notamment par l'accroissement du nombre de titres délivrés à des professionnels qualifiés.

La proportion très élevée de titres appartenant à la catégorie « Autres » délivrés en Italie en 2011 (près de 65 %) correspond à l'afflux important de Tunisiens vers ce pays suite à la révolution, déjà discuté plus haut. Cette catégorie comprend en effet essentiellement des permis délivrés au titre de la demande d'asile et d'autres motifs humanitaires.

Graphique 2.5. Permis de séjour délivrés par les principaux pays de destination européens à des ressortissants tunisiens, par catégorie d'admission, 2008-17



Note : Les données correspondent aux premiers titres de séjour délivrés à des ressortissants tunisiens, quelle que soit la durée, à l'exception des titres délivrés pour motif d'études. La catégorie « Autres » comprend essentiellement des permis délivrés au titre de la demande d'asile et d'autres motifs humanitaires.
Source : Pays européens sauf Italie : Eurostat (base de données « Permis délivrés pour la première fois par raison, durée de validité et nationalité »); Italie : Istat.

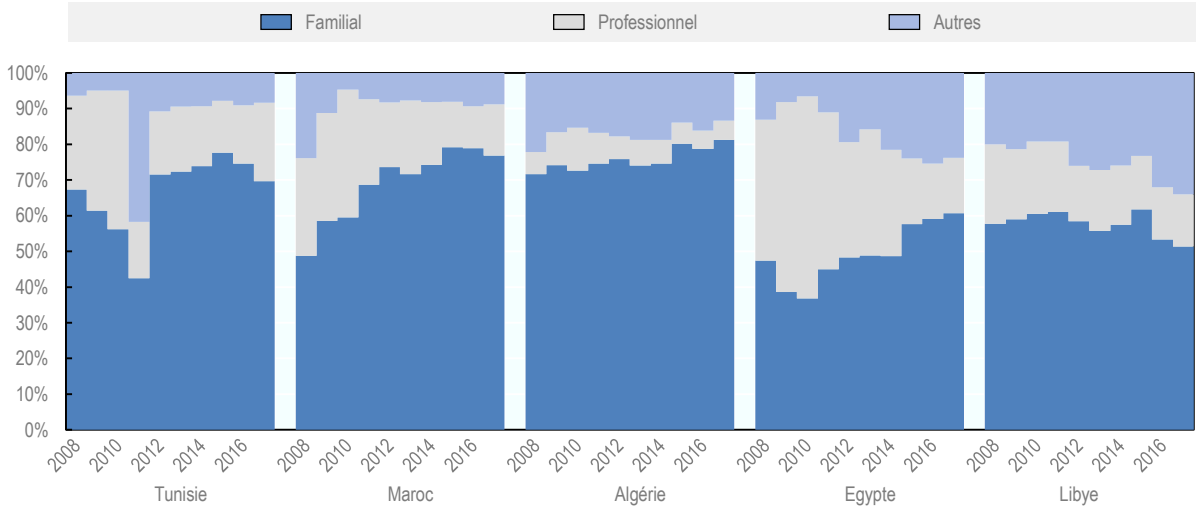
Par rapport aux flux en provenance des autres pays d'Afrique du Nord et à destination des pays européens de l'OCDE la Tunisie a un profil proche de celui du Maroc (Graphique 2.6) : pour ces deux pays, deux tiers des titres sont délivrés pour motif familial et un peu moins d'un quart le sont pour motif professionnel. Les ressortissants algériens ont en revanche plus souvent des titres pour motif familial (75 %) et moins fréquemment des titres pour motif professionnel (moins de 10 %). A l'inverse, plus d'un tiers des flux en provenance d'Égypte sont liés à une activité professionnelle et moins de la moitié à des motifs familiaux. Dans le cas de la Libye, on note une part plus importante des permis délivrés pour motifs humanitaires, particulièrement dans les années plus récentes.

La part des permis délivrés pour motifs professionnels dans les flux migratoires en provenance des pays d'Afrique du Nord a diminué de façon marquée au cours de la période, en particulier dans les années qui ont suivi la crise économique de 2008 (à l'exception des flux en provenance d'Algérie, pour lesquels la part de l'immigration professionnelle est très faible). Il est vraisemblable que la demande de travail immigré émanant des entreprises européennes a fortement chuté dans ce contexte et que cela s'est traduit par une diminution des permis délivrés pour motif d'emploi.

Un autre fait saillant est l'augmentation de la part des permis dans la catégorie « Autres », qui concerne essentiellement des titres pour motif humanitaire, en particulier pour les ressortissants égyptiens et libyens, dans le contexte des printemps arabes et des changements politiques qu'ils ont occasionné. Dans le cas

de l'Égypte, la proportion de permis dans cette catégorie est passé de 10 % en 2008-09 à un quart en 2016-2017 ; pour la Libye, cette catégorie concernait 20 % des titres en 2008-09 et un tiers en 2016-17.

Graphique 2.6. Permis de séjour délivrés par tous les pays de destination européens de l'OCDE à des ressortissants des pays d'Afrique du Nord, par catégorie d'admission, 2008-17



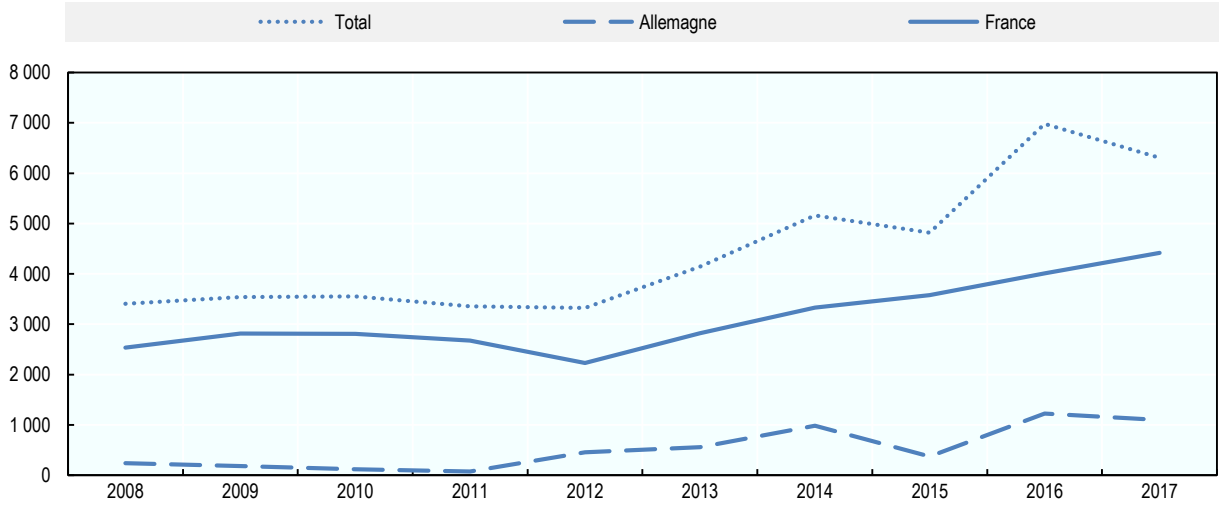
Note : Les données correspondent aux premiers titres de séjour délivrés à des ressortissants tunisiens, quelle que soit la durée, à l'exception des titres délivrés pour motif d'études. La catégorie « Autres » comprend essentiellement des permis délivrés au titre de la demande d'asile et d'autres motifs humanitaires.
Source : Pays européens sauf Italie : Eurostat (base de données « Permis délivrés pour la première fois par raison, durée de validité et nationalité »); Italie : Istat.

Les flux d'étudiants tunisiens vers les pays européens de l'OCDE ont presque doublé depuis 2008

En 2016-2017, plus de 6 500 permis ont été délivrés par les pays européens de l'OCDE à des ressortissants tunisiens pour motif d'études (Graphique 2.7). Comme noté dans le chapitre 1, le principal pays d'accueil des étudiants tunisiens à l'étranger est la France et cette concentration se retrouve logiquement dans les flux : sur la période 2008-17, 70 % des permis pour motif d'études délivrés à des Tunisiens par les pays européens de l'OCDE l'ont été par la France.

Une évolution notable au cours des dernières années est l'augmentation récente des flux : alors que le nombre de permis était stable autour de 3 500 par an entre 2008 et 2012, il a connu une rapide augmentation entre 2013 et 2017. Cette augmentation a surtout concerné les permis délivrés par la France et dans une moindre mesure par l'Allemagne. De ce fait, la part des Tunisiens dans le total des permis délivrés pour motif d'études par la France a atteint près de 6 % en 2017, ce qui fait de la Tunisie le quatrième pays d'origine des étudiants étrangers originaires de pays tiers en France, derrière le Maroc, la Chine et l'Algérie.

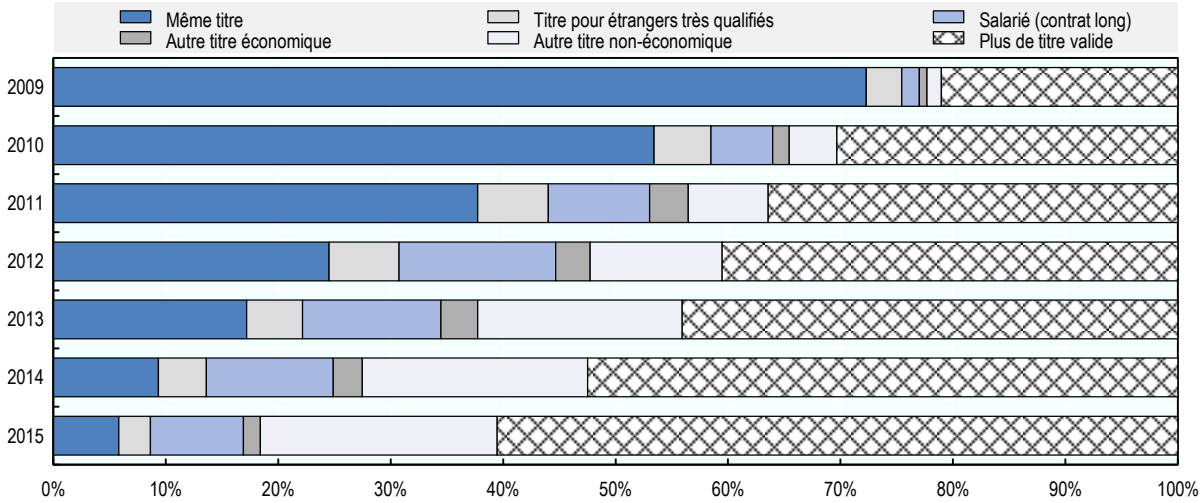
Graphique 2.7. Permis pour motif d'études délivrés à des ressortissants tunisiens dans les pays européens de l'OCDE, 2008-17



Note : Les données correspondent aux premiers titres de séjour délivrés à des ressortissants tunisiens, quelle que soit la durée, pour motif d'études.
Source : Pays européens sauf Italie : Eurostat (base de données « Permis délivrés pour la première fois par raison, durée de validité et nationalité »); Italie : Istat.

Bien que la plupart des étudiants étrangers dans les pays de l'OCDE rejoignent leur pays d'origine à l'issue de leur cursus, une proportion non négligeable peut s'installer durablement dans le pays où ils ont fait tout ou partie de leurs études. Cette proportion varie naturellement selon les opportunités d'emploi dans le pays de destination ainsi que selon les possibilités légales offertes aux étudiants étrangers d'obtenir un changement de catégorie de leur titre de séjour s'ils reçoivent une offre d'emploi une fois diplômés. Dans le cas de la France, il est possible de retracer les catégories de permis détenus par les Tunisiens entrés en France pour motif d'études dans les années suivant leur arrivée (voir Graphique 2.8). Parmi les Tunisiens arrivés en 2008 pour étudier en France, 40 % n'avaient plus de titre valide quatre ans après, ce qui indique vraisemblablement dans la majorité des cas un départ du territoire français, mais peut également concerner des Tunisiens s'étant maintenus en France en ayant acquis de la nationalité française, ou éventuellement sans titre de séjour valide. Environ un quart des Tunisiens de la cohorte initiale disposaient encore d'un titre étudiant quatre ans après, ce qui souligne l'importance relative des étudiants venant en France effectuer l'intégralité de leur cursus d'études supérieures. Une proportion équivalente s'était maintenue en France et disposait d'un titre économique, tandis qu'un peu plus de 10 % disposait d'un titre non économique (motif familial ou autre). Au sein de cette même cohorte, 60 % des Tunisiens n'avaient plus de titre valide en 2015, tandis que plus de 20 % avaient un titre non économique et 13 % avaient un titre économique.

Graphique 2.8. Motifs de titre en fin d'année des Tunisiens ayant obtenu un premier titre de séjour en France au motif étudiant en 2008, 2009-15



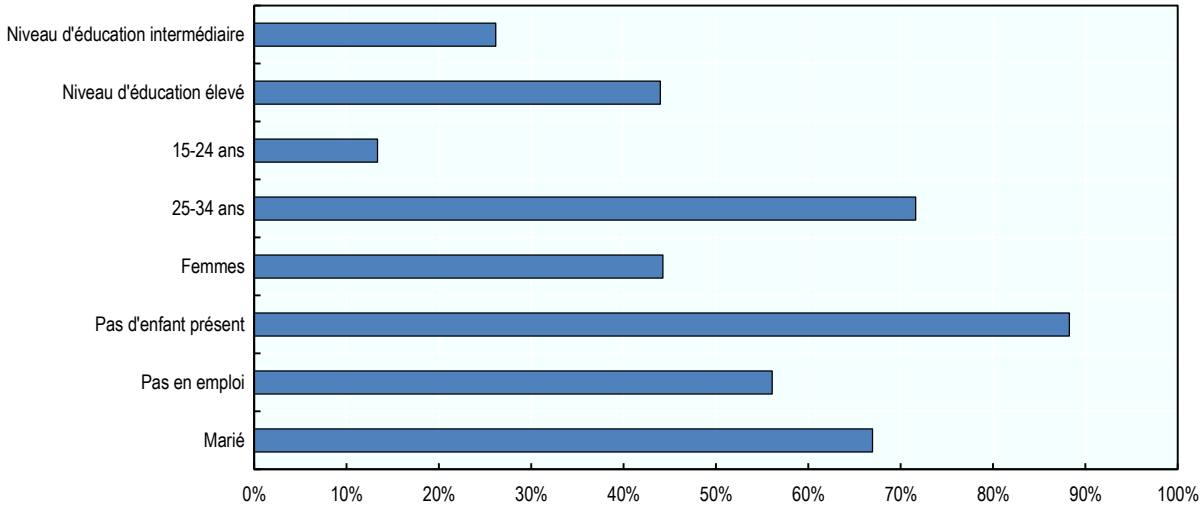
Source : Application de Gestion des Dossiers des Ressortissants Étrangers en France (AGDREF, ministère de l'Intérieur français).

Les émigrés tunisiens récents sont majoritairement jeunes et qualifiés

Les informations recueillies sur les flux migratoires couvrent généralement, mais pas systématiquement, certaines variables démographiques fondamentales. Il est donc rarement possible d'analyser la composition des flux migratoires au regard des variables socioéconomiques essentielles comme le niveau d'éducation ou la situation sur le marché du travail avant la migration. Il est toutefois possible d'exploiter certaines données d'enquêtes pour appréhender les caractéristiques économiques et sociales des émigrés arrivés récemment dans leur pays de destination, catégorie qui recoupe approximativement les flux d'entrée récents. Dans le cas des flux en provenance de Tunisie, on peut identifier les émigrés récemment arrivés dans certains pays européens à l'aide de l'Enquête sur les forces de travail dans l'Union européenne (voir l'Annexe 1.A du chapitre 1). Les entrées en provenance de la Tunisie peuvent alors être définies approximativement comme les ressortissants d'un pays nord-africain qui résidaient en Tunisie l'année précédant leur observation dans un pays de destination.

Pour la période 2013-16, on peut ainsi identifier un échantillon de près de 27 000 nouvelles arrivées en provenance de la Tunisie dans l'Enquête sur les forces de travail dans l'Union européenne à partir d'une question relative au pays de résidence l'année précédente. Les données permettent également de rendre compte de la situation des émigrés sur le marché du travail juste avant leur départ de Tunisie et de leur niveau d'éducation.

Graphique 2.9. Composition des entrées de migrants tunisiens dans les principaux pays de destination européens, 2013-16



Note : Les entrées de ressortissants tunisiens sont mesurées par les personnes qui résidaient en Tunisie un an auparavant et qui sont ressortissantes d'un pays d'Afrique du Nord (les données disponibles n'offrent pas davantage d'information). Les données manquantes sont rares et ne sont pas comprise dans les distributions présentées. Composition estimée de la population des ressortissants tunisiens qui viennent d'arriver (tous âges) en Belgique, Danemark, France, Italie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Royaume-Uni et Suisse.
Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE basés sur les Enquêtes sur les forces de travail dans l'Union européenne, http://ec.europa.eu/eurostat/web/lfs/overview.

Les résultats relatifs à la composition des nouvelles arrivées en provenance de Tunisie sont présentés dans le Graphique 2.9. Entre 2013 et 2016, 44 % des nouveaux arrivants étaient des femmes, et 72 % avaient entre 25 et 34 ans. Bien qu'un tiers avaient un niveau d'éducation faible, 43 % avaient un niveau d'éducation élevé et un quart un niveau d'éducation intermédiaire. Près de 60 % des nouveaux arrivants n'avaient pas d'emploi lorsqu'ils vivaient en Tunisie. Les nouveaux arrivants comptaient également une majorité de personnes vivant au sein d'un ménage sans enfants (88 %) et étaient mariées (67 %). On peut conclure que les flux migratoires de la Tunisie vers les principaux pays de destination entre 2013 et 2016 étaient largement composés de jeunes qui étaient sans emploi en Tunisie. Étant donné la proportion élevée de personnes mariées, il est possible que la plupart des personnes soient entrées dans le cadre d'un regroupement familial, voir par exemple Lievens (1999[4]) sur le cas marocain.

Perspectives d'émigration au sein de la population vivant en Tunisie

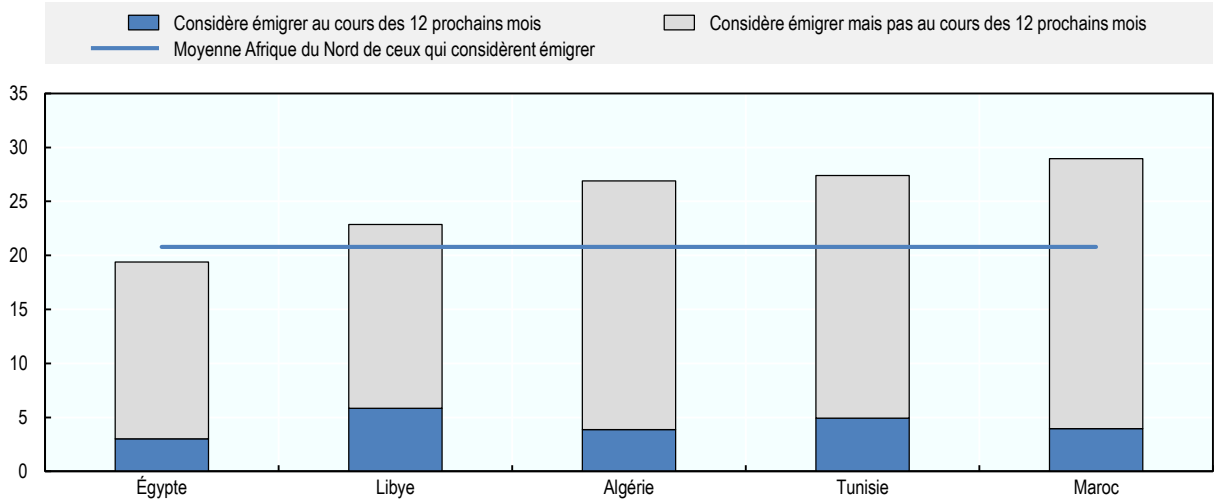
Des intentions d'émigrer élevées en Tunisie, surtout parmi les jeunes

Dans quelle mesure les récentes tendances des récents flux migratoires au départ de la Tunisie vont-elles se poursuivre ou se modifier à l'avenir ? Pour répondre à cette question, on peut utiliser les données relatives au potentiel d'émigration de la Tunisie, estimé à partir des intentions d'émigration autodéclarées exprimées dans

le cadre de l'Enquête mondiale Gallup (voir l'Annexe 1.A du chapitre 1). Cette source de données peut être utilisée pour analyser les intentions d'émigration de la population tunisienne. L'Enquête mondiale Gallup inclut également des variables démographiques, des indicateurs relatifs au niveau d'éducation et un certain nombre de variables concernant l'emploi des personnes enquêtées, ce qui permet d'étudier les corrélations entre ces caractéristiques et les intentions d'émigration.

Graphique 2.10. Intentions d'émigrer dans les pays d'Afrique du Nord, 2007-13

Part de la population née dans le pays (âgée de 15 ans et plus) qui considère émigrer de façon permanente, en pourcentages



Note : On considère émigrer si l'on répond « oui » à la question : « Dans l'idéal, si vous en aviez l'opportunité, souhaiteriez-vous vivre de façon permanente dans un autre pays? ». On considère émigrer au cours des 12 prochains mois si l'on répond « oui » à la question : « Envisagez-vous de partir vivre de façon permanente dans un autre pays dans les 12 prochains mois ? ». Les données sur le Maroc sont basées sur les réponses apportées en 2010-2013.
Source : Enquête mondiale Gallup, www.oecd.org/std/43017172.pdf.

Les intentions d'émigration autodéclarées sont fréquentes au sein de la population autochtone tunisienne. Lorsqu'on leur demande si elles souhaiteraient s'installer à l'étranger de manière permanente si elles en avaient la possibilité, 27 % des personnes interrogées entre 2007 et 2013 répondent affirmativement (voir Graphique 2.10). Ce pourcentage est l'un des plus élevés enregistrés dans les pays d'Afrique du Nord ; seul le Maroc affiche un pourcentage légèrement supérieur (29 %), tandis que l'Algérie a une proportion identique à celle de la Tunisie. La moyenne était de 21 % pour les pays d'Afrique du Nord, ce qui reflète des intentions d'émigration comparativement inférieures dans des pays très peuplés comme l'Égypte.

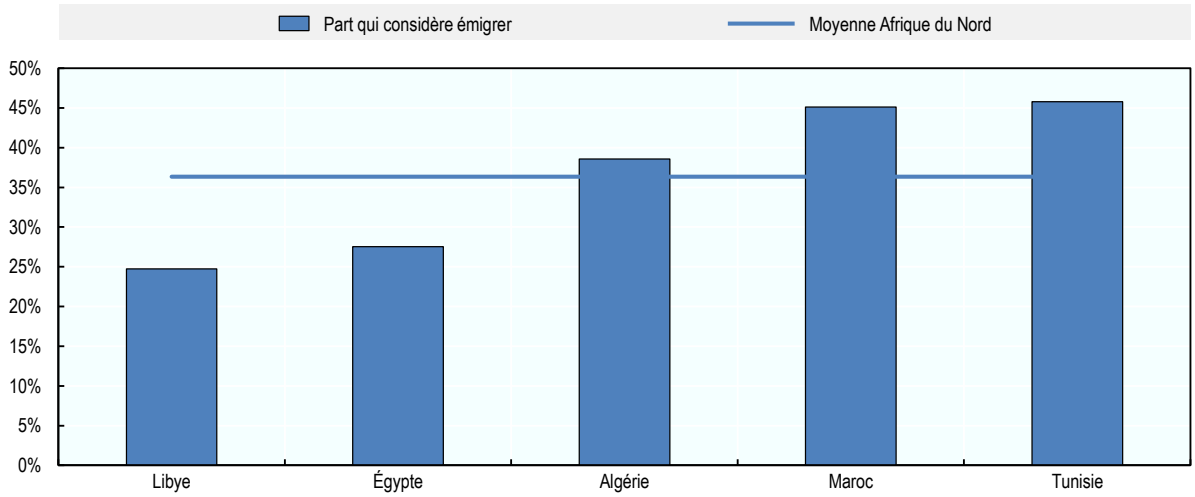
Toutefois, ces intentions ne se concrétisent pas toujours. Parmi les personnes ayant exprimé le souhait d'émigrer, seule une petite part déclare qu'elle envisage d'émigrer dans les 12 mois à venir (voir Graphique 2.10). Une divergence apparaît ainsi entre les intentions autodéclarées et leur éventuelle réalisation à court terme, c'est pourquoi il convient de considérer les résultats fondés sur les

intentions autodéclarées avec circonspection (voir Encadré 2.1). Dans le cas de la Tunisie, le contraste entre les personnes qui déclarent avoir l'intention d'émigrer et celles qui considèrent émigrer dans les 12 prochains mois est important : seules 18 % des personnes ayant l'intention d'émigrer ont un projet de quitter le pays dans l'année. Ce taux atteint 26 % en Libye et la moyenne est de 17 % pour l'ensemble des pays d'Afrique du Nord. En Algérie et au Maroc, toutefois, la part des personnes ayant un projet concret est plus faible qu'en Tunisie (14 % dans les deux cas).

Parmi les femmes des pays d'Afrique du Nord, la part de celles ayant l'intention d'émigrer tend à être quelque peu inférieure (selon les données de l'Enquête mondiale Gallup). Dans les pays nord-africains, la proportion moyenne de femmes ayant l'intention d'émigrer est de 17 %, contre 22 % pour l'ensemble de la population. En Tunisie, 20 % des femmes interrogées ont déclaré avoir l'intention d'émigrer, soit sept points de pourcentage en moins par rapport à l'ensemble de la population tunisienne. Des pourcentages similaires sont encore une fois observés chez les femmes des pays voisins, par exemple 21 % en Libye et 19 % en Algérie. Le classement des pays en fonction des intentions d'émigration des femmes est similaire au classement du Graphique 2.10. Le pourcentage de Tunisiennes ayant l'intention d'émigrer ne compte pas parmi les plus élevés des pays d'Afrique du Nord.

En revanche, le pourcentage de jeunes tunisiens (15-24 ans) ayant l'intention d'émigrer est le plus élevé de tous les pays d'Afrique du Nord (Graphique 2.11). En Tunisie, 46 % des jeunes déclarent avoir l'intention d'émigrer, un pourcentage supérieur à celui enregistrés dans la population totale. Ces intentions d'émigrer très élevés sont vraisemblablement liés aux perspectives d'emploi des jeunes. Kabbani et Kothari (2005[5]) soulignent que le taux de chômage des jeunes des pays de la région nord-africaine est le plus élevé du monde. En Tunisie, Stampini et Verdier-Chouchane (2011[6]) rapportent une durée de chômage moyenne de 19 mois chez les jeunes, qui augmente à 28 mois pour les titulaires d'un diplôme universitaire. Ils constatent que ce chômage est en partie dû au fait que les diplômés attendent de trouver un emploi bien payé dans le secteur public.

Graphique 2.11. Intentions d'émigrer parmi les 15-24 ans dans les pays d'Afrique du Nord, 2007-13



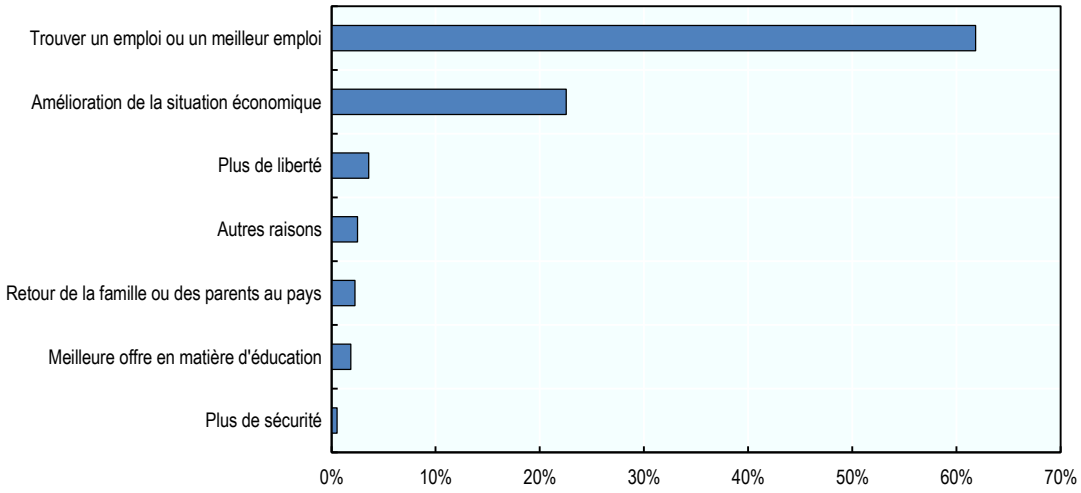
Note : On considère émigrer si l'on répond « oui » à la question : « Dans l'idéal, si vous en aviez l'opportunité, souhaiteriez-vous vivre de façon permanente dans un autre pays? ». Les données sur le Maroc sont basées sur les réponses apportées en 2010-2013.
Source : Enquête mondiale Gallup, www.oecd.org/std/43017172.pdf.

La situation de l'emploi en Tunisie est la principale cause du niveau élevé des intentions d'émigration

L'Enquête mondiale Gallup demande aux personnes déclarant avoir l'intention d'émigrer de préciser ce qu'il faudrait changer dans leur pays d'origine pour qu'elles décident de rester. Les réponses données en Tunisie sont présentées dans le Graphique 2.12 et mettent en évidence le rôle de la situation économique et de la situation sur le marché du travail : plus de 60 % des personnes enquêtées indiquent qu'une plus grande disponibilité des emplois ou des emplois de meilleure qualité en Tunisie les pousseraient à reconsidérer leur intention d'émigrer. Le poids de cette réponse est encore renforcé par le fait que la deuxième réponse la plus fréquente – donnée par près d'un quart des répondants – a trait à l'amélioration de la situation économique, qui est sans doute liée à la disponibilité et à la qualité des emplois. Certains répondants citent également le manque d'accès à l'éducation et l'atteinte aux libertés individuelles.

Graphique 2.12. Changements qui devraient se produire en Tunisie pour que l'émigrant potentiel reste, 2010-13

Réponses à l'enquête en pourcentages



Note : Les résultats sont basés sur des entretiens avec des personnes nées et résidentes en Tunisie (N=584, dont 11 qui n'ont pas répondu à la question). Les résultats ne sont pas pondérés.
Source : Enquête mondiale Gallup, www.oecd.org/std/43017172.pdf.

Certains résultats de l'Enquête mondiale Gallup reflètent bien l'importance accordée aux perspectives d'emploi par les personnes vivant en Tunisie et qui déclarent avoir l'intention d'émigrer. Il existe en effet des différences, quoique modestes, entre les réponses données aux questions liées à l'emploi par les personnes souhaitant émigrer et celles donnés par les personnes qui ne l'envisagent pas (Graphique 2.13). Parmi les individus ayant l'intention d'émigrer, peu de répondants se déclarent satisfaits de leur emploi actuel (15 %), de la disponibilité d'emplois de bonne qualité (11 %) ou de leur revenu (21 %). Les réponses des émigrés tunisiens à ces mêmes questions indiquent un niveau de satisfaction vis-à-vis de l'emploi plus élevé, ce qui peut alimenter, pour les Tunisiens n'ayant pas encore quitté le pays, l'anticipation d'une situation meilleure à l'étranger.

On relève une différence plus marquée entre les individus souhaitant émigrer et ceux ne le souhaitant pas en ce qui concerne le niveau de satisfaction vis-à-vis de la liberté dont ils disposent pour mener leur vie. Alors que plus de 60 % des Tunisiens qui ne manifestent pas d'intention de quitter le pays expriment leur satisfaction, ce n'est le cas que de 55 % parmi ceux qui souhaiteraient partir. Ce motif semble donc au moins aussi important que la question de l'emploi. Globalement, les répondants établis en Tunisie et ayant l'intention d'émigrer tendent à être moins satisfaits que ceux qui n'ont pas l'intention d'émigrer et que les émigrés tunisiens.

Encadré 2.1. Fiabilité des intentions d'émigration autodéclarées

Les données d'enquêtes relatives aux intentions d'émigration autodéclarées se heurtent à un problème : les intentions sont peu représentatives des décisions d'émigration réelles. Cette divergence peut avoir deux origines. Tout d'abord, la plupart des personnes déclarant avoir intention d'émigrer sont susceptibles de ne jamais émigrer. Ensuite, les personnes n'ayant pas déclaré leur intention d'émigrer sont susceptibles d'émigrer quand même si leur situation change.

De plus, certaines catégories de personnes ont plus de chance que d'autres de concrétiser leur intention d'émigrer. Les opportunités d'émigration sont en effet un déterminant clé de l'émigration réelle. Ces opportunités se présentent par le biais d'offres d'emploi ou des réseaux familiaux à l'étranger, par exemple, et certains groupes démographiques sont plus susceptibles de recevoir ces offres ou de disposer de tels réseaux. Dans OCDE (2012[7]), on observe que les divergences entre les intentions d'émigration et l'émigration effective des personnes ayant un niveau d'éducation élevé tendent à être inférieures à la moyenne. Cela indique que les personnes ayant un niveau d'éducation élevé ont probablement davantage d'opportunités de concrétiser leurs intentions d'émigration.

De même, puisque les employeurs apprécient l'expérience professionnelle, les personnes qui ont déjà un emploi ont plus de chances de recevoir une offre d'emploi à l'étranger que les chômeurs ou les inactifs. Bien qu'on puisse s'attendre à ce que les intentions d'émigration déclarées soient élevées parmi les chômeurs en raison de leur frustration vis-à-vis du marché du travail local, l'émigration réelle risque d'être particulièrement faible dans ce groupe du fait de ses possibilités d'émigration limitées.

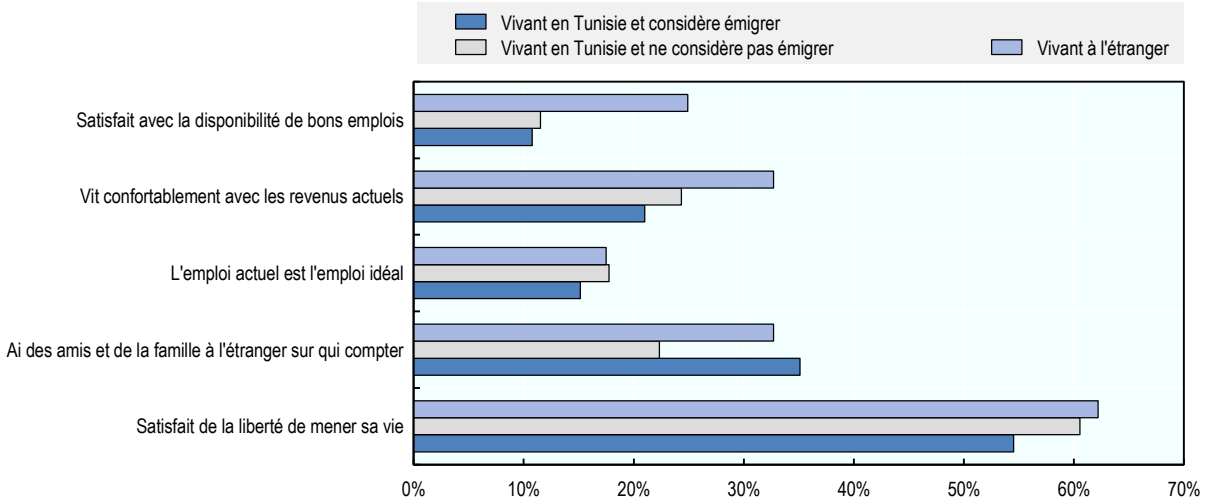
En reliant les intentions d'émigration aux caractéristiques et opinions individuelles figurant dans l'enquête, on peut obtenir certaines indications sur les raisons de l'émigration. Toutefois, il est rarement possible de comparer ces indications aux raisons qui ont effectivement conduit à l'émigration puisque les personnes qui émigrent sortent de l'échantillon de l'enquête. L'Enquête mondiale Gallup ne permet pas non plus de déterminer comment les caractéristiques ou les opinions d'une personne influencent l'émigration qui s'ensuit. En raison de la portée internationale de l'enquête, toutefois, les caractéristiques et les opinions des émigrés peuvent être comparées à celles des personnes qui déclarent avoir l'intention d'émigrer, et des personnes qui déclarent avoir l'intention de rester.

Le Graphique 2.13 présente également les réponses à la question de la présence d'amis ou de réseaux familiaux à l'étranger, qui est un critère fondamental dans la décision d'émigration. La part des répondants indiquant disposer de tels réseaux est plus élevée parmi les émigrés et les personnes résidant en Tunisie et ayant

l'intention d'émigrer (respectivement 33 % et 35 %) que parmi les personnes n'ayant pas l'intention d'émigrer (22 %). Ce lien entre les réseaux à l'étranger et l'intention d'émigrer peut se matérialiser de différentes façons : la présence de tels réseaux peut instiller l'idée de partir à l'étranger et favoriser pratiquement la réalisation du projet, que ce soit par la disponibilité d'une information pertinente sur les opportunités d'emploi à l'étranger ou sur les canaux légaux de migration, par l'aide matérielle que ce réseau familial peut apporter à l'émigré pour financer son voyage ou son installation à son arrivée, par l'appui à la recherche d'un emploi ou par le soutien psychologique (Massey et al., 1993[8]).

Graphique 2.13. Opinions des personnes nées en Tunisie, observées en Tunisie et à l'étranger, 2009-15

Réponses à l'enquête des personnes nées en Tunisie, en pourcentages

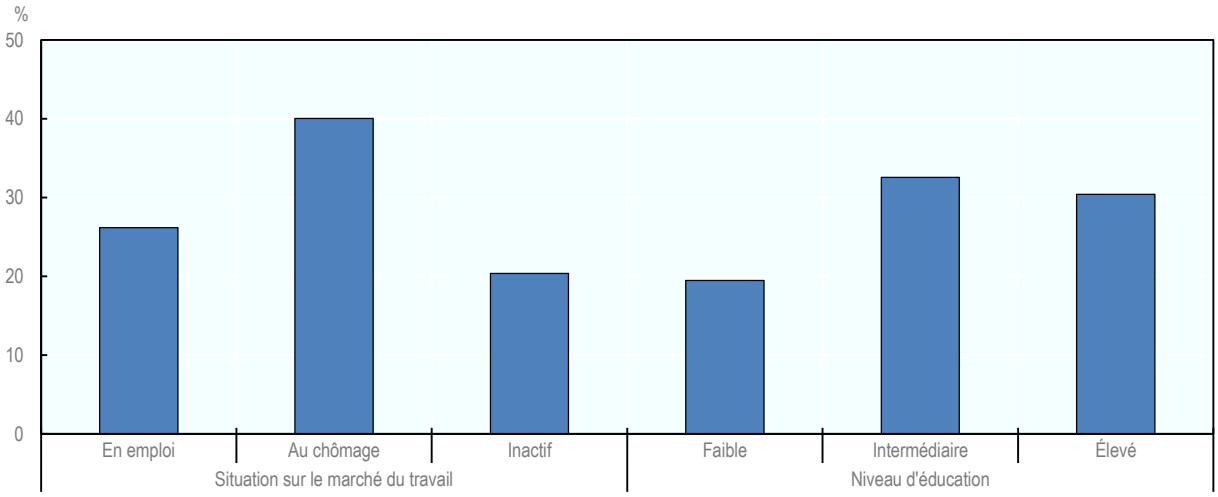


Note : Les résultats sont basés sur des entretiens avec des personnes nées et résidentes en Tunisie qui considèrent émigrer (N = 2 600) ; des personnes nées et résidentes en Tunisie qui ne considèrent pas émigrer (N 7 400) ; et des personnes nées en Tunisie qui vivent à l'étranger (N = 220). Les résultats ne sont pas pondérés.
Source : Enquête mondiale Gallup, www.oecd.org/std/43017172.pdf.

Le Graphique 2.14 présente la part des répondants ayant l'intention d'émigrer parmi les actifs occupés, les chômeurs et les inactifs. Comme on peut s'y attendre, les chômeurs sont ceux qui déclarent le plus souvent avoir l'intention d'émigrer. Les personnes ayant un emploi semblent avoir moins souvent cette intention, et les inactifs encore moins souvent. Toutefois, comme avancé dans l'Encadré 2.1, les actifs occupés ont vraisemblablement plus souvent l'occasion d'émigrer, alors que les intentions comparativement élevées des chômeurs risquent de se heurter à d'importantes restrictions dans la pratique. Par rapport à d'autres pays d'Afrique du Nord, la part des actifs occupés ayant l'intention d'émigrer ne semble pas particulièrement élevée : établie à 27 % en 2007-13, elle est à similaires aux pourcentages enregistrés en Maroc (27 %) et en Algérie (26 %).

Graphique 2.14. Personnes nées en Tunisie qui considèrent quitter la Tunisie, selon leur situation sur le marché du travail et éducation, 2009-15

Pourcentages de la population née dans le pays âgée de 15 ans et plus



Note : Les résultats sont basés sur des entretiens avec des personnes nées et résidentes en Tunisie dans les années 2009-15. On considère émigrer si l'on répond « oui » à la question : « Dans l'idéal, si vous en aviez l'opportunité, souhaiteriez-vous vivre de façon permanente dans un autre pays? ». N = 1 100 pour les personnes en emploi, N = 400 pour les personnes au chômage, et N = 850 pour les personnes inactives. Un « niveau d'éducation faible » fait référence à un niveau d'éducation primaire complet voir inférieur (jusqu'à huit années d'enseignement élémentaire), « intermédiaire » à un niveau entre le secondaire et au plus trois années d'enseignement supérieur (entre 9 et 15 années d'enseignement), et « élevé » à un niveau d'études supérieures qui correspond à au moins quatre années après le lycée sanctionnées par un diplôme. N = 1 100 pour les personnes ayant un niveau d'éducation faible, N = 1 350 pour les personnes ayant un niveau d'éducation intermédiaire, et N = 200 pour les personnes ayant un niveau d'éducation élevé. Les réponses « Je ne sais pas » et « Refus de répondre » sont comprises dans la base de calcul du pourcentage. Les résultats ne sont pas pondérés.
Source : Enquête mondiale Gallup, www.oecd.org/std/43017172.pdf.

L'intention d'émigration varie largement avec le niveau d'éducation. Les personnes possédant un niveau d'éducation intermédiaire ou élevé expriment une plus forte intention d'émigrer que celles ayant un niveau d'éducation faible (voir Graphique 2.14). Les intentions d'émigration sont vraisemblablement liées aux perspectives d'emploi en Tunisie : les intentions d'émigration comparativement élevées des personnes ayant un niveau d'éducation intermédiaire ou élevé peuvent indiquer qu'elles se heurtent à des difficultés frustrantes sur le marché du travail, malgré leurs qualifications. Bien que les personnes ayant un niveau d'éducation faible soient elles aussi susceptibles de rencontrer de telles difficultés, leurs aspirations sont vraisemblablement moins élevées et elles sont par ailleurs probablement confrontées à une contrainte budgétaire plus forte qui ne leur permet pas d'envisager l'émigration aussi facilement que les personnes ayant un niveau d'éducation plus élevé.

La comparaison des intentions d'émigration par niveau d'éducation avec les taux d'émigration réels des Tunisiens révèle que, si les personnes ayant un niveau

d'éducation plus élevé expriment des intentions d'émigration plus élevées, elles ont aussi une propension plus forte à quitter effectivement le pays. Alors que le taux d'émigration global des Tunisiens en 2010/11 était de 6 %, ce même taux était de 10 % pour les personnes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur, soit un ratio de probabilités d'émigration de près de 70 %. Dans le même temps, le différentiel des intentions d'émigration entre les plus éduqués et la population générale était bien plus faible, à environ 15 %. Cette différence entre intentions et émigration effective reflète une sélection des émigrés selon le niveau d'éducation qui résulte à la fois des conditions financières plus favorables des diplômés, de meilleures perspectives d'emploi dans les pays de destination, ainsi que des politiques migratoires des pays de l'OCDE qui favorisent les plus qualifiés.

Conclusion

Alors que les flux migratoires de la Tunisie vers les pays de l'OCDE ont connu une augmentation soudaine à l'occasion de la révolution tunisienne, ils ont plutôt stagné ces dernières années. Toutefois, à plus long terme, les flux tunisiens ont cru plus rapidement que ceux en provenance des pays voisins. Bien que les flux vers l'Italie aient récemment décliné, l'émigration vers la France continue d'augmenter régulièrement. Les migrations de la Tunisie vers les pays de l'OCDE restent dominées par des flux familiaux, mais les migrations pour motif professionnel augmentent depuis quelques années. Les flux d'étudiants vers les pays européens de l'OCDE ont quant à eux doublé depuis 2008. De manière générale, les émigrés tunisiens récents sont majoritairement jeunes et qualifiés, une composition socio-démographique qui se retrouve également dans les intentions d'émigration, qui sont particulièrement élevées parmi les jeunes. La question des opportunités d'emploi est le principal motif poussant les Tunisiens à exprimer le souhait de quitter leur pays.

Références

Ben Khalifa, R. (2013), "L'émigration irrégulière en Tunisie après le 14 janvier 2011 Le problème des disparus : pouvoirs publics et société civile", *Hommes & migrations* 1303, pp. 182-188, https://journals.openedition.org/hommesmigrations/2594 (accessed on 04 October 2018). [1]

Fargues, P. and C. Fandrich (2012), *Migration after the Arab Spring*, European University Institute. [3]

Kabbani, N. and E. Kothari (2005), *Youth Employment in the MENA Region: A Situational Assessment*, The World Bank, Washington DC, http://www.worldbank.org/sp. (accessed on 04 October 2018). [5]

Lievens, J. (1999), "Family-Forming Migration from Turkey and Morocco to Belgium: The Demand for Marriage Partners from the Countries of Origin", *International Migration Review*, Vol. 33/3, p. 717, http://dx.doi.org/10.2307/2547532. [4]

Massey, D. et al. (1993), "Theories of International Migration: A Review and Appraisal", *Population and Development Review*, Vol. 19/3, p. 431, http://dx.doi.org/10.2307/2938462. [8]

OCDE (2017), *Talents à l'étranger : Une revue des émigrés marocains*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264264304-fr. [2]

OCDE (2012), *Resserrer les liens avec les diasporas : Panorama des compétences des migrants*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264178069-fr. [7]

Stampini, M. and A. Verdier-Chouchane (2011), "Labor Market Dynamics in Tunisia: The Issue of Youth Unemployment", *Review of Middle East Economics and Finance*, Vol. 7/2, pp. 1-35, http://dx.doi.org/10.2202/1475-3693.1394. [6]

Chapitre 3. Les caractéristiques sociodémographiques de la diaspora tunisienne

Ce chapitre examine les caractéristiques sociodémographiques des émigrés tunisiens et de leurs descendants. Les dimensions étudiées comprennent principalement leur niveau d'éducation et leurs compétences. Les résultats soulignent le niveau d'éducation relativement faible des émigrés tunisiens par rapport aux autres groupes d'émigrés, en particulier dans les principaux pays d'accueil européens. A l'inverse, les pays d'Amérique du Nord ou certains pays comme la Suisse ou Israël accueillent principalement des émigrés tunisiens ayant un niveau d'éducation élevé. L'évolution dans le temps montre une hausse globale du niveau d'éducation des émigrés tunisiens. Les situations sociale et familiale des émigrés tunisiens sont également analysées, ainsi que l'intégration sociale.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Ce chapitre débute par une étude approfondie de la distribution de l'éducation des émigrés tunisiens dans les pays de l'OCDE et met en évidence la hausse de leur niveau d'éducation. Cette analyse est ensuite détaillée par pays de destination et par sexe et montre le rattrapage des femmes émigrées tunisiennes en termes de niveau d'éducation. Des analyses similaires sont présentées pour les descendants d'émigrés tunisiens dans les pays européens pour lesquels des données sont disponibles. Les niveaux de compétences des émigrés tunisiens sont également analysés en se basant sur les données PIAAC. Quelques caractéristiques d'intégration sociale sont ensuite décrites.

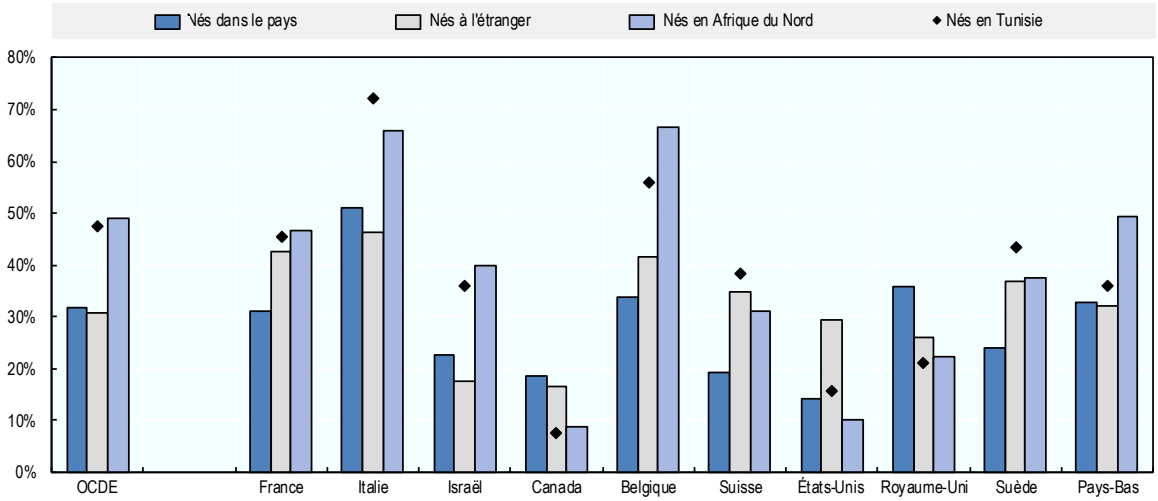
Les émigrés tunisiens dans les pays de l'OCDE ont majoritairement un faible niveau d'éducation, mais il augmente

Une répartition géographique contrastée des émigrés tunisiens selon leur niveau d'éducation

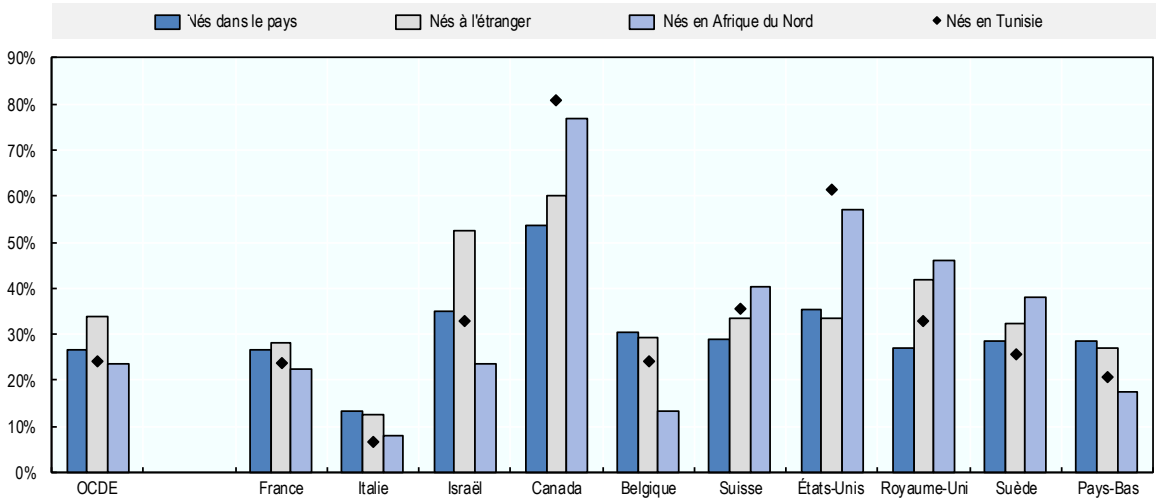
Les émigrés tunisiens ont, en moyenne, un niveau d'éducation relativement faible (pour une définition des niveaux d'éducation, voir Tableau A.1.1 – annexe chapitre 1). En 2015/16, Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, 47 % des émigrés tunisiens avaient un niveau d'éducation inférieur ou égal au premier cycle de l'enseignement secondaire, ce qui représentait plus de 280 000 personnes (Graphique 3.1, panel A). Cette proportion d'émigrés ayant un niveau d'éducation faible est élevée par rapport aux émigrés résidant dans les pays de l'OCDE dans leur ensemble (31 % ont un niveau d'éducation faible) mais néanmoins comparable aux proportions observées pour les émigrés originaires des autres pays d'Afrique du Nord, parmi lesquels 49 % ont un niveau d'éducation faible. La proportion d'émigrés tunisiens ayant un niveau d'éducation faible est d'ailleurs parmi les plus élevées au sein des émigrés de la région, après les émigrés marocains (Graphique 3.2).

Graphique 3.1. Émigrés selon le niveau d'éducation et le lieu de naissance dans les principaux pays de destination de l'OCDE, 2015/16

Panel A. Part de la population ayant un niveau d'éducation faible selon le lieu de naissance et le pays de résidence



Panel B. Part de la population ayant un niveau d'éducation élevé selon le lieu de naissance et le pays de résidence

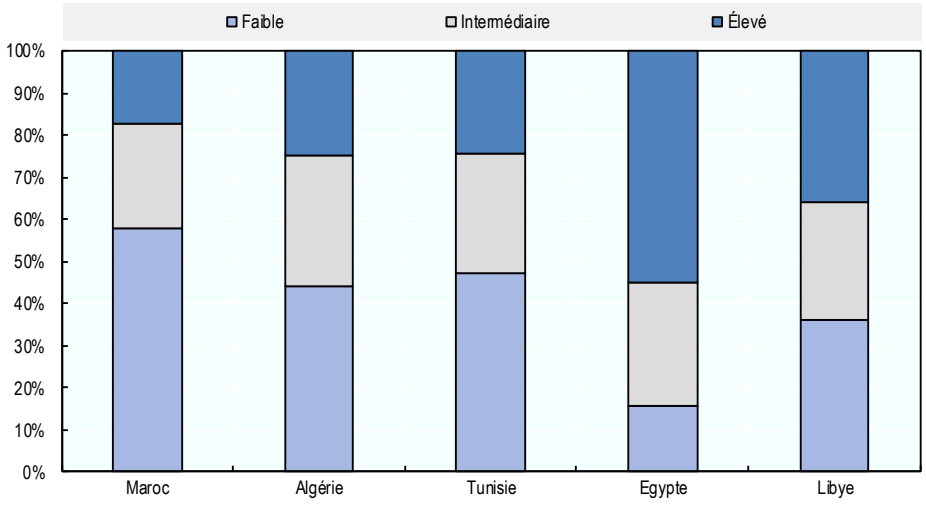


Note : Les données concernant le niveau d'éducation des émigrés tunisiens en Allemagne ne sont pas disponibles en 2015/16. La région Afrique du Nord inclut l'Algérie, l'Égypte, la Libye, le Maroc et la Tunisie.
Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2015/16, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Même si l'effectif d'émigrés tunisiens ayant un niveau d'éducation élevé – c'est-à-dire un diplôme de l'enseignement supérieur – représente plus de 140 000 individus, leur part reste relativement faible (Graphique 3.1, panel B). En 2015/16, seuls 24 % des émigrés tunisiens étaient diplômés du supérieur et ils étaient 29 % à avoir un niveau d'éducation intermédiaire. Bien que cette part soit relativement faible, elle reste supérieure à celle observée pour le Maroc (dont

17 % des émigrés ont un niveau d'éducation élevé), et proche de celle des personnes nées dans le pays (Graphique 3.2).

Graphique 3.2. Distribution des émigrés des pays d'Afrique du Nord par niveau d'éducation dans les pays de l'OCDE, 2015/16.



Note : Les données concernant le niveau d'éducation des émigrés tunisiens en Allemagne ne sont pas disponibles en 2015/16.
Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2015/16, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

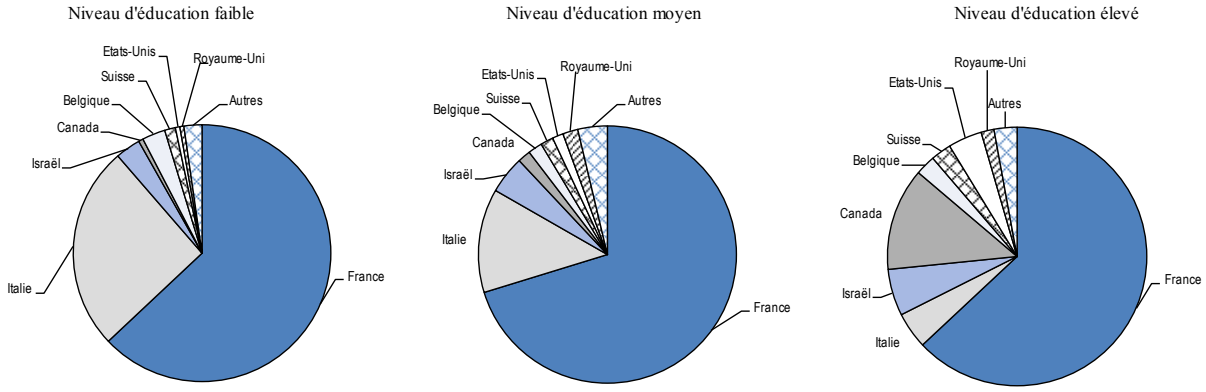
Les différences de niveau d'éducation des émigrés entre pays de destination peuvent être importantes, reflétant notamment des vagues d'immigration différentes (Pouessel, 2017[1]). Dans les pays européens, les émigrés tunisiens sont relativement peu éduqués. C'est par exemple le cas en Italie, où 72 % des émigrés tunisiens ont un niveau d'éducation faible. En France, près de la moitié (45 %) des émigrés tunisiens ont un faible niveau d'éducation. A l'inverse, les émigrés tunisiens faiblement qualifiés sont peu nombreux dans les pays d'Amérique du Nord : seuls 7 % des émigrés tunisiens au Canada ont un faible niveau d'éducation et 15 % aux États-Unis. L'Europe accueille donc la majorité des émigrés tunisiens peu diplômés (Graphique 3.3).

En revanche, au Canada et aux États-Unis, la proportion d'émigrés tunisiens ayant un niveau d'éducation élevé est plus importante que dans les pays européens (Graphique 3.1). Au Canada, 81 % des émigrés tunisiens sont diplômés du supérieur contre 61 % aux États-Unis. Ces deux pays nord-américains, qui regroupent 17 % des émigrés tunisiens diplômés du supérieur, semblent être ceux qui les attirent le plus mais font aussi partie des pays où le niveau d'éducation des émigrés dans leur ensemble est le plus élevé. La proportion de diplômés du supérieur parmi les émigrés tunisiens dans ces deux pays est d'ailleurs significativement supérieure à celle observée dans la population générale.

Bien que les personnes ayant un niveau d'éducation élevé ne représentent qu'une faible proportion du total des émigrés tunisiens dans les pays européens, ce sont toutefois dans ces pays où elles sont les plus nombreuses. Le Graphique 3.3 illustre bien que, parmi les émigrés tunisiens ayant un niveau d'éducation élevé, plus de 90 000 d'entre eux se trouvent en France, soit près des deux tiers (63 %), suivis, de loin, par à peine plus de 6 500 en Italie (5 % du total). Le Canada et les États-Unis regroupent au total environ 26 000 émigrés diplômés du supérieur. Israël accueille également une part significative d'émigrés tunisiens diplômés du supérieur, puisque plus de 8 000 d'entre eux y résident.

Les différences dans la distribution de l'éducation parmi les émigrés tunisiens entre les pays européens et les pays d'Amérique du Nord peuvent s'expliquer en partie par les différences de politiques migratoires et de perspectives d'emploi pour les travailleurs hautement qualifiés. Un autre facteur clé est la temporalité différente des migrations tunisiennes vers ces deux régions. Une proportion significative des émigrés tunisiens résidant dans les pays européens, notamment en France, est en effet arrivée dans la seconde moitié du 20e siècle en réponse à des besoins de main-d'œuvre peu qualifiée. Comme le souligne le chapitre 2 à propos du dynamisme des flux d'émigration tunisienne vers le Canada depuis les années 2000, l'émigration vers les pays d'Amérique du Nord est plus récente et répond à des besoins de main d'œuvre parfois hautement qualifiée.

Graphique 3.3. Distribution des émigrés tunisiens par pays de destination OCDE selon leur niveau d'éducation, 2015/16



Note : Les données concernant le niveau d'éducation des émigrés tunisiens en Allemagne ne sont pas disponibles en 2015/16.
Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2015/16, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Néanmoins, en Europe, les proportions d'émigrés diplômés du supérieur varient considérablement d'un pays à l'autre, de 6 % en Italie à 35 % en Suisse. En France, en Belgique, aux Pays-Bas et en Suède, les diplômés du supérieur représentent entre 21 % et 26 % du total des émigrés tunisiens, des proportions souvent comparables à celles observées parmi les personnes nées dans le pays d'accueil. En Italie, la proportion de diplômés du supérieur parmi les émigrés

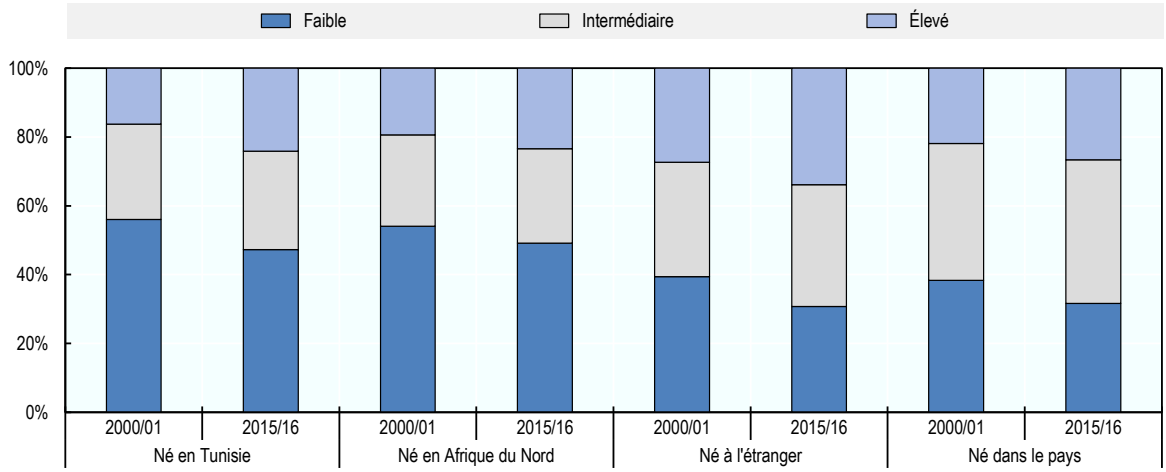
tunisiens est particulièrement faible : elle est à la fois plus faible que celle observée dans l'ensemble des émigrés résidant en Italie (13 %) et que la proportion de diplômés du supérieur au sein de la population en Tunisie (13 % également) (Institut National Statistique, 2015[2]). Cette spécificité peut s'expliquer notamment par la proximité géographique entre la Tunisie et l'Italie. Celle-ci facilite, relativement aux autres destinations, l'émigration de personnes ayant des ressources financières limitées et moins d'alternatives du fait de leur niveau d'éducation plus faible.

À l'inverse, en Suisse et au Royaume-Uni, plus d'un tiers des émigrés tunisiens ont un niveau d'éducation élevé. Cela est notamment lié à des politiques migratoires plus restrictives, en partie du fait de la nature même des frontières de ces pays avec les autres pays européens. De plus, le niveau de salaire dans ces pays relativement aux autres pays européens contribue à y attirer des personnes plus qualifiées.

Une tendance à la hausse du niveau d'éducation

En 2000/01, environ 71 000 émigrés tunisiens vivant dans les pays de l'OCDE avaient un niveau d'éducation élevé. En 2015/16, ils étaient plus du double (143 000) ; au cours de cette période, leur part dans le total des émigrés tunisiens est passée de 16 % à 24 %. Dans le même temps, la part des émigrés tunisiens ayant un niveau d'éducation faible est passée de 56 % à 47 % (Graphique 3.4). La hausse du niveau d'éducation des émigrés tunisiens est supérieure à la hausse du niveau d'éducation observée pour l'ensemble des émigrés dans les pays de l'OCDE, mais seulement légèrement supérieure à celle des émigrés nord-africains.

Graphique 3.4. Distribution des 15 ans et plus par niveau d'éducation selon le lieu de naissance dans les pays de destination OCDE des émigrés tunisiens, 2000/01 et 2015/16

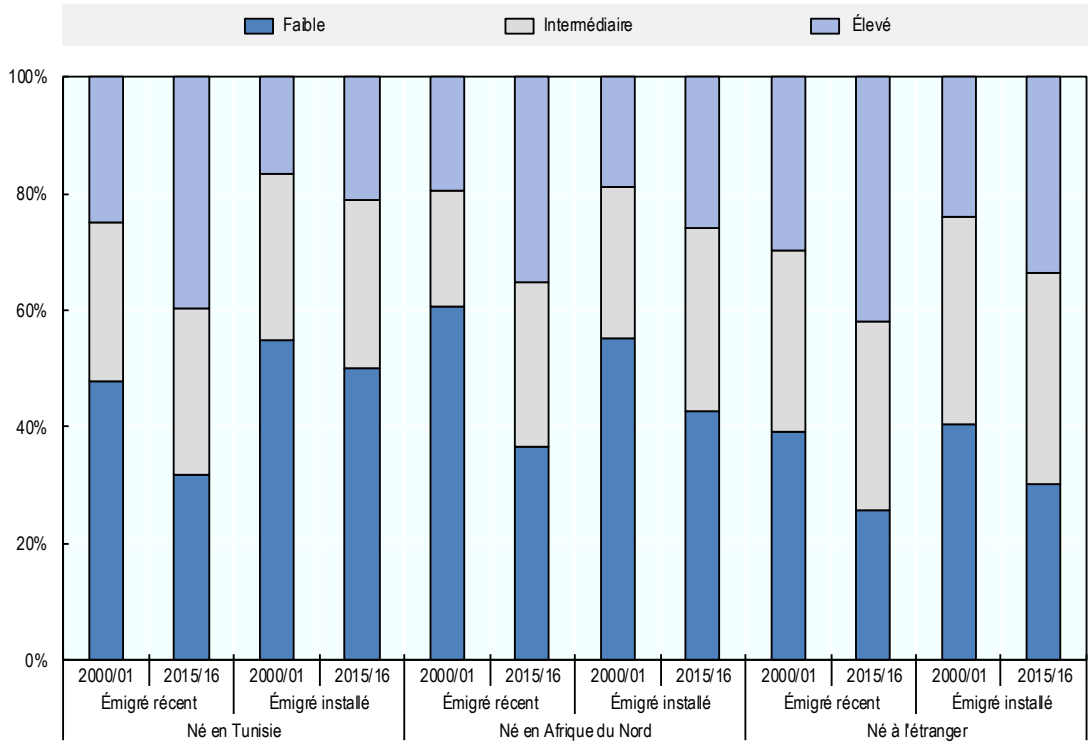


Note : Les données concernant le niveau d'éducation des émigrés tunisiens en Allemagne ne sont pas disponibles.
Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2000/01 et 2015/16, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Cette évolution au sein de l'effectif des émigrés tunisiens est essentiellement due à une hausse marquée du niveau d'éducation parmi les émigrés récents, même si la mortalité des Tunisiens appartenant à des vagues migratoires anciennes joue également un rôle. Les migrants de retour peuvent également contribuer à cette évolution puisqu'ils sont en moyenne légèrement moins éduqués que les émigrés arrivés récemment dans les pays de destination (voir chapitre 5).

La comparaison entre les émigrés récents (c'est-à-dire dans le pays depuis au plus cinq ans) et les émigrés installés (c'est-à-dire dans le pays depuis plus de cinq ans) confirme en effet cette dynamique. Les émigrés récents étaient, en 2015/16, 40 % à être diplômés du supérieur contre 21 % des émigrés installés (Graphique 3.5), ce qui reflète largement l'évolution des flux récents en provenance de Tunisie documentée dans le chapitre 2 : accroissement des flux d'étudiants, intentions d'émigration plus élevées parmi les diplômés du supérieur et prépondérance des motifs liés au manque d'emplois qualifiés en Tunisie.

Graphique 3.5. Distribution des émigrés par niveau d'éducation selon le lieu de naissance et la durée de résidence dans les pays de l'OCDE, 2000/01 et 2015/16



Note : Les données concernant le niveau d'éducation des émigrés tunisiens en Allemagne ne sont pas disponibles. Les émigrés récents sont dans le pays d'accueil depuis au plus cinq ans et les émigrés installés y sont depuis plus de cinq ans.
Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2000/01 et 2015/16, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Parmi les principaux pays d'accueil, la hausse du niveau d'éducation est particulièrement marquée dans certains pays européens. C'est notamment le cas

en Italie, où la part des diplômés du supérieur parmi les émigrés tunisiens récents en 2015/16 était de 23 %, alors qu'ils ne représentaient que 5 % des émigrés présents depuis plus de cinq ans. De même, en France, principal pays de destination, la part des diplômés du supérieur parmi les émigrés tunisiens récents était de 38 % en 2015/16, alors que cette proportion était seulement de 23 % parmi les émigrés présents depuis plus de cinq ans (Graphique d'annexe 3.A.1).

L'effectif d'émigrés tunisiens diplômés du supérieur vivant dans les pays de l'OCDE semble avoir augmenté au cours des dernières années plus rapidement que le nombre de diplômés du supérieur en Tunisie. En effet, le taux d'émigration des diplômés du supérieur est passé de 10.3 % en 2010/11 à 12.3 % en 2015/16. Dans le même temps, le taux d'émigration total a augmenté d'un tiers de point de pourcentage (de 6.3 % à 6.6 %).

Par rapport à ses voisins, la Tunisie affiche un taux intermédiaire d'émigration des diplômés du supérieur : alors que près d'un quart des diplômés du supérieur nés au Maroc résidaient en 2015/16 dans un pays de l'OCDE, cette proportion n'était que de 10 % pour l'Algérie, 7 % pour la Libye, et 3 % pour l'Égypte. Une comparaison plus large indique que la Tunisie ne fait pas partie des pays les plus touchés par cette émigration des plus éduqués, puisque plus de 70 pays ont un taux d'émigration des diplômés du supérieur plus élevé.

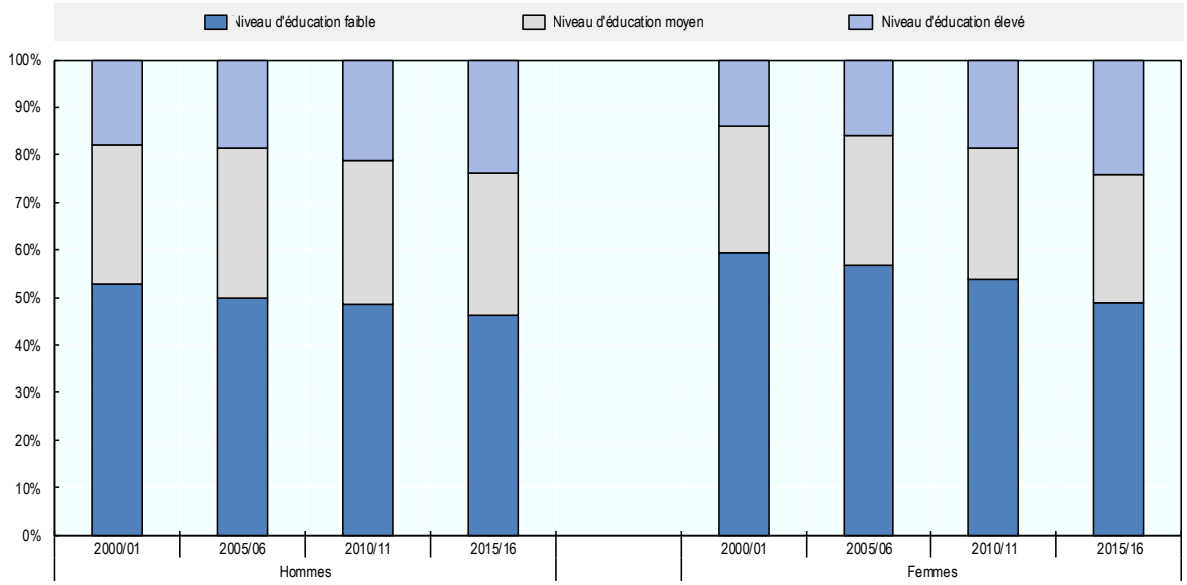
La question de l'émigration des diplômés du supérieur est naturellement sensible pour la Tunisie, comme pour nombre de pays en développement et émergents qui investissent dans l'éducation des jeunes et font face à l'émigration d'une partie d'entre eux vers des pays où les opportunités d'emploi sont plus favorables. Toutefois, la simple mesure de l'effectif d'émigrés diplômés du supérieur peut conduire à surestimer ce phénomène. En effet, parmi ceux-ci, tous n'ont pas effectué leurs études supérieures dans leur pays d'origine. Dans le cas de la Tunisie, comme souligné dans les chapitres 1 et 2, de nombreux Tunisiens effectuent tout ou partie de leurs études supérieures dans des pays de l'OCDE (notamment en France), soit dans le cadre d'une mobilité étudiante, soit parce qu'ils ont quitté la Tunisie avant de commencer leurs études.

La hausse du niveau d'éducation est particulièrement marquée pour les femmes

Au sein de la diaspora tunisienne dans les pays de l'OCDE, le niveau moyen d'éducation des femmes a augmenté plus rapidement celui des hommes entre 2000/01 et 2015/16. Le Graphique 3.6 met en évidence cette évolution positive pour les émigrées tunisiennes : en 2015/16, 24 % d'entre d'elles sont diplômées du supérieur contre 14 % en 2000/01, alors que la proportion de diplômés du supérieur parmi les hommes au augmenté de 18 % à 24 %. Le nombre d'émigrées tunisiennes diplômées du supérieur est ainsi passé de 28 000 en 2000/01 à plus de 48 000 en 2015/16. Cette croissance de 72 % du nombre de femmes émigrées ayant un niveau d'éducation élevé est de 28 points de pourcentage supérieure à celle de leurs homologues masculins, dont les effectifs sont passés de 45 000 en 2000/01 à près de 65 000 en 2015/16. Les femmes conservent néanmoins un

niveau d'éducation moyen inférieur à celui des hommes car elles sont toujours aujourd'hui sur-représentées parmi les émigrés tunisiens ayant un niveau d'éducation faible.

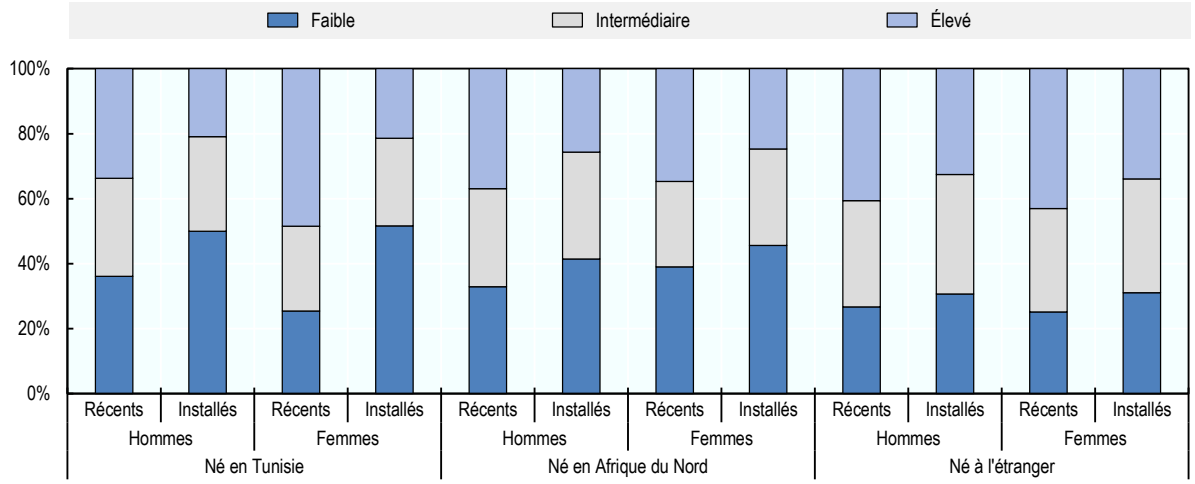
Graphique 3.6. Proportion d'émigrés tunisiens ayant un niveau d'éducation intermédiaire ou élevé par sexe dans les pays de l'OCDE, entre 2000/01, 2005/06, 2010/11 et 2015/16



Note : Les données concernant le niveau d'éducation des émigrés tunisiens en Allemagne ne sont pas disponibles.
Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2000/01, 2005/06, 2010/11 et 2015/16, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

L'élévation du niveau d'éducation des femmes s'illustre aussi par la part élevée des diplômées du supérieur parmi les émigrées tunisiennes récentes. En 2015/16, parmi les émigrés tunisiens récents dans les pays de l'OCDE, les femmes sont 48 % à avoir un niveau d'éducation élevé tandis que cette part s'élève à 34 % pour leurs homologues masculins (Graphique 3.7). Bien que cette tendance à la hausse du niveau d'éducation ne soit pas limitée à la diaspora tunisienne, elle est particulièrement marquée pour les émigrés tunisiens. Par exemple, les hommes émigrés récents nés en Afrique du Nord demeurent plus fréquemment diplômés du supérieur que leurs homologues féminines.

Graphique 3.7. Distribution des émigrés tunisiens et des autres émigrés (15 ans et plus) par niveau d'éducation selon le sexe et la durée de résidence dans les pays de l'OCDE, 2015/16



Note : Les données concernant le niveau d'éducation des immigrés tunisiens en Allemagne ne sont pas disponibles.
Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2015/16, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Un premier facteur explicatif de cette augmentation du niveau d'éducation des femmes émigrées tunisiennes est la progression plus récente du niveau d'éducation des femmes dans les pays du Maghreb, par rapport à l'évolution observée pour les hommes. Alors que la proportion de diplômés du supérieur en Tunisie était, en 2000, inférieure à 4 % parmi les femmes et proche de 7 % parmi les hommes, elle était la même pour les deux sexes, autour de 13 %, en 2015. De plus, l'insertion professionnelle des femmes diplômées en Tunisie est encore plus défavorable que celle des hommes, ce qui peut les pousser à émigrer davantage. Leur accès à l'enseignement supérieur s'accompagne d'ailleurs d'une plus grande autonomie sociale qui leur permet d'émigrer seule plus facilement qu'auparavant (Boubakri, 2011[3]).

Ce nombre croissant d'émigrées tunisiennes diplômées du supérieur représente à la fois une source potentielle de main d'œuvre qualifiée pour les marchés du travail des pays de l'OCDE et un atout pour la Tunisie si ces compétences peuvent être également mobilisées pour le développement économique.

Les émigrés tunisiens ayant la nationalité de leur pays d'accueil sont plus diplômés

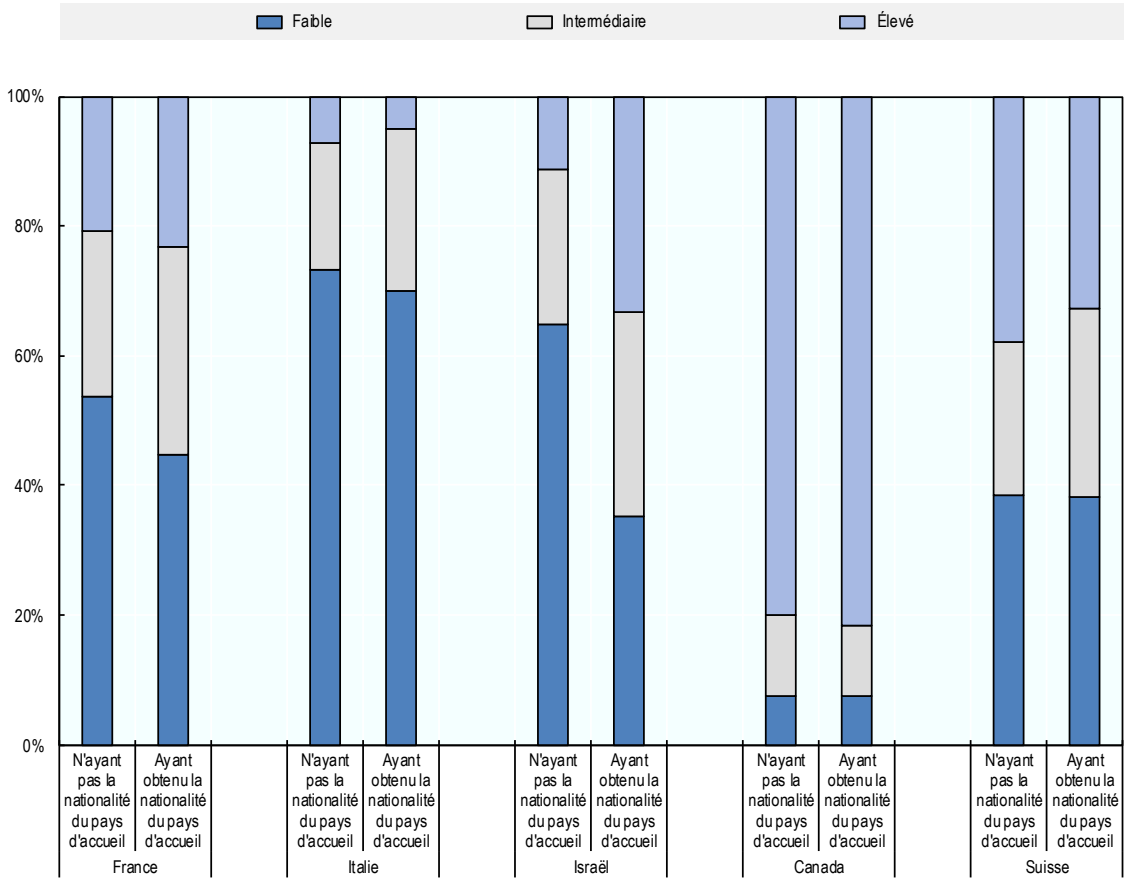
Les niveaux d'éducation des émigrés tunisiens sont différents selon qu'ils possèdent ou non la nationalité du pays d'accueil. Dans l'ensemble des pays de destination, les émigrés nés en Tunisie et ayant la nationalité du pays d'accueil ont en moyenne un niveau d'éducation plus élevé que ceux ne l'ayant pas. Les émigrés tunisiens naturalisés sont par exemple 44 % à avoir un faible niveau d'éducation alors qu'ils sont 55 % à avoir ce niveau d'éducation parmi ceux

n'ayant pas la nationalité du pays d'accueil. En France, principal pays d'accueil des émigrés tunisiens, seulement 45 % des émigrés tunisiens ayant la nationalité française ont un faible niveau d'éducation, tandis que cette proportion est de 54 % parmi ceux qui n'ont pas la nationalité française (Graphique 3.8). Cette différence est encore plus marquée en Israël, où les émigrés tunisiens ayant la nationalité israelienne sont 35 % à avoir un faible niveau d'éducation, 30 points de pourcentage de moins que ceux n'ayant pas la nationalité.

Les canaux explicatifs de cette relation entre possession de la nationalité du pays d'accueil et niveau d'éducation sont multiples. Par exemple, les émigrés plus éduqués ont de meilleures perspectives d'intégration économique dans les pays d'accueil, ce qui peut leur permettre une installation durable débouchant éventuellement sur l'acquisition de la nationalité. De plus, certains émigrés tunisiens diplômés du supérieur ont effectué une partie de leurs études dans leur pays de destination, ce qui favorise dans certains pays de l'OCDE l'acquisition de la nationalité (la question des flux d'étudiants tunisiens vers les pays de l'OCDE est abordée dans le chapitre 2).

Cette relation n'est toutefois pas systématique et est plus difficile à constater dans les pays où la sélection à l'entrée des émigrés est déjà plus forte. Au Canada et en Suisse par exemple, les différences en termes de niveau d'éducation entre les émigrés ayant ou non acquis la nationalité du pays d'accueil sont marginales. Toutefois, ces deux pays sont aussi ceux au sein desquels les émigrés tunisiens ont déjà un niveau d'éducation relativement élevé.

Graphique 3.8. Distribution du niveau d'éducation des émigrés tunisiens selon la nationalité dans les principaux pays d'accueil, 2015/16



Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2015/16, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

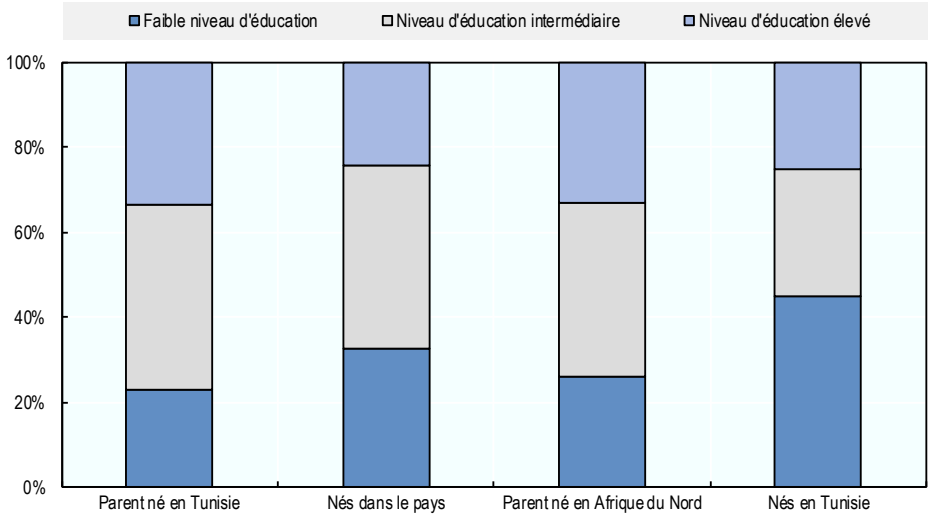
Les descendants d'émigrés tunisiens ont en moyenne un niveau d'éducation inférieur aux natifs sans ascendance migratoire

Dans les pays européens, les descendants d'émigrés tunisiens ont un meilleur niveau d'éducation que les natifs sans ascendance migratoire

Dans les pays européens de l'OCDE, les descendants d'émigrés tunisiens affichent un niveau d'éducation moyen inférieur à celui de l'ensemble des natifs dont les parents sont eux-mêmes nés dans le pays (Graphique 3.9). Les descendants d'émigrés tunisiens sont un tiers à avoir un niveau d'éducation supérieur tandis que moins d'un quart de l'ensemble des natifs est diplômé du supérieur. Bien que les descendants d'émigrés d'Afrique du Nord soient aussi représentés parmi les diplômés du supérieur que les descendants d'émigrés tunisiens, ces derniers ont le pourcentage de faiblement diplômés le plus bas, avec seulement 23 %. Par contraste, cette part s'élève à 10 points de plus pour l'ensemble des natifs et les descendants d'émigrés marocains sont par exemple

31 % à avoir un niveau d'éducation faible (OCDE, 2017[4]). Le contraste entre les descendants d'émigrés tunisiens et les émigrés tunisiens en termes de niveau d'éducation est par ailleurs très marqué.

Graphique 3.9. Distribution du niveau d'éducation des descendants d'émigrés tunisiens dans une sélection de pays européens

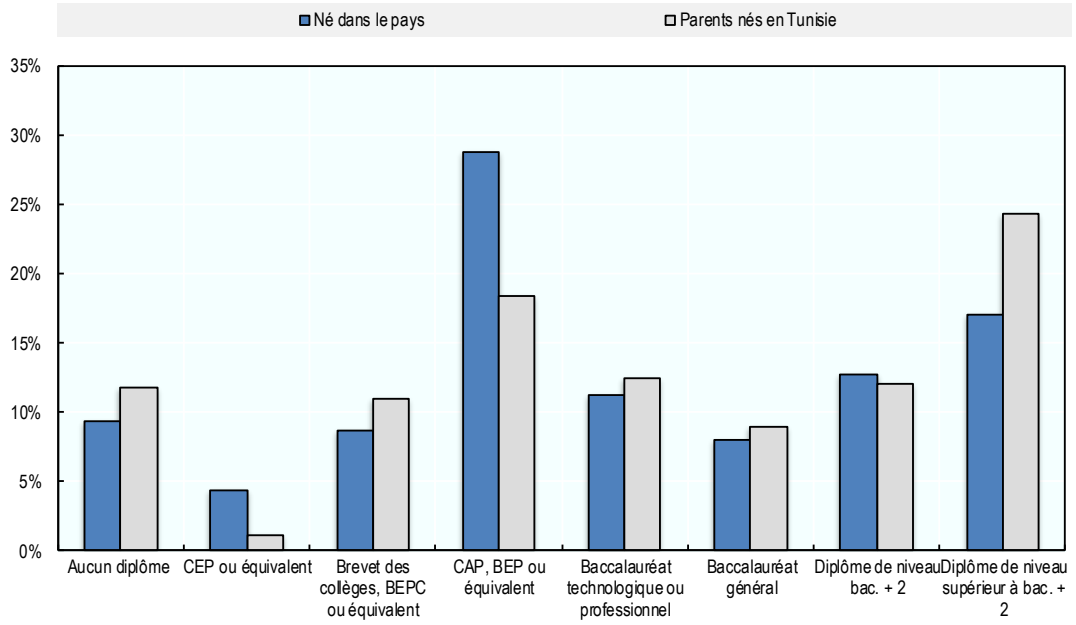


Note : L'Allemagne et les Pays-Bas ne sont pas inclus dans ce groupe de pays.
Source : Enquêtes européennes des Forces de Travail, module ad-hoc 2014.

Les descendants d'émigrés tunisiens en France : une sur-représentation aux extrémités de la distribution de diplômes

En France, selon l'enquête Trajectoires et Origines, les descendants d'émigrés tunisiens (c'est-à-dire des personnes nées en France ayant au moins un parent immigré tunisien) sont en moyenne plus diplômés que les émigrés tunisiens. Les descendants d'émigrés tunisiens sont 12 % à n'avoir aucun diplôme (9 % pour les personnes nées dans le pays) et 24 % à être diplômés du supérieur avec au moins un bac +3, alors que les personnes nées dans le pays sont 17 % à l'être (Graphique 3.10). Les descendants d'émigrés tunisiens tendent à moins se diriger vers des filières courtes d'éducation technologique et techniques. Ils sont en effet 10 points de pourcentage moins représentés parmi les CAP, BEP ou équivalent. Les femmes descendantes d'émigrés tunisiens en France sont par ailleurs sous-représentées aux extrêmes de la distribution de diplômes, en particulier dans l'ensemble des filières du supérieur.

Graphique 3.10. Niveaux d'éducation des descendants d'émigrés tunisiens en France et de l'ensemble des personnes nées en France, 2008-09



Source : Enquête Trajectoires et Origines (INED-INSEE), 2008-09.

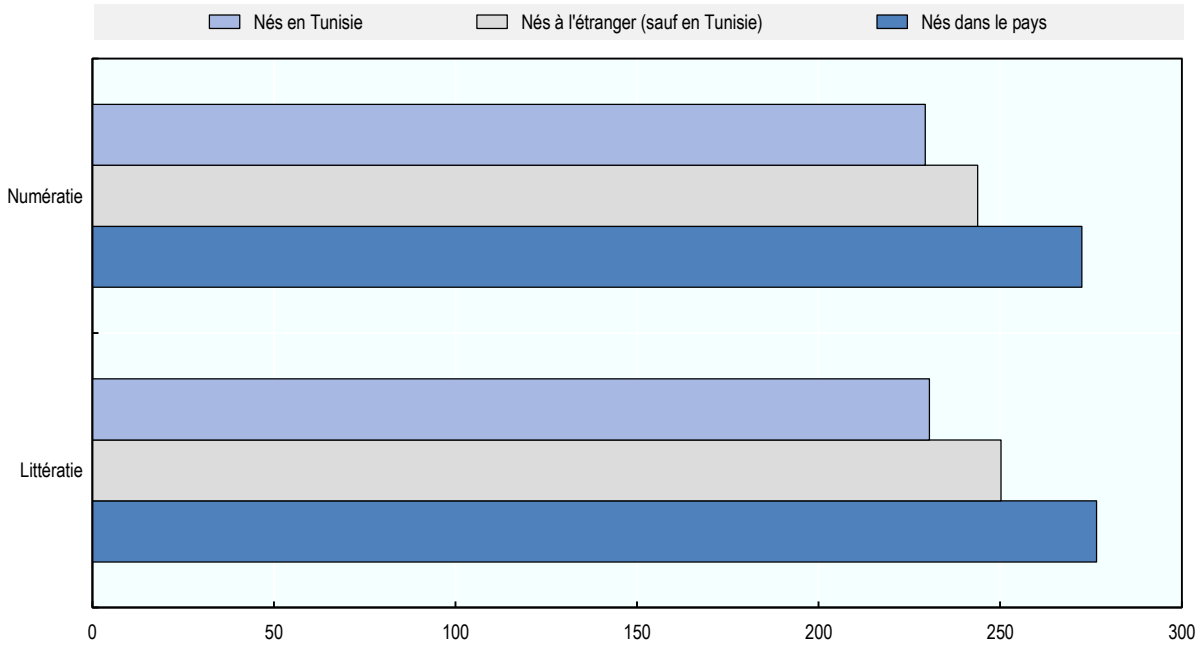
Au-delà des niveaux d'éducation, les émigrés tunisiens ont des niveaux de compétences variés

Les compétences des adultes émigrés tunisiens en littératie et numératie restent inférieures à celles des natifs

Les compétences en littératie et numératie des émigrés tunisiens dans les pays de l'OCDE sont en moyenne inférieures à celles des personnes nées dans les pays de destination, selon les données du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PIAAC) (Graphique 3.11). Les émigrés tunisiens ont par ailleurs des niveaux de compétence inférieurs à la moyenne des autres émigrés résidant dans les pays de l'OCDE. Les niveaux de compétence des émigrés tunisiens sont inférieurs d'au moins 40 points à ceux des personnes nées dans le pays, s'agissant à la fois des compétences en numératie et littératie. Cela correspond à un écart de compétences d'environ cinq à six années de scolarité[1].

L'écart est particulièrement marqué pour les compétences en littératie. Les écarts entre personnes nées dans le pays et les émigrés tunisiens sont de l'ordre de 50 points, soit l'équivalent de sept années d'études. De plus, les émigrés tunisiens ont un niveau de compétences en littératie inférieur à celui de la moyenne des autres émigrés d'environ 20 points. Les écarts de compétences en numératie entre personnes nées dans le pays et émigrés tunisiens sont légèrement inférieurs (43 points) à ceux observés pour les compétences en littératie (Graphique 3.11). Les émigrés tunisiens ont un niveau de compétences moyen en numératie de 15 points inférieur à la moyenne des autres émigrés.

Graphique 3.11. Niveaux de compétences en littératie et numératie des adultes dans les pays de l'OCDE : émigrés tunisiens, autres émigrés et personnes nées dans le pays, 2012



Source : Évaluation des compétences des adultes (PIAAC) 2012.

Encadré 3.1. L'Enquête PIAAC et l'évaluation des compétences

L'Enquête pour l'évaluation des compétences des adultes (PIAAC) regroupe les réponses d'environ 166 000 adultes, représentant 724 millions d'adultes âgés de 16 à 65 ans. Ils ont été interrogés en 2012 dans 24 pays et régions sous-nationales dans la/les langue(s) officielle(s) des pays. Au-delà des qualifications formelles, l'Enquête PIAAC mesure les compétences en littératie, en testant les capacités de l'individu à lire un texte.

La composante de l'évaluation directe étudiée dans ce rapport mesure les compétences des adultes dans trois domaines fondamentaux. Ces compétences sont considérées comme des compétences « clés » dans le traitement de l'information dans le sens où elles jettent les bases du développement d'autres compétences cognitives, de plus haut niveau, et sont des conditions préalables à l'accès et à la compréhension de domaines spécifiques de connaissances. En outre, ces compétences sont nécessaires dans un large éventail de contextes, allant de l'éducation au travail en passant par la vie de tous les jours. Les compétences qui sont évaluées sont les suivantes :

La littératie

La littératie est la capacité à comprendre et à utiliser l'information contenue dans des textes écrits dans divers contextes pour atteindre des objectifs et pour développer des connaissances et des aptitudes. Il s'agit d'une exigence de base pour développer des compétences de plus haut niveau et pour atteindre des résultats positifs en termes économique et sociaux. Des études antérieures ont montré que la compréhension de l'écrit est étroitement liée à des résultats satisfaisants dans le cadre du travail, à la participation sociale, et à l'apprentissage tout au long de la vie. Contrairement aux évaluations précédentes de la littératie, celle-ci évalue la capacité des adultes à lire des textes numériques (par exemple des textes contenant de l'hypertexte et des fonctions de navigation, telles que le défilement ou en cliquant sur des liens) ainsi que des textes imprimés traditionnels.

La numératie

La numératie est la capacité à utiliser, appliquer, interpréter et communiquer des informations et des idées mathématiques. Il s'agit d'une compétence essentielle à une époque où les individus rencontrent, de plus en plus souvent, un large éventail d'informations quantitatives et mathématiques dans leur vie quotidienne. La numératie est une compétence parallèle à la compréhension de l'écrit, et il est important d'évaluer comment ces compétences interagissent car elles sont réparties différemment selon les sous-groupes de la population.

La maîtrise de la langue du pays d'accueil par la diaspora tunisienne

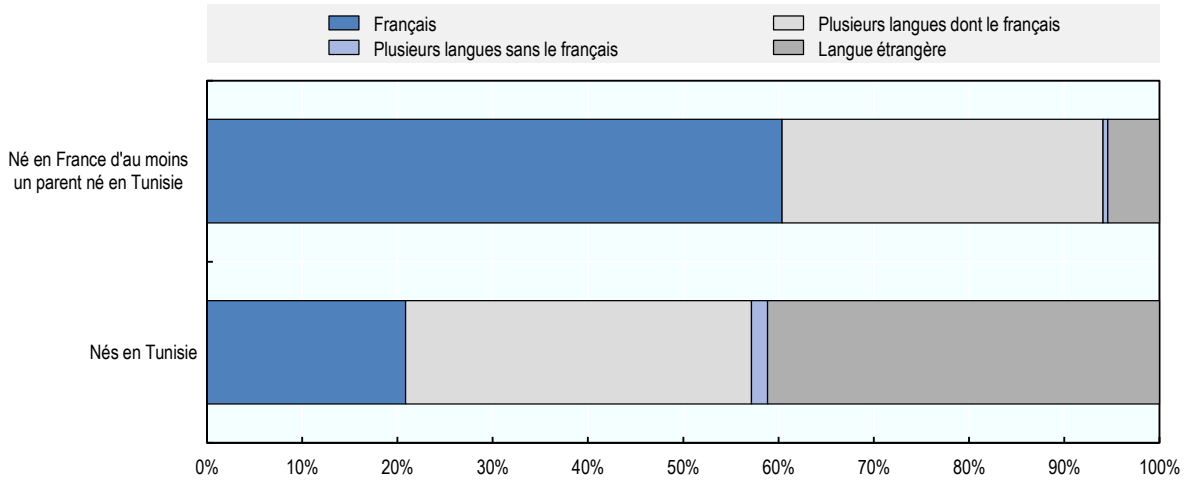
La maîtrise de la langue est un facteur fondamental de l'intégration économique et sociale des émigrés dans le pays d'accueil. La bonne connaissance de la langue du pays d'accueil facilite l'acquisition de connaissances pendant la scolarité mais aussi l'intégration sur le marché de travail, et plus largement les interactions avec les autres membres de la société. À ce titre, l'âge à l'arrivée dans le pays d'accueil est un déterminant clé de l'apprentissage de la langue et de la réussite dans le système éducatif (OCDE/UE, 2014[5] ; OCDE/UE, 2015[6]).

La grande majorité des émigrés tunisiens vivant en France maitrisent la langue française : 90 % des émigrés tunisiens déclarent bien parler la langue française[2], 88 % des déclarent bien le comprendre, 82 % déclarent bien le lire et 66 % déclarent bien l'écrire. Les émigrés tunisiens tendent ainsi à mieux maitriser le français que l'ensemble des émigrés en France, pour qui ces parts sont respectivement de 86 %, 88 %, 76 % et 60 %. Toutefois, ce niveau de maitrise est comparable, voire légèrement supérieur aux niveaux de maitrise déclarés par les émigrés du Maroc ou d'Algérie.

Une des raisons pouvant expliquer la meilleur maitrise (déclarée) de la langue française par les émigrés tunisiens par rapport à celle de l'ensemble des émigrés repose sur la langue reçue pendant l'enfance. Selon l'enquête Trajectoires et Origines, 57 % des émigrés tunisiens en France ont parlé le français (parmi d'autres langues) pendant l'enfance (Graphique 3.12). Le niveau de compréhension actuel du français déclaré par les émigrés tunisiens dépend d'ailleurs significativement de leur niveau à l'arrivée en France. Cette population ayant déjà reçu la langue française pendant l'enfance bénéficie d'une barrière en moins pour l'intégration dans leur pays d'accueil. Par ailleurs, la différence entre la part de ceux qui ont reçu la langue française pendant l'enfance et ceux qui déclarent dorénavant la maitriser atteste d'une appropriation de la langue de leur pays de résidence et donc d'une intégration de la diaspora.

Une autre raison pouvant expliquer la bonne maitrise de la langue française par les émigrés tunisiens est leur âge d'arrivée en France et leur durée de séjour. Bien que les émigrés tunisiens étant arrivés plus jeunes (avant 16 ans) déclarent une meilleure compréhension de la langue française que les émigrés tunisiens arrivés après 16 ans, le lien statistique entre ces deux variables n'est pas significatif, à l'inverse de ce qui peut être observé pour les émigrés marocains ou algériens par exemple. Le lien entre la durée de séjour en France et le niveau de compréhension du français est encore plus distendu. Les émigrés tunisiens en France depuis plus de cinq ans ont un niveau de français seulement très légèrement supérieur à celui des émigrés tunisiens arrivés dans les cinq dernières années. La relation entre ces deux variables n'est d'ailleurs pas statistiquement significative. Par contraste, un lien significatif peut être constaté pour les émigrés marocains et algériens.

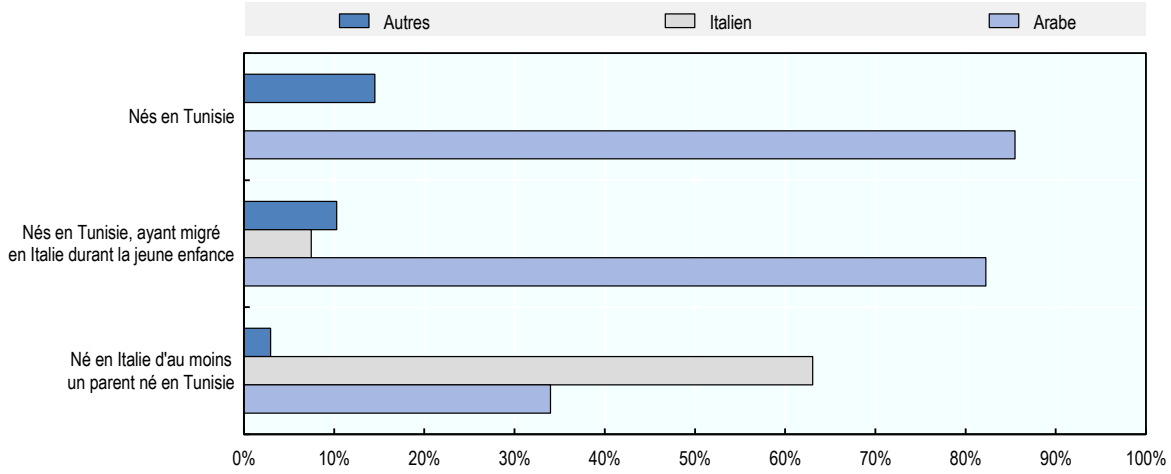
Graphique 3.12. Langues reçues en famille pendant l'enfance par les émigrés et descendants d'émigrés de Tunisie en France, 2008-09



Source : Enquête Trajectoires et Origines (INED-INSEE), 2008-2009.

Contrairement au français, qui reste la première langue étrangère du pays (Mejri, Said et Sfar, 2009[7]), l'usage et l'apprentissage de l'italien demeure moins commun en Tunisie. Selon l'Enquête *Condizione e Integrazione sociale dei Cittadini Stranieri* (2011-12), les émigrés tunisiens en Italie ont massivement l'arabe comme langue maternelle (85 %) tandis que très peu ont l'italien comme langue maternelle (Graphique 3.13). Cette tendance s'estompe néanmoins pour les émigrés tunisiens ayant émigré durant leur enfance (génération dite 1.5) : 8 % d'entre eux ont l'italien en langue maternelle. Près de deux tiers des enfants nés en Italie d'émigrés tunisiens ont l'italien comme langue maternelle.

Graphique 3.13. Langue maternelle de la diaspora tunisienne en Italie selon la génération, 2011-12



Source : Condizione e Integrazione sociale dei Cittadini Stranieri, 2011-12.

Une intégration sociale dans les pays d'accueil globalement réussie

Des normes culturelles et sociales encore présentes mais qui s'estompent : l'exemple de la France

Pour les émigrés, la prévalence des mariages avec des personnes non-originaires du même pays est une dimension de l'intégration sociale dans le pays d'accueil. En France, parmi les émigrés tunisiens mariés, 70 % sont en couple avec un conjoint né en Tunisie et un quart d'entre eux sont en couple avec une personne née en France, selon l'enquête Trajectoires et Origines. Cette part est légèrement plus élevée que pour les émigrés algériens et marocains, pour qui ces parts sont respectivement de 62 % et 69 %. Les émigrés tunisiens se marient autant que les émigrés marocains avec des personnes nées en France (24 %) mais plus de 10 points de moins que les émigrés algériens, qui sont eux, 35 % à être mariés à des personnes nées en France.

Les mariages mixtes sont de plus en plus répandus au sein de la jeune génération d'émigrés tunisiens. Les émigrés tunisiens de plus de 50 ans sont en effet 80 % à être mariés à un autre émigré tunisien tandis que cette part tombe à 45 % pour les 25-35 ans. La moitié des émigrés tunisiens de moins de 25 ans mariés ont un conjoint né en France. Les descendants d'émigrés tunisiens continuent toutefois à être en couple avec des conjoints nés en Tunisie : 44 % ont épousé un émigré tunisien. La mixité des couples et le fait d'être en couple avec une personne née en France est encore plus prononcée quand tous les couples sont considérés et pas uniquement les couples mariés. Près d'un tiers des émigrés tunisiens sont en couple avec une personne née en France et cette part s'élève à 63 % pour les émigrés tunisiens de moins de 25 ans.

Le nombre moyen d'enfants des émigrés tunisiens en France est plus élevé que pour le reste de la population, avec respectivement 2.3 et 1.4 enfants, selon l'enquête Trajectoires et Origines. Ce chiffre est plus élevé que celui des émigrés marocains (2.2) et algériens (1.3). En revanche, les descendants d'émigrés tunisiens tendent à avoir un taux de fécondité similaire voire inférieur au reste de la population, notamment du fait du plus jeune âge de ce groupe.

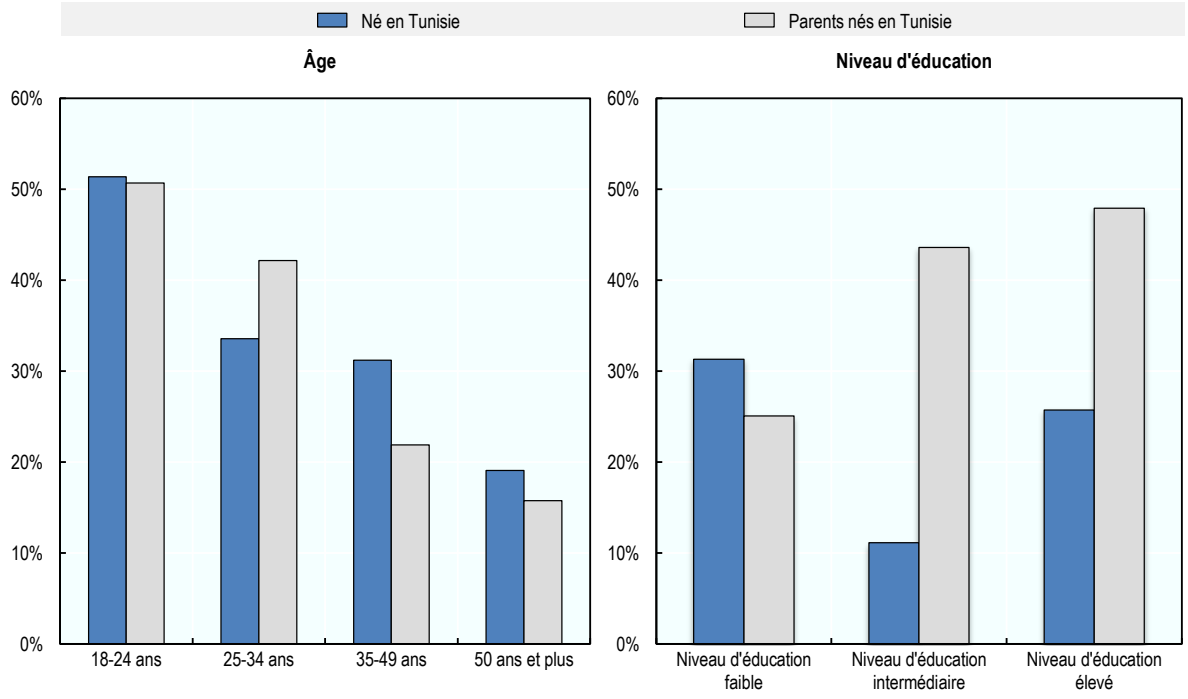
La volonté de quitter le pays d'accueil et le ressenti de discrimination en France

Les émigrés tunisiens sont relativement nombreux à vouloir quitter la France : 27 % d'entre eux déclarent l'envisager selon l'enquête Trajectoires et Origines[3]. Comparativement, les émigrés marocains ne sont que 12 % à le désirer. Les intentions de quitter la France varient toutefois avec l'âge et le niveau de diplôme. Le Graphique 3.14 montre que les émigrés les plus jeunes sont ceux qui expriment le plus le souhait de retourner en Tunisie : en 2008, plus d'un émigré tunisien âgé de 18 à 24 ans sur deux en France souhaite quitter la France. Ce résultat peut suggérer par exemple qu'ils envisagent de retourner dans leur pays d'origine pour s'y établir professionnellement. Par ailleurs, les moins diplômés sont ceux qui expriment le plus fréquemment le souhait de quitter la France. En effet, près d'un tiers des émigrés tunisiens ayant un niveau d'éducation faible a déclaré vouloir

quitter la France. Ce chiffre reflète les difficultés accrues rencontrées par les moins diplômés sur le marché du travail (voir chapitre 4).

Les descendants d'émigrés tunisiens manifestent également une volonté de quitter la France assez élevée : plus d'un tiers (37 %) d'entre eux expriment ce souhait. Contrairement aux émigrés tunisiens, plus les descendants d'émigrés tunisiens sont diplômés et plus ils expriment cette volonté de quitter leur pays de résidence. On retrouve cette volonté de quitter la France également pour les émigrés tunisiens. Près de la moitié (48 %) des émigrés tunisiens avec un diplôme du supérieur expriment ce souhait, tandis que cela concerne seulement un quart (25 %) de ceux ayant un faible niveau d'éducation. Cela peut en partie s'expliquer par le plus fort ressenti de discrimination de la part des descendants d'émigrés tunisiens ayant un niveau d'éducation élevé par rapport aux émigrés tunisiens ayant un niveau d'éducation élevé : 33 % des descendants d'émigrés tunisiens diplômés du supérieur affirment avoir parfois ou souvent fait face à de la discrimination contre moins de 20 % des émigrés tunisiens diplômés du supérieur.

Graphique 3.14. Volonté de quitter la France par âge et niveau d'éducation de la diaspora tunisienne en France, 2012



Source : Enquête Trajectoires et Origines (INED-INSEE), 2012.

Conclusion

Le niveau d'éducation de la diaspora tunisienne dans les pays de l'OCDE est en moyenne relativement faible. Bien que dans l'ensemble des pays de l'OCDE, 47 % des émigrés tunisiens aient un niveau d'éducation faible, ces émigrés

tunisiens peu diplômés se concentrent en réalité dans quelques pays européens. Les deux principaux pays d'accueil de cette diaspora, la France et l'Italie, sont en effet les deux pays dans lesquels se concentrent ces émigrés tunisiens ayant un faible niveau d'éducation. À l'inverse, Israël, la Suisse, les États-Unis ou le Canada attirent ou ont attiré proportionnellement plus les émigrés tunisiens ayant un niveau d'éducation élevé. La tendance récente d'élévation moyenne du niveau d'éducation des émigrés tunisiens concerne les femmes plus que les hommes permettant un rattrapage des femmes dans le retard en matière de niveau d'éducation. Dans les pays de l'OCDE, les descendants d'émigrés tunisiens sont plus diplômés que les émigrés tunisiens et que l'ensemble des personnes nées dans le pays. Enfin, la diaspora tunisienne se caractérise par une intégration dans les sociétés d'accueil assez réussie. La diaspora tunisienne adopte en effet assez fréquemment ses normes démographiques, en particulier pour les descendants d'émigrés. Toutefois, la volonté de quitter le pays d'accueil peut être relativement élevée, comme c'est le cas en France.

Notes

[1] Pour des informations détaillées sur la méthodologie du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PIAAC), voir (OCDE, 2013[8]).

[2] Sont considérés ici les personnes répondant bien ou très bien pour estimer leur niveau de pratique orale du français.

[3] Sont considérés les individus répondant oui ou peut-être à la question d'avoir pour projet de vivre un jour dans un DOM-TOM ou un autre pays que la France.

Références

Boubakri, H. (2011), *Femmes et migrations en Tunisie*, http://www.eui.eu/RSCAS/Publications/. [3]

Institut National Statistique (2015), *Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2014*. [2]

Mejri, S., M. Said et I. Sfar (2009), « Pluringuisme et diglossie en Tunisie », *Synergies* 1, pp. 53-74, https://www.gerflint.fr/Base/Tunisie1/salah1.pdf (consulté le 10 octobre 2018). [7]

OCDE (2017), *Talents à l'étranger : Une revue des émigrés marocains*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264264304-fr. [4]

OCDE (2013), *Technical Report of the Survey of Adult Skills (PIAAC) 2013*, Éditions OCDE, Paris. [8]

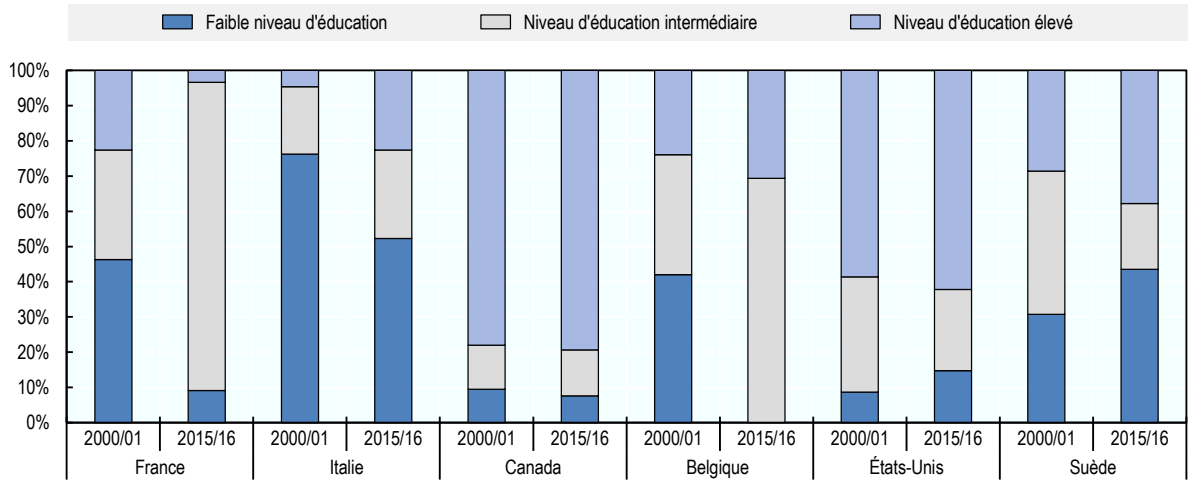
OCDE/UE (2015), *Les indicateurs de l'intégration des immigrés 2015 : Trouver ses marques*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264233799-fr. [6]

OCDE/UE (2014), *Gérer les migrations économiques pour mieux répondre aux besoins du marché du travail*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264217027-fr. [5]

Pouessel, S. (2017), « Tunisia and Its Diaspora: Between Protection and Control », http://dx.doi.org/10.1007/978-3-319-56342-8_13. [1]

Annexe 3.A. Graphiques additionnels

Graphique d'annexe 3.A.1. Niveau d'éducation des émigrés tunisiens récents dans quelques principaux pays de destination, 2000/01 et 2015/16



Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2000/01 et 2015/16, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Chapitre 4. Situation des émigrés tunisiens sur le marché du travail

Ce chapitre examine la situation sur le marché du travail des émigrés tunisiens en âge de travailler au travers d'indicateurs clés et la compare à celle d'autres groupes d'émigrés. Les émigrés tunisiens ont un taux d'emploi relativement bas et un taux de chômage élevé dans les principaux pays d'accueil de l'OCDE, à l'exception du Canada, des États-Unis, de l'Israël et de la Suisse. Un regard plus précis est porté sur l'évolution dans le temps. Des distinctions selon le sexe et le niveau d'éducation mettent en évidence l'hétérogénéité des situations. Les émigrés tunisiens au niveau d'éducation faible rencontrent particulièrement plus de difficultés sur le marché du travail. Les secteurs d'activité et professions dans lesquels les émigrés tunisiens travaillent sont plutôt de nature peu qualifiés, à l'exception de quelques professions hautement qualifiées. Enfin, le taux relativement faible de déclassement parmi les émigrés et leurs descendants témoigne d'une qualité de l'emploi correcte.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

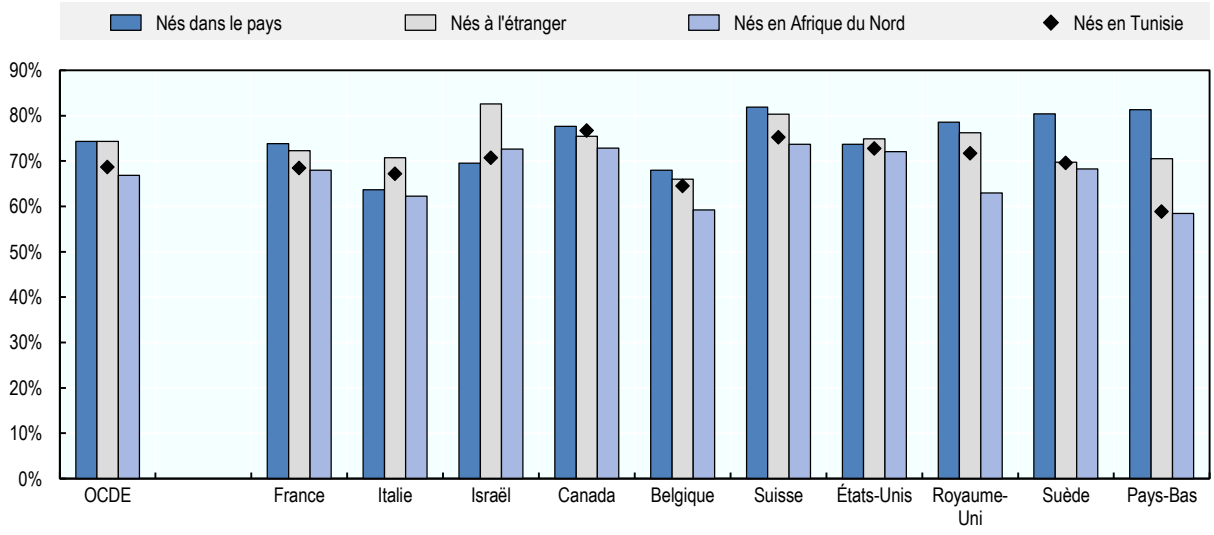
Ce chapitre aborde la question de l'intégration sur le marché du travail des émigrés tunisiens. Les indicateurs de participation au marché du travail, d'emploi et de chômage sont présentés pour l'ensemble des émigrés tunisiens. Ces résultats sont ensuite exposés par pays de destination, puis dans une perspective dynamique, afin de prendre en compte les évolutions récentes de l'intégration des émigrés tunisiens sur le marché du travail. Un regard plus précis est porté sur l'intégration dans l'emploi selon le sexe et le niveau d'éducation. La situation des descendants d'émigrés est ensuite mise en évidence. Les secteurs et professions occupés par les émigrés tunisiens sont décrits, ainsi que la qualité de leurs emplois.

Une intégration sur le marché du travail assez délicate

Une participation au marché du travail qui diffère selon les pays de destination

Plus des deux tiers (69 %) des émigrés tunisiens âgés de 15 à 64 ans participent au marché du travail dans les pays de l'OCDE, un taux[1] inférieur de seulement cinq points à celui des populations nées dans le pays et des émigrés pris dans leur ensemble. Leur taux de participation au marché du travail est néanmoins supérieur de deux points de pourcentage à celui des émigrés des pays d'Afrique du Nord (Graphique 4.1).

Graphique 4.1. Taux de participation des 15-64 ans selon le pays de destination et le lieu de naissance dans les pays de l'OCDE, 2015/16



Note : Les dix pays présentés dans ce graphique sont ceux accueillant le plus d'émigrés tunisiens parmi les pays de l'OCDE, à l'exception de l'Allemagne, dont les données ne sont pas disponibles. La région Afrique du Nord inclut l'Algérie, l'Égypte, la Libye, le Maroc et la Tunisie.
Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2015/16, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Les différences de taux de participation des émigrés tunisiens dans les principaux pays de destination sont considérables (Graphique 4.1). Le taux de participation

est particulièrement faible aux Pays-Bas (59 %) et en Belgique (65 %), tandis que des taux très élevés sont enregistrés au Canada (77 %) et en Suisse (75 %). Dans l'ensemble, les taux de participation au marché du travail sont plus élevés en Amérique du Nord ainsi qu'en Europe du Nord et en Suisse et plus bas dans les pays d'accueil d'Europe de l'Ouest. Cela renvoie en partie à la distribution par niveau d'éducation des émigrés tunisiens dans ces pays, qui est discutée en détail plus bas.

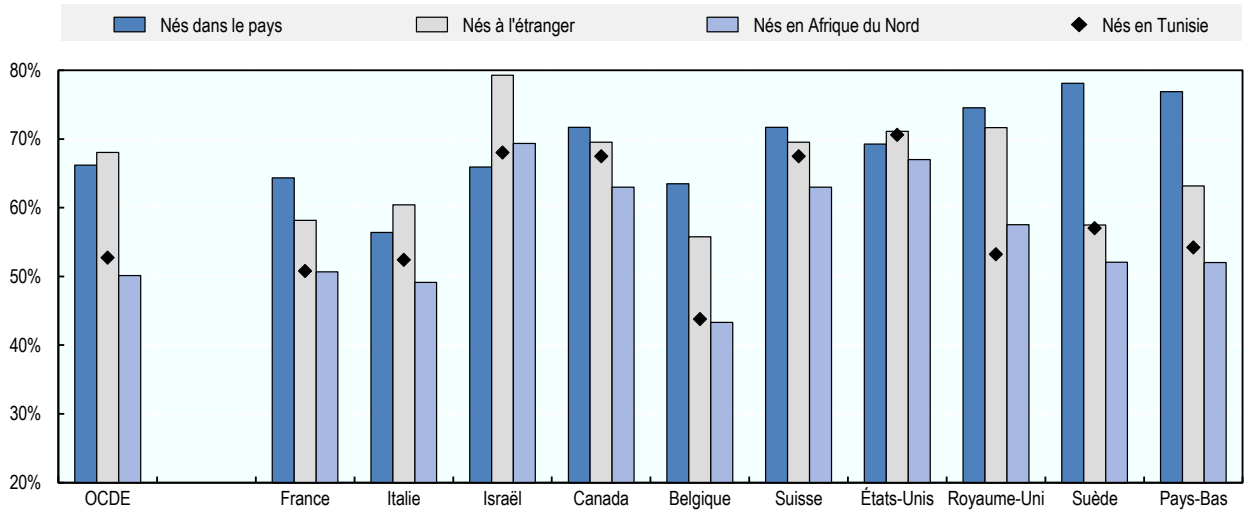
Les écarts entre les taux de participation des personnes nées dans le pays et ceux des émigrés tunisiens sont de surcroit plus élevés dans les pays européens qu'aux États-Unis ou au Canada, où la sélection des émigrés tunisiens est forte, ainsi qu'en Italie, où les taux de participation des personnes nées dans le pays sont relativement bas. Le Canada fait figure d'exception puisque les émigrés tunisiens participent plus au marché du travail que les émigrés d'Afrique du Nord dans leur ensemble et que l'ensemble des émigrés. Aux États-Unis et au Canada, le niveau d'éducation des émigrés tunisiens est particulièrement élevé (voir chapitre 3), ce qui peut en partie expliquer ce résultat.

Des taux d'emploi relativement bas et un chômage élevé

La participation relativement élevée des émigrés tunisiens au marché du travail cache un taux d'emploi relativement faible et un taux de chômage globalement élevé en comparaison avec les personnes nées dans le pays, mais aussi par rapport aux autres groupes d'émigrés.

Le taux d'emploi des émigrés tunisiens, qui s'élève à 53 % en moyenne dans les pays de l'OCDE en 2015/16, reste relativement bas par rapport à celui des émigrés pris dans leur ensemble (Graphique 4.2), mais demeure supérieur à celui des émigrés nord-africains. Environ 15 points de pourcentage séparent le taux d'emploi des émigrés tunisiens de celui des émigrés pris dans leur ensemble. De même, l'écart entre le taux d'emploi des personnes nées dans le pays et celui des émigrés tunisiens s'élève à 13 points de pourcentage.

Graphique 4.2. Taux d'emploi des émigrés de 15 à 64 ans selon le pays de destination et le lieu de naissance dans les pays de l'OCDE, 2015/16



Note : Les dix pays présentés dans ce graphique sont ceux accueillant le plus d'émigrés tunisiens parmi les pays de l'OCDE, à l'exception de l'Allemagne, pour qui les données ne sont pas disponibles.
Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2015/16, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

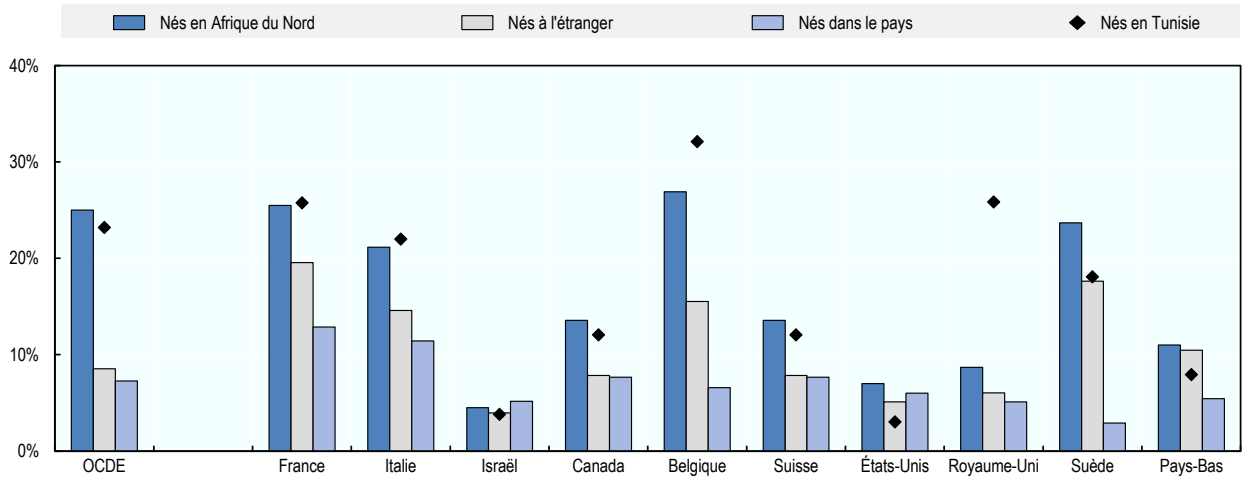
Des taux d'emploi relativement faibles peuvent être constatés dans l'ensemble des plus importants pays d'accueil des émigrés tunisiens, sauf en Israël, au Canada, en Suisse et aux États-Unis (Graphique 4.2). La Belgique est le pays où le taux d'emploi des émigrés tunisiens est le plus faible. En 2015/16, seuls 44 % des émigrés tunisiens d'âge actif y sont en emploi, tandis qu'au Canada et aux États-Unis, leur taux d'emploi est respectivement de 67 % et 71 %. La composition en termes de niveau d'éducation des émigrés tunisiens peut expliquer en partie l'écart observé entre pays. Les émigrés tunisiens aux États-Unis sont en effet 61 % à avoir un niveau d'éducation élevé et 81 % au Canada, contre 24 % en Belgique (voir chapitre 3).

Toutefois, l'écart entre le taux d'emploi des émigrés tunisiens et celui des personnes nées dans le pays est aussi relativement élevé au Royaume-Uni ou aux Pays-Bas. Dans la grande majorité des pays de destination, les émigrés tunisiens ont des taux d'emploi plus bas que la moyenne des émigrés mais plus élevés que les émigrés d'Afrique du Nord.

Plus de 70 000 émigrés tunisiens sont au chômage dans les pays de l'OCDE, soit près d'un quart des actifs (23 %). Le taux de chômage des émigrés tunisiens est plus élevé que celui des personnes nées dans le pays (Graphique 4.3). En moyenne, le taux de chômage des émigrés tunisiens en 2015/16 dans les pays de l'OCDE s'élève à 23 % tandis qu'il est de 7 % pour les personnes nées dans le pays. Les écarts avec les autres populations, tout comme les niveaux, sont très contrastés entre les différents pays de l'OCDE. Au Royaume-Uni, plus d'un

émigré tunisien actif sur quatre est au chômage, alors que le taux de chômage des personnes nées dans le pays est de 5 %. En Belgique, le taux de chômage des émigrés tunisiens s'élève à plus de quatre fois celui des natifs (respectivement 32 % et 7 %) et à environ six fois plus en Suède (respectivement 18 % et 3 %). En France et en Italie, principales destinations des émigrés tunisiens dans les pays de l'OCDE, leur taux de chômage est aussi deux fois plus élevé que celui des natifs. De tels écarts avec la population majoritaire ne sont pas observables en Israël et aux États-Unis. Dans ce pays, les émigrés tunisiens ont un taux de chômage deux fois inférieur à celui des personnes nées dans le pays (respectivement 3 % et 6 %) et de deux points inférieur à celui de l'ensemble des émigrés d'Afrique du Nord.

Graphique 4.3. Taux de chômage des émigrés de 15 à 64 ans selon le pays de destination et le lieu de naissance dans les pays de l'OCDE, 2015/16



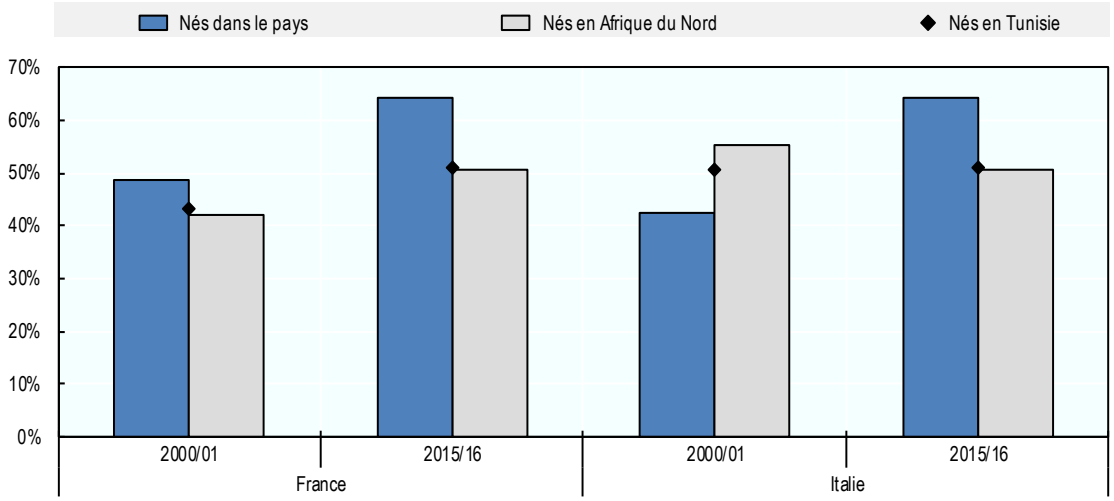
Note : Les dix pays présentés dans ce graphique sont ceux accueillant le plus d'émigrés tunisiens parmi les pays de l'OCDE, à l'exception de l'Allemagne, pour qui les données ne sont pas disponibles.
Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2015/16, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Les émigrés tunisiens sont de plus en plus actifs sur le marché du travail dans leurs principaux pays de destination

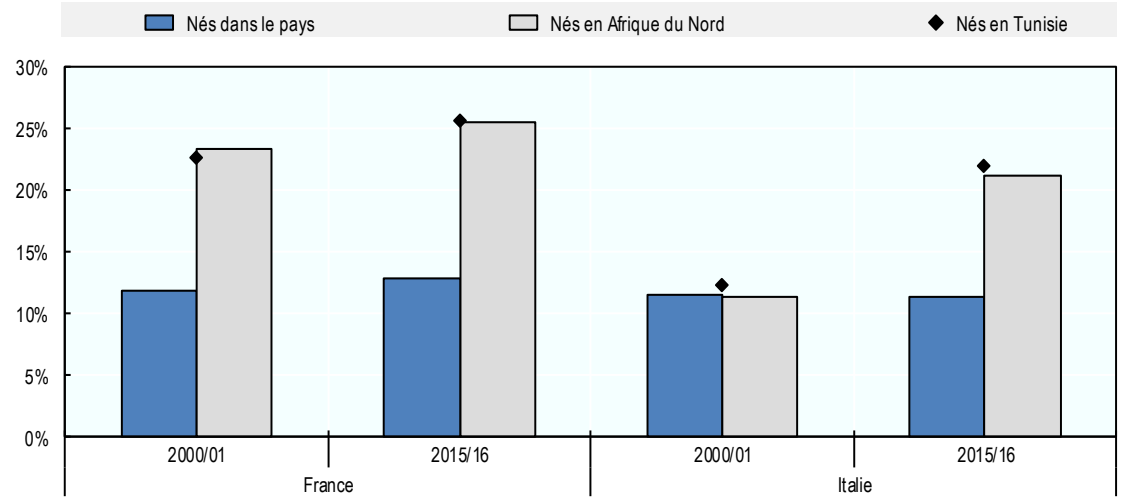
En France et en Italie, les principaux pays de destination des émigrés tunisiens, le taux d'emploi des émigrés tunisiens s'améliore (Graphique 4.4, panel A), dans le même temps que le taux de chômage augmente (Graphique 4.4, panel B). Entre 2000/01 et 2015/16, le taux d'emploi des émigrés tunisiens est passé de 43 % à 51 % en France et est resté stable à près de 51 % en Italie. Durant cette même période, le taux de chômage des émigrés tunisiens a augmenté de 23 % à 26 % en France et de 12 % à 22 % en Italie. Ces variations traduisent la hausse de la participation des émigrés tunisiens au marché du travail dans ces deux pays, les taux de participation ayant aussi augmenté sur la période, en particulier pour les femmes (voir discussion ci-dessous et Graphique d'annexe 4.A.1).

Graphique 4.4. Situation des émigrés tunisiens sur le marché du travail en France et en Italie, en 2000/01 et 2015/16

Panel A. Taux d'emploi en France et en Italie



Panel B. Taux de chômage en France et en Italie



Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2000/01, 2005/06, 2010/11 et 2015/16, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Une intégration sur le marché du travail différenciée selon les caractéristiques sociodémographiques

Les femmes sont peu insérées dans l'emploi mais l'écart avec les hommes s'atténue avec le temps

De fortes différences existent entre hommes et femmes en termes d'insertion sur le marché du travail parmi les émigrés tunisiens. Les femmes émigrées tunisiennes ont un taux de chômage plus élevé que les hommes et un taux d'emploi inférieur. Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, en 2015/16, parmi les émigrés tunisiens, le taux de chômage des femmes s'élevait à près de 28 % tandis que celui des hommes était de 21 %, soit deux à trois fois plus que celui de l'ensemble des émigrés. Les hommes étaient par ailleurs 1.6 fois plus en emploi que les femmes en 2015/16 (62 % contre 39 % pour les femmes) (Tableau 4.1).

Les taux d'emploi des hommes comme des femmes émigré(e)s tunisien(ne)s continuent d'augmenter depuis 2000/01. Au total sur les quinze dernières années, l'augmentation du taux d'emploi des femmes a été plus prononcée que celui des hommes ; le ratio des taux d'emploi hommes-femmes est ainsi passé de 1.8 en 2000/01 à 1.6 en 2015/16 (Tableau 4.1). Les autres groupes d'émigrés n'ont pas connu de réduction aussi importante de l'écart hommes-femmes en termes de taux d'emploi.

Tableau 4.1. Taux d'emploi et de chômage des émigrés tunisiens dans les pays de l'OCDE selon le sexe, 2000/01 et 2015/16

	Taux d'emploi				Taux de chômage			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	2000/01	2015/16	2000/01	2015/16	2000/01	2015/16	2000/01	2015/16
Nés en Tunisie	56%	62%	32%	39%	19%	21%	24%	28%
Nés en Afrique du Nord	57%	63%	33%	36%	17%	22%	23%	31%
Nés à l'étranger	64%	76%	46%	60%	9%	8%	10%	10%
Nés dans le pays	65%	72%	45%	60%	7%	7%	8%	7%

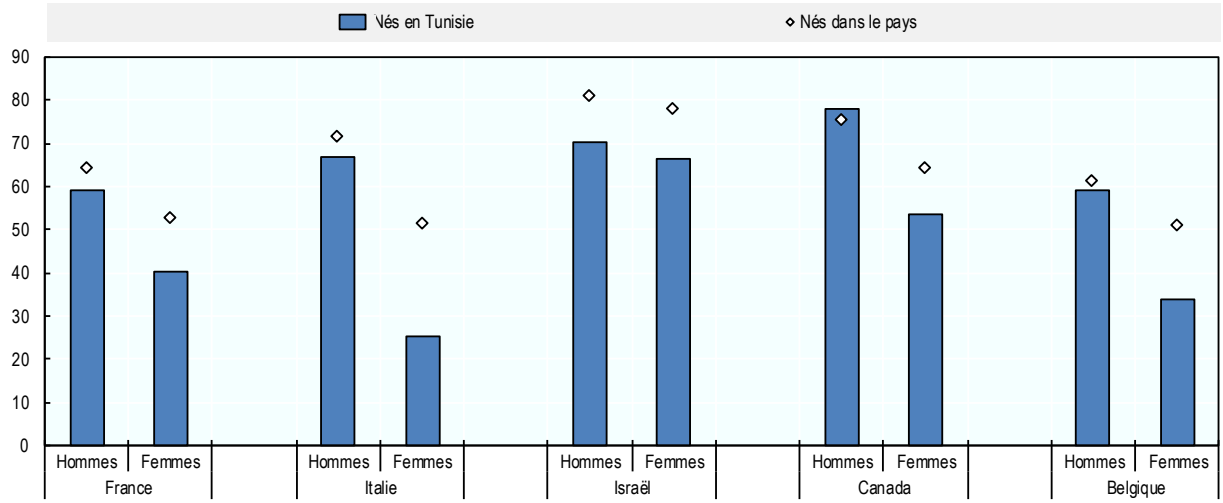
Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2000/01 et 2015/16, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

L'écart en termes de taux d'emploi entre les hommes et les femmes est assez hétérogène selon les pays. Le taux d'emploi des femmes tunisiennes est relativement faible dans les pays européens (Graphique 4.5). En Belgique, le taux d'emploi des émigrées tunisiennes est de 34 %, soit un des plus faibles parmi les pays de la zone considérée, et s'accompagne d'un écart marqué avec les hommes, dont le taux d'emploi s'élève à 59 %. Au Canada, bien que le taux d'emploi des femmes soit plus faible que celui des hommes, les niveaux restent supérieurs à ceux des pays européens. Israël fait figure d'exception car le taux d'emploi des femmes dans ce pays est relativement comparable à celui des hommes au sein des émigrés tunisiens, à l'instar de ce qui est observé pour les natifs du pays.

Les normes socioculturelles, les caractéristiques démographiques et la composition des ménages en Tunisie, et plus largement dans les pays nord

africains, peuvent contribuer à expliquer la participation au marché du travail plus faible des femmes que des hommes, comme c'est le cas par exemple pour le Maroc (Chicha, 2013[1]), et une intégration sur le marché du travail dans l'ensemble moins réussie pour les émigrées tunisiennes.

Graphique 4.5. Taux d'emploi selon le sexe et le pays de naissance dans les cinq principaux pays d'accueil de l'OCDE, 2015/16



Note : Les cinq pays présentés dans ce graphique sont ceux accueillant le plus d'émigrés tunisiens parmi les pays de l'OCDE, à l'exception de l'Allemagne, pour qui les données ne sont pas disponibles.
Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2015/16, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm

Les émigrés tunisiens ayant un faible niveau d'éducation ont une moins bonne situation sur le marché du travail

L'insertion sur le marché du travail dépend fortement du niveau d'éducation : les moins diplômés sont ceux qui rencontrent le plus de difficultés sur le marché du travail. Le Tableau 4.2 montre que l'écart en termes de taux de chômage en 2015/16 entre les émigrés tunisiens ayant un faible niveau d'éducation et ceux diplômés du supérieur était de 12 points de pourcentage (respectivement 26 % et 16 %) tandis que celui en termes de taux d'emploi était de 21 points (45 % contre 66 %).

En 2015/16, plus d'un émigré tunisien peu diplômé actif sur quatre était au chômage, soit plus de deux fois plus que l'ensemble des émigrés peu qualifiés et que les personnes peu qualifiées nées dans le pays. Le taux de chômage des émigrés tunisiens diplômés du supérieur est aussi plus de trois fois plus élevé que celui des natifs diplômés du supérieur et plus de deux fois plus que l'ensemble des émigrés diplômés du supérieur. En revanche, quel que soit le niveau d'éducation considéré, le taux de chômage des émigrés tunisiens est inférieur à celui des émigrés d'Afrique du Nord et de façon similaire, le taux d'emploi des émigrés tunisiens est supérieur à celui des émigrés d'Afrique du Nord.

Les variations du taux d'emploi depuis le début des années 2000 dépendent également du niveau d'éducation. Les émigrés tunisiens ayant un faible niveau d'éducation ont connu une amélioration plus marquée que les émigrés tunisiens hautement qualifiés. Pour les émigrés tunisiens ayant un faible niveau d'éducation, le taux d'emploi a augmenté sur cette période de près de 10 points de pourcentage, alors qu'il est resté relativement stable pour les autres émigrés tunisiens (Tableau 4.2). L'augmentation du taux d'emploi des émigrés tunisiens ayant un niveau d'éducation faible est dans une certaine mesure comparable à l'augmentation du taux d'emploi de l'ensemble des émigrés de 14 points, mais dépasse de loin la hausse constatée pour les émigrés nés en Afrique du Nord (moins de quatre points d'augmentation) et les personnes n'ayant pas émigré (un point de pourcentage). La relative stabilité du taux d'emploi des émigrés tunisiens ayant un niveau d'éducation élevé contraste avec les augmentations constatées pour les natifs et l'ensemble des émigrés ayant un même niveau d'éducation, mais va de pair avec la diminution constatée pour les émigrés d'Afrique du Nord ayant un niveau d'éducation élevé. Dans l'ensemble, les émigrés tunisiens semblent connaître de meilleures évolutions sur le marché du travail que celles des émigrés d'Afrique du Nord.

Tableau 4.2. Taux d'emploi et de chômage selon le niveau d'éducation et le pays de naissance dans les pays de l'OCDE, 2005/06, 2010/11 et 2015/16

	Faible niveau d'éducation		Niveau d'éducation intermédiaire		Niveau d'éducation élevé	
	2000/01	2015/16	2000/01	2015/16	2000/01	2015/16
Taux d'emploi						
Nés en Tunisie	35.1	44.5	53.7	53.6	66.1	65.7
Nés en Afrique du Nord	35.6	39.5	54.5	51.9	67.1	63.7
Nés à l'étranger	42.4	56.4	58.7	67.4	69.7	76.5
Nés dans le pays	40.2	41.3	62.1	67.4	75.5	79.9
Taux de chômage						
Nés en Tunisie	26.4	27.8	18.2	24.1	10.3	16.1
Nés en Afrique du Nord	24.4	31.5	18.4	25.5	10.6	17.7
Nés à l'étranger	13.1	11.3	9.2	8.5	5.8	6.9
Nés dans le pays	9.7	14.5	7.8	8.1	3.6	4.5

Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2005/06, 2010/11 et 2015/16, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

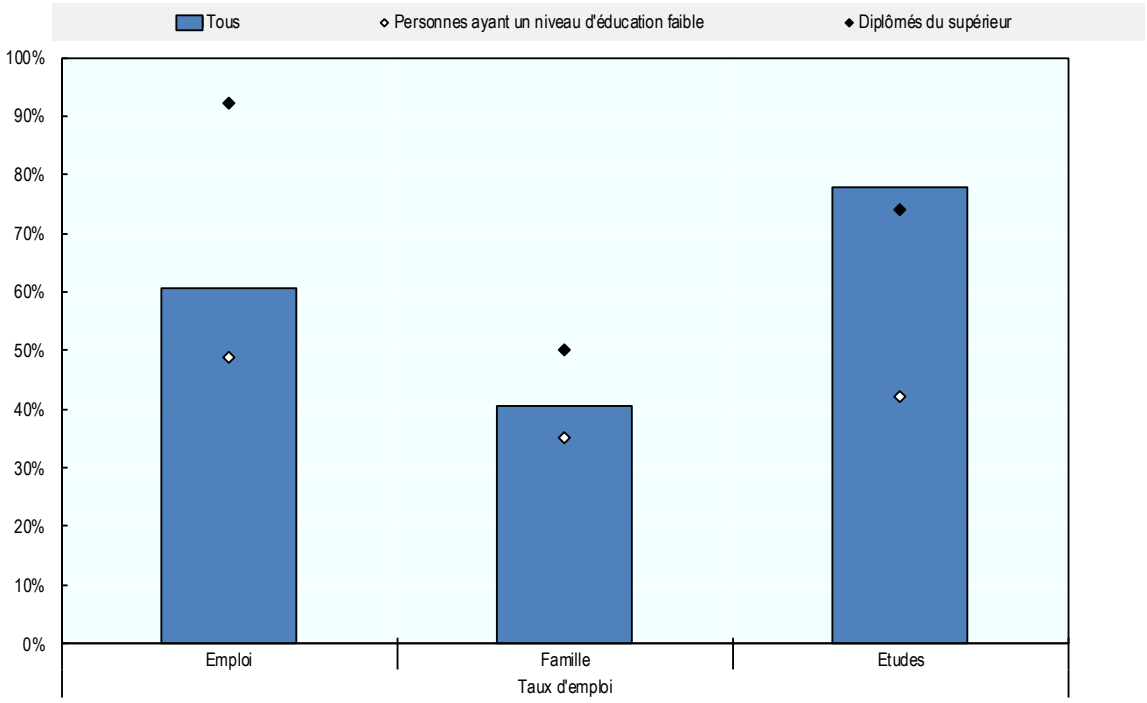
Les émigrés arrivés pour étudier ont une intégration plus favorable

L'insertion dans l'emploi des émigrés tunisiens varie également en fonction des motifs de la migration. Les émigrés qui ont quitté la Tunisie afin d'effectuer leurs études ont les meilleurs résultats sur le marché du travail que ceux venus pour des motifs familiaux (Graphique 4.6). Leur taux d'emploi à 78 % est même supérieur à celui des personnes qui ont émigré pour le travail, pour qui ce taux s'élève à 61 %. Migrer au titre du regroupement familial est en revanche associé à un taux d'emploi assez faible (40 %). Le fait que les femmes tunisiennes soient plus nombreuses à migrer pour des raisons familiales explique en partie leur moins bonne intégration sur le marché du travail par rapport aux hommes. Les hommes,

qui migrent proportionnellement plus pour des raisons professionnelles, ont plus de chances de rejoindre le marché du travail.

L'écart de taux d'emploi selon le niveau d'éducation est relativement faible au sein de la catégorie de migrants familiaux. Le niveau d'éducation ne semble pas avoir un effet aussi positif sur le taux d'emploi des émigrés familiaux tunisiens que sur le taux d'emploi des émigrés tunisiens ayant migré pour des motifs d'emploi ou d'études.

Graphique 4.6. Situation sur le marché du travail des émigrés tunisiens selon les motifs de la migration dans quelques pays européens, 2014



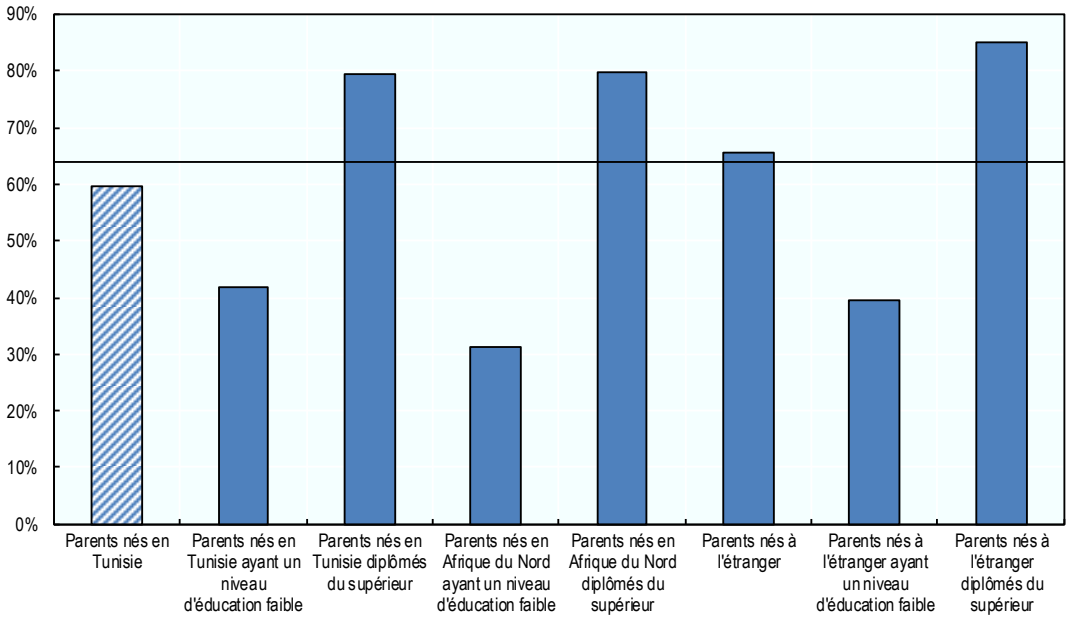
Note : Les pays de destination inclus sont l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, la Norvège, la Pologne, le Portugal, la République Tchèque, la Roumanie, la Suède, la Slovénie, la Slovaquie, la Suisse et le Royaume-Uni.
Source : Enquêtes sur les forces de travail dans l'Union européenne, module ad hoc 2014 sur la situation des immigrés et des personnes nées de parents immigrés sur le marché du travail.

Une insertion sur le marché du travail plutôt réussie pour les descendants d'émigrés en Europe

Les descendants d'émigrés tunisiens – les enfants nés dans le pays de résidence d'au moins un parent né en Tunisie – ont une insertion sur le marché du travail plutôt réussie en Europe. Leur taux d'emploi est de trois points inférieur au taux d'emploi de l'ensemble des personnes nées dans le pays (ligne horizontale dans le Graphique 4.7), à respectivement 60 % et 63 %.

Des différences sont aussi observables selon le niveau d'éducation. Le Graphique 4.7 indique que le taux d'emploi des descendants d'immigrés tunisiens diplômés du supérieur dans les pays européens s'élève à 80 %, et à seulement 42 % pour les descendants d'émigrés tunisiens ayant un niveau d'éducation faible. Par rapport à l'ensemble des descendants d'émigrés d'Afrique du Nord ayant un niveau d'éducation faible, les descendants d'émigrés tunisien ayant ce même niveau d'éducation ont un taux d'emploi de 11 points supérieur. L'écart selon le niveau de diplôme est élevé (38 points de pourcentage) mais reste néanmoins inférieur à celui de l'ensemble des descendants d'émigrés (46 points de pourcentage).

Graphique 4.7. Taux d'emploi des descendants d'émigrés tunisiens et d'autres groupes dans quelques pays européens, selon le niveau d'éducation, 2014



Note : La ligne noire horizontale correspond au taux d'emploi de l'ensemble des natifs des pays considérés. Les descendants d'émigrés sont définis comme ayant au moins un parent émigré, c'est-à-dire né dans le pays considéré. Les pays de destination inclus sont l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, la Norvège, la Pologne, le Portugal, la République Tchèque, la Roumanie, la Suède, la Slovénie, la Slovaquie, la Suisse et le Royaume-Uni.
Source : Enquêtes sur les forces de travail dans l'Union européenne, module ad hoc 2014 sur la situation des immigrés et des personnes nées de parents immigrés sur le marché du travail.

Des emplois dans des secteurs et professions peu qualifiés

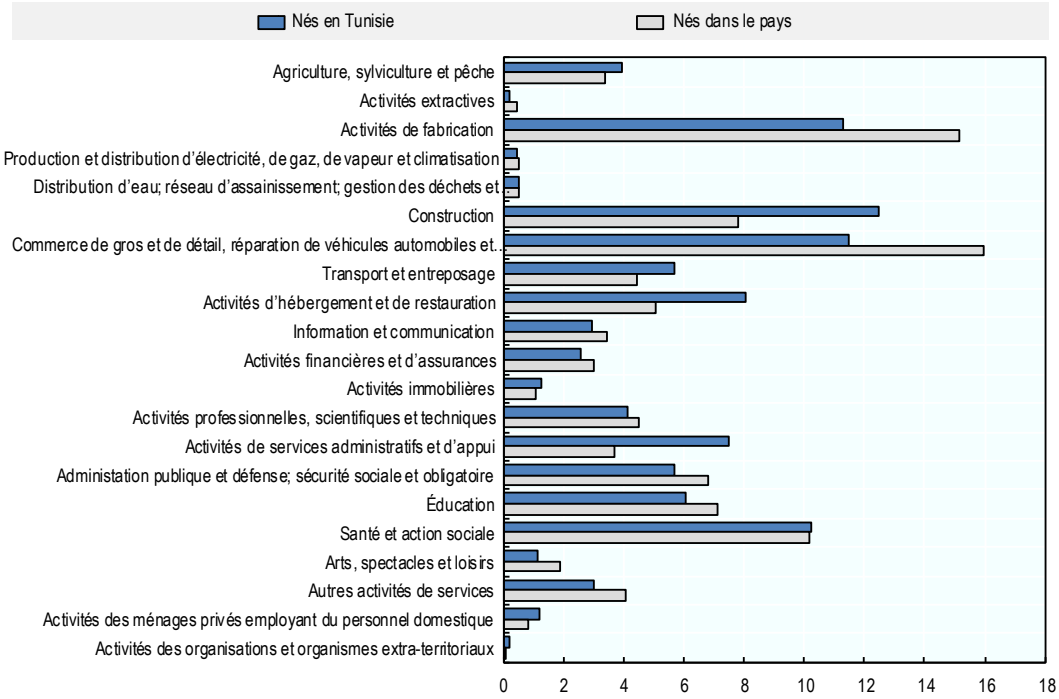
Une relative surreprésentation dans les secteurs d'activité aux emplois peu qualifiés

Les émigrés tunisiens sont très nombreux à travailler dans les secteurs d'activité où les emplois sont en majorité peu qualifiés (Graphique 4.8). En 2010/11, ils étaient surreprésentés par rapport aux personnes nées dans le pays notamment

dans les secteurs de la construction, de l'agriculture, du transport et de l'entreposage, des activités d'hébergement et de restauration, de même que dans les activités de services administratifs et d'appui et dans les activités des ménages privés employant du personnel domestique. Par exemple, le secteur de la construction regroupe plus de 12 % des émigrés tunisiens actifs occupés, alors que moins de 8 % des actifs occupés natifs travaillent dans ce secteur.

Graphique 4.8. Répartition sectorielle des émigrés tunisiens et des personnes nées dans le pays dans quelques pays de l'OCDE, 2010/11

Pourcentages de la population active occupée



Note : Sont inclus dans le graphique les pays suivants : l'Australie, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, le Canada, la Suisse, Chypre, la République Tchèque, l'Allemagne, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, le Royaume-Uni, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, le Mexique, Malte, les Pays-Bas, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède.
Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2010/11, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

En revanche, on retrouve en proportion, légèrement moins d'émigrés tunisiens dans les secteurs dans lesquels les emplois tendent à être plus qualifiés, par exemple dans les secteurs de l'information et la communication ou des activités financières et d'assurance. Cette répartition sectorielle des émigrés tunisiens légèrement différente des natifs peut se comprendre à l'aune des niveaux d'éducation des émigrés, c'est-à-dire de la part relativement élevée des peu diplômés (voir chapitre 3). Par ailleurs, les émigrés tunisiens viennent ou sont venus combler les besoins de main-d'œuvre dans beaucoup de pays – notamment

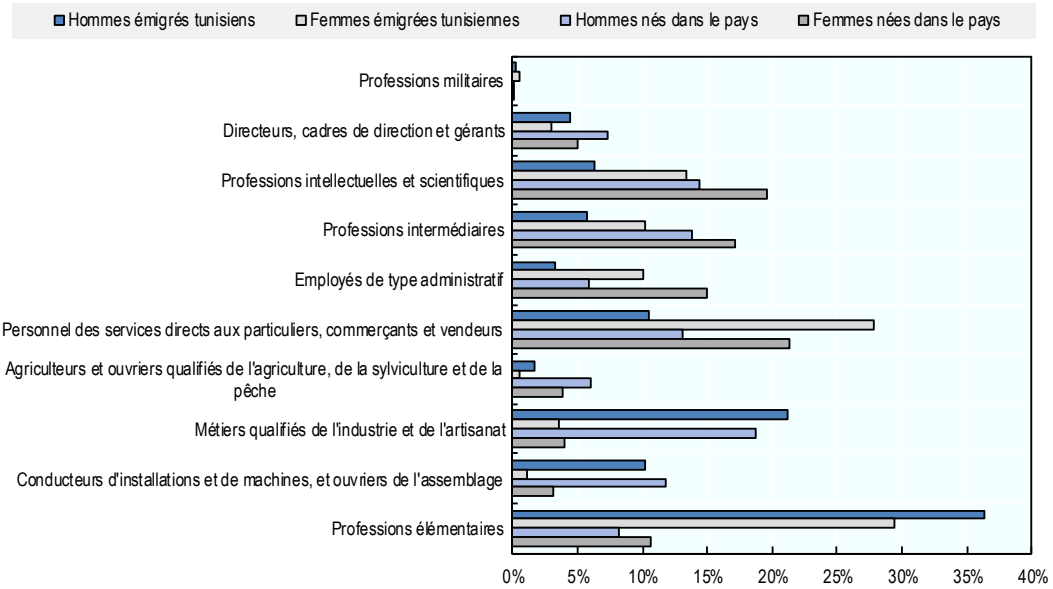
de main-d'œuvre non qualifiée en France ou en Italie (Bruno, 2010[2]). Par conséquent, les secteurs dans lesquels ils sont fortement représentés sont aussi ceux pour lesquels les besoins du pays sont notables et dans lesquels leur réseau professionnel se développe (Fokkema and de Haas, 2011[3]).

Les émigrés tunisiens surreprésentés dans les emplois peu qualifiés en Europe et dans les emplois qualifiés au Canada

Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, environ un tiers des émigrés tunisiens occupent un emploi élémentaire, c'est-à-dire un métier faisant appel à des compétences équivalentes à celles apprises dans l'enseignement primaire. Les hommes sont plus représentées dans ces emplois : ils sont 24 % à occuper un emploi élémentaire contre 16 % pour les hommes (Graphique 4.9). Par contraste, seulement 8 % d'hommes nés dans le pays et 11 % de femmes occupent un emploi peu qualifié. En plus d'être fortement représentés dans les emplois élémentaires, ils le sont aussi dans les emplois de l'industrie : 10 % d'entre eux sont conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage, contre 1 % des femmes et 25 % dans les emplois qualifiés de l'industrie et de l'artisanat contre seulement 3 % des femmes émigrées tunisiennes. Néanmoins, ces chiffres sont comparables à la part d'hommes nés dans le pays dans cette profession (respectivement 12 % et 19 %).

Les femmes émigrées tunisiennes sont pour leur part surreprésentées au sein du personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs (28 %), soit largement plus que les hommes émigrés tunisiens (11 %) mais aussi plus que les femmes nées dans le pays (21 %). Les femmes émigrées tunisiennes sont plus de deux fois plus représentées dans les professions intellectuelles et scientifiques que les hommes émigrés tunisiens : 13 % d'entre elles occupent ce type d'emploi contre seulement 6 % d'émigrés tunisiens masculins. Bien que les femmes soient aussi plus représentées dans ces professions au sein de l'ensemble des personnes nées dans le pays, les disparités entre hommes et femmes sont particulièrement marquées au sein de la population émigrée tunisienne.

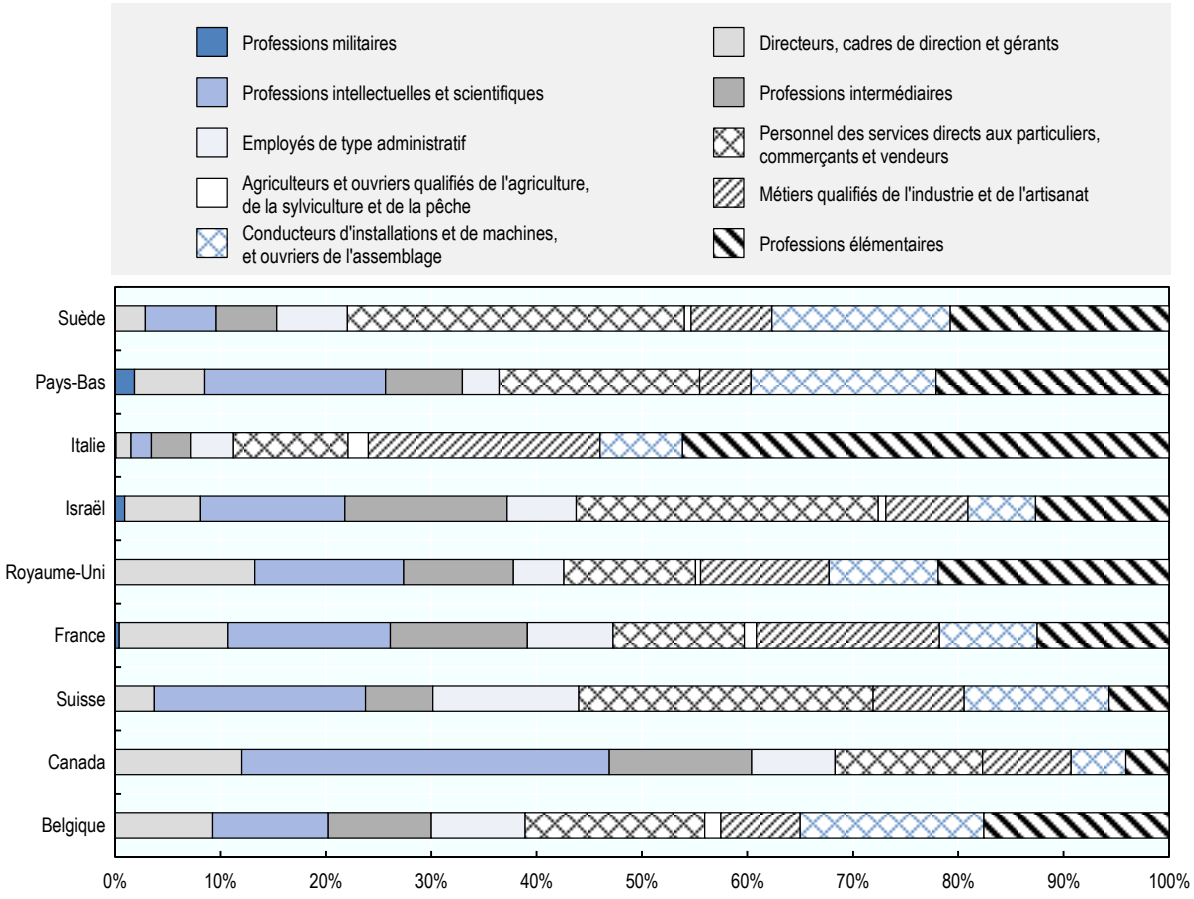
Graphique 4.9. Distribution des émigrés tunisiens par profession et par sexe dans les pays de l'OCDE, 2015/16



Note: La distribution n'inclut pas la Corée, les États-Unis, l'Irlande, l'Islande, le Japon, la Nouvelle-Zélande et la Turquie.
Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2015/16, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

La situation est contrastée selon les pays : les pays d'Europe sont ainsi ceux où les émigrés tunisiens se retrouvent proportionnellement plus dans les professions peu qualifiées. En Italie, près de la moitié (46 %) des émigrés tunisiens occupent des professions élémentaires tandis que seulement 7 % des actifs occupés occupent un emploi qualifié – *i.e.* un emploi de directeur ou une profession intellectuelle ou scientifique (Graphique 4.10). La distribution des professions des émigrés tunisiens actifs au Canada est radicalement différente de celle en Italie. Au Canada, 60 % des émigrés tunisiens occupent un emploi qualifié et 4 % seulement ont une profession peu qualifiée. Dans les pays d'Europe du Nord, les émigrés tunisiens sont relativement surreprésentés au sein des professions peu qualifiées par rapport à la France ou la Suisse par exemple. Ces résultats peuvent s'expliquer en partie par les besoins de main-d'œuvre de ces pays, les politiques mises en place pour la migration de travail notamment, mais aussi en partie en raison de la composition des émigrés en termes de niveau d'éducation.

Graphique 4.10. Distribution des émigrés tunisiens par profession dans les principaux pays OCDE de destination, 2015/16



Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2015/16, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Les émigrés tunisiens sont de plus en plus nombreux dans certaines professions qualifiées spécifiques

En dépit de la prédominance des émigrés tunisiens dans les professions peu qualifiées, une forte proportion de professions hautement qualifiées (regroupant les fonctions de directeurs, les professions intellectuelles et scientifiques, ainsi que les professions intermédiaires) peut être constatée dans certains pays de l'OCDE (Graphique 4.10 et Graphique 4.11). Les émigrés tunisiens sont par exemple plus représentés que l'ensemble des émigrés dans certains secteurs où les emplois sont qualifiés, comme le corps médical ou l'enseignement.

Les médecins et infirmiers tunisiens sont particulièrement nombreux à migrer, et les émigrés tunisiens sont aussi nombreux à se former à ces professions dans leurs pays de destination (Graphique 4.11). En comparaison avec les émigrés de la région d'Afrique du Nord exerçant des professions médicales, les Tunisiens sont proportionnellement nombreux à avoir migré ou à s'être formés à l'étranger sans

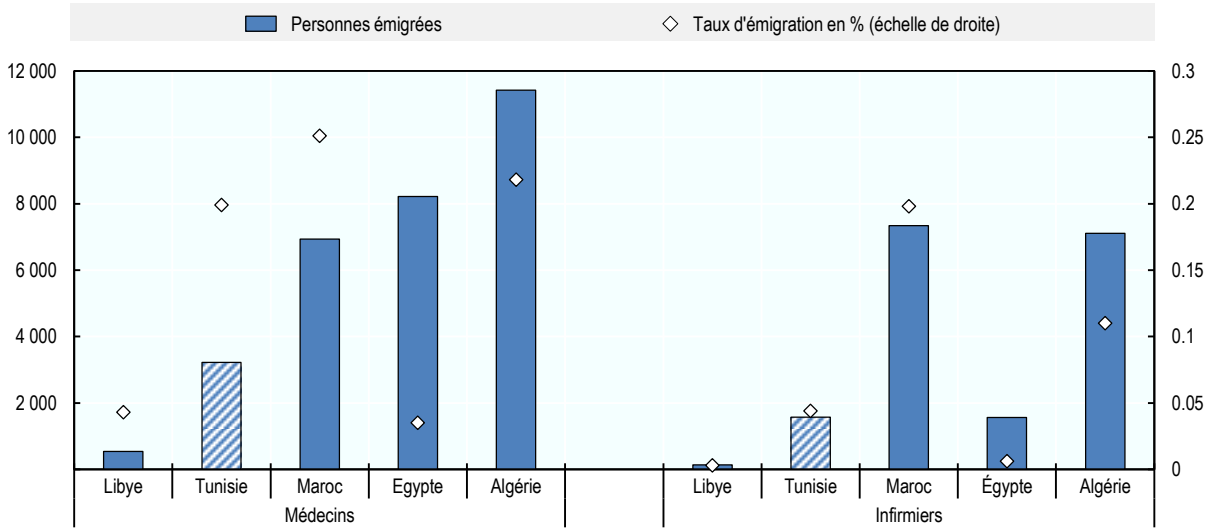
revenir exercer en Tunisie : en 2010/11, un médecin tunisien sur cinq et 4 % des infirmiers exerçaient leur profession dans un pays de l'OCDE. En 2000/01, ces taux d'expatriation étaient respectivement de 15 % pour les médecins et de moins de 2 % infirmiers (OECD, 2007[4]). En 2010/11, plus de 3 200 médecins et 1 500 infirmiers tunisiens se trouvaient ainsi dans les pays de l'OCDE, tandis qu'en 2000/01, environ 2 600 médecins tunisiens et 400 infirmiers résidaient dans ces pays.

Cette émigration tunisienne qualifiée dans les secteurs de la santé vers les pays de l'OCDE semble continuer à augmenter. Des données préliminaires montrent qu'en 2015/16, près de 4 000 médecins tunisiens exerçaient dans les pays de l'OCDE, ce qui représente un taux d'émigration de près de 22 % pour cette profession. De plus, près de 2 000 infirmiers exerçaient dans ces pays, soit un taux d'émigration de plus de 6 %.

La croissance des taux d'émigration de ces professions témoigne à la fois de l'attractivité pour les professionnels de santé tunisiens d'exercer à l'étranger, mais aussi des besoins de main-d'œuvre des pays de l'OCDE dans ce domaine. Cette accentuation de l'émigration des professionnels de santé renvoie également à l'attractivité de l'enseignement supérieur des pays de l'OCDE pour les étudiants tunisiens (voir Chapitre 2). Certains programmes de mobilité étudiante visent d'ailleurs précisément à permettre aux étudiants étrangers de valoriser leurs qualifications dans leur nouveau pays de résidence.

L'émigration des professionnels de santé tunisiens trouve notamment sa source dans les conditions de travail au sein du secteur médical en Tunisie (niveau de salaire, horaires de travail, etc.) et des conditions comparativement plus favorables dans la plupart des pays de l'OCDE (Buchan and Aiken, 2008[5]). L'impact de cette émigration sur le fonctionnement du système de santé du pays reste difficile à évaluer. En effet, l'émigration de ces professionnels n'implique pas nécessairement un manque de professionnels de santé ayant les qualifications et compétences requises pour exercer en Tunisie. L'émigration de ces professionnels pourrait être problématique si ces compétences étaient en pénurie au niveau national ou au niveau local (Wismar et al., 2011[6]). De ce point de vue, bien que les taux d'émigration dans ces professions soient élevés et puissent alimenter une crainte de fuite des cerveaux, ils restent inférieurs aux taux d'émigration moyens observés dans les pays de l'OCDE – qui s'élèvent en 2010/11 à 22 % pour les médecins ainsi que pour les infirmiers (OECD, 2015[7]) et comparables à ceux observés dans leurs pays voisins (Graphique 4.11). De plus, selon les données de l'Organisation Mondiale de la Santé, la densité de médecins en Tunisie est supérieure à celle observée pour les autres pays d'Afrique du Nord.

Graphique 4.11. Professionnels de santé nés dans les pays d'Afrique du Nord émigrés dans les pays de l'OCDE par pays d'origine, 2010/11

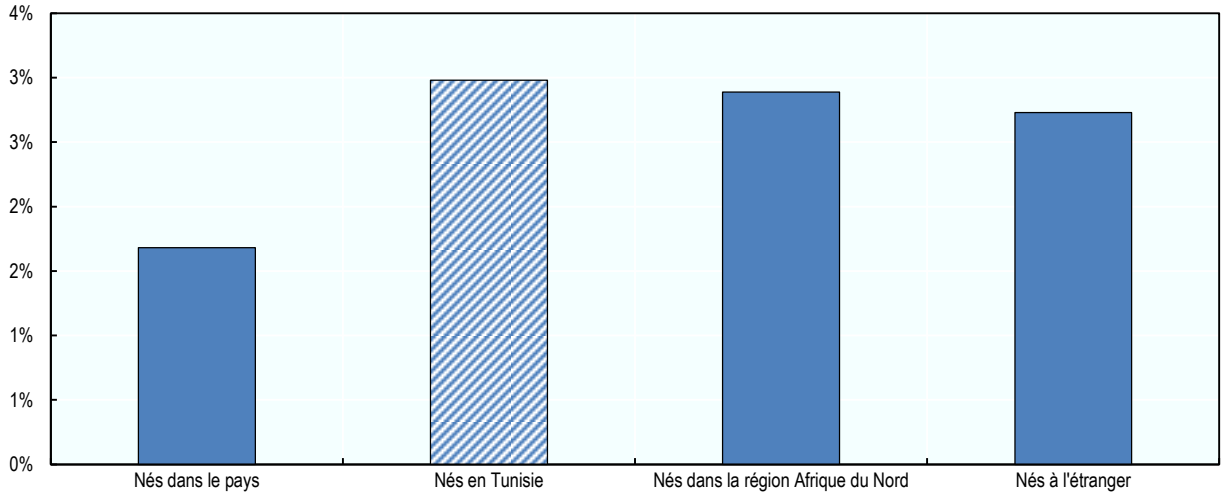


Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2010/11, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Les enseignants sont aussi une des professions fortement représentées au sein des émigrés tunisiens, quel que soit le niveau de l'enseignement délivré. Parmi les professionnels de l'éducation émigrés d'origine africaine, les Tunisiens sont un de ceux ayant un taux d'émigration vers les pays de l'OCDE les plus importants. En 2010/11, environ 3 % des enseignants tunisiens vivaient dans les pays de l'OCDE (Graphique 4.12). De même que pour les émigrés du corps médical, les émigrés tunisiens de l'enseignement semblent être attirés par la possibilité d'exercer leur profession dans les pays de l'OCDE, qu'ils soient formés en Tunisie ou dans le pays dans lequel ils ont émigré. La maîtrise des langues de la plupart des pays d'accueil permet aux émigrés tunisiens du corps éducatif de s'implanter plus facilement dans les pays de l'OCDE, notamment en France. De plus, une grande partie des étudiants tunisiens formés aux méthodes d'enseignement des pays d'accueil décident de rester dans le pays où ils ont étudié après avoir terminé leurs études.

Graphique 4.12. Professionnels de l'éducation émigrés dans un pays de l'OCDE, par pays de naissance, 2010/11

Pourcentages de la population totale



Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2010/11, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Un niveau de déclassement plus faible pour les émigrés tunisiens que pour l'ensemble des émigrés dans la plupart des pays d'accueil

Bien qu'utile pour dépeindre la situation sur le marché du travail, le taux d'emploi n'est pas l'unique indicateur de l'intégration sur le marché du travail. L'adéquation entre l'éducation et les compétences d'un individu et celles exigées dans son emploi importe aussi pour rendre compte de la valorisation du capital humain de la diaspora tunisienne dans les pays d'accueil (OCDE/UE, 2015[8]).

Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, en 2010/11, le taux de déclassement, c'est-à-dire la part des personnes ayant un niveau d'éducation élevé et ayant une profession moyennement ou peu qualifiée (Encadré 4.1), s'élevait à 29 % pour les émigrés tunisiens contre 28 % pour les personnes nées dans le pays (Graphique 4.13). Par rapport au taux de déclassement moyen de l'ensemble des émigrés, et à celui des émigrés d'Afrique du Nord, les émigrés tunisiens ont un taux de déclassement de six points inférieur. Ils ne semblent pas faire face à des difficultés particulières à valoriser leurs diplômes sur le marché du travail dans les pays de l'OCDE. Cela fait écho au relativement faible ressenti de discrimination exprimé par les émigrés tunisiens, notamment en France (voir chapitre 3), mais aussi à l'efficacité des agences de placement tunisiennes. À l'inverse des personnes nées dans le pays, les émigrés tunisiens ont souvent passé leur scolarité en Tunisie et/ou sont diplômés de Tunisie. Or le lieu d'obtention des diplômes est un déterminant de l'intégration sur le marché du travail ; être diplômé du pays d'accueil assure en moyenne de meilleurs résultats sur le marché du travail (Bonfanti and Xenogiani, 2014[9]).

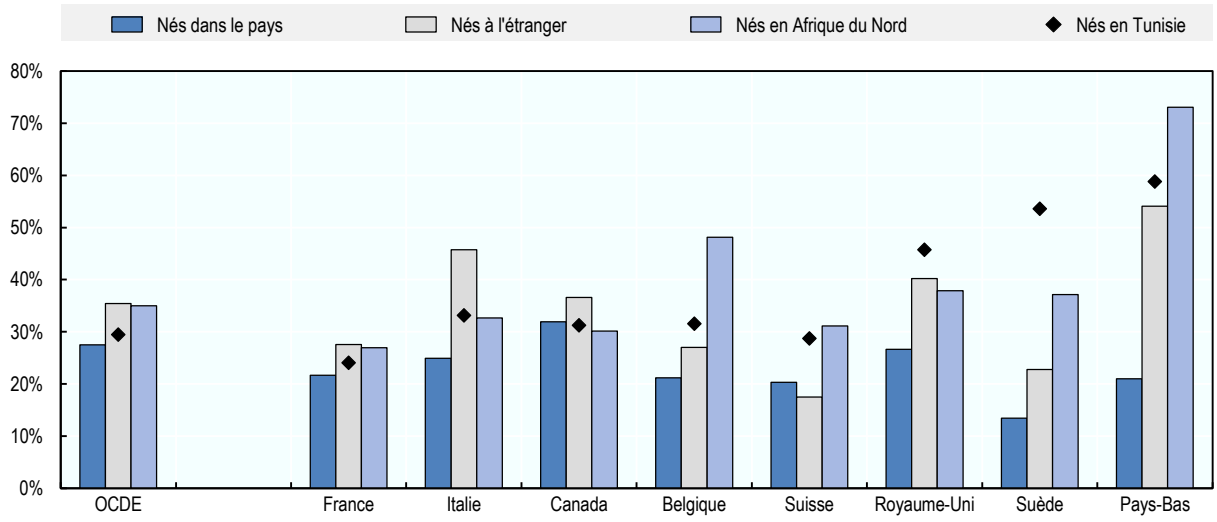
Encadré 4.1. Informations de référence sur la mesure du déclassement

Indicateur : On parle de déclassement lorsque le niveau d'éducation formel de l'individu est plus élevé que celui que requiert l'emploi qu'il occupe. Le taux de déclassement estimé ici est la part des personnes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur et occupant un emploi peu ou moyennement qualifié. Le niveau d'étude est mesuré à partir de la Classification internationale type de l'éducation (CITE), les diplômés du supérieur étant classés dans les niveaux 5, 6, 7 et 8. Le niveau de qualification des emplois est mesuré à partir de la Classification internationale type des professions (CITP), une profession très qualifiée comprenant les CITP 1, 2 et 3.

Chez les immigrés, le déclassement est supposé rendre compte du degré de transférabilité du capital humain d'un pays à l'autre. En effet, les diplômes et les compétences linguistiques acquises dans le pays d'origine ne sont pas toujours immédiatement transférables dans le pays d'accueil.

Champ : Population en emploi de 15 à 64 ans ayant un haut niveau d'éducation (CITE 5-6), non compris les forces armées (CITP 0), dont le niveau de qualification de l'emploi n'est pas référencé.

Graphique 4.13. Taux de déclassement selon l'origine dans les principaux pays de destination des émigrés tunisiens au sein de l'OCDE, 2010/11

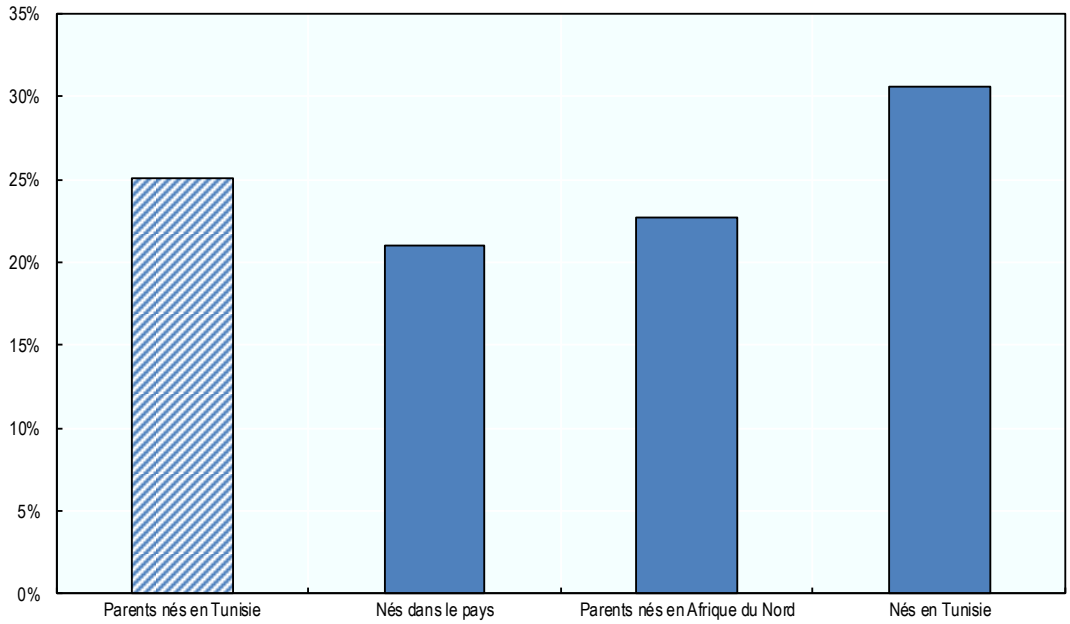


Source: Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2010/11, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Les descendants d'immigrés tunisiens sont également relativement touchés par le déclassement dans les pays européens : un quart d'entre eux le sont (Graphique 4.14). Ils ont un taux de déclassement de quatre points supérieur à celui de l'ensemble des personnes nées dans le pays (21 %). Bien qu'ils aient le

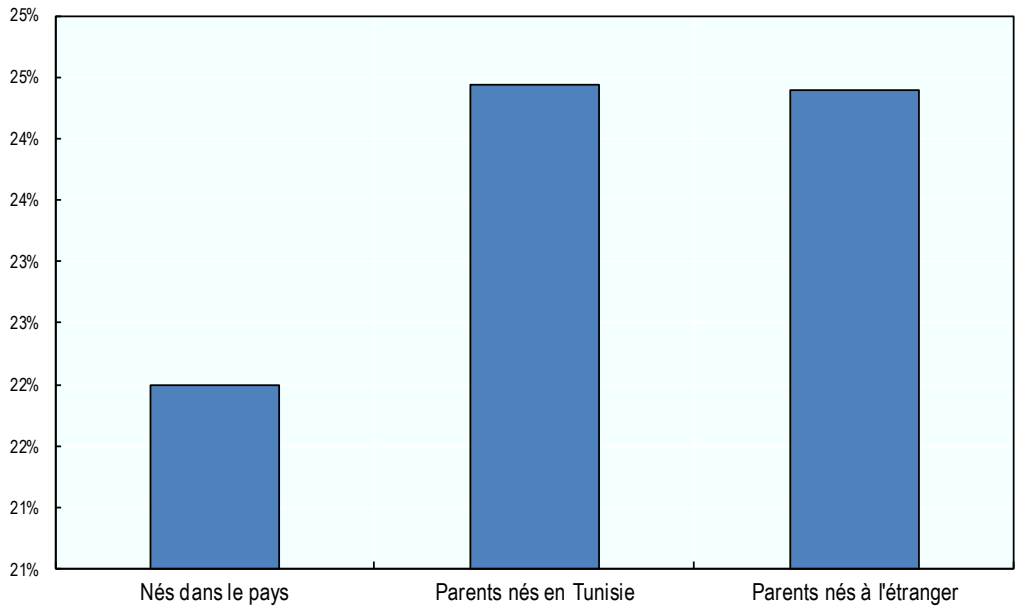
plus souvent obtenu leur diplôme dans le pays d'accueil de leurs parents et donc dans leur pays de naissance, la valorisation de leur éducation semble difficile. Ce résultat peut expliquer le sentiment relativement élevé de discrimination ressenti par les descendants d'immigrés en France par exemple (voir chapitre 3). Ils sont néanmoins moins affectés par le déclassement que les immigrés tunisiens, qui sont 31 % à l'être dans les pays européens, mais plus que les descendants d'immigrés d'Afrique du Nord (23 % de déclassés). En France, le déclassement affecte également plus les descendants d'immigrés tunisiens que l'ensemble des personnes nées dans le pays (Graphique 4.15). Selon l'enquête Trajectoires et Origines, ils sont 24 % à être déclassés dans leur emploi, soit autant que le taux de déclassement moyen des descendants d'émigrés et seulement deux points de plus que les personnes nées dans le pays.

Graphique 4.14. Taux de déclassement dans les pays européens selon l'origine, 2014



Source : Enquêtes sur les forces de travail dans l'Union européenne, module ad hoc 2014 sur la situation des immigrés et des personnes nées de parents immigrés sur le marché du travail.

Graphique 4.15. Taux de déclassement en France selon l'origine, 2008-09



Source : Enquête Trajectoires et Origines (INED-INSEE), 2008-2009.

Conclusion

L'intégration sur le marché du travail des émigrés tunisiens dans les pays de l'OCDE est dans l'ensemble difficile, mais de nombreuses améliorations peuvent nuancer ce constat. Le taux de chômage des émigrés tunisiens est relativement élevé, et leur taux d'emploi relativement faible. Néanmoins, la participation des émigrés tunisiens au marché du travail dans les pays de l'OCDE s'accroit. En particulier, cette augmentation est tirée par la hausse de la participation des femmes au marché du travail. L'écart sur le marché du travail entre hommes et femmes parmi les émigrés tunisiens s'est d'ailleurs réduit. Les situations des émigrés tunisiens sur le marché du travail sont hétérogènes selon les pays d'accueil. En Amérique du Nord ou encore en Suisse, les émigrés tunisiens ne rencontrent pas de difficulté sur le marché du travail. A l'inverse, dans leurs principaux pays de destination européens (France, Italie ou Belgique), les émigrés tunisiens ont des taux d'emploi relativement bas et des taux de chômage relativement élevés. Toutefois, les émigrés tunisiens ne sont pas significativement plus affectés par le déclassement professionnel que l'ensemble des personnes nées dans le pays. Autrement dit, les émigrés tunisiens diplômés du supérieur ne rencontrent pas de difficultés supplémentaires à valoriser leurs diplômes par rapport aux personnes nées dans le pays. Ce résultat suggère une assez faible prévalence de la discrimination envers les émigrés tunisiens diplômés du supérieur, de même qu'une relative efficacité des accords de reconnaissances des diplômes tunisiens à l'étranger.

Notes

[1] Le taux de participation est calculé en divisant le nombre d'actifs (c'est à dire les chômeurs et les personnes ayant un emploi) par l'ensemble de la population en âge de travailler. Toutes les définitions des termes et mesures utilisés dans ce chapitre peuvent être trouvées dans le tableau 1.A1.1 de l'annexe du chapitre 1.

Références

Bonfanti, S. and T. Xenogiani (2014), "Compétences des migrants : utilisation et inadéquation des compétences et performances sur le marché du travail. Une première exploitation des données issues de l'évaluation des compétences des adultes (PIAAC)", in *Gérer les migrations économiques pour mieux répondre aux besoins du marché du travail*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264217027-11-fr. [9]

Bruno, A. (2010), *Les chemins de la mobilité. Migrants de Tunisie et marché du travail parisien depuis 1956*, Editions de l'EHESS, Paris. [2]

Buchan, J. and L. Aiken (2008), "Solving nursing shortages: A common priority", *Journal of Clinical Nursing*, http://dx.doi.org/10.1111/j.1365-2702.2008.02636.x. [5]

Chicha, M. (2013), "Inégalités de genre et pratiques d'entreprise au Maroc", *Programme pour la Promotion de la Déclaration sur les Principes et Droits Fondamentaux au Travail*, http://www.ilo.org/publns.. [1]

Fokkema, T. and H. de Haas (2011), "Pre- and Post-Migration Determinants of Socio-Cultural Integration of African Immigrants in Italy and Spain", *International Migration*, Vol. 53/6, pp. 3-26, http://dx.doi.org/10.1111/j.1468-2435.2011.00687.x. [3]

OCDE/UE (2015), *Les indicateurs de l'intégration des immigrés 2015 : Trouver ses marques*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264233799-fr. [8]

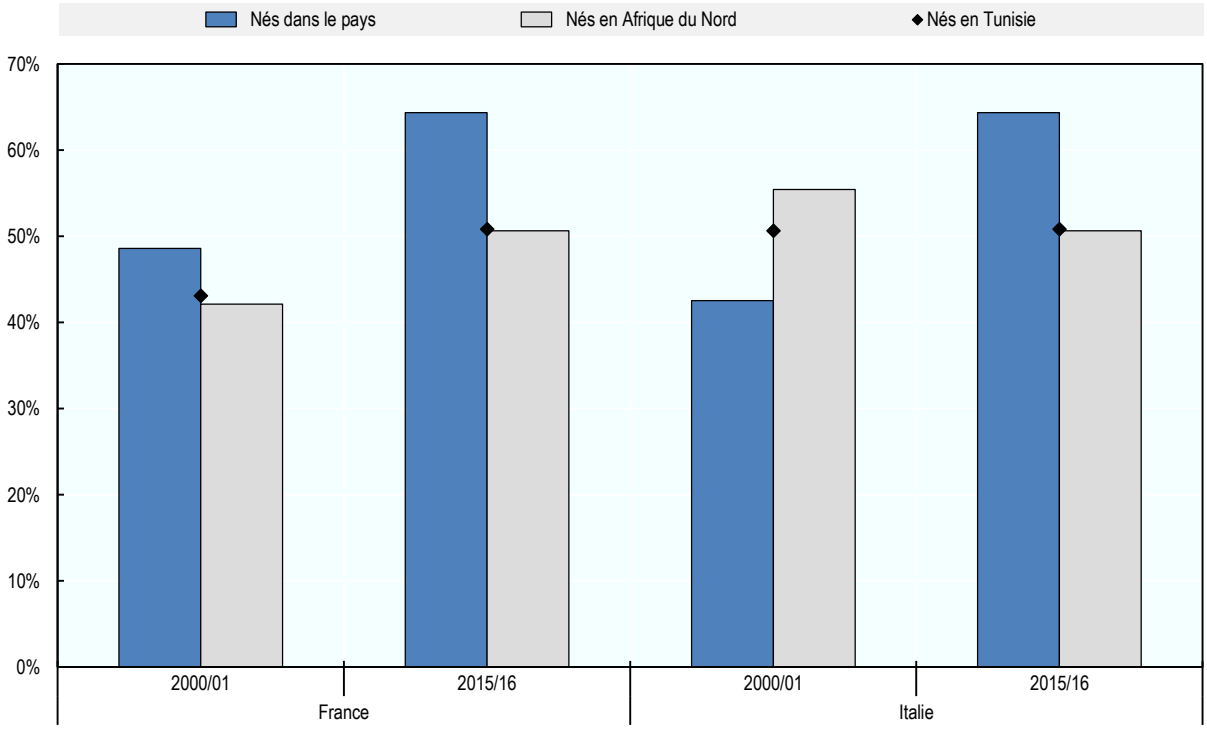
OECD (2015), *Changing patterns in the international migration of doctors and nurses to OECD countries*. [7]

OECD (2007), *Immigrant Health Workers in OECD Countries in the Broader Context of Highly Skilled Migration**. [4]

Wismar, M. et al. (2011), *Evidence from 17 European countries Health Professional Mobility and Health Systems Observatory Studies Series*. [6]

Annexe 4.A. Graphiques additionnels

Graphique d'annexe 4.A.1. Taux de participation des émigrés tunisiens en France et en Italie, 2000/01 et 2015/16



Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC) 2000/01 et 2015/16, www.oecd.org/fr/els/mig/dioc.htm.

Chapitre 5. Les liens entre la Tunisie et sa diaspora : migrations de retour et contributions économiques

Ce chapitre examine les liens que les émigrés tunisiens maintiennent avec leur pays d'origine et présente les principales tendances de la migration de retour. Les caractéristiques socio-démographiques des migrants de retour telles que l'âge, le sexe ou le niveau d'éducation sont présentées, de même que leur intégration sur le marché du travail. Plusieurs canaux sont ensuite identifiés, via lesquels les émigrés de retour mais aussi les émigrés tunisiens dans leur ensemble peuvent soutenir le développement économique de la Tunisie.

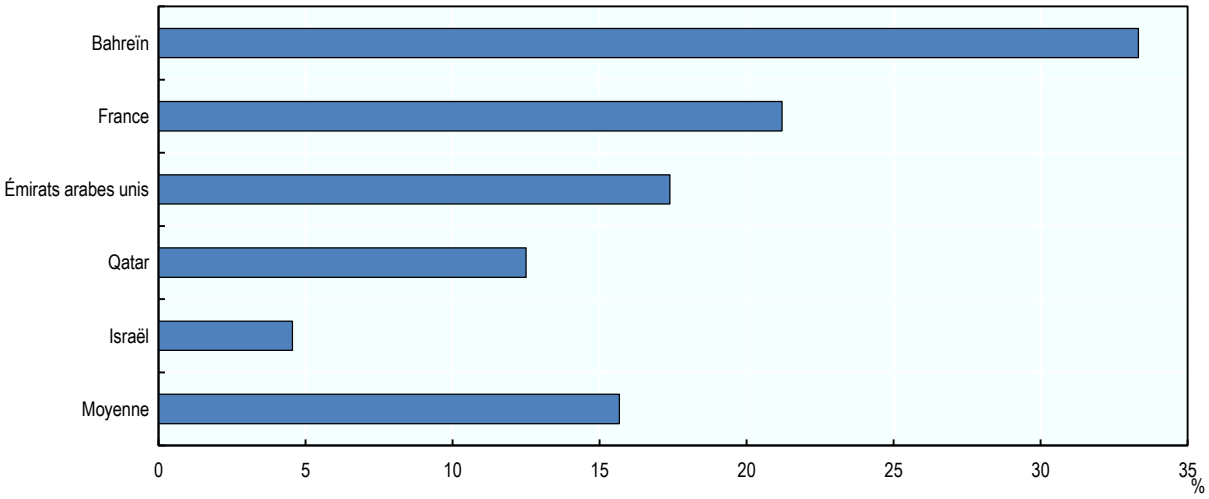
Ce chapitre analyse dans un premier temps les intentions et les motivations des migrations des Tunisiens résidant à l'étranger. Sur la base du recensement tunisien de 2014, ce chapitre examine ensuite les caractéristiques et la situation sur le marché du travail des émigrés tunisiens de retour, en comparaison avec celles et ceux de la population totale de la Tunisie. Les résultats suggèrent que les émigrés de retour contribuent notamment à l'offre de travail qualifié ainsi qu'à l'entrepreneuriat. Les autres contributions matérielles et immatérielles de la diaspora tunisienne sont également étudiées.

Intentions de retour des émigrés tunisiens

Une part non-négligeable des émigrés tunisiens interrogés dans le cadre de l'enquête Gallup World Poll déclare avoir l'intention de quitter leur pays de résidence actuel pour un autre pays. Parmi les émigrés tunisiens ayant répondu à cette question entre 2009 et 2015, environ 20 % ont répondu qu'ils souhaiteraient s'installer de façon permanente dans un autre pays, y compris en retournant en Tunisie. Le Graphique 5.1 présente la part des émigrés tunisiens ayant l'intention de quitter leur pays de destination. Alors que cette part est inférieure à 5 % en Israël, elle atteint 21 % en France. Ces chiffres font écho à la part des émigrés récents dans ces pays de destination, qui était inférieure à 3 % en Israël en 2015/16, mais atteignait 8 % en France (voir le Tableau 1.1 du chapitre 1). Pour un certain nombre de raisons, on peut s'attendre à ce que les émigrés récents soient plus mobiles, c'est pourquoi ils déclarent plus souvent avoir l'intention de partir.

Toutefois, parmi les émigrés tunisiens ayant l'intention de quitter leur pays de destination, seuls 21 % déclarent avoir l'intention de partir dans les 12 prochains mois. Bien qu'ils envisagent un large éventail de nouveaux pays de destination, la Tunisie est la destination souhaitée la plus fréquemment citée (par 36 % de ceux qui ont l'intention de partir), suivie du Canada (11 %) et de l'Allemagne (7 %).

Graphique 5.1. Proportion des émigrés tunisiens ayant l'intention de de quitter leur pays de destination, quelques pays sélectionnés, 2009-15



Note : La moyenne se réfère à tous les émigrés tunisiens observés. Sont considérées comme ayant l'intention d'émigrer les personnes qui répondent positivement à la question : « Idéalement, si vous en aviez l'occasion, voudriez-vous vivre dans un autre pays ? ». Les pays sélectionnés sont ceux où la taille de l'échantillon était suffisante.
Source : Enquête mondiale Gallup, www.oecd.org/std/43017172.pdf.

Dans la pratique, les retours permanents et temporaires en Tunisie peuvent être entravés par les types de permis de séjour que les émigrés tunisiens possèdent à l'étranger. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 1, une proportion significative des émigrés tunisiens n'a pas la citoyenneté de leur pays d'accueil. De ce fait, un séjour suffisamment long en dehors de ce pays peut remettre en cause leur capacité à conserver ou renouveler leur titre de séjour. Dans ce cas, le retour dans le pays d'accueil peut devenir difficile, voire impossible. Le Graphique d'annexe 5.A.1 montre qu'environ 285 000 ressortissants tunisiens résidant dans des pays de l'Union européenne en 2017 détenaient un permis de séjour de longue durée. Le statut de résident de longue durée permet de séjourner dans un autre pays, mais peut être perdu si la durée du séjour atteint plusieurs années. Cela signifie qu'en plus des émigrés ayant acquis la nationalité de leur pays d'accueil, un nombre considérable d'émigrés tunisiens établis dans des pays de l'UE pourraient revenir en Tunisie pour un certain temps sans perdre leur statut de résident dans leur pays d'accueil.

Caractéristiques des émigrés tunisiens rentrés en Tunisie

Presque 30 000 migrants de retour récents en Tunisie, dont deux tiers viennent d'un pays de l'OCDE

D'après le recensement tunisien de 2014, près de 30 000 Tunisiens sont revenus en Tunisie entre 2009 et 2014 (voir Encadré 5.1 pour la définition des migrants de retour). Cet effectif ne représente que 0.3 % de la population totale vivant en

Tunisie en 2014. Parmi les migrants de retour, environ 20 000 d'entre eux étaient âgés de 15 ans et plus.

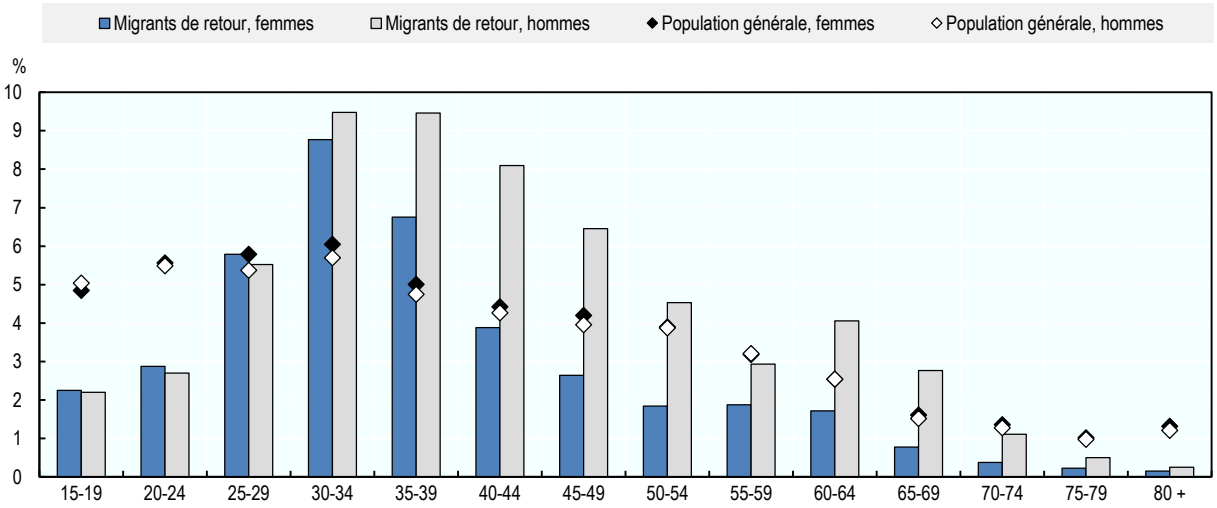
Selon les données de la Tunisia Labor Market Panel Survey (TLMPS) – qui couvrent les retours, quelle que soit leur date, des individus âgés de 15 ans et plus qui avaient émigré pour un motif professionnel (voir Encadré 5.1) – un tiers des migrants de retour sont revenus entre 2009 et 2014. Cela suggère donc que l'effectif total des migrants de retour âgés de 15 ans et plus était de l'ordre de 60 000 en 2014.

La plupart des émigrés de retour en Tunisie sont jeunes et de sexe masculin (voir le Graphique 5.2). Sur les 20 000 migrants de retour récents âgés de 15 ans et plus identifiés dans le recensement, 56 % avaient moins de 40 ans, une proportion similaire à celle observée dans la population totale (54 %).

La part des trentenaires était particulièrement élevée : alors que les 30-39 ans représentaient 16 % de la population totale, 23 % de tous les migrants de retour étaient dans cette catégorie d'âge. Le retour, comme l'émigration (voir le chapitre 2), est un phénomène masculinisé : d'après le RGPH, seulement 43 % (soit 12 500) des émigrés de retour étaient des femmes, contre 50 % de la population totale de la Tunisie. Les femmes qui vivaient à l'étranger en 2009 ont tendance à être plus jeunes que les hommes : 79 % des émigrées de retour avaient moins de 40 ans, contre 64 % de leurs compatriotes masculins. Les parts des moins de 40 ans dans la population totale étaient de 64 % pour les femmes et 65 % pour les hommes.

Graphique 5.2. Distribution par sexe et âge des migrants de retour et de la population générale, 2014

Population âgée de 15 ans et plus



Note : Lecture : les femmes âgées de 15 à 19 ans représentaient 2 % de l'ensemble de migrants de retour âgés de 15 ans et plus alors qu'elles représentaient près de 5 % de la population générale de 15 ans et plus. Les migrants de retour ont été identifiés comme des personnes qui ont déclaré que leur résidence en 2009 était à l'étranger.

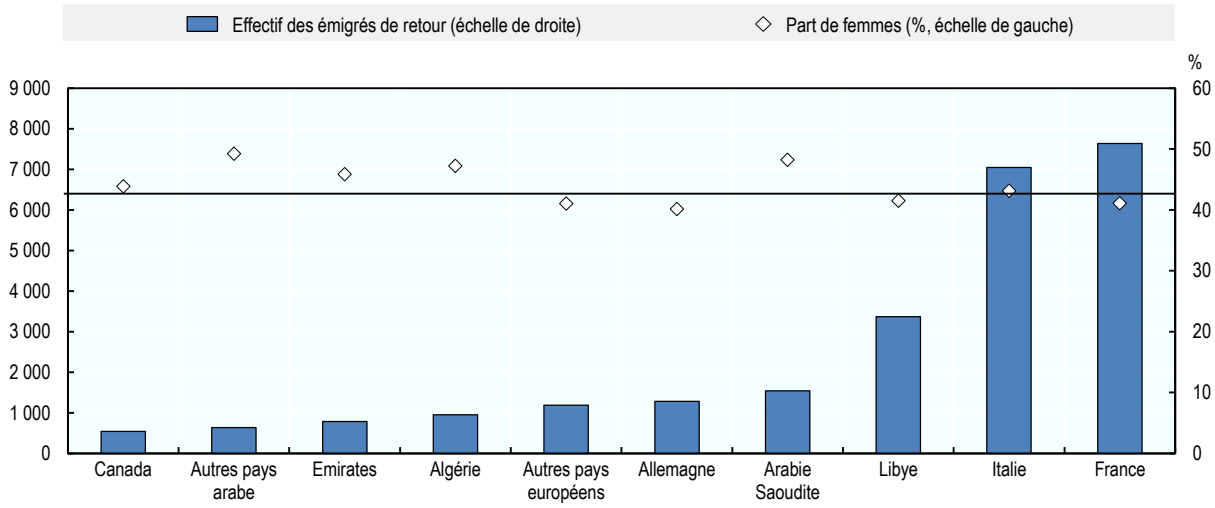
Source : Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 2014, calculs du Secrétariat de l'OCDE à partir des chiffres du RGPH 2014 présentés dans INS (2015[1]).

Les émigrés de retour en Tunisie viennent principalement des pays de l'OCDE (voir le Graphique 5.3) : selon le RGPH, plus 65 % des migrants de retour (19 000) recensés en 2014 résidaient auparavant dans un pays de l'OCDE. La moitié des migrants de retour vivaient dans seulement deux pays avant de rentrer en Tunisie : la France (7 600, soit 26 % de tous les émigrés de retour) et l'Italie (7 000, soit 24 % du total). Les migrants de retour en provenance d'Allemagne représentaient 4 % du total, soit 1 300 personnes.

Les migrants de retour revenus en Tunisie entre 2009 et 2014 en provenance des pays de l'OCDE représentaient environ 3 % du total des émigrés tunisiens résidant dans les pays de l'OCDE en 2010/11. Ces retours récents vers la Tunisie sont moins nombreux que les émigrés tunisiens récemment partis vers les pays de l'OCDE : en 2015/06, on comptabilisait en effet 63 000 émigrés tunisiens arrivés depuis moins de cinq ans.

En dehors des pays de l'OCDE, le pays de provenance le plus important était la Libye, d'où venaient 12 % des migrants de retour. Les données du RGPH ne montrent pas de différences majeures entre les pays de provenance en ce qui concerne le sexe des migrants de retour (voir le Graphique 5.3). La part des femmes est inférieure à 50 % pour presque tous les pays de provenance, et ne dépasse pas 43 % pour les pays de l'OCDE, une proportion similaire à celle observée parmi les émigrés tunisiens restés dans les pays de l'OCDE.

Graphique 5.3. Migrants de retour tunisiens par pays de provenance et sexe, 2014



Note : Les migrants de retour ont été identifiés comme des personnes qui ont déclaré que leur résidence en 2009 était à l'étranger. La ligne horizontale représente la part moyenne de femmes de retour de tous les pays.
Source : Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 2014, calculs du Secrétariat de l'OCDE à partir des chiffres du RGPH 2014 présentés dans INS (2015[1]).

Encadré 5.1. Données sur les migrants de retour en Tunisie

Bien qu'il n'existe pas de source de données dédiée aux migrants de retour en Tunisie, d'autres enquêtes peuvent fournir des informations sur leurs motifs de retour et sur d'autres caractéristiques. Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) tunisien de 2014, mené par l'Institut National de la Statistique (INS), contient des données qui permettent de décrire une partie de la population d'émigrés de retour en Tunisie. Dans le RGPH, les migrants de retour sont identifiés à l'aide de plusieurs variables : nationalité, lieu de résidence actuel et lieu de résidence en 2009.

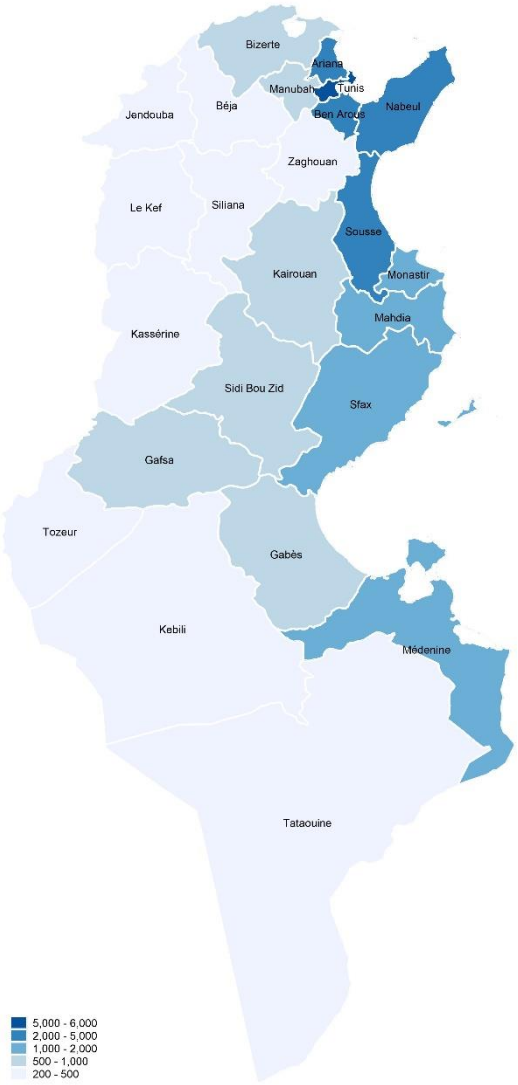
Sur la base des données du RGPH de 2014, les migrants de retour sont les citoyens tunisiens résidant en Tunisie en 2014 et dont le lieu de résidence déclaré en 2009 était à l'étranger. Cette source de données ne permet donc pas de dénombrer tous les migrants de retour vivant en Tunisie puisqu'elle ne capte que ceux partis de Tunisie avant 2009 et rentrés entre 2009 et 2014. Un grand nombre de résultats du RGPH sur le thématique des migrants de retour figurent dans un document publié par l'Institut National de la Statistique (2015[1]).

Une autre source de données peut aider à combler certaines des limites du RGPH. L'Economic Research Forum (ERF) et l'Institut National de la Statistique (INS) de la Tunisie ont mené en 2014 une enquête panel sur le marché de travail en Tunisie (« Tunisia Labor Market Panel Survey » ou « TLMPS »). La TLMPS est une enquête représentative à l'échelle nationale qui comprend des informations détaillées sur les ménages et les individus, y compris un module sur les migrants de retour en Tunisie. L'échantillon final comprend presque 12 000 personnes âgées de 15 ans et plus dans tous les gouvernorats du pays (voir Assaad et al. (2016[2]) pour plus d'informations sur l'enquête). Sont considérés comme des migrants de retour les individus nés en Tunisie ayant indiqué, dans le cadre de l'enquête TLMPS, qu'ils ont déjà travaillé à l'étranger pendant au moins six mois.

Les migrants de retour sont concentrés dans la capitale

Les données du recensement permettent d'étudier la dimension régionale des migrations de retour en Tunisie (voir Graphique 5.4). Les émigrés de retour en Tunisie sont plus concentrés géographiquement que la population générale. Ils sont en particulier surreprésentés dans le gouvernorat de Tunis, qui est le plus peuplé de Tunisie : 18 % des migrants de retour vivaient dans le gouvernorat de la capitale en 2014, alors que la part de la population générale qui y résidait était de 10 %. Plus de la moitié (52 %) des émigrés de retour étaient installés dans seulement cinq gouvernorats (Tunis, Ariana, Nabeul, Ben Arous et Sousse) qui représentaient 34 % de la population totale. Ces gouvernorats du littoral tunisien sont parmi les plus riches et les plus dynamiques économiquement.

Graphique 5.4. Gouvernorat de résidence des émigrés tunisiens de retour, 2014



Note : Les migrants de retour ont été identifiés comme des personnes qui ont déclaré que leur résidence en 2009 était à l'étranger.
Source : Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 2014, calculs du Secrétariat de l'OCDE à partir des chiffres du RGPH 2014 présentés dans INS (2015[1]).

Les migrants de retour passent en moyenne 12 ans à l'étranger avant de rentrer

Les données du recensement ne contiennent pas d'information sur la durée du séjour à l'étranger des migrants de retour, mais les données de la TLMPS peuvent aider à comprendre combien de temps les émigrés passent dans les pays de destination avant de rentrer en Tunisie. Près de la moitié des migrants de retour sont restés hors de Tunisie pendant plus de dix ans avant de rentrer (45 %). Ceux qui ont résidé à l'étranger pendant cinq à dix ans étaient plus rares (14 %), tandis qu'environ 40 % des émigrés de retour en Tunisie ont passé cinq ans ou moins à l'étranger. La durée moyenne à l'étranger était de 12 ans, et la durée médiane de

9 ans. Les données de la TLMPS montrent aussi que la durée moyenne de séjour à l'étranger varie selon le pays de destination. La majorité des émigrés rentrés de certains pays européens y sont restés pendant plus de 10 ans, y compris en France (62 %), en Italie (65 %) ou en Allemagne (75 %). En revanche, deux tiers des émigrés rentrés de Libye n'y sont restés que moins de cinq ans.

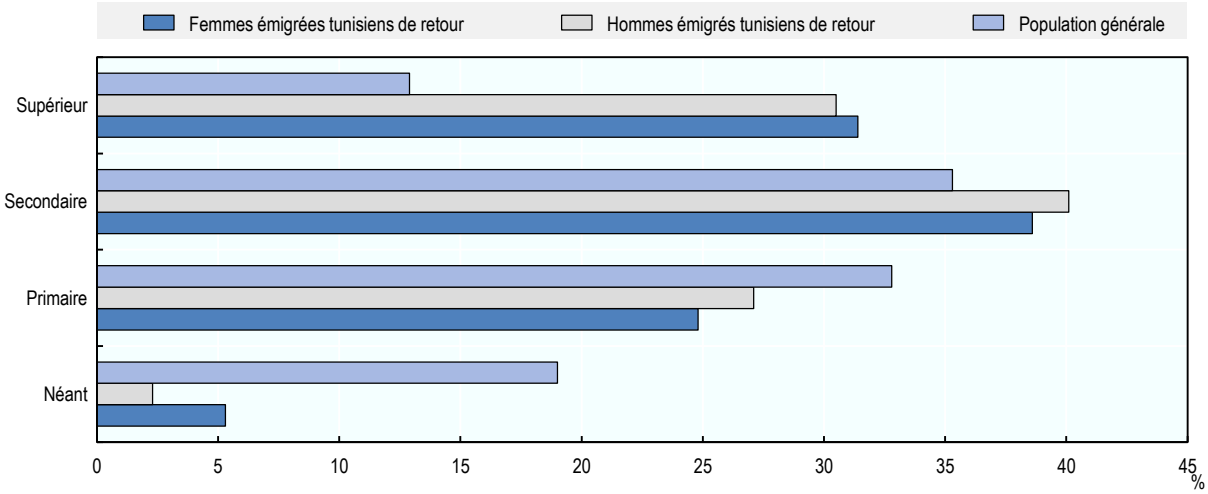
Plus de 70 % des émigrés de retour en Tunisie ont un niveau d'éducation secondaire ou supérieur

Les émigrés de retour ont généralement un niveau d'éducation plus élevé que la population générale en Tunisie : 71 % des émigrés de retour avaient un niveau d'instruction secondaire ou supérieur, contre 48 % de la population générale (voir le Graphique 5.5). Parmi les quelques 20 000 émigrés de retour de 10 ans et plus en 2014 recensés par la RGPH, 31 % étaient diplômés du supérieur, alors que seulement 13 % de la population générale de la Tunisie avait ce niveau. La part des diplômés du secondaire était aussi plus élevée chez les migrants de retour (40 %) que dans la population générale (35 %). En revanche, la part des migrants de retour sans instruction ou dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement primaire est comparativement faible (30 %) alors que la majorité (52 %) de la population générale avait un niveau d'instruction inférieur au secondaire.

Les femmes qui rentrent au pays ont tendance à avoir un niveau d'éducation aussi élevé que celui des hommes : la part des diplômées parmi les émigrés de retour est égale chez les hommes et les femmes (31 %), alors que la part des diplômés du secondaires masculins est légèrement supérieur (40 % chez les hommes contre 39 % chez les femmes). Ce résultat fait écho à la distribution de niveaux d'instruction par sexe pour les habitant de la Tunisie, où les parts des diplômés du secondaire et du supérieur ne sont pas différentes entre les femmes et les hommes.

Il est probable que les Tunisiens de retour ne soient pas représentatifs des émigrés tunisiens, parce que la décision de rentrer en Tunisie peut être liée à certaines caractéristiques individuelles. Par conséquent, ces caractéristiques seront plus fréquentes chez les migrants de retour que chez les émigrés tunisiens dans leur ensemble (Borjas and Bratsberg, 1996[3]). Un niveau d'éducation supérieur semble être lié à la décision de rentrer : parmi l'ensemble des émigrés tunisiens, 24 % avaient un niveau élevé en 2015/16 (voir chapitre 3). Les Tunisiens de retour dans leur pays avaient ainsi un niveau d'instruction plus élevé en 2014 (31 %) que leurs compatriotes émigrés toujours résidents à l'étranger en 2015/16.

Graphique 5.5. Migrants de retour par niveau d'éducation et sexe, 2014



Note : Les migrants de retour ont été identifiés comme des personnes qui ont déclaré que leur résidence en 2009 était à l'étranger.
Source : Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 2014, calculs du Secrétariat de l'OCDE à partir des chiffres du RGPH 2014 présentés dans INS (2015[1]).

Encadré 5.2. Retour des étudiants tunisiens

Des informations comparativement détaillées sont disponibles sur le comportement de retour des étudiants internationaux originaires de la Tunisie. Weisser (2016[4]) utilise les données d'Eurostat sur les permis de séjour pour estimer quel nombre d'étudiants internationaux ayant obtenu un diplôme dans les pays de l'Union européenne a changé de statut en 2010/12. Il estime à 43 % le taux d'installation des étudiants internationaux originaires de la Tunisie, soit environ 1 500 étudiants qui sont restés à l'étranger après leur diplôme. Les taux d'installation par pays sont estimés pour la France (58 %), qui correspond à elle seule à 1 300 étudiants. Une autre estimation présentée dans Bouoiyour et al. (2014[5]) confirme que le taux d'installation des étudiants internationaux originaires de la Tunisie semble particulièrement élevé en France (68 %). Parmi les migrants de retour interrogés en Tunisie dans le cadre du projet MIREM, moins de 4 % ont indiqué être étudiants juste avant leur retour (voir Cassarino (2007[6])).

Généralement, les raisons pour lesquelles les étudiants internationaux restent à l'étranger ou retournent dans leur pays sont classées en trois catégories (voir Weisser (2016[4]) pour un aperçu de la littérature). Tout d'abord, les facteurs économiques jouent un rôle important, notamment les perspectives d'emploi et de rémunération dans le pays de destination par rapport au pays d'origine. En outre, de moins grandes libertés sur les plans économique et politique dans le pays d'origine semblent dissuader en particulier les étudiantes internationales de revenir en Tunisie. Ensuite, les liens sociaux ont également une forte

influence : le mariage, la présence de membres de la famille dans le pays de destination et les séjours de longue durée semblent diminuer les probabilités d'un retour. Enfin, la troisième catégorie est celle des facteurs institutionnels. Les étudiants internationaux bénéficiant d'une bourse de leur pays d'origine sont plus susceptibles de rentrer. Une plus grande proximité sur le plan linguistique ou culturel semble associée à une probabilité accrue de rester dans le pays de destination, et les taux d'installation sont bien évidemment influencés par les politiques d'immigration du pays de destination.

Motifs de retour des émigrés tunisiens

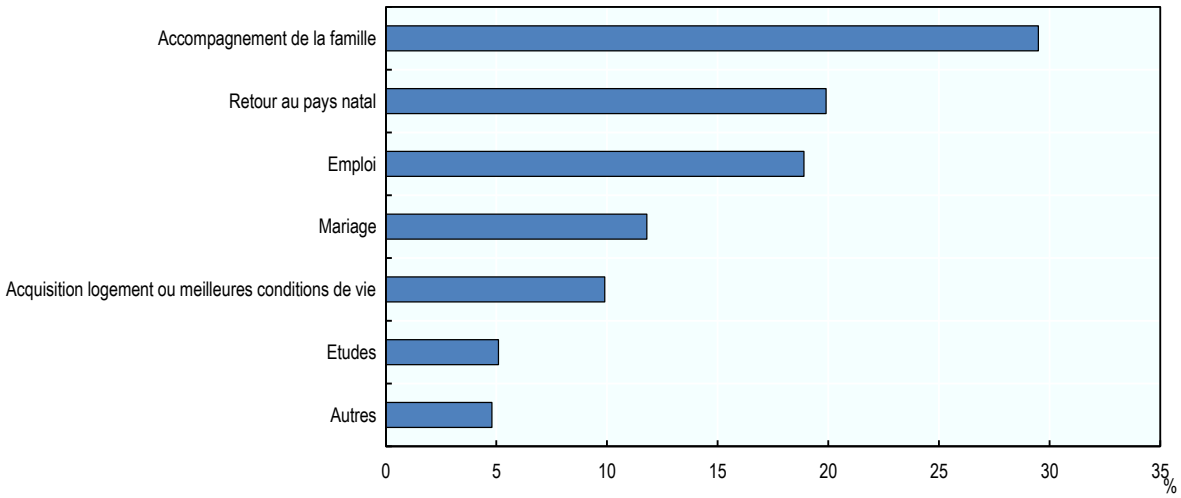
En général, les motifs du retour des émigrés dans leur pays d'origine peuvent être classés en quatre catégories (voir OCDE (2008[7])). Tout d'abord, les émigrés peuvent rentrer afin de profiter de possibilités économiques, qui dans certains cas ne s'offrent à eux qu'en raison de l'expérience ou des compétences qu'ils ont acquises à l'étranger. Ensuite, les émigrés peuvent avoir décidé de ne travailler à l'étranger que jusqu'à ce qu'ils aient économisé suffisamment d'argent pour monter un projet dans leur pays d'origine. Troisièmement, les émigrés peuvent préférer vivre dans leur pays d'origine, ce qui les pousse à rentrer à certaines périodes de leur vie (au moment de la retraite, ou pour fonder une famille par exemple). Enfin, le retour peut être une option pour les émigrés qui ne parviennent pas à s'intégrer dans le pays d'accueil et ne mènent donc pas la vie qu'ils espéraient avoir à l'étranger.

Les données du recensement de 2014 montrent que trois raisons dominent les motifs de retour des émigrés tunisiens (Graphique 5.6). Presque 30 % des émigrés revenus en Tunisie entre 2009 et 2014 ont cité l'accompagnement de la famille comme la raison de leur retour et 19 % ont cité l'emploi. Ces deux motifs de retour représentaient donc à eux seuls la moitié des réponses. Environ 20 % des répondants ont indiqué le retour au pays natal comme motif de retour, ce qui n'est pas aisément interprétable. Les migrants de retour ont aussi cité le mariage (12 %) et l'acquisition d'un logement ou de meilleures conditions de vie (10 %) comme motif. L'accompagnement de la famille était la raison du retour la plus répandue dans 17 gouvernorats, y compris à celui de Tunis. Le retour au pays natal prédominait comme raison du retour dans quatre gouvernorats (Jendouba, Kebili, Monastir et Tataouine), alors que l'emploi était le motif le plus répandu dans trois (Kasserine, Sidi Bouzid et Zaghouan).

Les données de la « Tunisia Labor Market Panel Survey » (TLMPS, voir l'Encadré 5.1) offrent un autre aperçu sur les motifs du retour des émigrés tunisiens. Alors que la moitié des émigrés rentrés en Tunisie entre 2010 et 2014 n'ont pas fourni de motif précis, 24 % ont cité le mariage comme raison pour leur retour. Plus de 15 % des migrants de retour ont indiqué des raisons liées au travail dans le pays de destination, telles que la fin imprévue du contrat, de mauvaises conditions du travail, ou un licenciement. Pour la population entière des émigrés de retour recensé par la TLMPS, qui comprend également des émigrés rentrés avant 2009, les raisons de retour étaient plus variées. Alors que 38 % n'ont pas

donné de raison et 14 % ont cité le mariage, 9 % ont indiqué qu'ils sont rentrés pour partir à la retraite et 11 % pour fonder une entreprise ou s'occuper d'une entreprise familiale. Les ruptures de contrat de travail représentaient la raison pour 13 % des retours et les mauvaises conditions de travail 9 %.

Graphique 5.6. Raisons données par les émigrés tunisiens pour retourner en Tunisie, 2014



Note : Les migrants de retour ont été identifiés comme des personnes qui ont déclaré que leur résidence en 2009 était à l'étranger.
Source : Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 2014, calculs du Secrétariat de l'OCDE à partir des chiffres du RGPH 2014 présentés dans INS (2015[1]).

Une autre enquête détaillée a été réalisée en 2006/07 pour étudier les migrations de retour au Maroc, en Algérie et en Tunisie. Les résultats de cette enquête, intitulée projet MIREM, ont été publiés par Cassarino (2007[6]). Cette étude définit les migrants de retour comme les personnes qui, au cours des dix années qui ont précédé l'enquête, ont passé du temps à l'étranger avant de revenir dans leur pays de naissance, ne serait-ce que de façon provisoire.

Parmi les migrants de retour en Tunisie, le projet MIREM fait la distinction entre ceux qui ont préféré rentrer au pays et ceux qui y ont été contraints (Cassarino, 2007[6]). Les répondants qui ont choisi de rentrer sont revenus en Tunisie principalement pour la retraite ou pour créer une entreprise (20 % et 19 % des répondants de ce groupe, respectivement). Parmi les autres raisons importantes figurent la nostalgie de la vie en Tunisie (12 %) ou des problèmes au sein de la famille restée au pays (12 %). Les répondants qui ont été obligés de rentrer en Tunisie ont principalement évoqué une mesure d'éloignement du pays de destination (44 % des répondants de ce groupe), des problèmes familiaux (34 %), l'expiration de leur permis de séjour à l'étranger (23 %), des problèmes fiscaux ou administratifs (10 %), et de graves problèmes de santé (5 %).

Les données du RGPH et des enquêtes TLMPS et MIREM soulignent donc l'importance des principaux motifs de retour : les possibilités économiques dans le

pays d'origine, notamment la perspective de la création d'une entreprise ou de s'établir comme indépendant, le souhait de vivre dans le pays d'origine (notamment au moment de la retraite) et la difficulté à s'intégrer ou à s'installer de manière permanente dans le pays de destination. Outre les raisons citées dans OCDE (2008[7]), des motifs conjoncturels ou spécifiques à des situations individuelles, comme des problèmes familiaux dans le pays de destination ou dans le pays d'origine, jouent également un rôle important dans les décisions de retour des émigrés tunisiens.

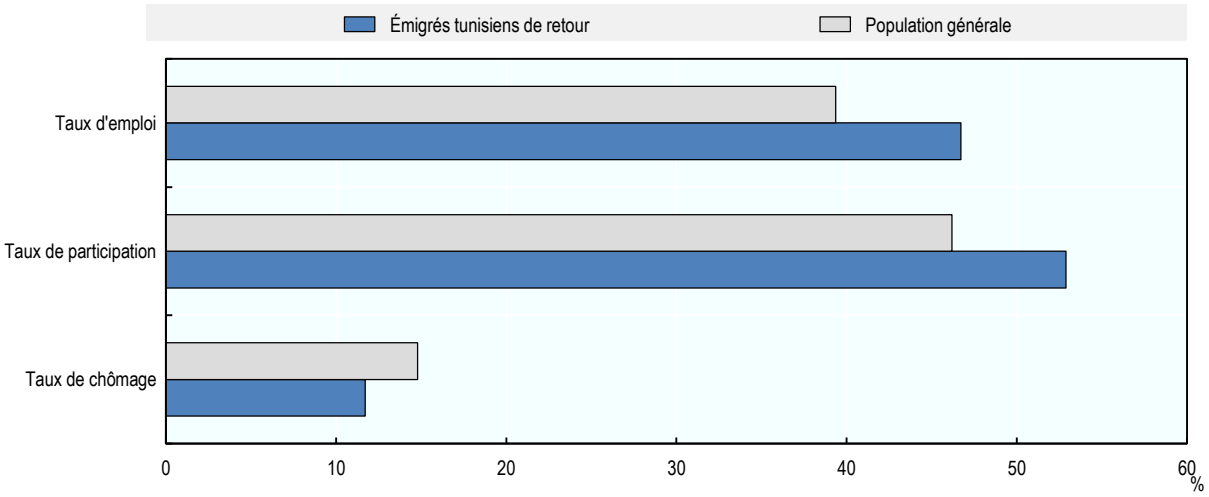
Contributions économiques des émigrés tunisiens

Les émigrés tunisiens contribuent de nombreuses façons au développement économique de leur pays d'origine, notamment via l'offre de main-d'œuvre et de compétences, mais aussi en revenant en Tunisie et en s'y installant. Si certains mécanismes – comme l'offre de main-d'œuvre qualifiée, l'entrepreneuriat et le transfert de connaissances – exigent normalement que les émigrés tunisiens retournent en Tunisie au moins temporairement, ces derniers peuvent également exercer une influence positive depuis l'étranger par l'intermédiaire de mécanismes comme les envois de fonds, les échanges commerciaux et les réseaux d'affaires. Cette section présente les données disponibles sur certains des principaux mécanismes par lesquels les émigrés peuvent contribuer au développement de la Tunisie.

Les migrants de retour ont des emplois complémentaires à ceux des autres travailleurs mais peuvent avoir des difficultés à valoriser leurs compétences

Lorsque les émigrés tunisiens retournent dans leur pays et trouvent un emploi, ils contribuent à l'offre de travail en Tunisie. Le Graphique 5.7 présente la situation des migrants de retour sur le marché du travail en 2014 selon les données du recensement tunisien. Le taux d'emploi des migrants de retour était de 47 %, près de 10 points supérieur à celui de la population générale (39 %) et s'approchait de celui des émigrés tunisiens dans les pays de l'OCDE en 2015/16 (52 %). Le taux de chômage des émigrés de retour (12 %) était inférieur à celui de la population générale (15 %). De même, selon les données de l'enquête TLMPS, 75 % des migrants de retour âgés de 15 à 64 ans sont en emploi, soit une proportion nettement plus élevée que dans la population générale (46 %).

Graphique 5.7. Résultats sur le marché du travail des migrants de retour comparés à la population générale, personnes âgées de 15 ans et plus, 2014



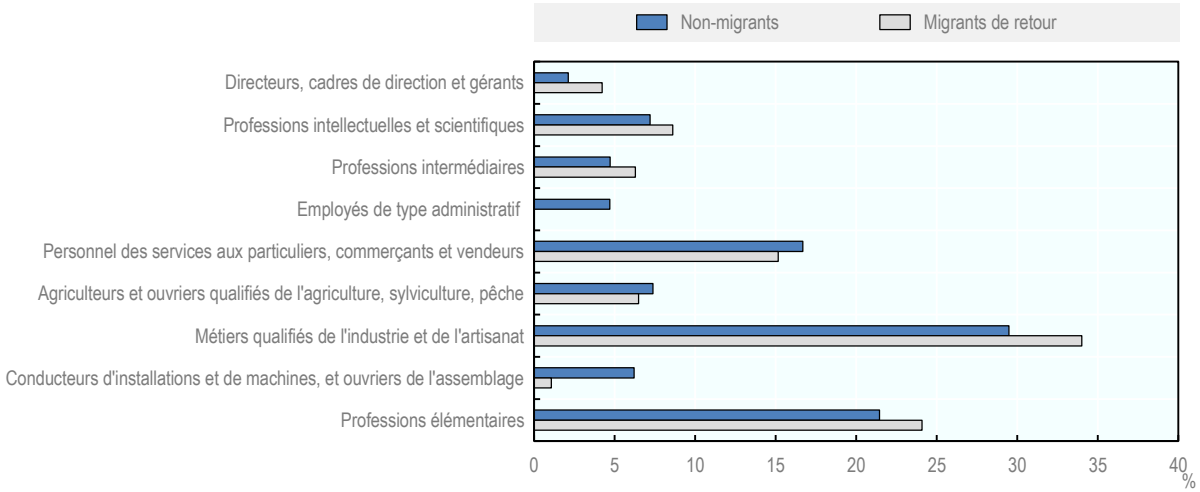
Note : Les migrants de retour ont été identifiés comme des personnes qui ont déclaré que leur résidence en 2009 était à l'étranger.
Source : Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 2014, calculs du Secrétariat de l'OCDE à partir des chiffres du RGPH 2014 présentés dans INS (2015[1]).

L'analyse détaillée des emplois occupés par les migrants de retour met en évidence leur concentration dans des emplois relativement qualifiés (Graphique 5.8) : 20 % d'entre eux ont un emploi de dirigeant ou cadre d'entreprises, exercent une profession intellectuelle ou scientifique ou une profession intermédiaire, alors que ces catégories de professions ne concernent que 14 % de l'ensemble des emplois en Tunisie. Les migrants de retour sont également plus souvent représentés dans les métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat (34 %, contre 30 % parmi l'ensemble des travailleurs). En revanche, ils occupent moins souvent des emplois de conducteurs de machines et d'ouvriers. En termes de secteurs d'activité, les migrants de retour sont largement surreprésentés dans l'enseignement, où ils peuvent valoriser leur capital humain : 18 % des migrants de retour exercent dans ce secteur, contre 7 % de l'ensemble des travailleurs. Ils sont également nombreux dans les transports terrestres (14 % contre 4 % pour l'ensemble des travailleurs), l'épargne acquise lors de leur séjour à l'étranger pouvant les aider à investir dans l'acquisition d'un véhicule de transport. Ils sont en revanche sous-représentés dans le secteur agricole (18 % contre 24 %), du fait de leur concentration en milieu urbain, et dans l'administration publique (moins de 2 % contre 10 %), où le déroulement des carrières laisse peu de place à des épisodes migratoires.

Les migrants de retour occupent donc sur le marché du travail tunisien des emplois dans des professions et des secteurs assez différents des travailleurs qui n'ont pas résidé à l'étranger. Une forme de complémentarité existe donc entre les migrants de retour et les autres travailleurs, qui permet aux migrants de retour de

valoriser les compétences spécifiques qu'ils ont acquises à l'étranger tout en contribuant activement à satisfaire des besoins de main d'œuvre.

Graphique 5.8. Distribution de l'emploi par professions parmi les migrants de retour et les non-migrants, 2014



Source : Tunisia Labour Market Panel Survey, 2014.

Les migrants de retour ne sont toutefois pas à l'abri de difficultés d'insertion sur le marché du travail tunisien, en particulier lorsqu'ils sont confrontés à l'inadéquation entre les emplois disponibles et leurs qualifications. Comme le montrent David et Nordman (2017[8]), les migrants de retour tunisiens ont un risque plus élevé d'exercer un emploi demandant des qualifications inférieures à leur niveau d'éducation. Ce risque affecte plus particulièrement les individus ayant étudié à l'étranger. Ce risque de déclassement professionnel peut vraisemblablement inciter un certain nombre d'émigrés tunisiens hautement qualifiés à retarder ou éviter le retour. Cela peut aussi les conduire à s'établir à leur retour en tant qu'indépendants, ce qui peut constituer une utilisation sous-optimale de leurs compétences. Il semble donc important de prêter une attention particulière aux perspectives d'emploi des migrants de retour ayant un niveau d'éducation élevé, afin de permettre à tous les émigrés tunisiens qui souhaiteraient rentrer de le faire dans de bonnes conditions, et de valoriser au mieux les compétences des migrants de retour sur le marché du travail et plus généralement dans l'économie tunisienne.

Entrepreneuriat : plus d'employeurs et d'indépendants parmi les émigrés de retour tunisiens

Les compétences et les réseaux spécifiques développés par les émigrés à l'étranger peuvent leur donner les moyens, quand ils rentrent en Tunisie, de monter une entreprise, de lancer de nouveaux produits sur le marché tunisien et de créer de l'emploi. Le Graphique 5.9 présente des données de la TLMPS sur la situation professionnelle des migrants de retour qui occupaient un emploi en

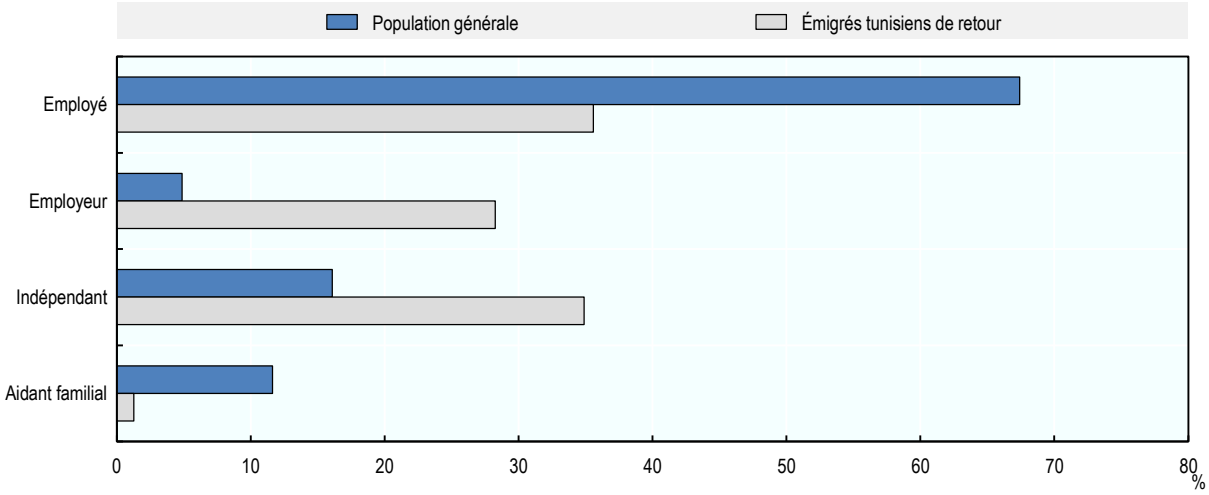
Tunisie en 2014, en la comparant à celle de la population générale du pays. En 2014, les employeurs étaient beaucoup plus nombreux parmi les migrants de retour que dans la population générale de la Tunisie : la part des employeurs chez les migrants de retour (28 %) est presque six fois supérieur à celle observée dans la population totale (5 %). La proportion de travailleurs indépendants était aussi plus élevée parmi les migrants de retour (35 %) que dans la population totale (16 %). Les migrants de retour tunisiens ont donc une propension nettement plus élevée que la moyenne à créer leur propre entreprise, ce qui peut s'expliquer par certaines de leurs caractéristiques, en particulier le fait d'avoir pu accumuler de l'épargne et des connaissances professionnelles peu répandues en Tunisie. Les migrants de retour sont également un groupe spécifique au sein de la population : ayant fait la démarche d'émigrer, puis de retourner dans leur pays, ils sont probablement plus enclins que la moyenne à prendre des risques, à poursuivre des projets et à agir de façon indépendante.

Comme le montrent Gubert et Nordman (2011[9]) dans une analyse portant sur les migrations de retour vers l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, la probabilité pour les migrants de retour de devenir des entrepreneurs dépend notamment de la nature du retour et des montants transférés durant leur séjour à l'étranger : les migrants revenus en Tunisie de façon involontaire ont une probabilité beaucoup plus faible de devenir entrepreneurs, tandis que les montants transférés jouent un rôle positif. De même, les individus qui étaient déjà entrepreneurs avant leur départ ont une probabilité plus importante que les autres émigrés de créer une entreprise à leur retour. Cela suggère que l'entreprenariat des migrants de retour tunisiens est souvent une option planifiée à l'avance, probablement avant même le départ à l'étranger. Selon ces résultats, ce ne sont ainsi pas nécessairement les migrants de retour les plus éduqués qui deviennent entrepreneurs. Une étude portant sur les migrants de retour au Maroc (Hamdouch and Wahba, 2015[10]) suggère également que l'épargne accumulée à l'étranger et les compétences acquises au cours de la migration sont des déterminants clés de l'entreprenariat des migrants de retour.

Le tissu associatif tunisien à l'étranger contribue en partie à ce dynamisme de l'entreprenariat au sein de la diaspora tunisienne. En particulier, la transition démocratique en Tunisie en 2011 a notamment conduit à un accroissement marqué du nombre d'associations de Tunisiens (FORIM, 2017[11]). En France, alors que 85 associations dont les noms comportaient des références à la Tunisie ont été déclarées au Journal officiel entre 1996 et fin 2010, 136 ont été créées entre le début de l'année 2011 et avril 2017, avec un dynamisme particulier entre 2011 et 2014. Or, ces nouvelles associations contribuent à renforcer le cadre institutionnel mis en place pour accompagner les Tunisiens résidant à l'étranger, notamment en accompagnant les entrepreneurs potentiels. C'est par exemple le cas de l'Association des Tunisiens des Grandes Écoles (ATUGE), de l'ANIMA Investment Network (ANIMA INVEST), ou encore de l'Agence pour la Coopération Internationale et le développement l'Entrepreneuriat en Méditerranée (ACIM) (FORIM, 2017[11]).

Graphique 5.9. Situation professionnelle des migrants de retour en Tunisie et de la population générale, 2014

En pourcentage des individus employés



Source : Tunisia Labour Market Panel Survey, 2014.

Au travers de l'entreprenariat, les migrants de retour peuvent donc jouer un rôle positif dans le développement économique de la Tunisie. Toutefois, ce rôle ne peut être effectif que si les entreprises créées sont suffisamment pérennes et débouchent sur la création de nouveaux emplois. Bien que des données sur cette question ne soient pas disponibles pour le cas tunisien, une étude portant sur l'Égypte montre que les entreprises créées par les migrants de retour sont en moyenne plus pérennes que celles créées par les non migrants, grâce en particulier à l'épargne plus importante des migrants de retour qui leur permet de mieux absorber les chocs négatifs et de mettre en œuvre des projets de plus long terme (Marchetta, 2012[12]). Il serait particulièrement utile d'effectuer un suivi dans le temps de la pérennité et des performances des entreprises créées par des migrants de retour en Tunisie, et de mettre en œuvre si nécessaire des mesures permettant à ces entreprises de contribuer pleinement et de façon durable à l'économie du pays.

Les investissements réalisés par les émigrés avant et après leur retour

Une analyse portant sur les migrants de retour en Tunisie en 1986 a permis de mettre en évidence plusieurs faits saillants de la contribution des migrants de retour à l'économie tunisienne au travers de l'investissement (Mesnard, 2004[13]). Cette étude a montré que les montants épargnés à l'étranger ont une influence positive sur les investissements des émigrés à leur retour. Des projets étaient recensés dans plusieurs domaines, y compris l'agriculture (37 %), le commerce (27 %), l'industrie (9 %), le bâtiment (9 %) et les transports (18 %). La quasi-totalité de ces projets d'investissement comptaient moins de 10 employés. La plupart des projets (87 %) étaient financés par l'épargne des migrants de retour accumulée à l'étranger. Alors qu'une petite part des projets a reçu des fonds de

programmes spéciaux, aucun projet n'avait bénéficié d'un prêt bancaire. L'épargne des migrants de retour qui montaient leur propre projet dépassait même le PIB par habitant de l'époque.

Plus récemment, les résultats de l'enquête 2MO conduite en 2007 ont également montré l'importance de l'investissement des émigrés tunisiens pendant leur résidence à l'étranger (Miotti, Mouhoud and Oudinet, 2009[14]). Alors que la plupart des émigrés enquêtés déclaraient effectuer des transferts pour des dépenses quotidiennes ou de santé de leur ménage dans le pays d'origine, les émigrés tunisiens affirmaient plus souvent que des émigrés des autres pays MENA faire des transferts pour des raisons de placement financier, y compris pour investir dans une société en Tunisie. La même étude montrait que les émigrés tunisiens appartiennent à un profil investisseur, qui s'intéresse au transfert de fonds non seulement pour la construction d'une maison familiale mais aussi pour la création de petites entreprises qui fournissent des emplois pour leur famille. Ce profil est répandu surtout parmi les émigrés tunisiens retraités.

De nombreux obstacles persistent toutefois pour une meilleure mobilisation des investissements des émigrés tunisiens au profit de l'économie du pays (Commission économique pour l'Afrique, 2017[15]). L'attractivité de l'économie tunisienne pour les investissements étrangers reste faible, en raison d'un climat des affaires peu propice, d'une perception défavorable de la qualité des institutions et de la gouvernance et d'un ensemble de contraintes réglementaires et commerciales. De plus, le système productif tunisien reste dominé par des petites entreprises dans des secteurs peu innovants, et le système bancaire est peu souple, ce qui peut décourager les initiatives des investisseurs de la diaspora tunisienne.

Eu égard à l'importance potentielle des investissements réalisées par les émigrés tunisiens dans le pays durant leur séjour à l'étranger et après leur retour, les informations disponibles sur ce sujet sont très parcellaires. Il serait particulièrement utile de renforcer le suivi des projets d'investissement portés par les émigrés tunisiens, aussi bien avant qu'après leur retour, de façon à leur apporter les appuis financiers et techniques dont ils pourraient avoir besoin.

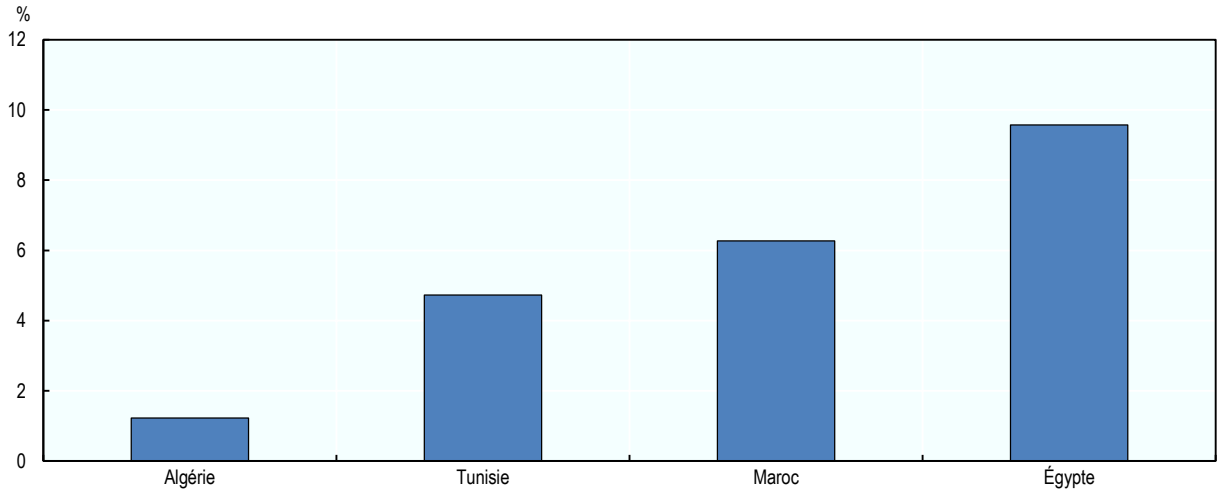
La diaspora transfère chaque année l'équivalent de 5 % du PIB de la Tunisie

Les liens forts que gardent les émigrés tunisiens avec leur pays d'origine transparaissent dans les envois de fonds vers la Tunisie : en 2017, les transferts de fonds des émigrés tunisiens ont atteint 1.9 milliards USD, ce qui correspond à près de 5 % du PIB de la Tunisie. À partir d'une enquête réalisée en France auprès d'émigrés originaires de Turquie et du Maghreb, Miotti et al. (2009[14]) ont montré que les émigrés tunisiens envoient des transferts plus souvent que toutes les autres nationalités nord-africaines, et que le montant moyen envoyé dépasse celui envoyé par les ressortissants des pays voisins.

Par rapport aux autres pays d'Afrique du Nord, la contribution des transferts de fonds au PIB de la Tunisie est intermédiaire (Graphique 5.10). Selon les données de la Banque mondiale, elle atteint en effet plus de 9 % en Égypte et près de 7 % au Maroc, alors qu'elle est proche de 1 % en Algérie. Dans le cas de la Tunisie,

cette contribution au PIB est restée relativement stable, entre 4 % et 5 %, au cours des dernières années (Graphique 5.11).

Graphique 5.10. Envois de fonds en pourcentage du PIB, pays d'Afrique du Nord, 2017

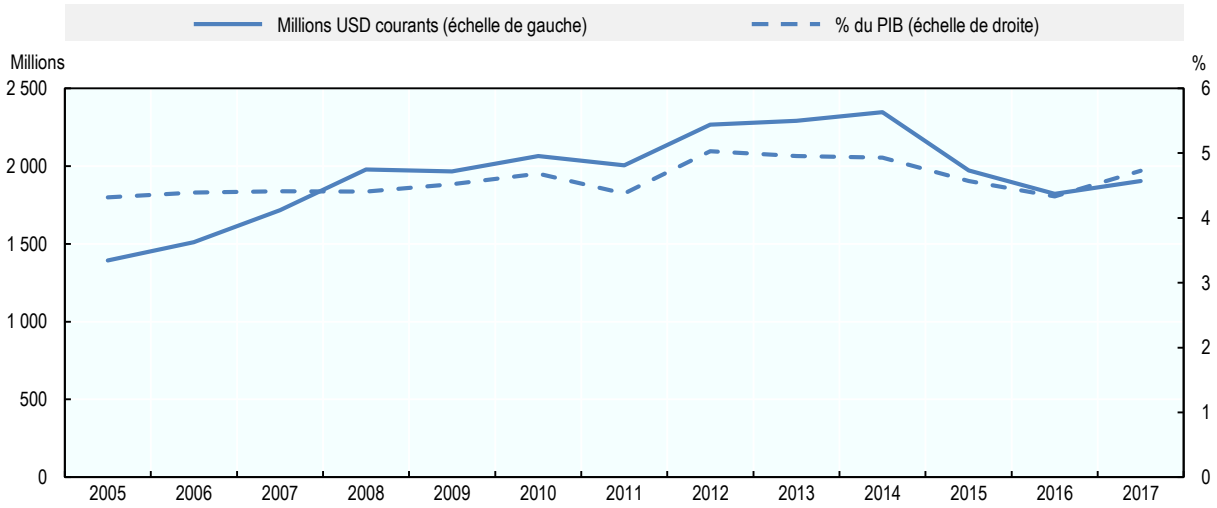


Note : Les envois de fonds des migrants sont définis comme la somme de tous les envois effectués par les travailleurs migrants, des rémunérations des salariés et des transferts des migrants. Données indisponibles pour la Libye en 2017.
Source : Banque mondiale.

Les transferts de fonds ont fourni à la Tunisie une source régulière de devises étrangères qui a dépassé le total cumulé des investissements directs étrangers et de l'aide publique au développement. Toutefois, il existe des facteurs conjoncturels et structurels qui pourraient conduire à une instabilité ou à une diminution de ces flux financiers. Abdih et al. (2012[16]) indiquent que les envois de fonds peuvent varier selon les conditions économiques prévalant dans les pays de destination, de sorte que les fluctuations économiques dans les pays de destination ont un impact sur les pays d'origine. De fait, de 2008 à 2011, dans le contexte de la crise économique touchant de nombreux pays européens où résident des émigrés tunisiens, les transferts de fond vers la Tunisie ont stagné alors qu'ils étaient en hausse les années précédentes (Graphique 5.11). De plus, selon Fargues (2011[17]), un scénario de baisse des envois de fonds pourrait se concrétiser en cas de modification de la composition démographique des émigrés tunisiens. Par exemple, si la part des émigrés tunisiens qui n'ont jamais été mariés augmente au fil du temps, les envois de fonds risquent de diminuer puisque les individus qui ne laissent pas un conjoint ou une famille entière au pays auront beaucoup moins d'incitations à envoyer de l'argent en Tunisie. Le vieillissement des émigrés tunisiens, notamment de la première vague dans les pays d'Europe, peut aussi conduire à un relâchement du lien avec le pays d'origine. D'autres changements de composition de la population tunisienne émigrée (motif de la migration, niveau d'éducation) peuvent également avoir une influence sur la tendance à la baisse des envois de fonds.

Graphique 5.11. Envois de fonds annuels de tous les émigrés tunisiens vers la Tunisie, entre 2005 et 2017

En valeur absolue et en valeur relative



Source : Banque mondiale.

Les coûts de transaction demeurent un problème pour les transferts des émigrés : une analyse de l'OCDE (2016[18]) sur les frais de transfert depuis l'Union européenne suggère que les transferts vers les pays de la région « Middle East and North Africa » (MENA) engendrent des coûts d'au moins 3 % à 5 %, mais atteignent fréquemment plus de 5 %. Avec l'Afrique sub-saharienne, la région MENA présente ainsi des coûts de transfert d'envois de fonds plus élevés que ceux observés pour d'autres régions du monde, où certains transferts peuvent être réalisés à un coût inférieur à 3 %.

La diaspora s'implique aussi dans les évolutions de la société tunisienne

Au-delà de la dimension purement économique des relations avec sa diaspora, la Tunisie peut aussi bénéficier de l'implication des émigrés dans les évolutions de la société. La diaspora tunisienne a ainsi exprimé un désir fort de contribuer au développement de la Tunisie après la révolution (voir Encadré 5.3). De même, les Tunisiens résidant à l'étranger se sont massivement mobilisés lors de l'élection de l'Assemblée constituante en octobre 2011. Bien que leur participation aux élections parlementaires de 2014 ait été plus faible, Jaulin et Nilsson (2015[19]) ont montré que les élections à distance mobilisent particulièrement les migrants intégrés à leur pays de résidence et conservant de fortes relations avec la Tunisie. Les Tunisiens de l'étranger bénéficient d'ailleurs désormais d'une représentation parlementaire, avec 18 sièges sur les 217 que compte l'Assemblée tunisienne (dont 10 pour les Tunisiens résidant en France). Par ailleurs, la constitution de nombreuses associations d'émigrés tunisiens depuis 2011 atteste également de la volonté d'engagement de la diaspora dans la vie civique de la Tunisie.

Encadré 5.3. Le rôle de la diaspora tunisienne pendant la transition démocratique

À l'instar des pays voisins d'Afrique du Nord tels que l'Égypte et le Maroc, la Tunisie a connu début 2011 des vagues de manifestations visant à révolutionner le statu quo politique et social. Le « printemps arabe » en Tunisie a culminé avec le renversement du président Ben Ali le 14 janvier 2011, mais la période de transition turbulente a duré beaucoup plus longtemps. La diaspora constituée des émigrés résidant à l'étranger et leurs descendants a joué un rôle essentiel en aidant les familles à surmonter leurs difficultés, non seulement sur le plan économique, mais aussi sur le plan psychologique.

Tuccio et Wahba (2018[20]) exploitent sept vagues de l'enquête Gallup World Poll de 2008 à 2013 pour étudier l'impact de la famille ou des amis proches sur le bien-être des non-migrants en Tunisie. En particulier, ils se concentrent sur la manière dont les réseaux d'émigrés ont modifié la perception de la souffrance, de l'optimisme, du bien-être social et de l'engagement civique de la gauche. Leurs résultats suggèrent que, contrairement à la période d'avant la révolution (2008-2011) où les Tunisiens avec et sans entourage proche émigré à l'étranger avaient une perception similaire de la vie, après la révolution, le bien-être et l'optimisme des individus n'ayant aucun émigré dans leur entourage proche ne s'est détérioré de manière dramatique alors que les Tunisiens disposant de réseaux sociaux à l'étranger ont gardé une vision beaucoup plus optimiste de l'avenir. Ces résultats restent par ailleurs similaires avec et sans tenir compte des envois de fonds que les migrants ont renvoyé chez eux, soulignant l'effet psychologique de la présence d'une diaspora à l'étranger. Comme suggéré par Diwan et al. (2017[21]), un tel « amortisseur psychologique » lors de la transition turbulente vers la démocratie peut être lié à un transfert de normes politiques des émigrés résidant dans des pays plus démocratiques vers des non-migrants en Tunisie, qui renforce leurs croyances « en les aspects positifs d'un ordre plus démocratique à venir ».

L'implication de la diaspora dans la vie politique et sociale tunisienne résulte à la fois de l'engagement des émigrés envers leur pays d'origine, mais également des possibilités qui leur sont offertes par la Tunisie de manifester et de développer cet engagement. À cet égard, la Tunisie dispose depuis longtemps d'une structure institutionnelle d'« encadrement » de la diaspora. L'Office des Tunisiens à l'Étranger (OTE), créé en 1988, dont la tutelle est exercée par le Ministère des Affaires sociales, a un mandat d'action large vis-à-vis de la diaspora tunisienne. Les missions de l'OTE comprennent à la fois des activités à destination des jeunes générations de Tunisiens résidant à l'étranger (colonies de vacances, voyages d'études, enseignement de la langue arabe, etc.), des initiatives à destination des émigrés disposant de compétences particulières (séminaires et promotion de l'investissement en Tunisie), et l'aide à la réinsertion économique des émigrés de retour.

L'OTE dispose également de représentations à l'étranger pour mener des actions sociales et culturelles auprès des émigrés tunisiens, et d'espaces socioculturels qui leur sont spécifiquement dédiés, les Maisons des Tunisiens. Ces centres proposent des activités variées – socioculturelles, éducatives, sportives, etc. – dans les principaux pays de résidence des émigrés tunisiens (France, Allemagne, Italie, Canada et Autriche). L'OTE dispose également de 17 délégations régionales dans chaque gouvernorat en Tunisie, permettant une action au niveau local et régional.

En outre, des attachés sociaux sont, depuis 1972, affectés auprès des ambassades et consulats tunisiens à l'étranger (principalement en Europe, au Canada et dans les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient). Ce corps a été renforcé par le recrutement d'assistantes sociales issues de la diaspora tunisienne en France, en Allemagne, en Italie, au Canada et en Autriche. Ces attachés interviennent sur de nombreux sujets, allant de la couverture sociale, au soutien dans les cas de conflits conjugaux, de difficultés judiciaires ou administratives. Ils jouent par ailleurs un rôle informatif auprès des émigrés.

Compte tenu de la nature du régime politique de la Tunisie dans le passé, les émigrés tunisiens ont pu toutefois être assez prudents dans leurs relations avec l'OTE, qui pouvait être perçu comme une instance de contrôle au service du régime (Pouessel, 2017[22]). Dans le nouveau contexte politique, une action publique visant à favoriser l'implication économique et sociale des émigrés tunisiens avec leur pays d'origine nécessitera donc d'établir des liens de confiance entre la diaspora et les institutions en charge de valoriser ses apports potentiels.

La Tunisie a entamé depuis quelques années un renouveau de sa politique à l'égard de ses émigrés. En 2016, la Tunisie a ainsi créé un Conseil National pour les Tunisiens résidant à l'étranger. Même si son fonctionnement n'est pas encore effectif, ce conseil vise à proposer et émettre un avis sur la politique nationale relative aux émigrés tunisiens. Par ailleurs, depuis 2012, la Tunisie a entrepris une réflexion sur le phénomène migratoire. Le projet de stratégie nationale migratoire prévoit deux objectifs stratégiques tournés vers les émigrés tunisiens : le premier vise à renforcer la contribution de la diaspora au développement, tandis que le second porte sur la protection des droits et intérêts des émigrés tunisiens et le renforcement des liens entre eux et la Tunisie. Bien qu'il ait été plusieurs fois révisé et pas encore validé par le gouvernement, il reste un cadre de référence pour l'action des administrations publiques et de la coopération. La validation et la mise en place effective de ces différentes orientations et institutions pourraient donc permettre une meilleure liaison entre la Tunisie et ses émigrés.

Conclusion

Les Tunisiens installés à l'étranger expriment parfois le souhait de revenir temporairement ou définitivement dans leur pays d'origine. Au-delà des circonstances personnelles qui peuvent conduire ou non à la concrétisation de ce projet, les types de permis qu'ils détiennent peuvent dans certains cas constituer un obstacle à leur mobilité. Au total, on peut estimer que l'effectif total des migrants de retour âgés de 15 ans et plus résidant en Tunisie en 2014 était de

l'ordre de 60 000, dont 20 000 revenus après 2009. Deux tiers d'entre eux résidaient auparavant dans un pays de l'OCDE. Ces migrants de retour sont plus éduqués et plus fréquemment d'âge actif que la population générale de la Tunisie, et ils s'installent plus souvent dans la région de la capitale. Bien que le retour soit souvent motivé par des raisons familiales, l'emploi est également un motif clé du retour, et l'absence d'opportunités d'emploi en Tunisie peut constituer un obstacle majeur à la réinstallation dans le pays.

À leur retour, les émigrés tunisiens contribuent à l'économie de la Tunisie au travers notamment de leur insertion sur le marché du travail. Ils occupent souvent des emplois complémentaires de ceux occupés par les non migrants. Les migrants de retour hautement qualifiés jouent à ce titre un rôle clé et il est indispensable de valoriser au mieux leurs compétences en minimisant le risque d'un déclassement professionnel. Les migrants de retour, mais aussi les émigrés tunisiens résidant encore à l'étranger, contribuent également au développement économique de la Tunisie au travers de la création d'entreprises ou d'investissements, qui sont des moteurs clés de la création de nouveaux emplois. La réalisation de ces opportunités repose non seulement sur une bonne mobilisation des compétences et des ressources financières des émigrés, mais également sur l'amélioration de l'attractivité de la Tunisie en termes économiques et institutionnels.

Comme le montre le niveau toujours élevé des transferts de fonds et la mobilisation civique des Tunisiens de l'étranger lors des récentes échéances électorales, l'implication de la diaspora dans la construction et le progrès de la société tunisienne est forte. Le renforcement des liens de la Tunisie avec sa diaspora pour une meilleure mobilisation des énergies et des compétences passe par une prise en compte plus précise de ses atouts et de ses difficultés lors du retour, mais aussi par une consolidation de la confiance entre les institutions tunisiennes et les émigrés résidant à l'étranger.

Références

Abdih, Y. et al. (2012), "Remittances Channel and Fiscal Impact in the Middle East, North Africa, and Central Asia", *IMF Working Paper*, No. WP/12/104, International Monetary Fund, Washington, DC, https://www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2016/12/31/Remittances-Channel-and-Fiscal-Impact-in-the-Middle-East-North-Africa-and-Central-Asia-25875. [16]

Assaad, R. et al. (2016), "Introducing the Tunisia Labor Market Panel Survey 2014", *IZA Journal of Labor & Development*, Vol. 5/1, p. 15, http://dx.doi.org/10.1186/s40175-016-0061-y. [2]

Borjas, G. and B. Bratsberg (1996), "Who Leaves? The Outmigration of the Foreign-Born", *The Review of Economics and Statistics*, Vol. 78/1, p. 165, http://dx.doi.org/10.2307/2109856. [3]

Bouoiyour, J., A. Miftah and R. Selmi (2014), "Brain Drain or Brain Gain? The case of Moroccan Students in France", *MPRA Paper*, https://ideas.repec.org/p/pra/mprapa/56630.html (accessed on 09 October 2018). [5]

Cassarino, J. (2007), *Migrants de retour au Maghreb : réintégration et enjeux de développement*, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, European University Institute. [6]

Commission économique pour l'Afrique (2017), *Les envois de fonds des tunisiens résidants à l'étranger*, Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies. [15]

David, A. and C. Nordman (2017), "Education Mismatch and Return Migration in Egypt and Tunisia", *Espace Population Sociétés*, Vol. 1, http://dx.doi.org/10.4000/eps.7110. [8]

Diwan, I., M. Tuccio and J. Wahba (2017), "Diaspora Networks as a Bridge between Civilizations", Economic Research Forum. [21]

Fargues, P. (2011), "International Migration and the Demographic Transition: A Two-Way Interaction", *International Migration Review*, Vol. 45/3, pp. 588-614, http://dx.doi.org/10.1111/j.1747-7379.2011.00859.x. [17]

FORIM (2017), *PANORAMA DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT A L'ENTREPRENARIAT DES TUNISIENS RÉSIDANT A L'ÉTRANGER*. [11]

Gubert, F. and C. Nordman (2011), "Return migration and small enterprise development in the Maghreb", in Plaza, S. and D. Ratha (eds.), *Diaspora for development in Africa*, The World Bank. [9]

Hamdouch, B. and J. Wahba (2015), "Return migration and entrepreneurship in Morocco", *Middle East Development Journal*, Vol. 7/2, pp. 129-148, http://dx.doi.org/10.1080/17938120.2015.1072696. [10]

Institut National Statistique (2015), *Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2014*. [1]

Jaulin, T. and B. Nilsson (2015), "Voter ici et là-bas : les Tunisiens à l'étranger depuis 2011", *Revue européenne des migrations internationales*, Vol. 31/3, pp. 41-71. [19]

Marchetta, F. (2012), "Return Migration and the Survival of Entrepreneurial Activities in Egypt", *World Development*, Vol. 40/10, pp. 1999-2013, http://dx.doi.org/10.1016/j.worlddev.2012.05.009. [12]

Mesnard, A. (2004), "Temporary migration and capital market imperfections", *Oxford Economic Papers*, Vol. 56/2, pp. 242-262, http://dx.doi.org/10.1093/oep/gpf042. [13]

Miotti, L., E. Mouhoud and J. Oudinet (2009), "Migrations and determinants of remittances to southern Mediterranean countries: When history matters! Insights of two new surveys", World Bank Conference on Migration and Development, Washington, DC. [14]

OCDE (2016), "What is missing from the EU labour migration policy framework?", in *Recruiting Immigrant Workers: Europe 2016*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264257290-8-en. [18]

OCDE (2008), "Partie III - Les migrations de retour : un nouveau regard", in *Perspectives des migrations internationales 2008*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2008-7-fr. [7]

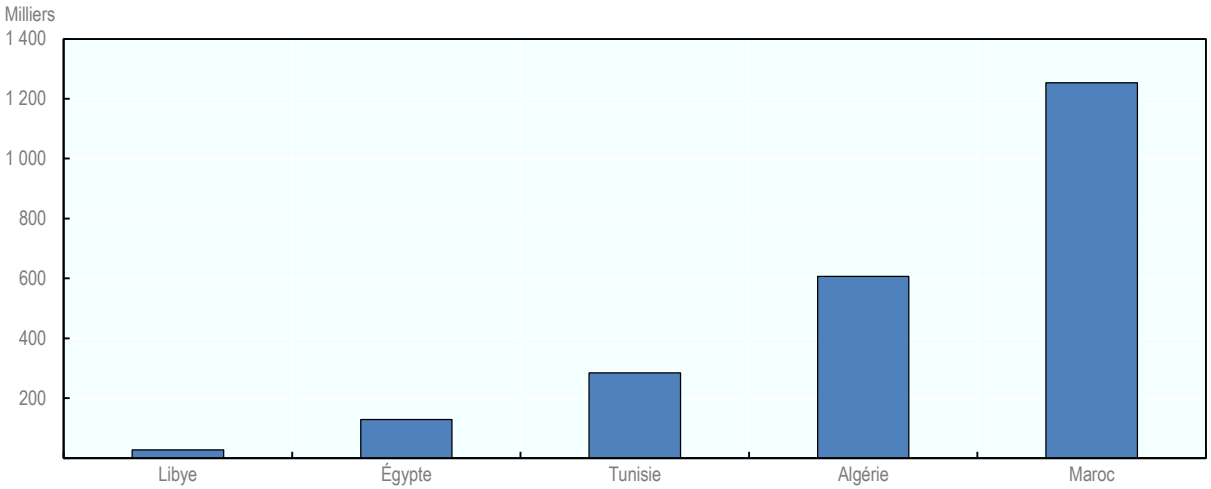
Pouessel, S. (2017), "Tunisia and Its Diaspora: Between Protection and Control", in Weinar, A. (ed.), *Emigration and Diaspora Policies in the Age of Mobility*, Springer. [22]

Tuccio, M. and J. Wahba (2018), "Modification des opinions politiques et migration internationale: Le cas de l'Afrique du Nord", in Chauvet, L. et al. (eds.), *Les migrants, acteurs des changements politiques en Afrique?*, De Boeck Supérieur. [20]

Weisser, R. (2016), "Internationally mobile students and their post-graduation migratory behaviour : An analysis of determinants of student mobility and retention rates in the EU", *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, No. 186, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/5jlwxbvmb5zt-en. [4]

Annexe 5.A. Graphiques et tableaux additionnels

Graphique d'annexe 5.A.1. Détenteurs de permis de séjour à long terme dans l'Union européenne en 2017, par nationalité, pays d'Afrique du Nord



Note : Les chiffres font référence à tous les détenteurs de permis à long terme, valides au 31 décembre 2017.
Source : Eurostat, Collecte de données des permis de séjour.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements oeuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

ÉDITIONS OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16
(81 2018 83 2 P) ISBN 978-92-64-30884-8 – 2018

Talents à l'étranger

UNE REVUE DES ÉMIGRÉS TUNISIENS

Ces dernières années, la Tunisie connait des transformations économiques, sociales et politiques. Compte tenu de l'émigration importante de la population tunisienne et de la reconnaissance des apports de la diaspora, les autorités tunisiennes cherchent à mieux connaître ce vivier de talents installé à l'étranger, enclin à s'impliquer dans le développement économique et social de leur pays d'origine. Cette revue fournit la première cartographie de la diaspora tunisienne dans les pays de l'OCDE. En dressant un portrait des émigrés tunisiens dans les pays de l'OCDE, cette revue vise à renforcer les connaissances sur cette communauté, et ainsi contribuer à consolider la pertinence des politiques déployées par l'État tunisien envers ses émigrés.

Veuillez consulter cet ouvrage en ligne : ***https://doi.org/10.1787/9789264308855-fr***.

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.
Rendez-vous sur le site ***www.oecd-ilibrary.org*** pour plus d'informations.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

EXPERTISE FRANCE

Lemma
Ensemble pour la mobilité
معا من أجل تنقل الأشخاص

éditionsOCDE
www.oecd.org/editions

ISBN 978-92-64-30884-8
81 2018 83 2 P